

287

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quæ in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; épît. XIV

TOME SEPTIÈME

(3^{me} série — 1897)

ON SOUSCRIT
A SOISSONS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCLXXXIX

BULLETIN

ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE

R^o L^{2.1} 31
C

~~A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z. A~~

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE
SOISSONS

Reverere gloriam veterem et hanc ipsam
senectutem quae in homine venerabilis, in
urbibus sacra est.

PLINE LE JEUNE; liv. VIII; éplt. XIV

TOME SEPTIÈME
(3^{me} série — 1897)



ON SOUSCRIT
A SOISSONS
AU SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ.

MDCCCLXXXIX



Re. 80. 10017

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

PREMIÈME SÉANCE

Séance du Lundi 11 Janvier 1897

Présidence de M. Alex. MICHAUX

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Société* archéologique de Bordeaux, t. 20, 3° et 4° fasc. 1895.

2° *Bulletin* de la Société archéologique du midi de la France, n° 17 et 18, nov. 1895 à juillet 1896, Toulouse.

3° *Bulletin* historique et philologique du comité des Travaux historiques 1896, nos 1 & 2.

4° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 17. année, n° 11, nov. 1896.

5° *Bulletin* de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 35. vol. 1895 & 1896, 4. fasc.

6° *Annales* de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1895.

7° *Académie d'Hippone*, comptes-rendus des réunions 1896.

8° *Académie d'Hippone*, bulletins n° 28, 1895.

9° *Mémoires* de l'Académie de Nîmes, 7. série, t. 18, 1895.

10° *Bulletin* de la Société archéologique du Limouzin, t. 45, 1^{re} liv. 1896.

11° *Bulletin* de la société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 50. volume 1896.

12° *Bulletin* de la Société d'Anthropologie, 4. série, t. 7, fasc. 5, 1896.

CORRESPONDANCE

Après le dépouillement de la correspondance, on passe à l'examen des ouvrages offerts et déposés.

Parmi ces derniers nous signalons un volume des *Annales* de la Société historique de Château-Thierry, lequel contient entre autres travaux des notes sur :

Un tableau de Simon Vouet dans l'église de Neuilly-St-Front, le Trésor de l'Hôtel-Dieu, etc., par M. Henriet.

La corporation des chirurgiens et le passage de Louis-Philippe à Château-Thierry, etc., par M. Corlieu.

Les monnaies gauloises et essai de géographie économique, par M. Minouflet.

L'Exposition de Reims, par MM de Larivière et Henriet.

Une conférence sur La Fontaine, par M. Jehan.

Le Congrès de Clermont, les anciennes orgues de Château-Thierry, et différents articles de M. Moulin.

Des fiches historiques de M. l'abbé Marsaux, parmi lesquelles deux pièces intéressant Villers-Cotterêts.

La maison La Fontaine, par M. Valabrègue, etc., etc.

ÉLECTION DU BUREAU POUR L'ANNÉE 1897

Il est procédé à l'élection du bureau. Tous les membres sortants sont réélus.

Le bureau se trouve donc ainsi composé pour l'année 1897 :

<i>Président :</i>	M. le vicomte DE BARRAL ;
<i>Vice-Président :</i>	M. BRANCHE DE FLAVIGNY ;
<i>Secrétaire :</i>	M. l'abbé PÉCHEUR ;
<i>Archiviste :</i>	M. Alexandre MICHAUX ;
<i>Trésorier :</i>	M. DELORME ;

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS

M. Collet communique deux cartes postales de Ménélik, Négus d'Abyssinie, éditées en France tout dernièrement et recueillies par un collectionneur, M. Oscar Delcourt, qui a bien voulu les offrir au Musée de Soissons, lequel les possède ainsi avant qu'elles aient cours dans leur contrée.

M. Collet donne ensuite lecture des notes suivantes :

Mobilier d'Eglises, de Monastères & d'Emigrés

du canton de Villers-Cotterets

SOUS LA RÉVOLUTION



Nous sommes dans le canton de Villers-Cotterets, sous la Révolution. Les communautés religieuses sont supprimées, beaucoup d'églises sont fermées et les biens ecclésiastiques sont dans les mains de la nation.

Un arrêté du 29 septembre 1789 invite les évêques, curés, chapitres, confréries, supérieurs de maisons et de communautés à faire porter à l'hôtel des monnaies le plus voisin toute l'argenterie qui n'est pas nécessaire pour la décence du culte divin. Et le 10 septembre 1792, on fait plus : une loi de ce jour considère que les meubles, effets et ustensiles, en or et en argent, employés au service

du culte sont de pure ostentation, qu'ils appartiennent incontestablement à la nation et que, quand la patrie est en danger, comme alors, il est nécessaire de pourvoir à ses besoins. La loi décide en conséquence que les meubles, effets et ustensiles dont elle parle seront envoyés aux districts pour être ensuite convertis en une monnaie destinée au paiement du prêt des armées françaises.

Cette loi exempte pourtant de ses dispositions les soleils, ciboires, calices et autres vases sacrés; mais bientôt ces divers objets auront le sort des autres : ils seront ou devront être confisqués au profit de la nation.

Le but poursuivi fut-il complètement atteint ? Il faut en douter, car une loi du 10 floréal an V (29 avril 1797) prescrit de suivre la trace des objets provenant du culte et des émigrés, comme aussi de s'assurer que ces objets n'avaient pas été distraits de leur destination.

On doit à cette loi, dont l'exécution fut ordonnée le 25 prairial an 5 (13 juin 1797), par les administrateurs du département de l'Aisne, qui étaient Carlier, Laurendeau, Letellier et Boucly, la plupart des renseignements ci-après donnés ; ils s'appliquent (répétons-le) au seul canton de Villers-Cotterêts et sont en grande partie consignés en un procès-verbal dressé le 18 messidor an 5 (6 juillet 1797) par des membres de l'administration de ce chef-lieu de canton, spécialement commis pour la recherche en question.

ANCIENVILLE. — Le 24 nivôse an 2 (13 janvier 1794) les citoyens Canlers et Dufay, administrateurs du district de Soissons, signèrent et remirent au citoyen Pierre Sainte et au citoyen Antoine

Viet, officiers municipaux de la commune d'Ancienville, le reçut d'un calice, d'un soleil, d'un ciboire, de deux petits vases, de neuf chandeliers, de deux porte-cierge, d'un encensoir, d'une lampe, d'une petite bassinoire, de deux croix, d'un bénitier, d'une cloche et de linges, le tout extrait de l'église d'Ancienville, qui était, soit dit en passant, sous le vocable de s. Médard, et qui avait pour curé, au traitement de 1359 livres, un religieux de St-Jean-des-Vignes, appelé Lefèvre.

CORCY. — Le 15 frimaire an 2 (5 décembre 1793) les administrateurs Charré et Macadré, du district de Soissons, reçurent en dépôt, de la part des officiers municipaux de Corcy, les vases sacrés, cuivres, linges et ornements, ainsi qu'une petite tasse d'argent, appartenant à l'église de cette commune.

COYOLLES. — Le 1^{er} frimaire an 2 (21 novembre 1793) les citoyens Déjardin, Ménard et Roussy, administrateurs du district de Soissons, acceptèrent le dépôt, fait par les administrateurs de la commune de Coyolles, de onze chandeliers, un bénitier, deux encensoirs, une bassinoire, une lampe, deux croix, un ciboire et son couvercle, un soleil, une custode, trois vaisseaux pour les huiles, un calice, sa patène, seize nappes, trois serviettes, dix aubes, neuf rochets, six surplis, et un autre objet provenant de l'église de la commune.

La terre de Coyolles eut pour économiste, en 1793, un nommé Oblet ; elle appartenait alors à Mme Dufresnoy de Mazancourt. Cette dame partit en émigration avec, croyons-nous, un domestique du nom de Fleury, et ne put, ainsi que celui-ci, rentrer

dans sa patrie qu'en l'an ix. En son absence, on fouilla une carrière qu'elle possédait sur Coyolles et l'on y découvrit plusieurs objets d'argenterie du poids de 122 marcs 4 onces 4 gros, plus trois douzaines de couteaux à manche d'argent, quatre chandeliers et une croix d'autel en cuivre argenté. Toutes ces choses furent remises, le 22 frimaire an 2 (12 décembre 1793) par le citoyen Camberlin, membre du comité de surveillance de Villers-Cotterêts, au citoyen Debarrart, receveur près de l'administration des domaines nationaux à Paris.

Mlle Dufresnoy (sans doute fille de Mme Dufresnoy de Mazancourt) prit aussi le chemin de l'émigration, et une demoiselle Bouché s'exila, également, de même qu'un nommé François Marlière. Tous trois eurent la faculté de rentrer à Coyolles en 1800 ou 1801, en vertu d'arrêtés du ministre de la police, et certainement ils n'y retrouvèrent pas ce qu'ils avaient pu y laisser en fait de mobilier.

FAVEROLLES, — Le 22 frimaire an 2 (12 décembre 1793) les officiers municipaux de Faverolles livrèrent aux citoyens Charré, Lecerf et Macadré, administrateurs du district soissonnais, les vases sacrés, cuivres, linges, ornements brochés, dont l'église dudit Faverolles, dédiée à s. Pierre, faisait usage.

FLEURY. — Le 13 frimaire an 2 (3 décembre 1793) les officiers municipaux de la commune de Fleury, dont le citoyen Dupressoir était maire, déposaient au district de Soissons, entre les mains des citoyens Jumeau et Lecerf, administrateurs, les vases sacrés, cuivre et linge originaires de l'église de leur commune.

HARAMONT & LONGPRÉ. — Les 27 et 28 mars 1791, le citoyen Perrot, huissier, plus tard juge de paix de la première section du canton de Villers-Cotterêts, procéda, en présence du citoyen Jacques Quinquet, administrateur et commissaire du district de Soissons, à la vente des meubles, effets, chevaux, bestiaux, charrues, charrettes et ustensiles de labourage du couvent (supprimé) de Longpré, commune d'Haramont, et cette vente produisit une somme totale de 2,079 livres 15 sols.

Le 27 août suivant, on enleva de la même communauté de Longpré, par ordre du district de Soissons, dix marcs et six onces d'argent.

Le 11 décembre de la même année, une cloche de Longpré, pesant 80 livres, fut expédiée à la monnaie de Lille par le district de Soissons.

Le 15 frimaire an 2 (5 décembre 1793) le sieur Pierre-Antoine Pottier, officier municipal de la commune d'Haramont, remit aux administrateurs Charré, Lecerf et Macadré, du district de Soissons, un calice et sa patène, un soleil doré, un ciboire, une boîte aux huiles, une custode, un plat et ses deux buirettes, un encensoir et sa navette, une petite croix dorée, les cuivres, les linges et les ornements de l'église d'Haramont. Puis, le 9 prairial suivant (28 mai 1794) le citoyen Pottier compléta sa remise au district en y déposant les missels, rituels et antiphoniers de la même église.

LONGPONT. — Le 1^{er} août 1791, le citoyen Hubert, huissier à Villers-Cotterêts, commençait à Longpont, la vente des objets de l'abbaye de ce nom, objets que les religieux ne s'étaient point

partagés lors de la dissolution de leur communauté (en 1790), et abbaye que s. Bernard avait fondée en 1131. Survint un ordre du citoyen Letellier, administrateur du district de Soissons, et l'opération cessa ; mais elle avait déjà produit 10,474 livres 5 sols.

A une autre date qui n'est pas indiquée et alors que déjà les archives et la bibliothèque avaient été enlevées, le citoyen Dauvergne, huissier à Soissons, vendit aussi des effets de la maison des bernardins de Longpont, et les deniers de cette vente furent remis à un des membres du district de Soissons.

Le 27 août 1791 eut lieu l'enlèvement de l'argenterie ; elle pesait 87 marcs 2 onces.

Le 11 décembre même année, deux cloches du poids de 539 livres furent expédiées de cette abbaye de Longpont à la monnaie de Lille.

Le 28 avril 1793 l'abbaye fut vendue moyennant 36,762 livres.

Et l'année suivante, le 4 janvier, les administrateurs Clouet et Lecerf, du district de Soissons, donnèrent reçu aux officiers municipaux de Longpont, du dépôt, audit district, des vases sacrés, linges et ornements ayant appartenu à l'église du dit Longpont.

LARGNY. — Au mois de nivôse de l'an 2, le citoyen Romain Baudet étant agent de la commune de Largny et le citoyen Fournier père, officier municipal de cette commune, remirent au district de Soissons, les vases sacrés et les ornements de l'église de Largny.

MONTGOBERT. — Les 22 frimaire et 22 nivôse an 2 (12 décembre 1793 et 11 janvier 1794) les

officiers municipaux de Montgobert firent parvenir aux citoyens Charré, Ménard et Pourcelle-Laurendeau, administrateurs du district de Soissons, les vases sacrés, les linges, les chandeliers et les cloches de l'église de Montgobert, église qui était la plus petite du canton et qui honorait s. Sulpice. Elle rapportait à son curé, l'abbé Berthaud, religieux de la congrégation de France, 2,074 livres par an.

NOROY. — Le 13 janvier 1794 il fut déposé au chef lieu de district, par la commune de Noroy, qui en obtint récépissé des citoyens Dufay et Canlers, administrateurs, les vases sacrés, pesant sept marcs sept onces quatre gros, plus les cuivres et les ornements de l'église du village, sans autre désignation au procès-verbal du 18 messidor an V.

Quant au produit de la cure, il n'était que de 644 livres 18 sols en 1790 et quant au curé d'alors il s'appelait De Sezau.

OIGNY. — Le 16 nivôse an 2 (5 janvier 1794) le citoyen Bligny, maire de la commune d'Oigny, remit aux citoyens Gosselin et Canlers, administrateurs du district de Soissons, les vases sacrés, les cuivres et les galons provenant de l'église d'Oigny.

Le citoyen Bligny déposa, en outre, au même district, douze jours après, un restant des linges de ladite église.

PISSELEUX. — Vers la fin de 1793, le citoyen Foucault, agent national de la commune de Pisseleux, effectua la remise, au district de Soissons, des vases et des ornements de l'église du village,

église peu importante qui était desservie par l'abbé Gaillard au traitement de 1541 livres et qui fut détruite après la Révolution.

PISSELEUX-BOURGFONTAINE. — Le 12 septembre 1792, les citoyens Quinquet, Salleron, Garnier, Roguin et Poincart, tous administrateurs du district de Soissons, recevaient quatre cloches et 886 livres de plomb provenant de la chartreuse de Bourgfontaine, commune de Pisseleux.

Deux jours après, l'administrateur Salleron et le citoyen Letellier, autre administrateur déjà nommé, reçurent des citoyens Jean-Denis Picot, officier municipal : *premièrement*, 13 marcs d'argenterie recueillis en la chartreuse de Bourgfontaine, *deuxièmement*, et 1510 volumes d'ouvrages divers ayant appartenu à la bibliothèque de ce monastère.

Le 28 du même mois, par ordre du district de Soissons, il était enlevé de cette chartreuse une châsse, dix-huit calices, deux ciboires, dix-huit patènes, une boîte à hosties, quatre paix, un soleil, un reliquaire, une coupe, une paire de buirettes, deux navettes, deux encensoirs, des croix, des flambeaux, un goupillon, une coquille, une statuette de la vierge, des cuillers, des fourchettes, une louche, — au total plus de 213 marcs d'argenterie.

Et enfin les 24 et 26 mars 1793, le citoyen Picot faisait transporter de Bourgfontaine au district, par les citoyens Viet et Richaux, voituriers à Villers-Cotterêts : 1^o 15 tableaux encadrés, représentant la vie de s. Bruno ; 2^o 6,000 livres de plomb.

Mais, d'un autre côté, aux termes d'une loi dont la date nous échappe, les citoyens Convert et

Roguin, administrateurs, et Convert, secrétaire adhoc du district, firent délivrance à chacun des religieux et frères de Bourgfontaine d'un couvert d'argent.

PUISEUX. — On ne sait rien de ce qui s'est passé à Puisseux à l'égard du mobilier de son culte ; mais on lit dans une lettre que son église, qui datait de l'époque romane et était placée sous le vocable de s. Pierre, avait pour curé, en remplacement de M. Nicolas Marsaux, religieux de St-Jean-des-Vignes, un nommé Beuzart qui émigra ; et ailleurs on voit qu'un monsieur de Vassan, Louis-Zacharie, était propriétaire du moulin de la commune, Au début de la Révolution, M. de Vassan partit pour l'étranger. Il avait loué son moulin à un sieur Bricongne, dès le 7 avril 1785, moyennant une redevance annuelle de 600 livres. Quand il revint en France son moulin avait été vendu, comme bien d'émigré, au profit de la nation, à un citoyen du nom de Coffigny, et son mobilier avait dû subir le même sort.

Un autre de Vassan quitta également la France, prenant ainsi part à l'émigration. Il était prénommé Jean-Baptiste-François-Marie. Où demeurait-il au juste à cette époque ? On l'ignore. Mais si ce n'est à Puisseux, c'est peut-être à Soissons, car, à son retour, et à partir de l'an onze, il fut placé sous la surveillance de l'autorité de cette ville en qualité d'ammistié.

RETHEUIL. — Cette commune avait son église comme les autres villages du canton, et s. Albin en était le patron, mais, quoique intéressante, il ne paraît pas qu'on se soit occupé de son mobilier.

Le pays comptait au nombre de ses habitants une famille noble — la famille Héricart Thury. Le chef de cette famille avait un fils qu'on appelait Louis Christophe-Anne Héricart Thury. Il se rendit en Suisse, en 1791, et entra au collège de Bellelay, où il voulait faire ses études ; mais, soupçonné d'émigration, il fut obligé de faire constater en l'an 5, par un acte de notoriété qui fut signé de vingt-cinq notables, qu'il était resté fidèle à sa patrie et que le véritable but de son absence avait été son instruction et son éducation.

SOUCY. — Les 24 novembre 1793, 8 janvier, 6 et 30 mars 1794, le citoyen Thuillier, agent national de la commune de Soucy, remit au district de Soissons les vases sacrés, les cuivres, les linges, les ornements galonnés, les tissus or et argent, les cordages des cloches, 35 livres de fer et les titres des biens ayant été possédés par l'église de Soucy, laquelle avait s. Martin pour patron et pour curé l'abbé Delaplace.

TAILLEFONTAINE. — Les 1^{er} janvier et 3 mars 1794, la municipalité de Taillefontaine portait au district de Soissons un soleil d'argent doré, un calice d'argent, trois vaisseaux aux saintes huiles, une paix, six croix, cinq tuyaux de croix de procession, treize chandeliers, une lampe et une petite bassinoire, le tout composant le mobilier religieux de l'église Notre-Dame de Taillefontaine.

VILLERS-COTTERÊTS. — Une certaine confusion règne, dans le procès-verbal que nous utilisons, en ce qui concerne Villers-Cotterêts. Voici

toutefois, sauf erreur ou omission, ce que nous relevons dans les écritures tenues :

Les 18 et 21 juin 1791 il fut procédé par l'huissier Perrot, en présence du citoyen Guilliot, administrateur du district et son commissaire, à la vente des meubles et effets nationaux de l'abbaye de Prémonté (supprimé) de Villers-Cotterêts. Le montant de la vente fut de 1759 livres 14 sols.

Les 21, 23 et 25 du même mois le même huissier Perrot, assisté du même administrateur Guilliot, se livra à la vente des meubles et effets d'une autre abbaye supprimée (celle de Saint-Remy, qui datait du XVII^e siècle) ; et cette vente s'éleva au chiffre de 3280 livres 3 sols 6 deniers.

Le citoyen Perrot encaissa les prix des ventes qu'il fit, et les versa, partie au citoyen Thomas, receveur du district de Soissons, et partie au citoyen Grégoire, receveur de l'enregistrement à Villers-Cotterêts.

Puis, le 11 décembre 1791, le district de Soissons envoya à la monnaie de Lille une clochette pesant 20 livres et provenant aussi de s. Remy.

Le 6 novembre 1792, le conseil général de la commune de Villers-Cotterêts dépose à l'administration du district de Soissons vingt et un marcs une once d'or et d'argent.

Le 18 février 1793 les citoyens Pourcelle, Lecerf, Paillet, Macadré et Thuillier, de Soissons, reçoivent de Villers-Cotterêts, en vertu de la loi du 10 septembre 1792, un encensoir, un bâton de chantre et une croix de procession, pesant, ces trois objets, 20 marcs 9 onces 8 gros.

Le 12 décembre 1793, le citoyen Perrot, alors juge de paix de la première section du canton de Villers-Cotterêts, dépose au district de Soissons 44

marcs 5 onces 4 gros que pèsent les vases sacrés et autres pièces d'argenterie de l'église paroissiale s. Nicolas de Villers-Cotterêts, laquelle est qualifiée, dans un document du 23 décembre 1799, de temple servant « tant aux cérémonies des cultes qu'aux réunions et assemblées décadaires. »

Le 14 janvier 1794 deux membres du conseil général de cette commune (les citoyens Joseph et Lacour) déposent aussi au district 25 marcs 1 once d'argenterie et 879 livres de cuivre jaune et blanc, le tout provenant tant de ladite église que de l'hôpital de Villers-Cotterêts.

Le lendemain 15 les mêmes citoyens effectuent le dépôt à Soissons, des ornements et des étoffes de l'église, tout en abandonnant d'autres étoffes et ornements au conseil général pour être employés au secours des indigents et à l'utilité de l'Hôtel-Dieu de la commune, et réserve ou distraction faite, « avec le respect dû à la divinité et aux choses saintes, des soleils, ciboires, calices et autres vases sacrés à laisser aux églises pour y servir à l'usage qui leur est propre. »

Le 6 juillet 1797 les citoyens Lecrocq, maire de Villers-Cotterêts, Guillot, officier municipal, Joseph, membre du conseil général, et Niguet, procureur de la commune, déclarent qu'une délibération du 28 nivôse an 2 (7 janvier 1794) contient l'énumération des différents objets d'or et d'argent envoyés au district, de même l'indication des cuivres et des cloches également expédiés au district. Il ajoutent que depuis il a été porté au district : *premièrement*, le 12 ventôse an 2 (2 mars 1794) les cordes des cloches, et *deuxièmement* le 11 floral an 2 (30 avril 1794) les grilles de fer qui étaient dans la ci-devant église de Villers-Cotterêts, ainsi que des plombs.

Le 21 prairial an 6 (9 juin 1798) Jean-Claude Camus l'aîné, serrurier à Villers-Cotterêts, assisté des citoyens Guillot et Choisy, membres de l'administration municipale du canton, fait l'inventaire et l'estimation, pour arriver à la vente, de tous les objets nationaux qui existent en dépôt à Villers-Cotterêts, dans le ci-devant château. Il trouve là des portes en fer, des balcons, des fourneaux et des grilles, dont celles de l'orangerie, du parterre et du grand parc. Il estime la totalité à 1862 livres.

Le 5 ventôse an 7 (23 février 1799) nouvel inventaire est fait de ces objets. Le receveur de l'enregistrement et des domaines national (Grégoire) les examine, les trouve sans ornements, ni décorations ; il dit qu'ils ne peuvent être d'aucune utilité pour le gouvernement et que la vente est préférable à la conservation ; mais de cette vente, si elle eut lieu, le procès-verbal nous fait défaut.

Comme Coyolles et Puiseux, Villers-Cotterêts perdit, par le fait de l'émigration, un habitant, si ce n'est plus. Il s'appelait Duhal. On procéda à l'inventaire de ses meubles et effets ; on les vendit aux enchères, et le montant du prix fut versé à qui de droit.

Un émigré de ce nom de Duhal ayant les prénoms de Louis-François-Alexandre-Calixte, fut autorisé à demeurer à Soissons en l'an X. Est-ce celui de Villers-Cotterêts? Nous ne sommes pas à même de répondre à cette question.

VILLERS-HELON. — Comme à l'égard d'autres communes du canton de Villers-Cotterêts, aucun détail ne peut être donné touchant les objets du culte professé à Villers-Hélon par le curé, qui, en

1791 se nommait Polet, et par un vicaire, qui s'appelait Grignon.

Mais ce village eut aussi son émigré : ce fut M. Pelletier, et le 26 mars 1793 son mobilier fut vendu par le citoyen Miret, notaire public à Hartennes. Cette opération étant faite, M. Miret déposa au district une épée en argent, deux paires de boucles à souliers, une écritoire, une théière, un sablier et deux entonnoirs qu'il avait distrait de la vente et qui pesaient 2 marcs 7 onces 7 gros. Il remit, en outre, au district, 32 écus de 6 livres et deux paires d'épaulettes en or. Sans doute ces choses avaient été possédées par M. Pelletier.

VIVIÈRES. — M. Gabriel Auguste de Mazancourt avait son domicile à Vivières, y payait ses impositions, y exerçait ses droits politiques. Il était même constituant. Il prit part, néanmoins, à l'émigration, en compagnie de son cuisinier (Antoine Foucart) et avec deux autres de ses domestiques : Antoine Nicolas Duplessis et Jean François Delafontaine. Il ne put rentrer en France qu'en vertu d'un arrêté du 17 fructidor an ix, (4 septembre 1801). Il constata alors que le citoyen Bourgeois, cultivateur à l'Épine, et un sieur Cornu avaient procédé à l'inventaire des meubles et des effets qu'il avait laissés, et que la vente en avait eu lieu le 18 février 1793 au profit de la nation.

Le 12 octobre de la même année 1793, les citoyens Ménard, Déjardin et Couteau, administrateurs du district, reçurent en dépôt deux cloches du poids d'environ 1,000 livres, provenant de l'église de Vivières, et 668 livres de fer provenant du château de cette commune.

D'autre part, le 12 décembre suivant les citoyens

Ménard et Macadré donnaient reçu d'un dépôt qui leur était fait, des vases sacrés, cuivres, linges, ornements brochés et galonnés, rochets, surplis et aubes ayant appartenu à la même église.

Le curé, en 1791, était un religieux profès de l'abbaye de Lieu restauré, M. Lacombe, dont le traitement était de 2327 livres.

Après Vivières nous n'avons plus à nommer aucune commune du canton de Villers-Cotterêts, et si nous n'avons point parlé, dans l'ordre alphabétique suivi, des communes de Dampleux et Louâtre, dont chacune avait cependant son église et par conséquent du mobilier, c'est parce qu'elles ne figurent pas dans le procès-verbal dont nous nous servons pour écrire ces notes. Quelle situation fut donc faite aux églises de ces communes, en ces temps novateurs, sous le rapport des confiscations ? C'est à savoir, et non par les archives révolutionnaires de Villers-Cotterêts, car elles n'existent plus.

Mais, en résumé, disons que s'il est pénible pour un prêtre de penser que tous ces objets d'or, d'argent et de cuivre sont anéantis avec tant d'autres choses de son ministère, il n'est pas moins lamentable pour un archéologue de songer à leur disparition irrémédiable, à leur caractère ancien, curieux ou artistique perdu à tout jamais ; aussi le prêtre et l'archéologue devraient-ils s'attacher activement à recueillir ce qui, en fait de mobilier du culte, a échappé aux destructions plus ou moins nécessaires et plus ou moins légales de la Révolution.

La séance est levée à 5 heures.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

DEUXIÈME SÉANCE

—

Séance du Lundi 8 Février 1897

—

Présidence de M. A. MICHAUX

—

Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Mémoire* de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône, t. 8, 2^e partie, 1896.
- 2° *Journal des Savants*, nov. à décemb. 1896.
- 3° *Bulletin* de la Société des Sciences, lettres et arts de Pau, 2^e série, t. 23, 1^{re} à 4 liv. 1894-95.

4° *Mémoire* de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2° série, t. 15, 16 et 17, 1894, 95 et 96.

5° *Bulletin* de la Société d'Histoire naturelle de Macon, n° 5, 1^{er} sept. 1896.

6° *Bulletin* de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. x, 2^e livraison, 1896.

7° *Bulletin* de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. t. 11, n° 158, 2^e trim. de 1896.

8° *Smithsonian institution*, 60 annual report 1894-95.

9° *Eglise de Lizieux*, par M. Emile LAMBIN (Extrait de la revue de l'Art chrétien.)

OUVRAGE OFFERT

Parmi les ouvrages offerts à la Société et déposés, on remarque une étude sur la cathédrale de Lizieux, par notre collègue, M. Emile Lambin. Remerciements.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Il est donné lecture d'une communication faite à la dernière séance de la Société archéologique de Vervins, annonçant la découverte d'un théâtre antique dans le bois de Marfontaine.

Découverte d'un Théâtre antique

A VERVINS

« Quand on va de Marfontaines à Chevennes par la route vicinale n° 37, on passe non loin de l'entrée du bois, entre la Taille de la Maison et la Taille du Cabinet. La Taille de la Maison s'étend à droite du voyageur. De ce même côté se détache de la route vicinale un chemin qui conduit à l'habitation du garde, à travers la Taille de la Maison. C'est sur ce chemin, à cent cinquante mètres de la route, que des fouilles forcément restreintes par nécessité de ménager la futaie, mais dirigées avec intelligence par M. Roussel, garde du bois, ont constaté l'existence de substructions qui dessinent le périmètre d'un vaste hémicycle paraissant fermé par un mur rectiligne mis à nu sur plusieurs points notamment sur les points où il se raccorde avec les deux extrémités de l'hémicycle en sorte que si l'on dressait un plan des données actuellement fournies par les fouilles, on aurait sous les yeux un grand arc semi-circulaire mesurant approximativement cent mètres de corde et cinquante mètres de flèche. Vers le sommet de l'arc, la ligne des substructions est coupée par les deux pieds droits d'un escalier large d'un mètre soixante centimètres dont on voit encore trois degrés bien conservés qui descendent vers l'intérieur de l'enceinte. A en juger par les portions du mur de l'hémicycle mises à découvert, ce mur était flan-

qué de distance en distance, dans sa partie concave de contreforts à section carrée.

Si des fouilles ultérieures et plus complètes ne viennent pas modifier l'impression première, on est en présence d'un théâtre antique analogue au théâtre de moindre proportions qui a été jadis découvert à Vervins. »

Un membre termine la lecture de l'intéressante étude de M. l'abbé Pécheur, sur le Palatium sous les Mérovingiens.

LE PALATIUM SOUS LES MÉROVINGIENS

Les rois mérovingiens n'eurent point de villes capitales proprement dites ; la vie trop sédentaire répugnait à leurs habitudes. Soissons, Paris, Orléans n'en portaient guère que les noms quoiqu'ils y eussent des résidences passagères comme dans les villas. Les empereurs bysantins changeaient souvent eux-mêmes de capitales. Il en était de même de leur Cour ou Palais qui était nomade comme eux. Le *palatium*, sous les deux premières races, n'était autre que l'ensemble des individus attachés à la personne de l'empereur ou du roi : dignitaires, fonctionnaires, officiers, serviteurs de sa maison d'où leur venait le nom de *palatini*, palatins, gens du Palais. Cette cour au complet suivait le prince dans toutes ses résidences, personnages clercs ou laïques pour y remplir leurs offices. Lorsqu'il s'opérait un partage entre les divers héritiers du roi, chacun d'eux se formait une *cour* ou *palais* sur le modèle de celle qu'il quittait, emmenant avec lui souvent ceux des officiers qu'il préférait ou qui voulaient s'attacher à sa fortune.

On a vu quels sages conseils furent donnés à Clovis par saint Remy pour la composition de son Palais. Ses successeurs en reçurent de pareils pour le leur qu'on gratifiait de qualifications prises dans la liturgie ecclésiastique... Alors, dit Fortunat,

« fleurissaient également des palais vénérables » (1) Et plus tard « Votre Palais doit être sacré et non sacrilège, écrivaient les évêques assemblés à Kierzy, à Louis de Germanie dont l'invasion présageait une usurpation, car il est appelé Palais, non pour les murailles dont il est bâti, mais par ce qu'il est habité par des hommes raisonnables... Etablissez des ministres du Palais qui connaissent, aiment et craignent Dieu. » Ils lui disaient encore avec un accent d'autorité et de fierté peu commune : « Entretenez, régissez, coordonnez votre maison de manière que, quand le peuple du royaume viendra vers vous, il voie en vous et dans vos domestiques comment et avec quelle humilité et chasteté, avec quelle sobriété, justice et piété ils doivent se nourrir, régler et gouverner eux et leur maison : par ce que, comme dit le sage, *la famille sera le reflet des mœurs du maître*. La maison du roi est appelée une école, c'est-à-dire une discipline, non parce que les écoliers y sont *disciplinés* et bien corrigés comme ailleurs, mais cette école est appelée discipline, c'est-à-dire correction, par ce qu'elle corrige dans la manière d'être, la démarche, la parole, les actes et l'éloignement de toute vanité. » (3) Si la Cour

(1) Lib. vi, Carm. 16.

(2) « Palatium vestrum debet esse sacrum et non sacrilegum. Palatium enim dicitur propter rationabiles homines inhabitantes et non propter parietes insensibiles, sive materias. » (Capitularia, Baluze.)

(3) «... Domum vestram domesticam sic nutrite, regite et disponite ut quando regni populus ad nos convenit, videant qualiter se atque domum cum quanta humilitate atque castitate, quam sobrie, quam juste, quam pie nutrire, disponere debeant et gubernare, quia sicut quidam sapiens dixit; secundum mores domini erit familia custodita, Et ideo dicitur regis schola

sous les deux premières races gallo-franques s'appelait *Palatium sacrum*, ce serait sans doute aussi, selon Hincmar de Reims, à cause de la prééminence qu'on y donnait aux choses spirituelles et sacrées. Les rois Lombards, bien avant Charlemagne, appelaient leur cour : « *felicissimum et sacrum Palatium* » dans leurs diplômes (1). Sous Louis II, on la qualifiait encore ainsi ; il y avait le *Sacri Palatii comes*, nommé Héribaldi. D'ailleurs sous l'empire romain, la cour, à Byzance comme à Rome, s'appelait *sacrum palatium*.

Un des premiers devoirs des rois était de mettre le bon ordre dans leur Palais. Il leur avait été enseigné par saint Remy et les Mérovingiens le pratiquèrent le plus souvent, mais Charlemagne fut surtout en ce genre un modèle achevé d'ordre et d'économie que sa race s'efforça d'imiter au milieu même des troubles et des compétitions politiques. C'est ainsi que Charles-le-Chauve, son petit-fils, dans son entrevue avec Lothaire à Valenciennes, prit avec les seigneurs, des mesures telles, « que nous puissions, disait-il, vivre dans notre cour honorablement et sans indigence comme nos prédécesseurs. » (2)

Pour maintenir l'ordre, l'harmonie et la dignité dans le Palais, il fallait des prescriptions, des rè-

dicatur, id est disciplina quia non tantum scholastici, id est disciplinati et bene correcti sunt, sicut alii, sed potius ipsa schola qua interpretatur disciplina, id est correctio dicitur quae alios habitu, inessu, verba et actu, atque totius vanitatis continentia corrigat. (Admonitio ad Ludovicum regem Germaniae. Hincmari opera, t. 2, p. 126. Migne ; et Sirmond Dipl., p. 190.

(1) *De re diplomatica* p. 243 (Mabillon).

(2) «... Qualiter honesto et sine indigentia in curte nostra, sicut antecessores nostri vivere possimus» (Capit. Caroli Calvi, apud Hermon, p. 101,

gements et surtout des officiers ou ministres pour les faire exécuter. Les rois francs s'étaient surtout inspirés des usages de la cour des empereurs romains de Bysance, de sa hiérarchie pour l'imiter. Le premier auteur qui paraît s'être occupé de réduire à des règles fixes les anciennes coutumes des dynasties mérovingiennes et carlovingiennes, est Adalhart, abbé de Corbie, lequel, à l'occasion de l'intronisation du roi Carloman, avait adressé aux grands du royaume un traité de *Ordine palatii*. Le second est le célèbre Hincmar, métropolitain de Reims, lequel s'inspira surtout du livre de cet abbé dont il fait un juste éloge. Il a vu, dit-il, dans sa jeunesse, Adalhart, l'un des premiers conseillers du roi Charlemagne et son parent. Il a lu et transcrit son opuscule de l'*Ordre du Palais* qui renferme, sous deux principales divisions, l'état de tout le royaume « mettant avant tout le jugement du Dieu Tout-puissant toujours et partout ». La première, dit-il, concernait le gouvernement et l'organisation ordinaire et perpétuelle du Palais du roi ; l'autre consistait à conserver, avec une prévoyance très assidue, l'état de tout le royaume selon sa qualité. Hincmar divise aussi son ouvrage en deux parties, comme l'abbé de Corbie ; il y a travaillé, en outre, d'après les antiques traditions et d'après ses propres observations, son but étant « de donner la disposition de la maison royale dans le sacré Palais, telle qu'il l'avait apprise et vue » (1)

Dans la première partie, décrivant l'ordre et le gouvernement du Palais, Hincmar énumère les

(1) *Hincmari opera*, tome 1er, édit. Migne. De *Ordine Palatii*, c. 12, p. 934 et 935.

principaux dignitaires et officiers de la Cour « priores palatii » et leurs fonctions respectives, c'est-à-dire décrit la composition de la cour telle qu'Adalhart l'avait connue sous les premiers carlovingiens et qui n'était guère différente de la dynastie précédente. A la tête de la cour, comme au sommet de l'Etat, paraît le roi, la reine et leur noble famille, « cum nobilissima prole ». Chef au spirituel et au temporel, il exerçait son pouvoir par divers officiers qu'Hincmar énumère d'abord et dont il décrit ensuite les fonctions, comme nous ferons nous même d'après lui. Après les princes, l'*Apocrisiarium*, — *Summum Cancellarium*, — *Camerarium*, — *Comitem Palatii*, — *Senescalcum*, — le *Buticularium*, — le *Comitem stabuli*, — le *Mansionarium*, — les *Venatores principales quatuor*, — *Falconarium unum*, — *Ex latere eorum*, — l'*Ostiarus*, — le *Sacellarium*, — le *Dispensator*, — le *Scapoardum*, — les *Bersarii*, — les *Velletrarii*, — les *Beverarii*. (1) Ces dignitaires ayant sous eux des employés subalternes, étant les seuls indiqués par Hincmar, nous nous efforcerons d'en trouver d'autres à l'aide des diplômes et capitulaires, des actes des saints qui auront figuré au Palais à différents titres, mais sans faire d'autres emprunts à l'histoire que ceux des textes ayant trait exclusivement à notre sujet. Quant aux premiers officiers, comme aux inférieurs, ils devaient être, quelque fut leur âge et selon leur qualité, attentifs quant à eux-mêmes et surtout pour les autres et s'attacher au Palais. Ils n'étaient point supérieurs, mais égaux, malgré la diversité, la qualité et convenance des ministères,

(1) Hincmar, *ubi supra*, c. 12.

et nul n'eut voulu ou pu s'y soustraire à cause de la fidélité qu'ils avaient juré au roi et au royaume. D'ailleurs ces ministres devaient être honnêtes, raisonnables, discrets, sobres, choisis et sortis des diverses régions qui composent le royaume, afin que chacune d'elles puisse avoir accès au Palais « Palatium adire possent ». (1)

Grands officiers du Palais

L'APOCRISIAIRE (*Apocrisiarius*) (2)

De même que les papes eurent, auprès des empereurs romains de Byzance, après la conversion de Constantin, un nonce ou légat chargé à leur cour des affaires ecclésiastiques, sous le nom d'Apocrisiaire, sous le nom grec d'*Apokrisiasios* (en latin *responsales*) pour correspondre avec le Saint-Siège, ils établirent un personnage avec le même titre au Palais Mérovingien, après la conversion de Clovis et ses conquêtes dans les Gaules. Sous ce prince et ses successeurs, l'Apocrisiaire était, paraît-il, nommé par le roi, mais agréé par le pape. Un des évêques, en séjour au Palais, avait souvent ce titre, mais ces prélats étant obligés à la résidence dans leurs diocèses on dû ordinairement, le donner, surtout depuis Charlemagne, à des prêtres, ou même à de simples diacres. Avec le soin des affaires ecclésiastiques, l'Apocrisiaire remplissait les fonctions de secrétaire, de conseiller et de chancelier même, ayant la garde

(1) *Ibid.*, c. 18.

(2) « *Apocrisiarius, secretarius, consiliarius, veletiam cancellarius qui ipse est secretarius regis, vel imperatoris et ejus secreta scribit* » (Cangius).

de l'anneau du prince dont il scellait les diplômes. (1) Honorius d'Autun dit, dans son livre in *Gemma anima* (la perle de l'Âme) : comme on donne à l'évêque qui prend la charge d'une église, le bâton pastoral, on donne l'anneau à l'Apocrisiaire, c'est-à-dire au secrétaire chancelier, (2)

Toutefois, tandis que Frigebod appelle saint Ouen de Rouen *Apocrisiarius regis*, d'autres auteurs, tels que celui des *Gesta Dagoberti* et Aimoin lui donnent la qualité de référendaire; le pape Gélase dit d'un côté qu'il remplit les fonctions de chancelier et d'un autre qu'il fut l'apocrisiaire des prélats (*apocrisarium præsulum*). De là il résulte que ce dignitaire éminent cumulait divers emplois selon les circonstances et il séjournait au Palais ; mais, dans la suite, il se bornait, comme à Constantinople, aux choses purement religieuses, déjà assez importantes.

En effet, à la cour mérovingienne, l'apocrisiaire, personnage le plus élevé, placé à la tête du clergé palatial, était encore le chef de la chapelle et de l'école sous le titre de Grand ou d'Archi-Chapelain avec la garde du Palais (*Palatii custodem*) dont il était le supérieur spirituel, le conseiller en matière ecclésiastique de tout le personnel de la cour, de tous ceux qui s'y rendaient, car il ne devait pas plus la quitter que le chambellan. On lui adjointra le Grand Chancelier et il y avait sous lui « des hommes prudents, intelligents et fidèles qui écrivaient les préceptes du roi, restant étrangers à la vénalité d'une cupidité sans modé-

(1) *Gesta Dagoberti* (c. 39 et 41 — Orderic Vital, L. 12.

(2) « *Dum episcopo regimen committitur Ecclesie baculus quasi pastoris velut apocrisario, id est secretario sigillatori.* »

ration » C'est en ces termes que s'exprime Hincmar de Reims (1). L'apocrisiaire ne paraît pas avoir survécu à la chute des mérovingiens, mais il eut, sous la deuxième race, un successeur dans le chancelier. En outre, il y eut toujours au Palais un clerc en dignité chargé des intérêts ecclésiastiques. « Si un évêque, écrivaient les prélats de la province de Reims réunis à Kierzy, à Louis de Germanie, lors de son invasion des états de Charles-le-Chauve, envoie vers vous un messenger pour quelque affaire ecclésiastique, ayez soin qu'il trouve établi près de vous un officier chargé de ce ministère, auquel il puisse s'adresser et par lequel il obtienne en votre Palais ce qu'il demande de raisonnable ; comme vous avez un comte du Palais pour les affaires de l'Etat. (2) La dignité d'Apocrisiaire peut être regardée comme la première origine de la Grande Aumônerie et de son titulaire à la cour des rois de France.

LE CHANCELIER (*Cancellarius*)

Sous la dynastie Carlovingienne la chancellerie, attachée aux fonctions du référendaire, forma un nouvel office consistant aussi à rédiger les actes royaux, diplômes, édits, règlements, ordonnances.

(1) « Apocrisarius quem nostrates Capellanum, vel Palatii Custodem appellant, omnem clerum sub cura et dispositione sua regebat. Cui sociabitur summus Cancellarius, qui a secretis olim appellabatur ; erant que illi subjecti prudentes et intelligentes ac fideles qui precepto regis absque immoderata cupiditate scriberent, et secreta illius custodirent » (Hincmar, *ibid.* c. 16 20 et 23).

(2) Ut si quis episcopus, pro quacumque necessitate ecclesiastica ad vos direxerit, ad quem suus missus veniat, per quem quæ rationabiliter poterit, obtineat in Palatio vestro, sicut comes Palatii est in causis Reipublica, ministerio congruunt constitutum habe'e. » (Sirmon. Capit. p. 180).

Il était composé de clercs qui prenaient souvent le nom de notaires ou même de chanceliers et formaient une administration ayant pour chef le Grand Chancelier (*Summus cancellarius*) ou Archi chancelier, ou bien encore Archi notaire. On doit regarder comme chanceliers, dit Ducange, ceux que des récits authentiques donnent comme ayant reçu l'anneau du roi, servant à sceller ses actes, ou en étant porteurs ; mais ceux, dont on dit qu'ils ont présenté au roi ou reconnu des diplômes par son ordre, étaient des chanceliers ou notaires d'ordre inférieur. Outre la garde du sceau ou anneau, le chancelier avait celle des Archives ou *Scrinia* du Palais. Le moine d'Engoulême raconte, dans sa « Vie de Charlemagne », parlant d'un *précepte* à rédiger : qu'il envoya un scribe, nommé Eudes, au chancelier du roi, pour lui demander de l'encre et du parchemin pour l'écrire sur le champ. (1) C'était au chancelier qu'il fallait avoir recours dans ce qui concernait la lettre exacte des pièces diplomatiques. Charles le Chauve, dans un capitulaire de Kierzy exige « que les *Missi* qui n'avaient pas les anciens capitulaires ou qui en possédaient ayant besoin de correction, en demandassent aux Archives ou au Chancelier pour y corriger et disposer toute chose rationnellement et légalement (2) On sait que ces *Missi* inspectaient, au nom du roi, les comtés et *pagi*

(1) « Ego autem jussi Odonem ire ad cancellarium regis et accipere ab illo pergamentum et atramentum ut scriberet cito. » — « Quo praeceptum cancellarius ejus scripsit... *Vita Caroli magni* an. 769.

(2) « ... de nostro scrinio, vel a cancellario nostro accipiant ut rationaliter et legaliter cuncta corrigant et disponant. » Sirmon, *Diplomata*, p. 110.

du royaume. Depuis, Charles le Chauve trouva urgent que cette recommandation « fut écrite et, selon la coutume, conservée dans le Palais chez le Chancelier et de là envoyée par les *Missi*, afin que personne ne put prétexter d'ignorance. » (1) De plus, selon un édit daté de Piste, les archevêques et les comtes de leur cité devaient aussi s'en procurer du Chancelier, par eux-mêmes ou par des envoyés, et chacun d'eux, dans sa circonscription, les relire aux autres évêques, abbés et comtes publiquement. » (2) Les chanceliers du roi ou du Palais passaient souvent, avec la même fonction, dans les cours d'un autre prince. Citons seulement ici un prêtre nommé Joseph, Chancelier du roi d'Aquitaine, lequel, quoiqu'ignorant des Arts libéraux, devenu précepteur de Louis le Bègue, remplit l'office de chancelier de son sacré Palais (*ejusdem sacri Palatii*) (3) Cette fonction était si importante qu'on ne mettait sous la rédaction du chancelier, dit Hincmar, pour la rédaction des préceptes du roi que des hommes intelligents, prudents, exempts de tout soupçon de vénalité, de cupidité, et sachant garder le secret des actes qu'ils transcrivaient.

(1) « Propter « a necessarium duximus ut commendationem nostram ex hoc scribere, rogaremus que ex more in nostro Palatio apud cancellarium retinentur et inde per missos nostros accipiant dirigantur, ut nemo per ignorantium... » *ibid.*

(2) « ... A cancellario nostro archiepiscopi et comites eorum de propriis civitatibus modo per se aut suos missos accipiant et unus quisque per suum diocesim cæteris episcopis, abbatibus, comitibus relegant... » *Edictum Pistense*, t. 2, p. 333. D. Bouquet.

(3) *Monachus Sangallensis, De rebus Caroli magni.*

Le CAMÉRIER (*Camerarius*). — CHAMBELLAN
(*Cubicularius*).

Ces deux dignitaires du Palais paraissent avoir eu la même fonction, celle de la garde de la chambre du roi, de ses trésors, de ses meubles et objets précieux ; des dons qui y arrivaient et de certains écrits importants. Les chambellans, gardiens spéciaux du lit royal, avaient un chef le « Magister cubiliorum. »

LE COMTE DU PALAIS (*Comes Palatii*)

Hincmar place ce comte après le camérier dans la hiérarchie palatine. Inférieur au maire, selon Hénault, son office correspondait, en matière civile, à celle de l'Apocrisiaire en matière religieuse. « De même, dit Walafrid Strabon, qu'il y a dans le palais des précepteurs ou comtes qui traitent des causes séculières : ainsi il y a des préposés que les Franks appellent chapelains préposés aux causes des clercs » (1) Le comte palatin avait, dans ses attributions, tout ce qui contribuait à la décence et à l'ornement de la Majesté royale, tels que les dons des guerriers, [*militum*], sauf ceux des vivres pour les chevaux, qui regardaient la reine et le chambellan, et ceux qu'apportaient les ambassades, à moins que la reine ne voulut s'en entendre avec le roi. On voit paraître cet office sous Sigebert, qui fit Gulion comte de son

(1) Lib. *De rebus ecclesiasticis*, c. 31 « Quomodo sunt in palatiis præceptores vel comites qui seculariorum, causas ventitant : ita sunt illi quos capellanos Franci appellant, clericorum causis prælati. »

palais, et sous Dagobert, lequel ayant nommé son fils Sigebert roi d'Australie, en 632, établit, pour l'aider dans le gouvernement de ce royaume, Adalgis, duc ou plutôt comte de son palais (1).

Mais l'office du comte était surtout une magistrature ; les textes ici sont positifs. Le comte, dit Jean de Salisbéry, jouissait de l'autorité judiciaire (*Juris auctoritate*). (2) Il avait, s'exprime aussi Hincmar » entre autres charges presque innombrables, celle de porter sa sollicitude à terminer, selon la justice et la raison, et de ramener à l'équité les procès soulevés ailleurs et mal jugés, lesquels abordent le tribunal palatin, à cause de sa justice ». Il n'y avait d'abord qu'un seul comte pour juge, mais il siégeait accompagné d'assesseurs que la chronique de saint Vincent de Vulturne nomme échevins du palais (*scabinos Palatii*) et que le moine de saint Gall désigne ainsi « Comitum Palatii in medio procerum concionantem » (3). Il connaissait de toutes les causes portées au Palais et appelées *causes palatines*. Il fallait s'adresser à lui d'abord, et s'il s'agissait de choses secrètes à traiter avec le prince, le comte préparait l'entrevue ; et, en tous cas, c'était à lui de préparer l'expédition des affaires, de les diriger même devant le tribunal du roi, dit M. Fustel de

1 Grég. de Tours, I, V. p. 246. D. Bouquet, t. 2 et *ibid*, p. 632 *Gesta Dagoberti*, 588.

2 Joannes de Salisbery, Epistola 263.

(3) Comitum palatii inter cœtera pene innumerabilia in hoc maxime sollicitudo erat ut omnes causœ ? legales quæ alibi ortæ propter œquitatis judicium Palatinum aggrediebantur ortæ et rationabiliter determinaret, seu perverse judicata ad œqualitatis tramitem reduceret. Hincmar *De Palatio*, c. 2., Edit. Migne, t. IX, pp. 934-935.

Coulanges (1). Il connaissait des causes en première instance ou sur l'appel des jugements des comtes des provinces et les décidait souverainement, dans le Palais, même en présence du Roi.

Ce tribunal palatin était accessible à tous. La Vie de saint Prix (*Præjecti*) raconte que cet évêque « courut, selon la coutume, à la cour du roi et qu'il entra au lieu où l'on discute les procès. » On lit aussi dans celle de saint Pharon, de Meaux, que « tandis qu'on discute publiquement sur les lois dans le palais même, beaucoup de gens y viennent pour des jugements séculiers » (2) Les rois eux-mêmes tenaient souvent l'audience du Palais. Dagobert, dit Grégoire de Tours, « rendait une justice exacte à tous ses leudes aussi bien aux pauvres qu'aux riches. » (3) Sachez, disait Louis le Pieux, à ses *Missi*, dans son capitulaire de 829, que nous voulons qu'il y ait chaque semaine un jour dans notre Palais, où nous voulons siéger pour entendre les causes afin que par lui, ou son propre comte et la prévoyance des *Missi* cela soit manifesté à l'obédience du peuple ». (4) Le prince, dans un autre diplôme de 819, parle bien de quatre comtes palatins pour entendre aussi les causes (*ad causas audiendas*).

Mais ceux-ci étaient envoyés dans les provinces éloignées pour épargner aux justiciables de péni-

(1) Fustel de Coulange....

(2) Johannes de Salisbery, Epist. 263.

(3) Greg Turon, L. V, p. 244, D. Bouquet, t. 2.

(4) « Sciatia... nos velle per singulas hebdomades, uno die in Palatio nostro ad causas audiendas sedere ut per hunc (comitem ?) aut illius comitem et providentia Missorum et obedientia populi manifestus appareat » Baluze, t. 1^e, col. 668.

nibles voyages au Palais. Ces autres comtes pouvaient même se donner des substituts ou lieutenants appelés vicomtes palatins. Si cette délégation était donnée à des comtes de *pagi* et qu'elle leur fut enlevée par le roi, ils ne restaient que simples comtes. (1) Nous renverrons pour la liste des comtes palatins sous les deux premières races aux Dictionnaires de Ducange et de Moréri. Il y avait sous les empereurs le comte des largesses privées « *comes largitionum sacrarum* » et le comte du domaine privé « *comes rei privati* » le fisc (2).

LE RÉFÉRENDAIRE (*Referendarius*)

A la cour des empereurs romains, ce haut dignitaire s'appelait *Questor palatii* ; à celle des mérovingiens on lui donnait le titre de *Referendarius*, du verbe *referre*, cet officier ayant la charge de rapporter au roi les placets, requêtes et lettres des gouverneurs des provinces ou cités. En outre, comme il signait des diplômes et y apposait l'anneau ou le sceau du prince, quoiqu'il n'eut été d'abord qu'un simple secrétaire, il devint chancelier, archichancelier et garde des sceaux. Grégoire de Tours cite le référendaire Siggo comme ayant « tenu aussi l'anneau du roi Sigebert ». (3) D'autres exemples de ce cumul d'emplois sont ici nécessaires : Saint Ouen, évêque de Rouen

1 Chronic. S. Viucenti de Vulturne.

2 L'Eglise et l'Empire romain au IV^e siècle, par de Broglie, t. 2.

3 Lib v. c. III. Siggo fut aussi référendaire de Childebert, fils de Sigebert.

originaire de notre village de Sancy, a été qualifié de référendaire et de chancelier parce que « on lui déférait, dit Aimoin, toutes les inscriptions des affaires publiques et qu'il les munissait, soit de l'anneau du roi, soit du sceau à lui confié. » (1) Dans la vie de saint Agile on dit aussi d'Ouen : « plus aimable aux yeux dudit roi que tous les courtisans, il fut nommé référendaire portant son anneau, dont il scellait officiellement (*publice*) les écrits ou édits les plus importants du royaume. » (2) Le savant Ducange cite encore parmi les référendaires les plus distingués : saint Obert, autre évêque de Rouen, que le moine Aigrard qualifie dans sa Vie : « d'homme très éminent et grand référendaire du palais » et qu'une autre Vie donne comme « un courtisan, savant scribe, rédacteur des privilèges royaux et porteur de l'anneau royal dont on scellait ces privilèges. » Mais voici un texte qui donne une juste idée de l'importance d'un Référendaire, sous la première race, et comment, d'un rang inférieur du Palais, on pouvait monter à l'un des plus élevés : le roi Sigebert avait nommé Bonitus, évêque des Arvernes, « chef des pannetiers du Palais, vers 688, et peu après, ayant reçu l'anneau de la

1 Audoenus filius præcellentissimus Autharii, qui referendarius ideo est dictus, quod ad eum universæ publicæ de ferrentur conscriptiones, ipseque eas annulo regis sive ab eo sigillo sibi commisso muniret seu firmaret. — « Audoenus, cognominatus Dado, præfato regi præ cunctis aulicis amabilis ac referendarius constitutus gestant ejus annulum quo signabatur publice totius regni potiora scripta vel edicta.

2 « Obertus vir clarissimus qui eo tempore summus Palatii erat referendarius » — « Cœpit esse aulicus scriba doctus, conditor quo regalium et gerulus annuli regalis quo eadem signabantur privilegia » Ducange, *Dictionnaire*.

main du roi, il remplit l'office de Référendaire, dont il s'acquitta avec tant d'éclat qu'on lui confia tous les ministères du Palais et qu'il devint agréable et très cher aux princes et aux grands. » (1) Du reste, il ne faut pas croire que l'apposition du sceau royal était laissée à l'arbitraire du référendaire. Ainsi Dadon, autrement saint Ouen, ayant présenté à Dagobert mourant un *précepte* en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, lui même le souscrivit et sa souscription fut confirmée par celle de tous les grands qui étaient présents auprès du prince. (2) Un autre référendaire, Otto, ayant passé pour faussaire, il fut prouvé, par un jugement rendu à Metz par Gilles, archevêque de Reims, qu'il avait apposé de fausses signatures sur divers écrits, et, en effet, on trouva ceux-ci dans un registre du roi Chilpéric et dans l'un des bureaux des Archives. (3). Un office aussi élevé à la cour mérovingienne n'était donc pas sans danger. Charigile qui l'occupait en 559 sous Clotaire, fut tué par ordre de Frédégonde avec Sigebert dont il avait été le camérier. (4) Mais aussi

(1) (Sigebertus) Benitum pincernarum esse præcipit. Non multo post annulo ex manu regis accepto Referendarii officium adeptus est ; quod ita splendide sibi commissum peragit, ut cunctis sibi palatii ministeriis traditis, principi et cunctis proceribus placens esset carissimus » *Vita S. Boniti episcopi Arvernensis*, D. Bouquet, H. st. t. 3, p. 90.

(2) *Ex Vita S. Boniti, episcopi Arvernensis*. — D. Bouquet, t. 3, p. 90.

(3) « Offerente præcepto Dadone Referendario præceptum suscripsit, omnes, que proceres qui in presentia adorant eundem subscriptionibus firmarant » *Vita Dagoberti*, D. Bouquet, t. 2. p. 593.

(4) « Scripta enim ista in regesto Chilperici regis ; in uno scriniorum pariter reperta sunt » Jugement de Gilles, Arch. de Reims à Metz, Gregorius Turon, L. X. p. 377. C. xix, D. Bouquet, t. 2.

4 *Lib. Miraculorum S. Martini*, ibid, p. 230 et 460.

il était un autre échelon pour parvenir à un rang plus élevé. Charimer, Référendaire du roi Gontran, fut élevé au siège épiscopal de Verdun.

LE MAIRE DU PALAIS

(*Major Domus, vel Palatii*)

Si cet officier, qui serait placé après le comte, ne figure pas dans le traité *De Palatio* d'Hincmar, c'est que le Métropolitain de Reims écrivait sous Charles le Chauve, un prince carlovingien ; son existence n'en est pas moins historique. A la tête des palatins, dit Fustel de Coulanges, était le maire du Palais, intendant général, supérieur aux autres fonctionnaires. Sa charge consistait dans *la cura palatii*, correspondant à celle d'intendant ou de comte dans la maison impériale de Rome ou de Byzance. Désigné sous différents titres dans les auteurs, historiens et hagiographes, tels que : *Major Domus Palatii, gubernator, rector, moderator, provisor aulae regiae, praepositus, comes Palatii, princeps regiminis, dux Francorum*, c'était toujours du même personnage, devenu puissant à la cour, dont il s'agissait. Attaché au Palais et surtout à la personne du prince, il devait y être assidu : « cum in aula Palatii assidue versabatur, ad obsequium regis conservabatur » dit Frédégaire. (1) On comprend dès lors qu'en étant si rapproché de lui pour recevoir ses ordres, le maire devait acquérir, avec le temps, une prépon-

1 Frédégaire, Dom Bouquet, t 1, c. 51.

dérance telle, qu'après avoir été son ministre, il put aller jusqu'à balancer, annihiler, et même usurper son autorité.

Sa puissance daterait, en Austrasie, comme en Neustrie, de la fin de la reine Brunehaut et de Dagobert I, fils de Clotaire II, seul roi des Francs, mort en 644. Après les règnes de ses fils Sigebert II, Clotaire II et celui surtout de Thierry III, 688, commencerait l'*Ere* dite des *rois fainéants*, ou fantômes de rois. Après avoir échappé aux princes, la nomination des maires fut dévolue aux leudes, dit Frédégaire. (1) Du reste, « cet honneur (de la mairie) nous apprend Eginart, dans sa vie de Charlemagne, n'était accordé qu'à ceux qui étaient d'une naissance illustre ou se distinguaient par la suprématie de la fortune. (2) c'est-à dire aux patriciens, quand il n'était pas héréditaire dans la même famille, ce qui explique encore la main mise du maire sur des monarques indolents ou imbecilles, qui leur abandonnaient les rênes du gouvernement.

Il y eut une série nombreuse de titulaires de cet office palatin ; l'un des premiers qui se présente est Landri, soupçonné de complicité avec Frédégonde dans l'assassinat de Chilpéric I, roi de Soissons, 584, son mari et qui se porta comme défenseur de Clotaire II, son fils, contre Childébert II, roi d'Austrasie, qu'il vainquit en 593. Le maire du Palais se prenait indistinctement parmi les Francs et les Romains. Ainsi Bertold « genere Francus (fut) major domus Palatii Theuderici » ;

(1) *ibid*, c., s. 54

(2) « Hic honor non aliis dari consueverat quam iis qui claritate generis et opum plenitudine ceteris eminebant ».

Protadius, au nom latin, fut nommé par Brune-
hault sous ce Thierry II et tué à Kierzy par les
leudes campés en cette maison royale. Un autre,
Claude, mérite une mention spéciale. Claudius
« *genere romanus* » était « *homo prudens, jucun-
dus in fabulis... litterarum studiis eruditus* » dit
Frédégairé (1). Mais l'importance de la mairie date
surtout de son occupation par le premier des Pé-
pins, dit l'*Ancien* ou de *Lenden*. Clotaire II, fils
de Chilpéric I, ayant accordé, en 584, l'Austrasie
à Dagobert I, son fils, lui donna, pour maire de
son Palais, Pépin de Lenden. Celui-ci, vainqueur
des Neustriens, devint lui-même maire, sous Si-
gebert, fils de Dagobert, en 632, et mourut en 639,
ayant été la tigeéloignée des princes carlovingiens

En cette même année, Pépin avait voulu mettre
Grimoald, son fils, sur le trône de Dagobert II,
qu'il envoya en exil et fit renfermer dans un mo-
nastère. La puissance de cet officier devint telle,
sous Sigebert II, qu'il put se qualifier : *Dux Fran-
corum, princeps et subregulus*, expressions am-
bitieuses, lesquelles, comme les précédentes, se
rapportaient à celui qui « gouvernait le Palais,
sous le roi. » Après Grimoald apparaît le maire
Ega, 646, sous Clovis II et Sigebert en Neustrie et
Bourgogne, lequel avait partagé la tutèle de ces
princes avec Nantilde, leur mère et « gouvernait
dignement le Palais et le royaume. » (2) Ce fut
le maire Erchinoald ou Archambaud, 646, (?) qui fit
épouser à Clovis II, lequel régna sous tout l'em-
pire franc, sainte Bathilde, avec laquelle il fut
aussi le tuteur de ses trois fils, honoré lui-même

1 Frédég. Bouq. t. 2, c. 27.

2 *ibid.*, t. 2, p. 652.

du titre de *Patricius*, réservé aux seuls rois par les empereurs. Un maire, de famille franque, Flaochatus, qui avait empêché Erchinoad de faire proclamer son fils Leudès, à la place de Dagobert II, fut élu par les évêques et les ducs, de concert avec la reine Nantéchilde (1).

« Vers le temps de la mort d'Erchinoald, les Francs, flottant dans l'incertitude sur le choix de son remplaçant, tinrent conseil et élevèrent à ce degré d'honneur, Ebroïn, qu'ils nommèrent majordome à la cour du roi » (2) dans la Neustrie. Franc de race, Ebroïn, natif de Soissons, abusa étrangement de sa puissance et fut un vrai tyran. On dira seulement ici : qu'il fut le fondateur de Notre-Dame de Soissons, où son nom a survécu; qu'il fit mettre sur le trône, à la place de Clotaire, renfermé à Saint-Denis, Thierry, son second frère ; qu'il fut le persécuteur de saint Léger, son concurrent, et qu'il périt lui même assassiné en 688. Waraton qui lui succéda, supplanté par son fils Gislemér qui périt en 684 reprit sa place; Bertaire, son gendre, maire après lui, put être témoin d'un changement important qui s'opéra dans cet office, car Wulfoad, élu par les leudes en Neustrie, ayant voulu faire décerner la royauté à Childéric II, fils de Clovis II, qui mourut en 673, avait été obligé par Ebroïn de se réfugier en Austrasie.

Pour juger à quel abaissement était arrivée la race royale de Mérovée et de Clovis, sous les

1 *ibid*, p. 650.

2 « *Et tempore defuncto Erchinoaldo majordomus, Franci in incertum vacillantes; praefuncto concilio, Ebroino, genere francus, hujus honoris altitudine, majorem domus in Aula regis statuunt.* »

Fainéants, on peut avoir recours à la peinture que l'on trouve dans la chronique de Centule ou saint Riquier... « En ce temps là, y lisons nous, la gloire de la royauté étant en décadence, la maison du roi était dirigée par ses préfets; quant à lui, il n'avait que la faculté d'entendre les ambassadeurs venus de tous côtés, et de leur répéter au départ les réponses qu'on lui avait apprises ou plutôt ordonnées, comme venant de son autorité; et le préfet de la cour indiquait tout ce qu'on devait faire ou disposer concernant l'administration du royaume, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur. » La nouvelle série des maires du Palais en conserva le titre, mais en réalité s'empara de la puissance royale. Elle fut inaugurée par Pépin d'*Héristal*, dit le Grand, petit-fils de Pépin de *Lenden* ou l'*Ancien*, lequel, sous Thierry II et ses successeurs, s'empara de toute l'autorité, prit le titre de duc et gouverneur d'Austrasie, qui passa aux siens, « tenant la primauté du royaume et gérant le soin du Palais... » en véritable roi. (1) Il mourut en 714, fut père de Charles Martel et aïeul d'un troisième Pépin dit le *Bref*, sous lequel expirait la royauté mérovingienne, 759, en la personne d'un dernier Childéric, III^e du nom. Ces personnages sont signalés en l'histoire par leur importance. Dans la chronique de Viterbe nous lisons: que Pépin « étant majordome du Palais et chargé des soins de la République, sous le nom du roi, avait soutenu de longues et fortes guerres » (2). C'est encore « la dignité de majordome que Charles Martel tint pendant

1 D. Bouquet, t. 3, p. 623.

(2) Gangius.

vingt-sept ans » disent les *Annales de Mayence* et du moine Lauresh. Elles ajoutent que son épitaphe portait : « Duc et seigneur des ducs et des rois même ; il méprisa de devenir roi et ne voulut pas régner quoiqu'il eut le commandement suprême. (1) Avec Hugues Capet, il n'est plus question des maires du Palais.

Dignités inférieures du Palais

LE SÉNÉCHAL (*Senescalcus*)

Cet officier est placé par Hincmar dans un rang inférieur à celui de comte parmi les ministres du Palais et il est aussi désigné par les auteurs mérovingiens et carlovingiens sous les noms de *senescallus* ou *senescalcus*. C'est à lui que succéda le Grand Sénéchal de France, titre attaché au comté d'Anjou. Sous la première race, le Sénéchal du Palais en avait la direction, mais dominée par celle du Maire qui y devint tout puissant. Son emploi était celui d'un surintendant chargé de procurer tout ce qui était nécessaire à la cour dans les divers séjours que devait faire le roi dans les villas qu'il avait choisies, par exemple de pourvoir les écuries de boisson et de vivres pour les chevaux. Il était du nombre des grands assistants aux plaids et aux jugements royaux. (2) Il y eut quelque fois deux sénéchaux, preuve que cette

(1) D. Bouquet, *ibid.* « Carolus sub honore majoris domatus tenuit regnum francorum annos viginti septem. — « Dux, dominus que ducum, regum, quoque rex fore spernit, non vult regnare, imperat ipse. »

(2) Marculf, *Lib. formula*, 25, t. 4, Vitæ ss, Ordio, *bonet.* p. 617 et 619,

dignité pouvait se multiplier. Et, en effet, il y eut, dans la suite, des sénéchaux et senéchaussées féodales.

LE BOUTEILLER (*Bulicularius*)

Sous la direction du Sénéchal, le bouteiller avait la charge de la réception des vins de prestation dus au roi par les prélats et les abbés royaux. Peut être devait-il, comme échanson, présenter le vin au roi. A ces emplois se rattachait l'office de pannetier, c'est-à-dire du soin du pain de la table royale, *pincerna*. Il y avait plusieurs pannetiers, puisqu'on leur donna un chef. Le roi Sigebert, en 643, établit saint Bonitus « princeps pincernarum » et, en 688, il l'éleva à la dignité de référendaire. (1) Voici un autre exemple caractéristique d'une fortune plus singulière au palais mérovingien : Leudast, fils d'un vigneron, nommé Leocadius, serf du fisc en l'île de Ré, est attaché à la cuisine du roi « *culinœ regis deputatur* », mais la fumée lui faisant mal aux yeux, parce qu'il était chassieux, « on le retira du pilan pour le mettre au pétrin « *amotus à pistello, promovetur ad cophinum* » ; mais tandis qu'il faisait semblant de se délecter au milieu des pâtes fermentées «... *sed dum inter fermentatas massas se delectari consimulabat* » voilà qu'il s'enfuit pour échapper au servage. Il est repris, on lui coupe l'oreille, et ne pouvant cacher cette honte, il se rend auprès de la reine Marcoviève, femme de Caribert, laquelle lui confie la garde de ses

(1) D, Bouq, t. 3, p, 613 — « Magister Pincernarum » *Annales Francorum*, an 781.

meilleurs chevaux «... equorum meliorum deputat esse custodem » Parvenu ensuite à la dignité de connétable « comitatum stabulorum » de Charibert, son orgueil et sa corruption l'en firent expulser. Ce serf, en rupture de bans, finit par être encore comte de Tours, cité qu'il tyrannisa par ses exactions. (1)

LE CONNETABLE (*Comes stabuli*)

On vient de voir par l'exemple de ce Leudaste en quoi consistait cet emploi qui était celui de chef de palefreniers des écuries du roi (comte de l'étable, *Comes stabuli*, *Comestabilis*, *Conestabilis*, *Constabulum* dans les différents écrits). Il a été emprunté au *tribunus stabuli* des empereurs byzantins ; c'était à lui qu'incombait le soin du logement des chevaux et de veiller à tout ce qui concernait leur équipement et leur nourriture. Parmi les connétables on ne citera ici que deux noms : Cuppa, qui fut connétable du roi Chilperic lequel retira de Bourges un trésorier de Clovis et Licinius, évêque d'Angers. On ne sait à quelle époque le connétable devint le chef de la milice de France. On lit seulement dans la Vie de ce prélat, selon Ducange : Il arriva qu'à de pressentes et unanimes sollicitations, le roi le créa tribun des soldats, c'est-à-dire selon notre coutume connétable. (3) On sait à quel degré d'importance devait arriver ce simple fonctionnaire. Ce fut le

1 Greg. Turon, D, Bouquet, t,2, L, 5, p, 261, c, 49

2 Cuppa comestabuli Chilperic regis — Thesaurarius Chlodovechil à Cuppane stabali comite, de Biturico retractus, ibid, L, 5, c, 40 et L, 10, p, 366

3 Cangius Diction.

connétable Heppe qui, ayant saisi Brunehaut, la livra à Frédégonde.

LE MARÉCHAL (*Marescalcus*)

Il est assez surprenant que son nom qui viendrait du germain *Mariskalk*, cheval, d'où est venu *Marescalcus*, *Marscalcus*, *Mariscalus*, ne figure pas même sous les deux premières races quoiqu'il eut, après le connétable, un emploi semblable, le soin des écuries du roi, son existence est seulement signalée dans la loi salique. (1)

LE MANSIONAIRE (*Mansionarius*)

Ce dignitaire palatin avait pour mission d'indiquer et de fixer le temps et le lieu où le roi et le Palais devait venir demeurer, *manere*, d'où l'on a fait le terme *Mansio*, *Mansion*. Le *Mansionarius* avait donc à peu près les mêmes attributions que plus tard le fourrier ou le maréchal des logis. Il allait en avant faire préparer le gîte, *propter mansionum preparationem* et cela en temps opportun chez ceux qui devaient recevoir le prince et sa suite, afin de ne pas causer de peine à leur famille, en arrivant trop tard. On appelait, dit Hincmar, *Mansionaticos* vel *Mansionatica*, les gens et les lieux où non seulement le prince, mais aussi ses représentants devaient être hébergés dans leurs voyages. Ils y avaient le droit de gîte et de procuration dit *mansionaticum*. Les mansionnaires avaient un chef appelé *comes mansionariorum*,

1 Si marscalens qui super xii cabellos occiditur., Les al-amannorum, Tit, 79. *Lex salica*, t, 2, Bouquet, paragraphe vi

et cette fonction était souvent confiée à un personnage de la cour. On voit par exemple un Mansionnaire, Gauzlin, signer un *précaire*, *preccariam*, sous Louis le Pieux avec les comtes du Palais, Ragenaire et Ranulf. (1) Frotaire, évêque de Tulle dit, dans sa 18^e lettre, que sa grande sollicitude consiste à pourvoir aux mansions, d'après un ordre de l'empereur, où les légats du pape doivent s'arrêter, pour aller de Montjoy jusqu'au Palais d'Aix et de son désir de rentrer chez lui au mois d'octobre. (2) D'autre part, le roi, selon Orderic Vital avait enjoint aux principaux mansionnaires du Palais d'orner la demeure royale comme à un jour de fête pour lui et ses grands. (3)

LES VENEURS (*Venatores*)

Les chefs des Veneurs, au nombre de quatre, *venatores principales quator*, étaient chargés de tout ce qui concernait les chasses royales, tantôt au Palais et tantôt au dehors, selon le besoin du service de la vénerie ; ils avaient sous leur direction des hommes chargés des chenils.

LE FAUCONNIER (*Falconarius*)

C'était un officier ou intendant préposé à l'élevage et à l'entretien des faucons, comme aux

1 Ducange, *Diction*, Art. *Mansionarius*.

2 *ibid* « De his ob id precipue sollicitus maneo quia ipse secundum imperiale preceptum ad providendos mansiones in quibus legati debent scilicet a Monte Jovis usque ad palatium Aquis ire debeo et infra mensem octobrem domum ingredi cupio ».

3 Orderic Vital Lib. 13. « Mansuariis aule principalis ut regiam sibi et optimatibus suis festive ornarent imperiose mandavit, »

chasses où on l'employait, c'est-à-dire la chasse au vol. Charlemagne en fait mention dans son célèbre *Capitulaire De Villis*, expliqué et commenté par le savant Guérard et dont il sera question postérieurement. Il y est compté parmi les ministres du Palais : « Venatores nostri et falconarii, vel reliqui ministeriales qui nobis in Palatio deserviunt. »

Officiers du Palais

D'UN ORDRE INFÉRIEUR

Il y avait encore dans le Palais beaucoup d'autres officiers qu'Hincmar ne fait qu'indiquer et d'autres qu'il passe sous silence. Des uns et des autres il fallait qu'il y en eut toujours un nombre convenable présent soit pour l'ornement, soit pour le bon ordre ou les affaires du Palais. Ils étaient soumis aux dignitaires dans l'accomplissement de leurs fonctions respectives. On essayera de suppléer au silence du célèbre prélat auteur du *Traité de Palatio*. Ces officiers soumis aux officiers supérieurs n'étaient pas toujours des personnages sans importance.

1^o Le Portier (*Ostiarius Palatii*) était, parmi les officiers du palais, le premier soumis aux officiers supérieurs. (1) Il y avait plusieurs portiers palatins dont il était le chef sous le nom de « magister ostiariorum ». Il pouvait cumuler même d'autres fonctions très élevées. Hincmar, dans sa lettre *de Villa Novillaco* (Neuilly s. Front)

(1) Hincmar, *De Palatio*, c 17.

cite Othon comme portier de Charlemagne. (1) Eginhard, l'un des favoris de ce prince, était maître des portiers de son Palais. (2) Un Gerundulf ou Gérulf était qualifié de *summus sacri Palatii ostiarius* (3) et un autre Goteran de *Magnificus ostiarius* (4) sous Louis le Pieux. Enfin un palatin Albert, sous ce même prince, était comte, portier et conseiller de l'empereur. (5).

2° L'Édile du Palais (*Palatii œdilis*) Cette dignité devait avoir une certaine importance, puisque Charles le Chauve, en 872, en revêtit Boson, frère de la reine, sa femme, lequel devint plus tard roi de la Provence. Ce prince, d'ailleurs, l'avait déjà nommé camérier et maître des portiers du Palais (6). Aussi Ducange prétend il que l'édile du Palais était un titre équivalant à celui de gardien et de premier portier « *curopalata* ».

3° Le Tonloier (*Telonarius*). Cet emploi avait diverses significations. C'était en général un receveur de péage, appelé tonlieu, et de droits sur les marchés. Il y avait, selon Hincmar, le tonlieu sur celui du Palais « *mercati Palatii telonium*. » (7) L'archevêque, dans une lettre à Hincmar de Laon, lui dit : qu'il s'est plaint au roi de ce que sa cause

(1) « Othon ostiarius Caroli imperatoris » Hincmar *De Villa Noviliaco* in appendice ad Flodoardum.

(2) Eginhard, *Annales* « Ostiariorum magister. Le livre de Louis le Pieux, 822.

(3) Epist. 2 et 4 de Frotaire, évêque de Tulle « Gerulf, *summus sacri Palatii ostiarius*.

(4) *Epist. Hadriani papa*, 92, Codicis Carolini,

(5) « Albertus comes et ostiarius et consiliarius imperatoris » Ludovici pii ; in vita Aldrici episcopi Cenomannensis,

(6) Wandebert, *Lib. De miraculis; s. Goaris*, c, 30

(7) Hincmar, *Opusc*, c, 31, *Negoliacum*,

avait été décidée par des juges inférieurs et séculiers, tels que Helmenguaire « tonloier du marché du Palais. » Flotaire et Ursion, mayeurs des maisons royales; agissant ainsi contre les canons. (1) Le tonloier devait stationner à la porte des villas lorsque la cour y résidait, et, selon l'explication de Ducange, cet officier palatin, sous les rois francs, présidait à la réception de toutes les pétitions du royaume et en recevait *portaria*. (2) Dans son capitulaire de 820, donné à Thionville, Louis le Pieux défendit d'exiger le tonlieu de tous ceux qui sont employés au Palais soit avec des charriots, soit avec des....., soit avec n'importe quel véhicule... non plus que de ceux qui y conduisent leur redevance..... » (3)

4. Le Bibliothécaire (*Bibliothecarius*). La fonction de cet officier, par son titre seul, est toute indiquée. Il avait la garde et le soin des livres renfermés dans l'*armarium* ou coffre qui les contenait. Cet *armarium Palatii* s'appelait aussi *archivum* et son conservateur *armarius*, lequel pouvait remplir aussi d'autres fonctions. Sous Charlemagne, en effet, Gervard fut « Bibliothécaire du Palais et *prefectus* des ouvrages et constructions palatines. » (4) Ebbon, archevêque de Reims, eut ce titre sous Louis le Pieux. Hilduin, abbé saint Denis et de saint Médard se le donne, sous Charles le Chauve, au Concile de *Tecinensi*.

(1) *Hincmar, ibid, Opera*, t. 2, p. 606, Migne,

(2) Ducange *Diction*,

(3) *ibid* a... Sive in carris, sive friskengis, sive aliis quibus libet vehiculis... nobis in paladio deseruiunt... et eorum dispensum du cunt » Baluze, t. 1, col. 617

(4) Eginhard, *Liber de Translatione SS. Martyrum Marcellini et Petri*.

2° Le Trésorier, *Sacellarius*, était le gardien du trésor du prince, selon Hincmar, *custos Fisci* (1)

3° Le Dépendancier, *dispensator*, était comme l'économiste ou régisseur, une sorte de Majordome.

4° Le *Scapardus*, ce terme comme les suivants appartient à la langue germanique et signifie gardien des vases ou de la vaisselle de table renfermée dans un coffre *theca* vel *Armarium*.

5° *Bersarii*. C'étaient des chasseurs ou gardes forestiers ayant le soin spécial des parcs où l'on renfermait le gros gibier, selon Hincmar.

6° *Veltrarii*. Selon Ducange, le *Veltrarius* était le préposé au vautre du roi « *Veltricibus canibus præfectus, Veltrem leporalem* ».

7° *Beuverarii* signifieraient des gardiens chargés de la conservation des peaux et fourrures des castors (*castorum*) (2)

Il y avait encore parmi les Palatins certains employés qui nous sont indiqués par des textes tels que le Maître des serfs (*Magister servorum*) chargés de leur direction. Des médecins paraissent aussi avoir été attachés à la cour. L'un d'eux nommé Marileïfus fut, dit Grégoire de Tours, « le premier médecin habituel de la maison de Chilpéric (2) Frédegonde à qui le meurtre ne coûtait rien pour satisfaire sa vengeance ou son ambition, avait chargé des clercs du Palais d'assassiner Childebert en 585, fit aussi attenter à la vie de Prétextat, évêque de Rouen, qui fut blessé. Elle lui dit froidement : « Il y a chez vous de très habiles médecins qui peuvent guérir cette blessure,

(1) Hincmar *De Palatio*.

(2) Greg. Turon. L. 2, C. 25, p. 302.

permettez qu'ils s'approchent de vous. » (1)
C'étaient souvent des serfs qui avaient ces titres subalternes comme ceux de *Queus*. On peut ranger sous cette catégorie les clercs palatins nombreux dont ils furent souvent les instruments des haines royales. Ainsi : encore Frédegonde, ennemie acharnée de Brunehaut « envoya secrètement un clerc son familier » tuer d'une manière occulte sa rivale, et le malheureux, n'ayant pas réussi, elle le renvoya à sa *patrône* qui lui fit couper les mains et les pieds. (2)

Noblesse Palatine

Ce nombreux personnel du palatium mérovingien formait ce que l'on appellerait aujourd'hui l'Aristocratie, si elle avait été héréditaire comme la royauté. Alors elle consistait dans les titres palatins. Ce qu'on appelait les *Grands* étaient ces dignitaires désignés par les noms de *Proceres*, de *de Primi regni*, de *Fideles*, *Optimates*, *Optimi*, *Seniores*. Les évêques, les personnes instruites s'appelaient plutôt : *Viri fortes*, *Majores*, *Primores*, *priores*, *primates*, *Principes*, *magnates*, *et clarissimi*. Ceux qu'on comprenait sous l'expression générale de *domestici regis*, ayant, comme au Palais de Byzance, un chef *comes domesticorum*, étaient attachés spécialement à la personne du roi, couchaient au Palais et préparaient les dépenses nécessaires au départ du roi pour les plaids et séjours dans ses résidences. (3) Ils étaient

(1) *Ibid.* C. 32, p. 327.

(2) *Ibid.* Lib. vi, C. 20.

(3) Greg. Turonen, L. 10, C. 287.

au nombre des *optimates* du royaume (1) et, selon Marculf, s'asséyaient près du prince. Ils durent faire partie de ce qu'on appelait au vi^e siècle, l'*Anstruction, trustee royale* ou *Conviva regis* qui engageait en quelque sorte à porter assistance au roi. Pour devenir l'un des *optimates*, on pouvait être de familles franques ou sénatoriales, c'est-à-dire affiliées au Sénat romain, ou tenant un rang dans l'une des cités gallo-romaines. On continua toujours à distinguer les deux nations, quoique la fusion s'avançât par ces expressions : « *ex genere romano, ex genere francorum, ex genere burgundiorum* » (2). Citons ici les titres attribués à Sulpicius, évêque de Bourges, appelé : « *Vir valde nobilis et de primis senatoribus Galliarum, in litteris bene eruditus ; Rethoricis in matricis vero artibus nulli secundus* » par Grégoire de Tours, (3)

Si la langue latine était toujours en usage après l'invasion des Francs, il faut remarquer que ce n'était point celle du siècle d'Auguste, et que, si elle était parlée et écrite par les gens instruits c'était en style vulgaire, rustique, même barbare. On dut la faire servir à rendre intelligibles, par la traduction, une foule d'expressions germaniques importées par les Francs, les Bourguignons et autres envahisseurs. D'autres langues importées des pays orientaux n'étaient pas inconnues dans l'empire franc. Le roi Gontran, roi d'Orléans, à son entrée dans cette ville, en 585, le jour de Saint-Martin, fut félicité au milieu d'une grande multitude de peuple en langue syrienne, en

(1) *Præfat. legum Burgundiorum et Riburiorum*. C. 90.

(2) *Fredegaire, Bouquet, t. 2, p. 412.*

(3) *Grég. C. 39, 286, ibid.*

langue latine et même en langue juive « hinc lingua syrorum, hinc latinorum, hinc etiam ipsorum Judæorum in diversis laudibus varie concrepabat (turba populi) dicens : Vivat Rex regnum que ejus in diversis populis, annis innumeris dilatetur ». Aux repas qui suivirent, ce prince, dont on vantait la bonté voulut qu'on chantât des répons. Ces étrangers pouvaient prétendre aux dignités ecclésiastiques. L'un d'eux nommé Eusèbe Syrien « genere Syrus » parvint, à force de présents à se faire nommer évêque de Paris, à la mort de Ragenold. Aussitôt il destitue toute l'école de son prédécesseur et il établit pour ministres de sa maison ecclésiastique des Syriens de sa nation ». D. Bouquet pense qu'il faut entendre par ces ministres les lecteurs, chantres, etc. qui étaient sous la direction de l'Archidiacre. Ne s'agirait-il pas ici d'une des écoles épiscopales qui servirent de modèle à l'école du Palais ?

Ecole ou Académie palatine

C'est une question que de savoir si cette école sortit de la Chapelle palatine chargée du service divin, ou si celle ci donnait en même temps l'enseignement littéraire sacré et profane, formant ainsi une office ayant, même dans les premiers temps Mérovingiens, une double destination. En tout état de cause, il est certain qu'elle eut pour auteur le clergé gallo-romain qui, dès l'arrivée de Clovis à Soissons et à Reims, n'avait pas tardé de paraître à sa cour : évêques, moines, clercs de diverses catégories, sortis des écoles presbytérales, monastiques, surtout épiscopales des cités, dont celle du Palais devait être le couronnement. Les commencements de cette dernière, sous Clovis

et ses premiers successeurs, sont très obscures, mais la présence auprès d'eux de tant de clercs instruits ou maîtres dans l'enseignement en devait faire naître la nécessité. Parmi les leudes de la conquête il se trouva bientôt des princes, des enfants, leurs compagnons, à élever, à former dans l'entourage du roi au Palais. Ce sont ces jeunes gens que plus tard on appela les *nourris* du roi parce qu'ils faisaient partie de sa maison, *nourrisiers*, *nutrici*, et partageaient sa nourriture (*nutricil regis*) tant gallo-romains que francs. Ce fut un usage général chez les rois de la première race, pour les enfants, légitimes ou non. Les moniteurs ou précepteurs s'appelaient *bajuli* ; celui du prince *bajulus regis*. « N'admettez pas de ces moniteurs qu'on appelle vulgairement *bajulos*, de crainte, disait Louis de Ferrières au roi Charles qu'entre eux ils ne nuisent à votre gloire ». (1) On avait vu en effet autrefois « Otton, fils du domestique Uron, qui avait été *bajulus* de Sigebert, dès son enfance, enflé d'orgueil contre Grimoald... aspirer à le remplacer (639). » (2) Les rois ayant des concubines, les enfants, qui en naissaient partageaient l'éducation des légitimes. Gondevald, se disant fils de Clotaire « ayant été élevé (*nutritus*) avec grand soin, selon la coutume de ces rois, sa chevelure lui tombant sur le cou, et instruit dans les lettres, fut présenté, en 582, par sa mère au

(1) « Non admittentur à vobis monitores quos bajulos vulgus appellat, ne gloriam vestram interse ipsis patiretur » *Epist.* 64 ad *Carolus regem*. Frédeg. Bouq. t. 2, p. 446.

(2) Otto filius « Uronis domestici qui bajulus Sigeberti ab adolescentia fuerat contra Grimoaldum superbia tumens... (*ibid.*, t. 2, p. 639

roi Childebert » (1) La reine avait aussi près d'elle de jeunes enfants (*reginæ pueri, puelli*) sorte de pages, dont quelques uns assaillirent et blessèrent le maire Leudaste qu'on transporta dans une villa royale (*villam fiscalem*) en 583. (2) Un fils naît à Chilpéric, il le fait élever dans la villa de Vitry, *villa victoricensi*, en Belgique, celle où fut tué Childebert « recommandant à la nourrice de ne pas le faire voir en public de crainte qu'il ne lui arrive quelque mal et qu'il meurt » (3) par exemple s'il avait paru à l'École du Palais. (584). Cet enfant fut nommé Clotaire II successeur de Chilpéric. Le malheureux Childebert avait été frappé de couteaux appelés *scramasaxes* par deux affidés de Frédégonde. L. 4 C. 52, Greg,

Il importe encore de recueillir des données plus spéciales sur les éducateurs et les élèves de l'École palatine. Celui qui était plus étroitement attaché au roi Théodebert une grande part dans la prospérité de l'École palatine. Theodebaldus était encore, lorsqu'il lui succéda en 547, « sub magistri cura, institutioneque ». Ce prince que Fortunat, en son langage flatteur de poète, appelle un roi, prêtre, un clerc couronné, un autre Melchisedech, conquérant et roi de la paix, unique gloire et modèle des pontifes, (4) aurait été le premier roi mérovingien instruit dans la langue latine. Il correspondait à cette langue avec le pape et les évê-

(1) Gundevaldus « diligenti cura nutritus ut regum istorum mos est, crinium per terga remissis, litteris eruditus, Childeberto regi à matre representatur, 582. Greg. Bouq. t. 2. C. 14, p. 278.

(2) *Ibid.*, L. 10, C. 32, t. 2.

(3) « In villa Victoriacensi.., præcepit dicens ne forte dum publice videtur, aliquid mali incurrat et moriatur. »....

(4) Fortunat, *Carmina* L. 9, 11 (Greg. T, 1, 9, p 81)

ques et en recevait d'élégantes épîtres, notamment du pape Saint Pélage, citées par le P. Labbe au t. V. de ses Conciles, intitulées : *Epistola sancti Pelagii ad Childbertum* (1). Ses ambassadeurs à Rome étaient des gallo-romains de distinction. On fait son éloge dans les *Vitæ Patrum* de Grégoire de Tours (2) dans l'*Histoire de Saint-Léger* par Don Pitra et surtout dans l'*Histoire Littéraire* (3). Ouvrages puisés aux bonnes sources. Nous ajouterons seulement que la gloire littéraire attribuée à ce prince fut partagée par le maire du palais Gogo qui cultivait la poésie (4) sans oublier le roi Chilpéric, qui se piquait aussi d'érudition latine et s'essaya à transformer l'alphabeth dans le dessein de mieux exprimer les mots germaniques trop barbares. Quels furent les vrais directeurs officiels de l'académie palatine ? c'est ce qu'il serait difficile d'indiquer. Il faut toutefois se souvenir que les archichapelains et les évêques ou clercs présents à la cour en étaient les recteurs en même temps que les Apocrisiaires et référendaires. On peut citer, en cet emploi : Saint Ouen de Rouen ; l'évêque Rusticus, Sulpicius, Leodegarius (Léger) qui fut, comme *rector Palatii* l'éducateur des trois fils de la reine Bathilde et de plusieurs jeunes francs.

Mais c'est surtout sous la deuxième race des Carolingiens que l'Ecole palatine atteignit son apogée, et qu'elle ne fit, avec la Chapelle, qu'une même institution, pépinière de savants, d'érudits,

(1) Labbe, t 5 de ces conciles, Col 793 et 801, 803, 810

(2) *Vitæ Patrum*, Greg T. C 9 et *passim*.

(3) *Hist. littér.* t 3, p 434

(4) Duchesne *Scriptor* t 4 p 839

de dignitaires civils et ecclésiastiques. On sait quelle splendeur Charlemagne a donné au Palais, sans parler de ses gestes. On a prétendu que son école fut le berceau de l'Université de Paris ; elle réunit une telle affluence d'écoliers, dit Eginhard à l'éducation du roi s'appelait le *nutritor* et *nutricius regis*, tels furent Vandelinus et Gogo, lequel, selon une lettre adressée à Traséric, éditée par Duchesne, cultivait les lettres et fut chargé d'amener Brunehault d'Espagne en Gaule. C'était là un titre à la faveur. Ainsi un archidiacre de Dalmace, évêque de la Cité de *Ruthenæ* (Rhodéz) ambitionna sa succession, surtout parce que son fils avait la recommandation de Gogo, qui alors était nouricier du roi et devint maire du Palais. (1)

L'Ecole ou Académie palatine étant un moyen d'arriver par la science aux dignités, on y envoyait des jeunes gens de familles franques ou sénatoriales à l'âge de douze à quinze ans pour y être initiés et plus tard pour s'y perfectionner. C'est sous Théodebert, fils de Thierry, petit fils de Clovis et roi d'Austrasie, de 539 à 554, que l'Ecole fut illustrée par divers personnages historiques. Saint Licinius « quoique déjà fort instruit et parvenu à l'âge viril fut recommandé à Clotaire, roi des Francs, par son père Protinus. » (2) A ce nom il faut joindre celui d'Arédius, de Limoges, issu de parents distingués, jeune homme « valde ingenuus » qui fut aussi donné à Théodebert, « très excellent roi pour être instruit dans l'érudition

(1) Greg. Turon., Bouq. t. 2. L. 8. C. 22, et L. V. C. 47.

(2) S. Licinius « cum jam pleniter edoctus ad laboratam pervenit ætatem, Protinus, pater ejus, commendavit Clotario regi Franco-rum » *Secul. benedict.* n° 11

palatine » c'est-à-dire dans les sciences étudiées dans l'École du Palais. (1) Nicetus, évêque de Trèves, prélat non moins admirable par son éloquence dans la prédication, que célèbre par ses bonnes œuvres, « considérant un enfant dans le palais du roi, ayant discerné, je ne sais quoi de divin sur son visage, l'engagea à le suivre, et quittant le Palais il le suivit » (2). Saint Wandrille patron et fondateur de la célèbre abbaye de Fontenelle, avait été nourri à la cour (*aulæ nutritus*) (3). Saint Léger « issu d'une haute et très noble famille de France, avait été, dès sa première jeunesse, livré, dans le Palais, à Clotaire, roi des Francs. » (4)

Ce ne serait pas sans motifs que l'on attribuerait qu'elle devint une charge pour le Palais et le royaume. Parmi ses maîtres célèbres on compte Jean Scott, du nom de son pays la Scotie ou Irlande (l'Irlande) philosophe et théologien ; Mannon, moine de Saint-Claude (Jura), sous Charles le Chauve ; mais avant eux avaient brillé Alcuin son chef et modérateur, Eginhart, Adalhart, Wala, etc. si estimés du grand empereur. Là s'enseignait, outre les lettres, l'astronomie, le comput ecclésiastique, le chant. « Il est juste, que votre Palais porte le nom d'école, disait à Charles le Chauve, Henri, moine d'Auxerre, puisque les exercices des lettres y sont cultivées comme ceux de la guerre et des

(1) « Valde ingenuus »... « hic Theodeberto regi præcellentissimo traditur, ut instrueret eruditione palatina » Greg. *ibid* p. 283. Bouq.

(2) Bouq. t. 2, C. 20, p. 382. Greg.

(3) *Acta Sanctorum benedict.*, t. 2.

(4) *Sæculorum benedict.*, n° Ura.

armes » (1). Ainsi l'Ecole et la Chapelle formaient des offices à la cour, ayant leurs chefs, leurs préposés inférieurs, ayant, la première son mobilier d'ornements, livres liturgiques et reliques, surtout la cape vénérée de Saint Martin ; la seconde ses livres, parchemins et tout ce qui était nécessaire pour l'étude et l'écriture. Les reliques portées par des prêtres, servaient pour recevoir les serments à la guerre et dans les traités. Dans ces circonstances, selon l'usage emprunté aux empereurs Byzantins et suivi par les rois Gots, une tente servait d'oratoire dans les expéditions et les voyages.

La séance est levée à 5 heures 1/2.



1 « Ita ut merito vocitetur schola Palatium, cujus apex non minus scholaribus quam militaribus consuescit potidie disciplina »
Historiens de France t 1 pp 189 et 192 et Dubouloy.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

TROISIÈME SÉANCE

—
Séance du Lundi 8 Mars 1897
—

Présidence de M. Alex. MICHAUX.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1. *Bulletin* de la société de l'histoire de Paris et de l'histoire de France, 23^e année, 1896.
2. *Mémoires* de la même société, t. 23, 1896.
3. *Lettres* de M. de Marville au ministre Maurepas, 1742, 1747, par M. de Boislesle, t. 1, 1896.

4. *Bulletin* de l'association Philotechnique, 17^e année, décembre 1896, n^o 12 et janvier 1897, n^o 1.

5. *Bulletin* trimestriel de la société d'histoire naturelle de Mâcon, 1^{er} mars 1897, n^o 6.

6. *Revue* des études grecques, t. IX, n^{os} 35 et 36, juillet-décembre 1896.

7. *Mémoires* de la société académique de l'Oise, (Beauvais), t. 16, 2^e partie, 1896.

8. *Mémoires* de la société savoisiennne d'histoire et d'archéologie, t. 35, 2^e série, t. 10, 1896.

9. *Bulletin* de l'université d'Upsal (Suède). Géologie, 2^e vol., 2^e part., n^o 4, 1895.

10. *Revue* des travaux scientifiques, t. 16, n^{os} 8 et 9, 1896.

11. *Bulletin* de la société des antiquaires de la Morinie, t. 9, 4^e fascicule, 1896.

12. *Bulletin* de la société Dunkerquoise, 1896, 2^e fascicule.

ADMISSION DE MEMBRE

M. l'abbé Letombe, curé d'Ambleny, est admis comme membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Après l'examen des livres reçus et déposés, il est procédé au dépouillement de la correspondance.

Sur une proposition faite précédemment de célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société Archéologique de Soissons, créée

en 1847, il est décidé qu'un banquet aura lieu chez M. Delaborde, restaurateur. La date a été fixée au jeudi 29 avril prochain, à midi.

De nombreuses adhésions sont déjà parvenues et l'on espère que tous les membres de la Société voudront y prendre part.



CONDAMNATION D'UN CONSCRIT REFRACTAIRE EN L'AN XIII.

M. Collet donne communication de l'affiche d'un jugement du tribunal civil de l'arrondissement de Soissons, en date du vendredi 5 fructidor an XIII (23 août 1805).

A cette époque, M. Jean-Joseph Brayer est président, MM. Charlemagne Lalourée et Noël-Nicolas Daras sont juges, M. Barbereux est greffier.

Il s'agit, dans la cause, d'un conscrit du canton de Vailly, destiné au 12^e régiment d'infanterie légère, et poursuivi, comme réfractaire, à la requête de M. Charles-Jérôme-Laurent Vernier, procureur impérial, qui requiert contre lui l'application des articles 9 de la loi du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800) et 9 de la loi du 6 floréal an XI (29 avril 1803).

En conséquence, le conscrit réfractaire est condamné en quinze cents francs d'amende ; ses père et mère sont déclarés civilement responsables, et le jugement sera imprimé pour être affiché, au nombre de 200 exemplaires, aux frais du condamné.

VENTE DE LIVRES D'ÉGLISE EN L'AN X.

Messieurs Fossé d'Arcosse et de la Prairie ont publié d'excellents articles, dans le *Bulletin* de la société archéologique, sur les livres liturgiques du diocèse de Soissons ; mais ils n'ont point parlé d'une vente de livres d'église qui dut avoir lieu à Soissons en l'an x.

M. Collet a découvert un exemplaire de l'affiche de cette vente ; il le présente à la société comme pouvant avoir un certain intérêt, et en voici du reste la teneur :

« Vente de livres d'église à l'usage du diocèse de Soissons.

« On fait savoir qu'il sera procédé, par devant le sous-préfet de l'arrondissement de Soissons, et à la diligence du receveur des domaines nationaux dans une des salles de la sous-préfecture, à la vente de 220 bréviaires ecclésiastiques, 220 missels, 180 rituels et 20 antiphonaires.

« Ladite vente aura lieu pour le quart du nombre de chaque espèce desdits livres, le 14 thermidor courant, à dix heures du matin ;

« Et sera continué, de mois en mois, à la même époque, les 14 vendémiaire et 14 brumaire an xi, aussi à dix heures du matin.

« Le produit de ladite vente sera versé par chaque mois, en la caisse du domaine national à Soissons.

« A Soissons, le 30 messidor, an x.

LA TOUR LARDIER

La ville de Soissons fait élargir, depuis quelques jours, la ruelle de la Tour-Lardier, ayant son entrée rue Notre-Dame, près de l'Arquebuse.

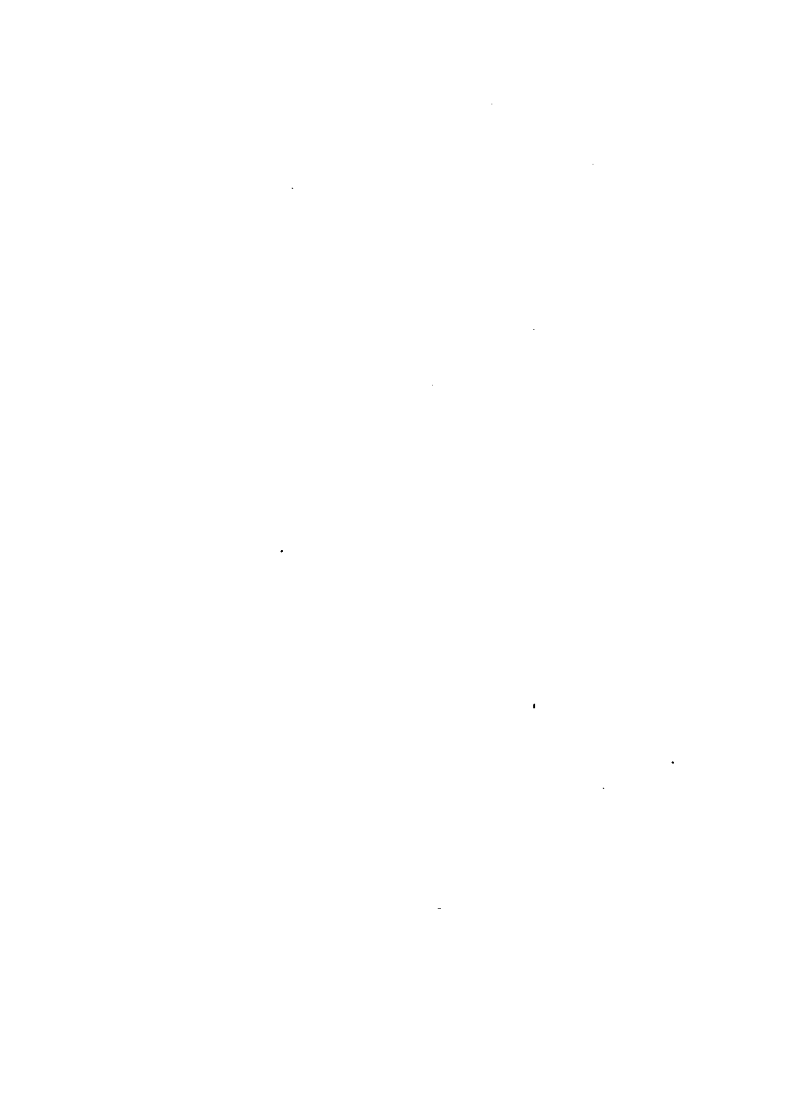
Ce travail met à découvert cette tour Lardier, appelée aussi « tour du diable » et dont tous les historiens de Soissons se sont occupés. Un ouvrage publié il y a environ deux ans parle d'elle également : c'est le catalogue du musée de notre ville. Voici ce que nous y lisons :

« La tour Lardier a été bâtie au moyen âge, sur les bords de l'Aisne, et a été démolie partiellement vers 1846. Pourquoi ce nom de Lardier ? On ne saurait le dire. Pourquoi son nom de diable ? Cela s'explique par cette folle légende : Il y avait un moine du nom de Wouël. Il quitta son pays et vint à Soissons en accomplissant quelque pèlerinage. Ici, il demeura dans une cellule qui dépendait de l'abbaye Notre-Dame, d'autres disent dans la tour Lardier, et il reçut ses repas de l'abbaye. Un jour, une abbesse lui envoya son dîner dans un plat d'argent qu'il passa, avec la nourriture, à un mendiant. Le mendiant, qui était sans doute le diable déguisé, s'enfuit avec le plat, et Wouël eut à essuyer d'amers reproches de la part de l'abbesse. Il quitta alors Soissons pour neuf années. Le diable, pendant ce temps-là, joua plus d'un vilain tour à la population soissonnaise. Caché dans un souterrain de la rue du Mont-Revers, il s'élançait sur la personne qui passait treizième

dans cette rue ; il l'emportait et la rudoyait ; il alla une fois jusqu'à entrer dans le ventre d'un domestique de l'abbaye et le domestique d'appeler Wouël à son secours. Wouël revint, et comme c'était un saint homme, il délivra le serviteur et maîtrisa le diable ; il l'enferma même dans la tour Lardier et se fit son gardien pour le mieux vaincre.

« Le diable cessa ses maléfices tant que Wouël fut de ce monde ; mais quand Wouël fut mort, Satan joua de nouveaux tours aux Soissonnais. S'ils voulaient traverser la rivière en barque, il les noyait dans l'Aisne, et si l'on travaillait au pont de la ville, il en arrêtait les travaux. Heureusement les reliques de saint Sébastien furent rapportées de Rome à Soissons ; le diable en eut peur et finit par se tenir coi dans sa tour. »

La séance est levée à 3 heures 1/2.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—
Séance du Lundi 5 Avril 1897

—
Présidence de M. A. MICHAUX

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Mémoires* de la société archéologique du midi de la France, 2° livre, Toulouse 1896.

2° *Journal* des savants, janvier et février 1897.

3° *Bulletin* de la société Nivernaise des lettres, sciences et arts, 3° série, t. 7, 1^{er} fasc., 1896.

4° *Bulletin* de la société d'études des Hautes-Alpes, 15^e année, 2^e série, n° 20, 4^e trim., Gap, 1896.

5° *Revue* de la société des études historiques, 62^e année, 1896.

6° *Société* archéologique et historique de l'Orléannais, t. 11, n° 155, 1^{er} et 2^e trimestre 1895.

7° *Mémoires* de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Marseille, 1893-96.

8° *Annuaire* de la société philotechnique, 1896.

9° *Bulletin* de l'académie du Var, nouvelle série, t. 19, Toulon, 1896.

CORRESPONDANCE

Le Banquet du Cinquantenaire de la Société Archéologique est définitivement fixé au Jeudi 6 mai, à midi.

La Société a choisi, comme délégués, pour assister à la prochaine réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Vauvillé, Plateau et l'abbé Corneaux.

TRAVAUX ET COMMUNICATIONS

Parmi la correspondance, une lettre de M. Berchet, membre correspondant à Solre-le-Château, (Nord), offrant divers ouvrages, en échange de quelques volumes du Bulletin de la Société de Soissons.

Ces ouvrages n'intéressant pas notre pays, et le nombre des volumes dont on peut disposer

étant très restreint, certains même épuisés, on regrette de ne pouvoir accepter cette proposition.

Le même, M. Bercet, envoie une note sur le prieuré de Saint-Ghislain à Allemant.

M. Vauvillé, au sujet de discussions qui ont été soulevées dans des séances précédentes de la Société, sur l'attribution des monnaies à la légende CRICIRV faite aux *Suessions*, communique une longue étude sur cette question, laquelle doit être lue au prochain Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne.

Ce travail comprend l'inventaire, divisé en quatre parties, de toutes les monnaies gauloises, ayant été déterminées, qui ont été trouvées sur l'ancien territoire des *Suessions*, lequel comprenait approximativement l'ancien diocèse de Soissons.

Voici très sommairement les détails de cet inventaire :

1° 80 monnaies provenant des fouilles de M. Frédéric Moreau, sur 12 communes, à l'Est du pays des *Suessions* ; là, 11 pièces de CRICIRV ont été trouvées, soit 13.75 p. o/b.

2° La partie actuelle du département de l'Oise ayant été comprise dans l'ancien diocèse de Soissons, a fourni, sur 13 communes 299 monnaies, dont 40 de CRICIRV ou 13.37 p. o/b.

3° 199 monnaies, trouvées sur 18 communes, éloignées les unes des autres, vers le centre de

la cité des Suessions, ont donné 65 CRICIRV, soit 32.66 p. 0/0.

4 1825 monnaies de l'enceinte de Pommiers ont produit 909 pièces de CRICIRV ou 49.80 p. 0/0.

L'examen de ces diverses parties de l'inventaire fait voir que la proportion des monnaies de CRICIRV est de 13.75 p. 0/0 vers l'est près de Reims, de 13.37 dans la partie de l'Oise près des anciens Bellovaques, de 32 66 0/0 sur 18 communes rayonnant autour de l'enceinte de Pommiers, et enfin de 49.80 0/0 dans cette enceinte. Ce fait prouve évidemment que le plateau de Pommiers est bien le centre de circulation, on peut même dire d'émission des monnaies à la légende CRICIRV.

Au sujet de l'attribution erronée des monnaies de CRICIRV aux Bellovaques, un inventaire de 297 monnaies recueillies sur 13 communes de l'ancien territoire de cette peuplade, prouve que dans ce pays la pièce en question est rare. En effet, sur 297 monnaies déterminées, on a constaté que 2 CRICIRV, soit la proportion de 0.67 p. 0/0. On est donc loin de 49.80 0/0 constatés sur 1891 pièces trouvées disséminées dans l'enceinte de Pommiers.

Il ressort aussi de la même étude que les monnaies en bronze à la tête de Janus, avec lion au revers, doivent être des Suessions. En effet, elles ont été trouvées dans les proportions suivantes : 12.50 p. 0/0 dans les fouilles de M. F. Moreau, 7.35 p. 0/0 dans 13 communes de l'Oise et enfin 16.85 p. 0/0 dans l'enceinte de Pommiers, où on a

constaté 307 monnaies de ce genre sur 1891 déterminées.

Le résultat de cette étude est aussi, continue l'honorable membre, une nouvelle preuve que l'enceinte de Pommiers, de 40 hectares de superficie, est bien l'emplacement de Noviodunum, comme je l'ai démontré au Congrès de Soissons en 1887, à la suite des fouilles qui avaient été faites dans cet oppidum.

Cette dernière opinion soulève de vives protestations.

M. Collet rappelle, au contraire, que M. Vauvillé a été énergiquement interrompu par un membre de la société historique de Château-Thierry, et cite le travail de réfutation inséré dans le tome 20, pages 56, 57, 58 et 59 du *Bulletin* de la société archéologique de Soissons, lequel travail combat victorieusement la prétention de M. Vauvillé.

M. Michaux donne lecture :

1. D'une note sur le numérotage des maisons et les divers changements qui y ont été apportés depuis 1728, surtout en 1806. Cette note viendrait à l'appui d'un travail de M. Lecercle, sur l'indication des maisons où les anciens numéros existent encore.

2. D'une note de M. Suin : les soissonnais des divers états de 1570 à 1580.

La séance est levée à 4 heures.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

CINQUIÈME SÉANCE

—
Séance du Lundi 3 Mai 1897
—

Présidence de M. Alex. MICHAUX

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

1° *Mémoires* de la commission des antiquités de la Côte d'Or, t. 12, 1889 à 1895.

2° *Les Chartes* de saint Bertin, par l'abbé Bled, t. 4, 1^{er} fasc.

3° *Bulletin* archéologique du comité des travaux historiques, 1896, 1^{re} et 2^e livr.

4° *Congrès* archéologique de France, 60^e session, à Abbeville, 1893.

5° *Congrès* archéologique de France, 61^e session, à Saintes et la Rochelle, 1894.

6° *Comité* archéologique de Senlis. Comptes-rendus et Mémoires, 3^e série, 1895.

7° *Bulletin* de la société de l'histoire de Paris et de l'Île de France, 24^e année, 1^{re} livr., 1897.

8° *Smithsonian institution*. Annual report of the Board of regents 10 July 1894.

9° *Romania*, n° 101, janv. 1897.

10° *Société* archéologique du département de Constantine, 3^e série, t. 9, 30^e de la collection. 1895-1896.

CORRESPONDANCE

Après le dépouillement de la correspondance, un membre communique une brochure de M. Emile Lambin, intitulée « La Gaule primitive ». Félicitations.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Octave Vauvillé fait une communication sur le Cimetière Gallo-Romain, découvert au lieu-dit les *Longues Raies*, territoire de Soissons.

CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN

du lieudit les « Longues-Raies »

SUR LE TERRITOIRE DE SOISSONS

— 4 2 2 5 2 2 —

Dans la séance de la Société du mois de mars dernier, il a été question des sépultures gallo-romaines, récemment découvertes sur le territoire de Soissons.

Depuis cette époque, de nombreuses et très intéressantes inhumations ont été découvertes et fouillées, sur la propriété de M. Langelé Florian, située audit lieu les « Longues-Raies », section A, n° 45 du cadastre de Soissons, à environ 149 mètres au nord du chemin dit de « Paradis ».

M. Langelé a recueilli avec beaucoup de soin les objets trouvés dans les fouilles. Il est à désirer dans l'intérêt de la science, qu'il continue de réunir et d'observer avec soin, tout ce qui pourra encore être découvert dans la même nécropole ; de cette manière, on pourra faire une étude d'ensemble de toutes les découvertes.

Cette étude pourra être des plus intéressantes, attendu qu'elle résultera de fouilles faites sur le territoire de l'ancienne *Augusta des Suessions*, ce qui donnera des renseignements précis sur les modes funéraires de ses habitants.

Il y a un mois, j'avais déjà relevé le plan d'un certain nombre de sépultures fouillées ; j'avais

aussi remarqué que ce cimetière paraissait avoir été limité, du côté du sud, par des fossés analogues à ceux des fortifications romaines.

Maintenant que de nombreuses sépultures ont été explorées et le terrain dégagé aux abords du sud de la nécropole, je pense qu'il peut être intéressant de communiquer à la Société les résultats de mes observations et tout l'intérêt que peuvent avoir les découvertes faites par M. Langelé.

Voici des croquis représentant les fosses des sépultures fouillées ; on peut aussi y remarquer l'indication des deux fossés et leur coupe, j'ai même indiqué la restitution très probable de l'ouvrage de limite du sud du cimetière.

Enceinte probable du cimetière

Fossés — Les deux fossés de forme triangulaire découverts au sud, ont été creusés l'un, du côté du cimetière, sur 1 m 50 de largeur et 1 mètre de profondeur, l'autre sur 2 m 50 de largeur et 1 m 50 de profondeur. (1)

Ces fossés sont identiques de forme à ceux des enceintes de fortifications romaines, établies, vers l'époque de la conquête, par les légions en marche.

Les rejets de terre des fossés, contrairement à ce qui a eu lieu pour les fortifications romaines, ont été faits hors de l'enceinte, attendu que certaines fosses de sépultures à inhumation, ont été creusées tout contre le petit fossé qui est intérieure-

1 On peut voir dans le même volume des bulletins, sur une planche se rapportant à un autre article du même cimetière des Longues-Raies, fig. 2, la coupe de deux fossés triangulaires.

rement au grand fossé. On peut croire que les terres des fossés ont servi à former un espèce de rempart (Agger).

Le cube des terres extraites des fossés, pouvait former un genre de rempart de 2 m. 10 de base, sur 1 m. 50 de hauteur et 1 m. 30 de largeur de plateforme de haut. Il est probable que cet ouvrage devait être garni d'un mur extérieurement ; il pouvait même être garni, sur le haut, d'une palissade.

Même sans palissade, le mur, de plus de 1 m. 50 de hauteur, était déjà une clôture assez convenable pour le cimetière. On voit même de nos jours des cimetières qui ne sont entourés que d'une haie.

Il serait très intéressant de s'assurer si ces fossés existent bien tout le tour de la nécropole découverte ; en même temps, on pourrait fixer l'importance de sa superficie.

L'honorable M. Frédéric Moreau m'a affirmé n'avoir jamais constaté de fossés du même genre, ayant entouré les nombreuses nécropoles qu'il a fait fouiller ; il m'a dit aussi : « Généralement, nous avons trouvé les sépultures des époques successives : gauloises, gallo-romaine et même souvent mérovingienne, contiguës les unes aux autres et par ordre et groupes successifs ».

Il serait très intéressant de savoir, si au sujet de la question de l'emplacement de Noviodunum, que plusieurs de nos collègues revendiquent encore pour Soissons, malgré les preuves nombreuses du contraire, en faveur de l'enceinte de Pommiers, si on trouverait aux abords de la nécropole gallo-romaine des sépultures franchement gauloises d'avant la conquête.

Je crois que cela n'est pas possible, attendu qu'à l'époque gauloise la ville nommée plus tard « Augusta Suessionum » n'existait pas (1); des sépultures gauloises de l'époque indépendante ne doivent donc pas se trouver dans ou près de la nécropole des habitants de cette ancienne ville.

Modes de Sépultures

1. Les sépultures à incinération sont extrêmement rares, si toutefois il y en a eu, contrairement à ce que l'on dit avoir eu lieu dans d'autres pays, à la même époque.

2. Les sépultures à inhumation sont très nombreuses; elles ont été faites profondément pour les adultes: de 1 m. 60 à 2 m. 20; les enfants ont été déposés à une profondeur variant généralement entre 0 m. 80 à 1 m. 40.

Les corps ont été inhumés dans une bière en bois (arca); les nombreux et longs clous en fer que l'on trouve autour de chaque squelette, en sont une preuve certaine.

Dans certaines parties du cimetière, les sépultures étaient presque orientées de l'est à l'ouest, (pieds à l'est).

Au contraire, dans d'autres parties, les inhumations ont été faites sans orientation, comme on peut le voir sur le plan.

Quelquefois, on trouve: plusieurs inhumations superposées dans la même fosse; deux sépultures réunies l'une contre l'autre et enfin quelquefois deux ayant été placées bout à bout et se touchant.

(1) Cette assertion est vivement combattue.

Étaient-ce là des personnes de même famille? On pourrait encore faire beaucoup d'autres remarques.

Mobilier funéraire. — En général, le mobilier funéraire des sépultures était assez riche, souvent la même inhumation contenait plusieurs vases ou objets. Quelquefois, il n'y avait aucun mobilier ; en effet, sur trois sépultures fouillées il y a quelques jours, aucune ne contenait de poterie, une seule a fourni un moyen bronze romain.

Poteries. — Les poteries funéraires trouvées étaient nombreuses, comme on peut s'en convaincre en voyant celles recueillies par M. Langelé. Il y en a beaucoup en terre rouge, dite genre de Samos, d'autres sont en terre blanche et de nuances variées. Les formes sont très variées : genres de bouteilles, plats, etc..... ; on peut remarquer particulièrement deux vases en terre rouge à écoulement latéral en forme de biberon, d'autres vases ornés de dessins en reliefs.

Verroteries. — Quelques vases en verre ont aussi été trouvés. Je citerai particulièrement : un très beau verre sans pied de forme conique, deux espèces de biberons du genre de ceux en terre rouge ; l'un de ces derniers a été trouvé couvert d'une belle petite passette en bronze, etc.

Monnaies romaines. — Jusqu'à ce jour, on a trouvé 17 moyens bronze romains.

Epoque des Sépultures

L'étude des monnaies recueillies dans les sépultures, de même que les poteries et verroteries de même provenance, permettent de conclure que :

1. Les nombreuses sépultures à inhumation découvertes jusqu'alors dans le cimetière des Longues-Raies, sont de la première période gallo-romaine dite Lugdunienne, d'après la classification de M. G. de Mortillet.

2. Les sépultures à incinération, s'il y en a eu, étaient extrêmement rares dans ce cimetière de l'ancienne Augusta Suessionum, à la première époque gallo-romaine.

3. Il est très probable que le cimetière gallo-romain, dont il vient d'être question, a été entouré de fossés et d'un genre de rempart analogues à ceux des fortifications romaines des camps passagers de l'époque de la conquête.

M. Collet donne communication d'un travail sur les anciennes ordonnances de Police :

ANCIENNES ORDONNANCES DE POLICE

Des ordonnances de François I^{er}, en date de 1539, de Charles IX en date de 1560 et de Henri III, en date de 1577 et 1579, confirmées par d'autres ordonnances et par divers édits, défendaient expressément à tous hôteliers et aubergistes de recevoir, en leurs maisons, des gens sans aveu ou inconnus ; en même temps, elles leur enjoignaient de tenir un registre exact de toutes les personnes qu'ils logeaient et de remettre journallement, entre les mains des officiers de police, un extrait de ce registre. Néanmoins, en 1759, quoique ces ordonnances fussent encore en vigueur, la ville de Soissons était remplie d'étrangers, de mendiants, de vagabonds qui exposaient « considérablement la fortune et la vie des habitants. »

Or, il arriva qu'il devint nécessaire de rappeler ces mêmes ordonnances pour remédier à l'état des choses. « Ce fut fait et donné en jugement, audience tenante, le lundi 26 novembre 1759, par devant Eloy Decaisne, conseiller du roi et de son altesse sérénissime monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant général de police civile, criminelle et jurande des maîtrises de la ville, faux-bourgs et banlieue de Soissons. »

« Enjoignons, dit Eloy Decaisne, aux hôteliers aubergistes et autres, de telles qualité et conditions

qu'ils soient, de cette ville, faux-bourgs et banlieue qui s'entremettent de loger soit en hôtellerie, en chambres garnies, à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année, de s'enquérir de ceux qu'ils logeront chez eux, de leurs noms, prénoms, demeure, comme aussi des lieux où ils viennent et où ils vont, de porter ces déclarations sur un registre qu'ils tiendront et d'en remettre tous les jours un état certifié et signé d'eux au commissaire de leur quartier ; et s'il y a aucuns de leurs hôtes refusant de faire lesdites déclarations ou soupçonnés de mauvaise vie, leur enjoignons d'en donner à l'instant avis au commissaire, pour, sur son rapport, y être pourvûs, le tout sous peine de cinq cents livres d'amende et même de prison. »

« Faisons défenses à tous propriétaires ou principaux locataires de cette ville, faux-bourgs et banlieue, de leur louer ou sous-louer leurs maisons qu'à des personnes connues, de bonne vie et bien famées, ni souffrir en icelles aucun mauvais train ni brelan ; enjoignons à ceux qui loueront à des forains ou étrangers, de le déclarer au commissaire du quartier, dans la huitaine de la passation ou convention du bail, sous les amendes et peines que dessus.

« Faisons pareillement défenses à toutes personnes de louer ou sous-louer à aucuns compagnons ou domestiques qui seront en service, ni même les retirer la nuit, sans le consentement par écrit des maîtres où ils travailleront ou serviront, ni même à ceux qui seront sortis de service, s'ils ne sont munis d'un certificat de bonnes vie et mœurs de leurs derniers maîtres ; et dans l'un et l'autre cas, d'en faire pareillement la déclaration au com-

missaire de quartier dans la huitaine de la passation ou convention du bail.

« Faisons défenses à tous vagabonds et gens sans aveux d'entrer dans ladite ville sous peine de prison ; enjoignons à ceux qui y sont présentement d'en sortir incessamment sous pareilles peine et même de punition corporelle.

« Ne pourront les pauvres passants y demeurer plus d'une nuit sous pareille peine ; faisons défenses à toutes personnes de les recevoir et loger pour un plus long temps, à peine de deux livres d'amende pour la première contravention, et de plus grande peine en cas de récidive.

« Enjoignons aux commissaires de police, huit jours après la publication de la présente, de faire visite et perquisition dans les auberges et chambres garnies de leurs quartiers, viser le registre qui doit y être tenu, faire des visites fréquentes dans toutes les maisons soupçonnées de loger les pauvres passants, mendiants et vagabonds, et enfin de tenir exactement la main à l'exécution de la présente, de faire à cet effet toutes les perquisitions nécessaires et de faire au procureur du roi, sur le champ, leur rapport des contraventions, pour y être promptement pourvû ».

Cette décision fut imprimée, lue, publiée et affichée partout où besoin était, pour que personne n'en prétendît cause d'ignorance, et une des affiches est là pour affirmer ce que nous avançons.

Plus d'un siècle après, c'est-à-dire le lundi 16 janvier 1786, sur le vu du procès-verbal d'un commissaire de police appelé Brunquant et sous M. Charles-Louis de Beffroy, chevalier, seigneur du dit beffroy, de la Grève, l'Héry, Sainte-Marcelle,

Andrecy, le Breuilly, Frise, Herbigny et autres lieux, grand bailli provincial et perpétuel de Soissons et pays soissonnais, les ordonnances royales citées plus haut étaient appelées aux cabaretiers, aubergistes, loueurs en chambre ou appartements garnis, et M. Jean-Joseph Brayer, écuyer, conseiller du roi et de son altesse sérénissime monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant général de police civile, criminel et jurandes des maîtrises de la ville, faux-bourgs, banlieue et au bailliage-siège présidial de Soissons, audience tenant le 16 janvier 1786, condamnait à dix livres d'amende, comme contrevenants, un sieur Claude Houzet, cabaretier-aubergiste au faux-bourg de Saint-Crépin, et la femme de ce cabaretier. Il ordonnait aussi que sa sentence serait, comme étant « d'intérêt et de sûreté publique, lue, publiée et affichée aux carrefours et lieux ordinaires de cette ville, faux-bourgs et banlieue. »

L'affiche fut imprimée à Soissons par L. F. Waroquier, imprimeur de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans ; elle fut signée du greffier en chef de la police générale de Soissons, qui se nommait Delaplace, et les archives municipales la conservent avec celle du lieutenant général de police Eloy Decaisne.

Le Cinquantenaire de la Société Archéologique DE SOISSONS

Le jeudi 6 mai 1897, la Société Archéologique de Soissons a célébré le cinquantenaire de son existence.

Sa première séance a été tenue en janvier 1847.

Les membres de cette Société se sont réunis en un banquet, fort bien servi d'ailleurs, par M. Delaborde.

Parmi les convives, nous citerons autour de M. le vicomte de Barral, président, MM. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, Sorel, président de la Société historique de Compiègne, Eugène Lefèvre-Pontalis, du comité des Travaux historiques, Firino, député, Emile Deviolaine et Legry, conseillers généraux, Pilloy, correspondant du Ministère, membre de la Société académique de Saint-Quentin, Emile Lambin, de la Société des Antiquaires de France, professeur d'Histoire et d'Archéologie nationale au Trocadéro, Collet, conservateur du Musée, les chanoines Ledouble, Viéville, Corneaux ; Vauvillé, de la Société d'Anthropologie de Paris, l'abbé Delaplace, Lebon, Plateau, Delorme, Bouchel, Michaux, Lhermitte, Michel, etc,

Au dessert, M. de Barral, président, a pris la parole en ces termes :

MESSIEURS,

« L'anniversaire qui nous réunit aujourd'hui est de ceux dont on doit légitimement se réjouir.

« En effet, quand nos devanciers créèrent, il y a 50 ans, la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons, ils obéissaient aux plus louables aspirations ; et ce n'est pas sans un sentiment de réelle satisfaction que, reportant nos regards en arrière, nous pouvons envisager le chemin parcouru.

« Les fondateurs de notre Société ont voulu qu'un vaste champ fût ouvert aux travaux qui devaient alimenter son bulletin, et c'est ainsi que se justifie sa triple appellation d'archéologique, scientifique et historique.

« Grâce à une habile et ferme direction, à une émulation soutenue, à des efforts infatigables, nos aînés, avec une ardeur dont nous aimons à admirer les fruits, ont produit, sans faiblir, une œuvre qui est notre orgueil et dont la valeur a été consacrée par les plus hautes approbations.

« Je n'entreprendrai pas l'historique détaillé de la Société ; cela nous entraînerait au-delà des limites que cette réunion nous impose, mais je croirais manquer à mon devoir si je ne rendais un légitime hommage à ceux qui, par les services rendus, par leurs travaux, se sont acquis des titres impérissables à la reconnaissance de la Société.

« Et, dans cette revue retrospective, il me faut

d'abord honorer la mémoire de celui qui, l'un des fondateurs de notre Société, en fut si longtemps l'inspirateur et le représentant hautement autorisé.

« Le savant modeste qu'était M. de la Prairie, a, pendant près de 40 ans, fait paraître dans notre bulletin, toute une série de travaux dont la variété et l'érudition sont telles qu'on pourrait croire que cette œuvre d'un seul est le produit d'une nombreuse collaboration.

« Ainsi que l'a fort bien dit M. Michaux dans son « Résumé succinct des travaux composant les deux premières séries des bulletins de la Société :

« M. de la Prairie traitait tous les sujets magistralement, *ex-professo*, avec une critique raisonnée, un jugement sûr, une science consommée, une logique irréfutable. »

« On ne peut mieux et plus justement dire, et le nom de M. de la Prairie restera toujours indissolublement lié à la Société dans laquelle il s'était, en quelque sorte, incarné.

« A côté de lui, nous ne saurions trop témoigner notre vive gratitude et notre admiration au vénérable abbé Pécheur, notre éminent collègue.

« À ses vastes connaissances, à ses patientes et constantes recherches, nous devons une série de travaux variés, constituant une œuvre des plus considérables, qui suffirait à lui assigner une des premières places parmi ceux dont nous nous honorons, mais l'œuvre maîtresse de sa longue vie de labeur, c'est cette histoire si complète et si fouillée de notre pays, les « Annales du Diocèse de Soissons. » C'est là un monument impérissable, dont la place est marquée dans toutes les biblio-

thèques de ceux qui s'intéressent à l'histoire locale.

« Puissions-nous conserver longtemps encore parmi nous, celui auquel s'adresse cet humble tribut d'hommages si mérités.

« Parmi ces grands ouvriers de la première heure il est juste de citer M. l'abbé Poquet dont les conférences et les travaux archéologiques occupent une place importante dans notre Bulletin.

« Honneur à ces hommes distingués qui, dès le début, ont su imprimer à notre Société une impulsion décisive !

« L'élan donné, et grâce à une noble émulation qui ne devait pas se démentir, le Bulletin s'enrichit chaque jour de travaux dont l'ensemble forme pour nous la plus précieuse des encyclopédies.

« Ne pouvant, autant que je le voudrais, rendre à chacun la justice qui lui est due, je veux, au moins, rappeler les noms de ceux de nos devanciers dont la collaboration a été si précieuse à la première série de nos bulletins.

La Société doit un souvenir reconnaissant à MM. Clouet, Prioux, de Vuillefroy, Suin, Williot, Watelet, Decamp et l'abbé Darras, auxquels il convient d'ajouter MM. Laurendeau, Périn, les abbés Lecomte, Congniet et autres, non moins distingués, qui, traitant des sujets spéciaux, ont fait preuve d'une haute compétence. A la suite de ces noms qui nous sont chers, nous devons donner un souvenir tout particulier à M. Choron, qui marqua doublement sa place parmi nous, par ses travaux, dont les principaux sont une étude sur l'Instruction primaire dans le Soissonnais, et la biographie de Louis d'Héricourt, fondateur du *Journal des Savants*, ainsi que par la façon distin-

guée dont il a dirigé, comme président, des travaux de notre Société.

« La 2^e série de notre Bulletin met en lumière de nouveaux collaborateurs qui, comme leurs aînés, ont à cœur de maintenir, sans défaillance, le haut renom de notre Société.

« Là encore, Messieurs, il me faut me borner, mais nous manquerions aux devoirs de la reconnaissance si nous ne mentionnons tout particulièrement M. Fossé d'Arcosse, un érudit doublé d'un fin lettré, et qui tint, avec une parfaite dignité, une place importante dans notre Société.

« M. Lefèvre-Pontalis, qui, en toutes circonstances, nous a témoigné tant d'intérêt et dont la collaboration nous est si précieuse.

« Notre tout dévoué secrétaire archiviste, M. Michaux, toujours sur la brèche, sans cesse à l'affût de ce qui peut intéresser la Société, qu'il a dotée d'œuvres nombreuses et justement estimées.

« M. Piette, à qui, outre ses remarquables travaux, nous devons le classement de nos archives et une intéressante collection de dessins dont il ornait les travaux qu'il nous a légués.

« M. Bouchel, à qui l'histoire Presles-et-Boves, si consciencieuse et si documentée, fait très grand honneur.

« M. Plateau, l'un de nos plus assidus travailleurs, qui nous a donné divers travaux, fruits de patientes recherches, entr'autres un savant traité présenté au Congrès des Sociétés Savantes et l'impression du manuscrit inédit de l'histoire de Berlette.

« M. Collet, qui nous a révélé bien des phases intéressantes, ignorées, de notre histoire locale.

« M. Vauvillé, un de nos fidèles, dont les rap-

ports et mémoires sur les découvertes et fouilles faites dans nos contrées, sont si appréciées du monde savant et ont valu à leur auteur, au dernier Congrès des Sociétés Savantes, de précieuses félicitations.

« M. le comte de Bertier, qui, avec toutes les délicatesses d'un style élégant et concis, a écrit, pour nous, toute une suite d'intéressantes notices historiques.

« M. Lambin, professeur d'histoire et d'archéologie nationale à Paris, dont l'enseignement et les études sont si hautement estimées, et qui veut bien nous prêter un concours dont nous apprécions tout le prix.

« Notre excellent ami, M. Emile Deviolaine, que la Société a vu, avec un regret, abandonner la vice-présidence, déplorant que ses trop nombreuses occupations ne lui aient pas permis d'être plus complètement des nôtres.

« Et, pour terminer cette nomenclature qu'il me faut compléter d'une façon trop sommaire, nous devons rendre hommage à MM les abbés Ledouble, Delaplace, Corneau, Dupuy ; MM. Brun, Joffroy, Laurent, Delorme, Branche de Flavigny, notre vénérable et digne vice-président ; à tous ceux enfin qui ont doté notre bulletin de tant d'œuvres justement appréciées.

« L'expression de ces souvenirs reconnaissants évoque pour nous le nom du vénérable doyen des archéologues : j'ai nommé M. Frédéric Moreau, qui sera centenaire cette année. La science lui doit d'innombrables et merveilleuses découvertes, provenant de fouilles entreprises à ses frais et dont un remarquable album dans lequel il a été si bien secondé par M. Pilloy reproduit les points essentiels. Qu'il reçoive ici, avec les

meilleurs vœux de ses collègues, l'expression de leur gratitude.

« Ce n'est qu'un aperçu bien succinct des différentes phases traversées par notre Société, depuis sa fondation, que je viens de vous donner.

« J'ai voulu seulement rappeler ici le point de départ de la Société, son objet, sa raison d'être et les services incontestables rendus par ces infatigables travailleurs, dont la seule ambition a été de maintenir notre bulletin à ce niveau élevé que nos efforts tendront à ne pas laisser abaisser. Nous devons, pour cela, faire appel à toutes les bonnes volontés,

« Que ceux qui sont animés de l'amour du pays désireux de faire revivre son passé, viennent à nous ! Ils compléteront cette phalange d'amis dévoués, qui ne ménagent ni leur temps, ni leur peine pour conserver à notre bulletin le rang dont il ne saurait déchoir.

« La politique, ce ferment inéluctable de division, n'a jamais pénétré parmi nous. Notre appel peut donc s'adresser à tous indifféremment, et j'espère qu'il sera entendu.

« Chaque année, de regrettables vides se font dans nos rangs. Il ne faut pas que notre Société en soit appauvrie, et pour parer au mal, le concours de tous est nécessaire. Laissez-moi croire qu'il ne nous fera pas défaut.

« Je tiens, avant de terminer, à exprimer toute la satisfaction que nous éprouvons à voir au milieu de nous aujourd'hui, M. Firino, notre honorable et sympathique collègue, le représentant si dévoué et si actif de notre arrondissement.

« C'est aussi une grande satisfaction et un honneur pour nous de saluer ici le très distingué président de la Société Française d'Archéologie,

l'honorable comte de Marsy, dont la bienveillance et le haut intérêt si précieux à la Société ne se sont jamais démentis.

« Merci également à M. Sorel, l'honorable président de la Société historique de Compiègne, qui nous a fait un très grand plaisir en répondant gracieusement à notre invitation.

« M. le Sous-Préfet et M. le Maire, à qui nous avons demandé de vouloir bien honorer de leur présence cette réunion, nous ont exprimé leurs regrets, que nous partageons sincèrement, de ne pouvoir se rendre à notre invitation.

« Permettez-moi, Messieurs, après avoir rendu hommage au passé, et constaté les bonnes dispositions du présent, de lever mon verre à l'avenir de notre Société et à sa prospérité. »

M. l'abbé Viéville, doyen de Villers-Cotterêts, s'est levé ensuite et a prononcé le toast suivant :

« Nous fêtons le cinquantenaire de la Société Archéologique de Soissons. Elle a passé vaillamment cette période, comme M. le Président vient de l'exposer en termes si excellents.

« De nombreux volumes — dûs à de patients chercheurs et collaborateurs, notamment à la plume de deux de nos plus érudits ecclésiastiques, MM. Poquet et Pêcheur, que nous regrettons de ne pas voir au milieu de nous — attestent à nos petits neveux les recherches locales faites à Soissons pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle.

« Souhaitons que le XX^e siècle trouve d'aussi instruits et courageux ouvriers.

« Mais au moment de cette petite halte amicale

de la cinquantième année, me permettriez-vous de porter un toast à notre distingué président et à ces Messieurs du bureau qui l'entourent.

« Nous avons à les remercier, ce me semble, de leur bienveillante courtoisie pour toutes les études sérieuses qu'ils présentent.

« Comme les autres sciences, l'archéologie n'est ni laïque, ni cléricale : elle doit être avant tout soucieuse de la vérité. Que cherche t-elle ?

« Le vrai historique ou artistique d'après les vestiges du passé. Que chacun choisisse donc son domaine, qu'il ait sa liberté d'action et qu'il apporte ses documents et conclusions, on ne regardera ni à la couleur ni à la coupe de son habit. C'est la manière d'agir de la Société archéologique de Soissons, comme de toutes les grandes sociétés de France.

« Permettez-moi donc, Messieurs, de lever mon verre à la santé de M. le Président et de MM. les membres du bureau, qui conservent aimablement ici les bonnes traditions de liberté scientifique et de courtoisie. »

M. Sorel, président de la Société historique de Compiègne a, en fort excellents termes, rappelé les liens qui unissent, depuis des siècles, les deux cités de Compiègne et de Soissons.

Le diocèse de Soissons s'étendait même autrefois jusqu'à Compiègne, de sorte que si Jeanne d'Arc avait été capturée quelques centaines de mètres plus loin, elle eût été justiciable de l'évêque de Soissons au lieu de l'être de l'évêque de Beauvais, et il est fort probable qu'elle n'eut pas été condamnée.

Il termine en buvant à la santé du président et du bureau de la Société de Soissons.

M. de Marsy se lève et se souvient que notre Société soissonnaise est la fille de la Société française d'archéologie créée par M. Arcisse de Caumont, en 1834, et il est heureux de perpétuer les relations de cette Société avec la Société historique de Soissons.

Tous ces toasts sont chaleureusement applaudis.

A l'issue de la séance, sur la proposition de M. Collet, quelques uns des membres présents se sont transportés, en prenant le *chemin dit du Paradis*, à la grévière des Longues-Raies, exploitée par M. Langelé, cultivateur, et située près du cimetière de Soissons, et dont la presse locale s'est occupée la semaine dernière. Un seul ouvrier y travaillait ; il leur dit n'avoir rien trouvé dans la journée.

Dans cette grévière, on a découvert depuis quelque temps déjà plusieurs cercueils de pierre et d'autres sépultures dont une partie conserve des traces d'incinération.

On a profité de la présence de la Société pour opérer quelques fouilles et bientôt on mettait à jour deux squelettes, une cuillère en bronze, des clous de cercueil, des poteries en forme de biberon, bien conservées.

Puis on est allé rendre visite à M. Langelé, qui a gracieusement montré, exposés dans une vitrine, les objets déjà trouvés au même endroit, poteries,

médailles, armes, etc., en assez grand nombre et soigneusement conservés.

Pour le moment, les découvertes gallo-romaines consistent en vingt-cinq vases de différentes formes et de diverses couleurs, en deux armes dont un fer de lance, en cinq médailles à l'effigie de Jules César, d'Auguste, d'Hadrien, de Faustine et de Lucille, — sans compter les tessons, les ossements, les clous de cercueils, etc. ; et il est probable que si l'on fouillait exprès, le résultat serait plus satisfaisant, mais, avant tout, on exploite une gravière, et l'on recueille tout simplement ce qui se présente devant la pelle ou la pioche.

La gravière est ouverte dans le voisinage du palais ou château d'albâtre qui a été, dit-on, bâti par les Romains et détruit par les Francs.

Dans ce palais et ses alentours, on a trouvé, d'après les historiens soissonnais :

En 1551, des morceaux de marbre aux couleurs très variées, des monnaies, des épingles, une statue de femme, des souterrains, un aqueduc.

En 1762, des marbres encore, des fondations de maçonnerie, des constructions abattues.

En 1826 et 1827, un aqueduc, des briques, des tuiles, des colonnes, un cupidon en bronze, des médailles et des monnaies, une bague en or, des fragments de poterie, plus une mosaïque aujourd'hui au musée de la ville.

En 1831, un groupe en marbre qui est maintenant au musée du Louvre et dont le musée de Soissons possède une copie en plâtre.

En 1836, une seconde mosaïque, un plat d'argent (actuellement au musée de Soissons) et une grande quantité de médailles romaines.

On ne rencontre pas de choses aussi précieuses dans la gravière des Longues-Raies ; toutefois, en faisant des découvertes archéologiques comme celles de ces jours ci, on parvient à intéresser le public aux objets curieux de l'antiquité.

La Société s'est séparée ensuite après avoir félicité M. Langelé de ses soins et de ses intéressantes trouvailles.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—
Séance du Lundi 4 Juin 1897

—
Présidence de M. A. MICHAUX

Le procès-verbal de la dernière séance est lu
et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal des Savants*, mars et avril 1897.
2° *Smithsonn Institution*. — Annual report 1895-
1896, 3^e partie, minéral ressources:
1^{er} vol. — Metallic products and coal.
2^e vol. — Non metallic products except coal.

3° *Mémoires* de l'Académie de Lyon, sciences et lettres, 3° série, t. 4, 1896.

4° *La Thiérache*, bulletin de la Société de Vervins, t. 16, 1893-1894.

5° *Société Industrielle* de St-Quentin, bulletin n° 42, 1896.

6° *Annales* de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. 15, 1896.

7° *Bulletin* de la société archéologique de Tarn et Garonne, t. 24, 1896.

8° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 17° vol, 3° liv, mai 1897.

9° *Bulletin* de la société Neuchateloise de Géographie, t. 8, 1894-1895.

10° *Bulletin* de la Société d'Agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 2° série, t. 28, 1^{er} fasc., 1897.

11° *Société* des Antiquaires de la Morinie, t. 10 1^{er} fasc., 1897.

12° *Société* des Antiquaires, table du t. 9.

13° *Travaux* de l'Académie de Reims, 96° vol., 1893-1894, t. 2.

14° *Annuaire* des bibliothèques et des archives 1897.

15° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France, 6° série, t. 5, 1894.

16° *Société* archéologique de l'Orléanais, t. 9, n° 159, 3^e & 4^e trimestre 1896.

17° *L'architecture* religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons, t. 2, les 3 1^{res} livr. 1897, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

18^e *Etude* sur les anciens lieux de sépultures dans l'Aisne, t. 2, 3^e fasc, par M. Pilloy.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les ouvrages offerts et déposés, on remarque un fascicule d'une étude sur les anciens lieux de sépulture dans l'Aisne, par M. Pilloy, — et les trois premières livraisons du deuxième volume du grand travail de M. Eugène Lefèvre-Pontalis, sur l'architecture religieuse dans l'ancien diocèse de Soissons. Remerciements.

Dans la correspondance, une lettre de M. Bouchel, communiquant une note de M. Pilloy, dans laquelle ce dernier rappelle une visite récente faite par lui à l'église de Missy-sur-Aisne. Dans une armoire de cette église, il a trouvé une vingtaine d'ex-voto assez curieux, des reliques, etc., ; et il signale le mauvais état où sont tous ces objets, faute de soins : « Ils sont voués, dit notre correspondant, à une destruction prochaine. »

Le 14 mai dernier, la Société a perdu un de ses membres les plus anciens, M. Branche de Flavigny décédé à l'âge de 86 ans. Entré comme membre titulaire en 1848, M. Branche de Flavigny avait été archiviste de 1874 à 1886, et vice-président depuis 1887.

M le Président signale en outre la mort d'un de nos savants compatriotes, M. Quatrevaux, professeur de faculté en retraite, décédé à Lyon à l'âge de 74 ans. Très obligeant, il répondit plusieurs fois à des questions d'étymologie ou autres qui

lui furent demandées par certains membres, notamment M. Choron père, son ami.

A différentes reprises, la Société a appelé l'attention sur l'état de délabrement où se trouvaient les belles ruines de Saint-Jean-des-Vignes et sur la nécessité de travaux prochains de réparations et de consolidation, aussi apprend-on avec plaisir la visite de M. Gout, inspecteur des monuments historiques, qui établit les dépenses prévues à 12.748 francs, dont la moitié à la charge de l'Etat et l'autre moitié à la charge de la ville. Dans sa dernière séance, le Conseil municipal de Soissons a voté les 6.374 francs à sa charge.

Les magnifiques clochers et les restes du cloître seront donc préservés d'une destruction complète.

M. Collet donne lecture d'un travail intitulé : *La cure et les curés de Tannières pendant la Révolution.*

La Cure et les Curés de Tannières

AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION

Avant la Révolution, des évêques et des archidiacres jouissaient du droit de déport, c'est-à-dire du revenu, pendant un an, de certaines églises qui étaient vacantes par le décès de leurs curés, et dans lesquelles ils avaient assuré le service du culte.

En mars 1788, la cure de Tannières était en la possession d'un prêtre du nom de Thierry, par suite d'un droit de déport qui était dû à l'archidiacre du Tardenois ; et, naturellement, M. Thierry occupait le presbytère de la commune. Mais, dans le même temps, un autre abbé, appelé François Dailly, se prétendait curé de la même paroisse de Tannières, dûment autorisé par lettres des vicaires généraux de l'évêque de Soissons, (lequel était M. de Bourdeilles,) et M. Dailly entendait jouir des avantages attachés à son titre ; toutefois, ne parvenant pas à son but amiablement, il se vit obligé d'avoir recours au ministère de l'un des notaires apostoliques du diocèse. Il y en avait quatre à Soissons : MM. Darras, Lampon, Liot et Moilin. M. Dailly choisit M. Lampon, déjà avocat au bailliage de cette ville, et le 19 mars, M. Lampon se rendit à Tannières. Là, assisté de MM. Louis-Théodore-Basile d'Hédouville, officier d'in-

fanterie, domicilié dans ce village, du sieur Guillot, marchand de blé, demeurant à Soissons, et du sieur Nicolas Sellier, maître d'école de Tannières, tous trois témoins pris à défaut d'un second notaire, il procéda en vertu d'un arrêt de la Cour du Parlement du 11 février 1788, signé Anquetil. Et pour lui faciliter sa mission, M. Dailly fit sonner la grosse cloche de l'église, à l'effet de convoquer l'assemblée des habitants et paroissiens du dit Tannières, notamment ceux qui détenaient les terres et les héritages dépendant de la dite cure, et devaient dîmes, rétributions, rentes, loyers, cens, surcens et autres droits et devoirs formant les revenus casuels, obitiers ou autrement.

Les paroissiens se présentèrent en grand nombre. M. Lampon leur expliqua les droits de son client et leur notifia de n'acquitter ce qu'ils devaient que dans les mains de M. Dailly, à peine de payer deux fois. Il se rendit ensuite au presbytère, y trouva M. Thierry et y installa civilement M. Dailly en exécution de l'arrêt du Parlement du 11 février et d'un autre arrêt du 18 décembre 1787, consentant toutefois à ce que M. Thierry jouisse de l'appartement le plus commode et à son choix.

Tout simplement, M. Thierry répondit que « tenant sa mission de M. l'archidiacre du Tardenois, il n'avait rien à entendre de cette affaire. »

Voilà donc deux prêtres pour la petite paroisse de Tannières. Lequel en gardera la possession effective ?

Ni l'un ni l'autre pour le moment, car un nouveau document fourni par M. Lampon va compliquer la situation : il nous apprend qu'un monsieur Claude Jolly était titulaire et paisible possesseur de la cure en 1787, mais qu'il l'avait résignée, le

4 août de cette année, en faveur de M. Dailly, et que, décédé depuis, M. Jolly avait été remplacé par M. Barbereux, prêtre du diocèse de Reims (demeurant alors à Soissons) nanti de lettres de présentation accordées par MM. les vénérables doyen, chanoines et chapitre de l'église Notre-Dame-des-Vignes de Soissons, en date du 30 octobre 1788, et de lettres de nomination obtenues de M. l'évêque de Soissons signées, Hubert, vicaire général. Seulement, M. Barbereux n'avait point pris possession de la cure, et c'était chose à faire maintenant par la voie d'un notaire apostolique. Le notaire, dans cette circonstance, fut encore M. Lampon, et alors, le 31 octobre 1788, il se transporta une seconde fois à Tannières. Il était assisté de plusieurs témoins, tels que « M. Louis-Juvénal Guérin de Brulard, seigneur de ce lieu, Nicolas Sellier, maître d'école dudit Tannières, Jean Mielle, berger, Claude Amédée Barbereux des Fossés, directeur des messageries à Soissons, et Nicolas-Claude Berthemet, négociant audit Soissons. Tous pénétrant dans l'église, y trouvèrent M. Joseph Barbereux, accompagné de M. Remy Richard, curé à Lhuys et doyen de Bazoches. M. Lampon mit M. Barbereux en possession réelle, corporelle et actuelle de ladite cure de Notre-Dame de Tannières, et ce, par la libre entrée et sortie de ladite église. » M. Joseph Barbereux prit de l'eau bénite, s'agenouilla, fit sa prière devant l'autel principal, y fit lecture du saint évangile, baisa ledit autel, ouvrit le tabernacle, toucha le saint ciboire, entra dans la chaire, s'installa dans la place dont avait coutume de se servir le curé de ladite paroisse, sonna la grosse cloche, et fit toutes autres cérémonies en tel cas requises et accoutumées. Après quoi, la prise de possession

(à laquelle personne ne s'opposa) fit l'objet d'un acte que M. Lampon lut et publia, à haute et intelligible voix, à la porte du chœur de l'église, en présence de ses témoins et de plusieurs habitants convoqués au son de la cloche.

Mais M. Dailly ne se considéra pas comme légalement évincé de cette façon. Le lundi 26 janvier 1789, M. Lampon toujours et un autre notaire apostolique (M. Liot) porteurs d'un certificat de M. de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims et agissant à la requête dudit Dailly, se présentèrent au palais épiscopal de Soissons. M. de Bourdeilles était absent. Ils s'adressèrent alors à M. l'abbé Hubert, grand archidiacre, vicaire général, et le supplièrent « très respectueusement » d'accorder et faire délivrer à M. Dailly « les provisions de ladite cure et église paroissiale de Notre-Dame de Tannières. » Aussitôt M. Hubert fit réponse qu'il ne pouvait obtempérer à la supplique, le certificat présenté étant insuffisant.

Plus de huit mois se passèrent ensuite. Des négociations et procédures diverses eurent lieu durant ce temps. L'état des choses changea encore. M. Barbereux rentra dans le diocèse de Reims, et le 10 novembre 1789, « en vertu de lettres de provision obtenues en cour de Rome, sur la résignation faite par M. Jolly au profit de M. Dailly, et de lettres de visa de Monseigneur l'évêque de Soissons, du 8 novembre, signées Montmignon, vicaire général, archidiacre du Tardenois » M. Lampon, agissant sur la réquisition de M. Dailly, se transporta en l'église de Tannières, où étant il trouva son client accompagné de M. Barbereux, remplaçant pour la circonstance M. Richard, doyen de Bazoches, et suffisamment délégué. Le notaire mit M. Dailly en possession réelle, corporelle et

actuelle de la cure de Tannières, ainsi qu'il l'avait déjà fait le 19 mars 1788 pour le même prêtre, et le 31 octobre suivant pour M. Barbereux. Puis, ladite prise de possession, accomplie sans opposition, fut lue et publiée par le notaire Lampon, en présence des habitants et paroissiens ci-après nommés, témoins requis et appelés au son de la cloche : M. Pierre-François Richard de Fruges, officier d'invalides, demeurant à Paris, M. Louis Juvéval de Guérin de Brulard, seigneur de Tannières, Joseph Antoine, marchand de bois, Pierre Mignot, cleric-laïc, Jean Mielle, berger.

Cette fois, M. Dailly fut bien et dûment installé. Les compétitions, les conflits cessèrent, et nous pourrions terminer ici notre communication à la société historique de Soissons ; mais il nous est possible de dire ce que devint M. Barbereux, au point de vue spirituel, et voici en conséquence ce que nous savons à ce sujet. Au 22 décembre 1789 messire Marie-Henry Duboys du Myret, prêtre du diocèse de Strasbourg, était titulaire et paisible possesseur de la cure de St-Alban de Corcy, à laquelle était attachée la succursale de St-Martin de Fleury. « Sain d'esprit, de corps, mémoire et entendement, » il comparut par devant le notaire apostolique M. Lampon et se démit « ès mains d'illustrissime et révérendissime Mgr l'évêque de Soissons » de sa susdite cure de St-Alban et de l'annexe de Fleury, desquelles mondit seigneur évêque était collateur à cause de sa dignité épiscopale, sur la présentation de Madame l'abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons; jurant et affirmant, M. Duboys du Myret, que pour sa démission il n'est intervenu et n'interviendra aucuns dols, fraude, simonie, ni autres pactions illécites et contraires aux saints canons.

M. Lampon dressa un acte de démission en présence de M. Jean François Paillet, notaire royal au bailliage présidial de Soissons, et du sieur Marcel Orville, marchand grainetier, demeurant en cette ville, tous deux appelés comme témoins.

Au bas de cet acte, M. de Bourdeilles signa la mention suivante : « Nous admettons la présente démission, à Soissons, le 23 décembre 1789. » Et le même jour, Madame de la Rochefoucauld, qui devait être la dernière abbesse de Notre-Dame, présenta, à la nomination de l'évêque, M. Joseph Barbereux comme curé de St-Alban à Corcy et de St-Martin à Fleury.

Sans doute, M. de Bourdeilles fit la nomination. En tous cas, elle tomba bientôt, on le devine, par le fait de la Révolution.

Dans le volume offert aujourd'hui par M. Pillois, ce dernier non seulement nous rapporte les découvertes faites, mais il les étudie et en tire des conclusions ; ainsi il établit que Vermand n'était pas l'*augusta* des *Veromandui*, mais le *castrum Veromanduorum* ; selon lui, la ville de Saint-Quentin est bien bâtie sur l'emplacement de l'antique Augusta, mais au 4^e siècle, lors de l'invasion des barbares, cette ville fut saccagée, pillée, presque détruite et ses habitants se réfugièrent dans le *Castrum* : Vermand s'accrut donc aux dépens d'Augusta.

Un membre fait remarquer que ceci pourrait s'appliquer à notre ville : l'*Augusta suessionum* aurait remplacé le *Noviodonum* gaulois, et l'oppidum de Pommiers serait le *castrum suessionum* : ainsi s'expliquerait la tradition, de même que la théorie nouvelle qui prétend faire de ce camp une cité populeuse.

La séance est levée à 4 heures.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

SEPTIÈME SÉANCE
—
Séance du Lundi 5 Juillet 1897
—
Présidence de M. de BARRAL

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Académie d'Hippone*, fasc. de mars 1897.
2° *Bulletin* de l'Association philotechnique, 18^e année, n^o de février, mars, avril et mai 1897.

TOME VII (3^e série) 8

3° *Revue des travaux scientifiques*, t. 16, n° 10 & 11 et t. 17, n° 1.

4° *Bulletin archéologique du Limousin*, t. 45, 23 la 2^e série, 2^e livraison 1897.

5° *Mémoires de la société Eduenne*, nouv. série, t. 24, 1896.

6° *Mémoires de la société des lettres sciences et arts de l'Aveyron*, t. 15, 1^{re} livraison, 1897.

7° *L'Emaillerie aux II^e et III^e siècles*, par M. Pilloy.

8° *La question franque au congrès de Charleroi*, par M. Pilloy.

9° *Bulletin de la société d'anthropologie*, t. 8, 4^e série, 1 fasc., 1897.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Parmi les ouvrages offerts à la Société, on remarque entre autres choses deux brochures de M. Pilloy, de Saint-Quentin, intitulées : l'une : « l'Emaillerie au II^e & III^e siècles, — l'autre : la Question franque au congrès de Charleroi. — Remerciements.

M. l'abbé Letombe communique une épreuve photographique de la vitrine de M. Langelé, contenant les objets, vases, armes, etc., trouvées par lui dans la grevière du chemin du Paradis. — Remerciements.

M. Michaux présente une carte reçue par lui du vénérable M. Frédéric Moreau, ainsi conçue :

ANNIVERSAIRE
DE LA NAISSANCE DE L'AUTEUR
DE LA COLLECTION CARANDA
ENTRANT DANS SA CENTIÈME ANNÉE

1798 — 1^{er} Juillet — 1898

Très reconnaissant à ses Confrères et Amis de leur affectueux souvenir.

F. M.

La Société archéologique de Soissons se joint au Président pour adresser ses félicitations et ses vœux les plus sincères à leur vénérable collègue, M. Frédéric Moreau, dans cette circonstance particulière.

M. Alexandre Michaux rend compte verbalement de la fête du cinquantenaire de la Société historique et archéologique de la Brie, qui a eu lieu à Meaux le dimanche 20 juin dernier, en ces termes :

« Dimanche dernier 20 Juin, la Société historique et archéologique de La Brie, à Meaux, a donné une séance solennelle dans le salon de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur des Antiques au Musée du Louvre.

« Une foule nombreuse, composée surtout de dames en toilettes printannières, assistaient à cette réunion. La salle était même trop petite pour contenir la foule.

« A côté du président se trouvaient M. le Sous-

préfet et M. le Maire de Meaux, MM. Droz, président de la Société, Muller et Cassies, vice-Présidents, etc.

La séance a été ouverte par une éloquente allocution de M. Héron de Villefosse, ensuite différents travaux forts intéressants ont été lus par des membres de la Société, savoir :

« L'Assemblée de 1787 et l'Impôt en Seine-et-Marne avant la Révolution, par M. Alfred Droz, Président de la Société.

« Pierre Narbonne, son journal, par M. Muller, vice-président.

« Antiquités et Curiosités locales, par M. Cassies, vice-président.

« Toutes ces lectures, écoutées avec un profond silence, ont été fort applaudies.

« Dans l'intervalle des lectures a été intercalée la partie littéraire et musicale. MM. Philippe Courras, 1^{er} prix du Conservatoire (piano) ; Stal, sociétaire des Concerts Colonne (violon) ; Mlle Baude, 1^{er} prix du Conservatoire (violoncelle) ont joué, avec beaucoup de brio et un vif succès, différents morceaux.

« M. Paul Mounet, sociétaire de la Comédie Française, qui avait promis son concours, s'est au dernier moment excusé et a été remplacé par M. Pommier, de l'Odéon, qui a fort bien dit le poème pathétique sur Jeanne d'Arc, de Mlle Dufaux de la Jonchère et quelques monologues fort comiques. »

Au sujet d'un volume offert par M. Pilloy, à la Société, et dans lequel il estime que Vermand aurait été le *Castrum Veromanduorum* et non l'*Augusta des Veromandui*, un membre de la Société

a fait remarquer dans la séance du 14 juin, que les raisons invoquées par M. Pilloy, seraient applicables aussi à notre ville, que par suite *Augusta Suessionum* aurait pu remplacer le *Noviodonum gaulois*, et l'oppidum de Pommiers serait le *Castrum Suessionum*.

Ainsi s'expliquerait « la tradition de même que la théorie nouvelle qui prétend faire de ce camp une cité populeuse. »

M. Vauvillé demande la parole et répond en ces termes :

« L'enceinte de Pommiers, que l'on désigne à tort quelquefois sous le nom de *camp*, ne peut pas être un ancien *castrum*.

« En effet, la superficie de plus de 40 hectares que contient cette enceinte est trop considérable pour être celle d'un *castrum*, d'autant plus qu'elle n'a pas été établie par des légions romaines. Elle est au contraire d'une importance et d'une époque qui ne pouvait convenir qu'à un oppidum ; il y en avait même de beaucoup moins important comme superficie.

« Nous avons dans l'arrondissement de Soissons une enceinte gauloise qui a servi plus tard de *castrum*, c'est celle du Châtelet sur le territoire de Montigny-l'Engrain (1). La surface de celle ci n'est que de 8 hectares 88 ares, par ce fait, elle pourrait ne pas être considérée comme un véritable oppidum. FloJoard, au sujet du siège qui

(1) Bulletin, Société de Soissons, vol. 1839-1890, page 83.

y fut fait en 945, désigne cette enceinte sous les noms de castrum, oppidum et castellum, (1) mais comme on le voit, on est déjà bien loin de l'époque gauloise.

L'enceinte de Pommiers, au contraire, par sa superficie et par les monnaies et débris qu'elle contient, rentre bien dans la série des oppidum de :

1. Saint-Thomas (Aisne), de 32 hectares 70 ares (2) ; 2. Tirancourt (Somme), de 20 hectares 59 ares (3) ; 3. Liercourt et Erondelle (Somme), de 32 hectares 42 ares (4) ; 4. La cité de Limes sur Neuville et Bracquemont (Seine-Inférieure), de 56 hectares (5) ; et d'autres enceintes de pays dont je ne parlerai pas.

Il est impossible que le *Noviodunum* ait existé à Soissons, comme l'ont prétendu certains auteurs, par la raison suivante :

D'après César, il est incontestable que *Noviodunum* était un oppidum très important des Suesions, c'est même probablement pour ce motif que le lendemain de la défaite des confédérés Belges, sur les bords de l'Aisne, près de Berry-aubac, César se dirigea à marches forcées sur cette ville, dans l'espoir de la trouver sans défenseurs. (6)

(1) Bulletin, Société de Soissons, vol. 1889-1890, page 89.

(2) Bulletin, Société Soissons, vol. 1889-1890, p. 70.

(3) Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome 52.

(4) Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome 52.

(5) Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome 52.

(6) Bello gallico, L. II, ch. XII,

Le sol de Soissons n'a pas de terrain propice où l'on aurait pu établir un oppidum aussi fort que celui dont César parle dans ses commentaires. Si on consulte le plan, publié dans les *Bulletins* de la Société, par M. de Vuillefroy, (1) indiquant les anciennes enceintes de Soissons, on remarque celle en A A., représentant la forme *présumée* de l'enceinte gauloise. Cette enceinte, *présumée* et non certaine, aurait eu une forme irrégulière, dont la longueur la plus forte, d'après l'échelle, serait d'environ 415 mètres, la plus grande largeur serait d'environ 250 mètres.

Si l'enceinte eût été au carré, on aurait une surface de 10 hectares 37 ares environ. Mais comme la partie indiquée sur le plan est loin d'être au carré, on ne peut compter que sur une superficie d'un peu plus de 8 hectares, et encore, répétons-le, il ne s'agit là que d'une enceinte *présumée*.

En admettant même qu'il ait existé là une enceinte gauloise, ce qui est on ne peut plus douteux, il serait impossible qu'elle ait pu être le *Noviodunum des Suessions*. Cette faible superficie ne pouvait en effet convenir que pour un *Castellum* (2) et non pour un oppidum.

Il est permis de se demander qu'elles sont les preuves qui ont servi à indiquer cette enceinte *présumée* ? Où sont les objets et les monnaies gauloises, ou même les simples débris de poteries caractéristiques de l'époque en question, qui ont été extraits de cette prétendue enceinte ? Le musée de Soissons, si riche en objets anciens du pays,

(1) *Bulletin*, Société Soissons, t. VII,

(2) *Bello gallico*, L. II, ch. XXIX et l. 3, ch. 1.

renferme-t-il quelques objets gaulois, poteries ou monnaies, provenant de cet emplacement que l'on pensait avoir été celui de *Noviodunum*, où certainement de très nombreux débris ou monnaies de l'époque gauloise, sont restés comme preuve de l'occupation de la véritable enceinte en question.

On peut remarquer aussi que la position indiquée par le plan dont il vient d'être question précédemment, n'était nullement favorable pour y former une enceinte gauloise. En effet, là il n'y avait pas de partie de terrain disposée naturellement pour la défense, comme celles où les gaulois établissaient leurs places fortes. Ils choisissaient toujours pour cela un endroit dominant fortement les environs ou près d'un fleuve ou d'une rivière, qui servaient de défenses naturelles, soit par les escarpements, soit par l'eau. La partie comprise dans l'enceinte présumée A.A., n'était à peine que de quelques mètres plus élevée que certains côtés des abords ; du côté de Saint-Jeandes-Vignes, au contraire, le terrain était beaucoup plus élevé que celui de l'enceinte présumée.

Pour quel motif, en cas d'une enceinte gauloise en A.A., n'aurait-on pas profité pour l'établir près de la rivière d'Aisne, ce qui aurait donné une forte défense naturelle de ce côté, lequel serait devenu par ce fait presque inaccessible ; de plus, on aurait eu le grand avantage d'avoir de l'eau, qui aurait manqué dans celle présumée ?

D'après M. Leroux, l'enceinte toujours présumée (1) aurait eu une superficie de 17 hectares 50

(1) Leroux, *Histoire de Soissons*, t. 1, p. 36.

ares, (1) mais en la faisant descendre jusqu'à la rivière d'Aisne ; aucune preuve certaine de cette enceinte n'a été fournie par cet auteur.

Toutes ces remarques permettent donc d'affirmer que la partie, dont il vient d'être question, était complètement impropre, comme superficie et comme position pour l'emplacement de l'oppidum de *Noviodunum*.

Maintenant, revenons à l'enceinte de Pommiers que l'on proposerait comme *Castrum Suessionum*. Il est facile de comprendre, par l'importance de son enceinte de 40 hectares, qu'elle ne peut être que celle d'un oppidum, de plus elle est la seule dans la région qui puisse être identifiée à celle de *Noviodunum*.

Le grand nombre des objets gaulois qui ont été recueillis dans les nombreuses habitations qui ont été fouillées, habitations dont le nombre est considérable dans l'enceinte, (2) de même que les 17 puits qui y ont été découverts (3) non compris tous ceux qui ne sont pas connus, sont une preuve certaine qu'il y a eu là un centre de population nombreux et sédentaire bien avant la conquête romaine. Les très nombreuses monnaies gauloises trouvées disséminées dans toutes les parties de l'enceinte, sont aussi une preuve évidente de l'occupation sédentaire de la position en question.

L'enceinte de Pommiers a été abandonnée aussitôt la conquête, on peut dire, après le démantèlement de la fortification, comme l'ont prouvé : les

(1) Leroux, Histoire de Soissons, t. 1, p. 39.

(2) Bulletin Société de Soissons, vol. 1889-1890, p. 26.

(3) Bulletin Société de Soissons, vol. 1889-1890, p. 30.

fouilles faites dans le fossé de la fortification principale, les inventaires des monnaies gauloises recueillies dans l'enceinte et les poteries trouvées dans les habitations.

Les fouilles que nous avons faites en 1886, de concert avec le général de la Noë, dans les fossés de la fortification du nord de l'enceinte, nous ont prouvé que les matériaux (pierres) de la muraille de la fortification se trouvent actuellement dans le fond du fossé, comme l'indique la fig. 8 en A et B des Bulletins de la Société, volume 1889-1890, page 38.

La même figure représente aussi les couches successives suivantes qui ont été trouvées sur une profondeur de 3 m. 75 de remblai du fossé et cela constaté sur une fouille de 8 mètres de longueur et 3 mètres de largeur : (1)

1^o A 1 m. 60, poteries avec côtes en relief du XIV^e siècle ;

2^o De 2 m. 10 à 2 m. 40, nombreuses poteries du moyen-âge.

3^o Poteries rouges gallo-romaines à 2 m. 80 de profondeur ;

4^o De 2 m. 80 à 3 m. 20, sable du tuf désagrégé provenant du rempart ;

5^o De 3 m. 20 à 3 m. 75, nombreuses pierres avec parements, venant de la muraille de l'enceinte ; nombreux débris de poteries gauloises dans le fond.

Une autre fouille importante, représentée par les fig. 9 et 10, même volume précité, a fourni

(1) Les poteries trouvées proviennent en grande partie des habitants des grottes creusées dans le tuf de la contrescarpe, grottes qui ont été habitées au moins jusqu'au XIV^e siècle.

aussi les mêmes couches successives que dans la fouille dont il vient d'être question précédemment, on y a aussi retrouvé dans le fond des pierres de la muraille de la fortification, et dans une habitation creusée dans le tuf, de nombreuses poteries gauloises et des monnaies de la même époque.

Ces fouilles ont bien prouvé que la muraille de la fortification a été détruite et ensuite l'enceinte abandonnée. En effet, les débris gallo-romains sont séparés, dans les remblais du fossé, des débris de l'époque gauloise par une couche de sable de 0 m. 40 d'épaisseur, sable descendu de la levée de la fortification après le démantèlement.

Les nombreuses monnaies gauloises recueillies dans l'enceinte, parmi lesquelles celles émises tardivement (potins) sont très rares, prouvent aussi son abandon aussitôt la conquête.

Les inventaires des monnaies comprenant 1821 pièces, sur environ 2600 trouvées dans l'enceinte, ont fait voir qu'il y avait 909 pièces de CRICIRV, où la proportion de 49.50 p. o/o. (1) Ce fait prouve évidemment que c'est bien là le centre d'émission et de circulation des monnaies à cette légende et de plus, qu'elle a été émise par un chef des Suessions.

Les inventaires des monnaies gauloises trouvées dans cette enceinte, de même que les fouilles qui ont été faites dans le fossé du retranchement principal, où la muraille considérable de la fortification a été versée, concordent bien pour prouver que l'enceinte de Pommiers est bien celle du

(1) Bulletin de la Société, même volume, séance du 5 avril 1897.

Noviodunum des Suessions et qu'elle ne peut pas être un *Castrum Suessionum*.

L'identification de *Noviodunum* dans l'enceinte de Pommiers n'est pas une « théorie nouvelle qui prétend faire de ce camp une cité populeuse. » Ce sont bien les résultats des fouilles et des nombreuses découvertes d'objets et de monnaies, de l'époque gauloise, faites dans l'enceinte et dans le fossé du retranchement principal, qui ont permis de fixer là avec certitude l'emplacement de *Noviodunum*.

Les nombreuses monnaies, poteries et objets variés de l'époque gauloise, que l'on trouve dans toutes les parties de l'enceinte, de même que les nombreux puits connus, sont une preuve certaine et incontestable qu'il y a eu là *une population très nombreuse et sédentaire*.

Le *Noviodunum* dans l'enceinte de Pommiers est admis depuis longtemps par le Comité des Travaux historiques, comme on peut le voir en lisant dans ses *Bulletins* : 1^o Bulletin de Géographie descriptive, année 1887, article sur : la *Fortification antique*, par le général DE LA NOË ; 2^o même Bulletin, année 1890, dans : *Trois enceintes fortifiées du département de l'Aisne*, par le même auteur. »

La discussion s'ouvre :

Les conclusions de l'orateur sont vivement combattues par plusieurs membres. Déjà cette question a été soulevée en 1887, lors de la tenue à Soissons du Congrès archéologique de France, et, à la même affirmation, il a été répondu par un article publié dans le Bulletin de la Société de Soissons, en 1889.

Les raisons données alors subsistent encore, les documents sont les mêmes, les faits apportés ne paraissent pas plus concluants. Ce sont des allégations, des présomptions, si l'on veut, mais non des preuves irréfutables.

A l'appui de son opinion, l'honorable M. Vauvillé donne lecture de deux articles du Bulletin de géographie historique et descriptive (1888 et 1890), publié par le Comité des Travaux historiques et scientifiques.

D'après ces articles, le général de la Noë concluait bien à cette époque à l'identification de Noviodunum avec l'enceinte de Pommiers.

Ici encore le savant général donne son avis, mais malgré l'autorité de son nom et de sa science, nous ne trouvons pas de preuves. Il faut autre chose pour combattre et détruire une tradition si ancienne, soutenue par les nombreux auteurs qui, eux aussi, avaient étudié la question avec soin et une érudition incontestées.

M. Vauvillé parle ensuite du cimetière gallo-romain, découvert dans la gravière sur le terrain de M. Langelé-Florian : le 18 juin dernier, on avait relevé 102 fosses à inhumation.

Il ajoute que le 1^{er} juillet courant, il a fait une communication sur le même cimetière à la Société d'Anthropologie de Paris.

Dans la même séance, la dite Société a prié

M. Vauvillé d'accepter une délégation ou mission afin de recueillir les pièces anthropologiques du cimetière gallo-romain de Soissons, pour son Musée.

La séance est levée à 3 heures 1/2.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—
Séance du Lundi 2 Août 1897

—
Présidence de M. de BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

- 1° *Journal* des Savants, mai et Juin 1897.
 - 2° *Bulletin* historique et philologique du Comité des travaux historiques, 1896, n^{os} 3 et 4.
 - 3° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 17^e vol., 4^e liv.
- 1^{er} juillet 1897.

4° *Bulletin de la Société* de l'Histoire de Paris et de l'Île de France, 24^e année, 233^e livraison, 1897.

5° *Revue des Etudes grecques*, t. 10, n° 37, janvier-mars 1897.

6° *Romania*, t. 26, n° 102, avril 1897.

7° *Bulletin de la Société Philomatique*, 8^e série, t. 8, 1895-1896.

8° *Bulletin de la Société* des Antiquaires de la Morinie, t. 10, 46^e année, 2^e fasc., 1897.

9° *Société* historique de Compiègne. — Procès-verbaux, t. 5, 1896.

10° *Société* historique de Compiègne. — Le camp de Compiègne en 1739, de Scellier, avec notes de M. de Bonnault d'Houet, 1897.

11° *Société* historique de Compiègne. — Les pâtisseries et les bouchers, par MM. Bazin et Mauprivez, 1897.

12° *Société* Linnéenne du nord de la France, t. 13, n°s 283 à 302, 1896.

13° *Mémoires de la Société* d'agriculture, sciences, belles lettres et arts d'Orléans, t. 35, n°s 1 à 4, 1896.

14° *Mémoires de l'Académie* de Nîmes, 7^e série, t. 19, 1896.

15° *Notice* historique sur le canton de Bernaville (Somme), par M. Théodore Lefèvre.

16° *Bulletin de la Société* des Antiquaires de Picardie, 1896, n°s 2, 3, et 4

17° *Société* des Antiquaires de Picardie. Album archéologique, 12^e fasc., 1897.

18^e *Société des Antiquaires* de Picardie. — La Picardie historique et monumentale, n^o 4, 1896.

CORRESPONDANCE

Parmi la correspondance, M. le Président communique une lettre adressée par le Président et les Membres de la Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, à Beauvais, et annonçant que les 11 et 12 octobre prochain, elle célébrera le Cinquantenaire de sa fondation. Elle invite la Société de Soissons à désigner plusieurs de ses membres, comme délégués, pour assister à ces fêtes.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Il est donné lecture d'un article de M. Vauvillé, sur une découverte de 34 monnaies gauloises, faites par M. Minouflet, instituteur à Romeny (Aisne) sur le territoire du Plessier-Huleu, canton d'Oulchy-le-Château, au lieudit Grigny.

STATION GALLO-ROMAINE

SUR LES

TERRITOIRES DE PLESSIER-HULEU ET DE GRAND-ROSOY

* M. Minouflet, instituteur à Romeny (Aisne),
* a découvert avant mars 1895, au lieu dit :
Grigny, sur le territoire de Plessier-Huleu, 34
monnaies gauloises. (1)

Sur la demande de M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, je me suis rendu le 9 mai 1895 au lieu dit Grigny, accompagné de M. Minouflet ; j'ai examiné et fait des recherches en cet endroit, sur Plessier-Huleu, et aux environs.

J'ai reconnu, comme l'avait déjà remarqué M. Minouflet, que cette position a été occupée successivement aux diverses époques : néolithique, gauloise et gallo-romaine.

On y trouve, en effet, d'assez nombreux silex taillés, des poteries et des monnaies gauloises, mais ce que l'on remarque particulièrement, ce sont d'anciens vestiges et débris gallo-romains,

(1) Ces monnaies ont été présentées par M. Moulin au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne en 1895, où j'ai pu en prendre les empreintes. M. Minouflet a donné une description de ces monnaies, dans les *Bulletins de la Société de Château-Thierry*, volume de 1895.

indiquant qu'il y a eu là des constructions assez importantes de cette dernière époque.

Cette station gallo-romaine se trouve principalement entre la route nationale de Château-Thierry à Soissons et l'ancienne voie romaine, qui limite les territoires de Plessier-Huleu et de Grand-Rosoy, et un peu au nord du chemin vicinal allant de la route nationale à Plessier-Huleu, près du lieu dit la *Tuilierie*.

Ces parties comprennent les lieux dits suivants du cadastre de Grand-Rosoy : 1° *Grigny* ; 2° *Le fonds de Grigny* ; 3° *Engrigny* ; 4° *La Haie de la Princesse*.

Les débris gallo-romains sont aussi fréquents sur le territoire de Plessier-Huleu.

Cette station, située presque dans une gorge, ne paraît pas avoir été une position favorable pour avoir servi d'emplacement à un oppidum de l'époque gauloise ; la superficie où l'on trouve les débris de l'époque gauloise est aussi trop restreinte pour cela.

Si un oppidum existait près de là, il devait se trouver sur le territoire de Grand-Rosoy, au lieu dit la *Terre à l'Or*, distant de quelques centaines de mètres à l'est de Grigny.

Cette position est un point culminant (altitude de 206 mètres, d'après la carte du Ministère de la Guerre), on y a déjà trouvé un certain nombre de monnaies gauloises, en or principalement. Est-ce la trouvaille des monnaies en or qui est l'origine du lieu dit la *Terre à l'Or* ? M. Josse, instituteur à Grand Rosoy, m'a dit qu'un habitant du pays connaît l'endroit d'un puits sur cette belle position.

L'aspect du lieu dit la « *Terre à l'Or*, » vu à une certaine distance, laisse même voir des ondulations

de terrain qui paraissent se rapporter à une ancienne fortification ou enceinte.

Il serait intéressant de faire des recherches et des fouilles à cet endroit, afin de s'assurer s'il n'y a pas là l'emplacement de l'un des douze oppides des Suessions, cités par César.



Monnaies Gauloises de Plessier-Huleu

RECUEILLIES PAR M. MINOUFLET

Je présente à la Société les empreintes de ces monnaies dont voici la description :

- 1° Tête barbare à droite ;
R. Aigle à droite, serpent et rouelle au-dessous,
B.R., n° 6117 de l'Atlas des monnaies gauloises,
par H. DE LA TOUR (1). 1 ex.
- 2° Tête à droite, les cheveux en grosses
mèches ;
R. Cheval à gauche ; trois globules dans
le champ, 7417, POTIN. 3 »
- 3° Deux chèvres dressées et affrontées, glo-
bules au centre ;
R. Loup et sanglier dressés, 7458, POTIN. . . 3 »
- 4° Deux taureaux ?
R. Aigle à droite dévorant un autre oi-
seau ? 7602, POTIN. 1 »
- 5° Tête nue à droite; devant la face: crois-
sant, collier de perles, annelets autour ;

(1) Les numéros qui seront indiqués dans la suite sans autre indi-
cation se rapporteront au même Atlas.

- R. Cheval courant à gauche ; dessous s couchée ; dessus Δ , annelets et grainetis au pourtour, 7862, POTIN I »
- 6° Tête nue à droite, grainetis autour ;
R. Cheval galopant à gauche, au-dessus anneaulet centré, dessous croix, 7870, POTIN. I »
- 7° Fleuron formé de quatre pétales en forme s, cercle de grainetis ;
R. Cheval à gauche, (pièce cassée), 7873, POTIN I »
- 8° Tête barbare à droite ;
R. Sanglier à droite, un globule entre ses pattes et 5 autres dessus, 7905, POTIN. . I »
- 9° Tête casquée à gauche ;
R. Pégase galopant à gauche, dessous CRI-CIRV, genre de 7951, B.R. 8 »
- 10° Guerrier debout à droite, tenant une lance en avant et un torque derrière ;
R Ours ? à droite ; au-dessus serpent genre 8124, POTIN 7 »
- 11° Traits qui se croisent irrégulièrement ;
R. Aurige armé d'un stimulus, dirigeant un cheval à gauche ; sous le cheval genre de lyre couchée, genre 8697, OR (fourrée) I »
Une monnaie du même genre a été trouvée à Vervins ; elle porte le n° 8695 du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale.
- 12° Tête barbare à gauche ;
R. Sanglier à gauche, 9147, POTIN. I »
- 13° Tête à gauche ;
R. Sanglier à gauche ; dessous tête humaine de face, 9180, POTIN. I »

14° Tête barbare à droite ; le profil est formé de quatre globules ;	
R. Sanglier, dessous trois globules, POTIN.	I »
Cette monnaie, comme les deux qui précèdent sont attribués aux Leuci.	
15° Tête à gauche ;	
R. Animal que l'on croit ressembler à l'hippocampe, <i>Revue Archéologique</i> , 1881, PL.VII, n° 46, POTIN.	I »
16° Tête dégénérée ou personnage informe ;	
R. Animal tourné à gauche, la queue relevée ; au-dessus, symbole en forme de lyre. <i>Revue Archéologique</i> , 1881, PL.VII, n° 52, <i>Revue Numismatique</i> , 1894 : monnaies gauloises de la forêt de Compiègne, par M. H. DE LA TOUR, fig. 13 et 14 dans le texte, BR.	I »
TOTAL.	<u>34 ex.</u>

Monnaie Gauloise d'Armentières

M. Minouflet a aussi recueilli une monnaie gauloise qui a été trouvée à Armentières.

Trois têtes accolées à gauche.

R. REMO. Bige conduit par un aurige courant à gauche, 8040, BR.

La séance est levée à 4 heures.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

SEPTIÈME SÉANCE

—
Séance du Lundi 4 Octobre 1897
—

Présidence de M. de BARRAL

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1. *Académie d'Hippone*, 30 juin 1897, n° 2.
2. *Bulletin de la Société Nivernaise*, sciences et arts, 17^e vol., 2^e fasc. 1897.
3. *Les Justices de deux basses justices seigneur-*

riales, par M. Gaston Gauthier, membre de la Société Nivernaise, 1897.

4° *Revue des études grecques*, t. 10, n° 38, avril-juin 1897.

5° *Revue historique et archéologique du Maine*, t. 40, 2° semestre, 1896 et t. 41, 1^{er} semestre 1897.

6° *Bulletin archéologique du midi de la France*, Toulouse, n° 19, novembre 1896 à mars 1897.

7° *Mémoires de la Société d'Emulation de Roubaix*, 3° série, t. 3 et 4 (17° et 18° de la collection) 1895-1896.

8° *Annales de l'Académie de Macon*, 2° série, t. 12, 1895.

9° *Revue des Travaux scientifiques*, t. 16, n° 12, (tables) et t. 17, nos 2, 3 et 4, 1897.

10° *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 4° série, t. 7, 6° fasc, 1896 et t. 8, 2° fasc, 1897.

11° *Bulletin de l'Association Philotechnique*, 18° année, n° 6, juin 1897.

12° *Revue agricole, historique et artistique de Valenciennes*, t. 46, n° 1 à 12, 1896.

13° *Bulletin de la Société Dunkerquoise*, 1^{er} fasc., 1897.

14° *Notice sur les vitraux de l'Eglise de L'Huitre*, par l'abbé Bernard 1897.

15° *Bulletin du Comité des Travaux historiques* 1896.

16° *Société Archéologique de Bordeaux*, t. 21, 1^{er} et 2° fasc. 1896.

17° *Commission des Antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, 17° vol, 1897.

18° *Journal des Savants*, Juillet et août 1897.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

Après le dépouillement de la correspondance, M. le Président fait part à la Société d'un don de M. l'abbé Poquet, chanoine honoraire, doyen de Berry au Bac, comprenant :

1. 14 gravures sur bois, savoir :

6 se rapportant à la maison du Cloître, appelée autrefois Maison romaine et construite sous la Renaissance.

Les autres concernant Fère-en-Tardenois, la tour de Nesles, près de Fère, etc.

2. Divers fragments de poteries antiques dont plusieurs seraient préhistoriques.

Ces fragments curieux ont été déposés au Musée de la Ville.

A l'appui des gravures, M. le Président donne lecture d'une notice lithographiée sur la maison du Cloître et les conjectures faites relativement à son origine.

M. Gauthier, membre de la Société historique de Nevers, envoie une copie d'un testament de Louis d'Ancienville, baron de Révillon, portant la date de 1606.

Mais cette pièce est tout à fait étrangère aux communes d'Ancienville, canton de Villers-Cotterêts et de Révillon, canton de Braine.

Il existe en France d'autres communes portant

ces noms auxquelles le titre en question serait applicable.

M. l'abbé Letombe donne lecture d'une note sur un camp du 15^e siècle qui aurait été établi à Ambleny et dont on retrouve des traces.

M. Vauvillé fait quelques observations à ce sujet.

Le même membre fait une communication à la Société sur la découverte récente d'une station ou village des époques gallo-romaine et mérovingienne sur le territoire de Mercin.

Station ou village des époques Gallo-Romaine & Mérovingienne sur le territoire de Mercin

Ayant remarqué, en passant en chemin de fer, de chaque côté de la voie, dans des chaumes de blé et sur des labours, des débris paraissant indiquer des places d'anciennes constructions, sur le territoire de Mercin, je me suis rendu plusieurs fois sur les lieux pour y faire des recherches et des constatations.

Le 11 septembre dernier, mes observations m'ont permis de pouvoir affirmer qu'il a existé, aux endroits en question, d'importantes constructions sur une assez grande surface de terrain, au lieu dit du cadastre le « Quinconce », section A.

n° 499, dans une pièce de terre contenant au total 10 hectares 48 ares (chemin de fer compris).

Une partie assez forte de cette pièce, coupée actuellement par la voie ferrée, laisse voir à la surface du sol des débris nombreux, prouvant qu'il a existé là d'anciennes habitations construites avec des pierres. (1).

On remarque particulièrement ces débris vers le sud de la pièce de terre, aux environs et tout autour du poteau kilométrique, n° 98 de la ligne du chemin de fer. Au nord de la voie, ils s'étendent à plus de 60 mètres vers l'est de ce poteau, et sur plus de 150 mètres à l'ouest ; vers le nord, on les voit d'assez loin. On trouve même des tuiles à rebords jusqu'à 40 mètres au sud de la maison, située à l'est de l'angle de la route nationale et du chemin vicinal de Mercin.

Toute la partie du sud de la voie ferrée, allant jusqu'au chemin de traverse de Mercin à l'allée de Maupas, est aussi garnie de débris sur une assez grande longueur en allant de l'est à l'ouest.

J'ai pu découvrir à la surface du sol, au milieu de très nombreux fragments de tuiles à rebords, très caractéristiques de l'époque gallo romaine, un assez grand nombre de poteries : en voici 46 sur plus de 100 recueillies ; elles peuvent servir à fixer les époques successives d'occupations sédentaires de cette partie.

Voici dix poteries (2) caractéristiques de l'épo-

* (1) Il pourrait aussi exister là ou aux environs, des places d'habitations non construites, du genre de celles que j'ai signalées à la Société sur les territoires de Tartiers et d'Osly Courtil. (Bulletin, col. 1891, pages 127 et 129).

(2) Le nom poterie est et sera employé pour fragment de poterie.

que gauloise ; elles permettent de croire que cette position a pu être occupée vers la fin de l'époque gauloise, ou tout au moins au début de la conquête romaine, lorsque les poteries du genre de celles de l'époque de la Gaule indépendante étaient encore en usage.

Les belles poteries rouges vernies, avec dessins et représentations en reliefs, si caractéristiques de la première époque gallo-romaine, de même que les débris de matériaux de constructions (pierres) et les nombreuses tuiles à rebords, qui sont sur le sol, sont une preuve certaine qu'il y avait là, à cette époque, une population assez importante pendant toute la période gallo-romaine.

Il est intéressant de constater que le plus grand nombre des poteries qui sont à la surface du sol sont mérovingiennes.

Je n'ai pas pu trouver de poteries anciennes caractéristiques d'une époque postérieure à cette dernière. Une poterie qui contient passablement de mica indique qu'elle n'est pas de fabrication locale.

Il est utile, pour ceux qui voudraient explorer le lieudit le « Quinconce » de dire que l'on voit aussi sur le sol d'assez nombreuses poteries modernes, lesquelles ont été amenées avec des balayures ou immondices provenant de la ville de Soissons ; mais un observateur ayant un peu l'habitude ne peut pas confondre les poteries anciennes d'avec les modernes.

Il est probable que si des fouilles étaient faites avec soin, en certains endroits, on pourrait faire des découvertes intéressantes.

CONCLUSIONS

On peut affirmer que le lieu dit le « Quinconce » a été habité sédentairement aux époques gallo-romaine et mérovingienne ; c'est à cette dernière époque que les habitations ont été abandonnées.

Station Gallo-Romaine de Pommiers

En 1888, j'ai fait à la Société une communication au sujet de la découverte d'une importante station gallo-romaine sur le territoire de Pommiers (1) (rive gauche de l'Aisne) et à très peu de distance de celle découverte sur Mercin.

La station sur Pommiers s'est très probablement continuée à l'époque mérovingienne comme celle située sur Mercin.

Cimetière Mérovingien de Pommiers

Lors de la découverte, en 1865, du cimetière mérovingien situé sur le territoire de Pommiers, (2) tout près de la route nationale de Soissons à Compiègne et à peu de distance à l'est de l'angle de la jonction de la route vicinale de Pommiers avec

(1) *Bulletin*, vol. de 1888, p. 48.

(2) *Bulletin*, vol. de 1865, p. 268.

la route nationale, cette découverte a pu paraître étonnante, ne connaissant pas d'endroits ayant été habités près de là à l'époque mérovingienne.

Les découvertes récentes de stations ou villages des époques gallo-romaine et mérovingienne dont il a été question sur Mercin et sur Pommiers, permettent de croire que ce cimetière, situé près de ces stations, devait être commun pour leurs habitants.

En effet, la station de Mercin est à environ de 300 à 1,000 mètres au plus au sud-est du cimetière (1) ; celle de Pommiers en est à environ de 250 à 750 mètres au nord et nord-ouest.

M. Vauvillé lit ensuite une note sur des pierres qui paraissent bien être celles d'un ou de deux dolmens sur le territoire de Missy-aux-Bois :

(1) Le cantonnier de la route nationale m'a affirmé, le 21 septembre dernier, qu'il existe sur le bas-côté sud de la route, des sarcophages en pierre ; ce fait peut faire croire que la voie romaine ne passait pas là, où qu'elle était moins large que la route actuelle.

Pierres qui paraissent bien être celles d'un dolmen

sur le territoire de Missy-aux-Bois

Ayant entendu dire que MM. l'abbé Tisserandot, curé de Saconin et Chinon, de Missy-aux-Bois, avaient appelé l'attention de plusieurs personnes sur les pierres d'un dolmen situé sur le territoire de ce dernier pays, je me suis rendu à Saconin, le 16 septembre dernier, pour prier M. le curé de vouloir bien me faire voir le monument en question.

M. l'abbé Tisserandot étant absent ; je me suis dirigé sur Missy, dans l'espoir d'être renseigné par M. Chinon. Ce dernier était aussi absent, ayant dit le sujet de ma démarche, on m'offrit un jeune homme qui était chez M. Chinon, pour me guider dans les bois, où sont les pierres en question.

Pour se rendre de Missy au lieu dit du cadastre la « Fontaine Bouillante », section B, n° 150, où se trouve le prétendu monument, on descend un peu le chemin qui est au nord de la maison de M. Chinon ; ensuite, on prend un sentier à gauche, lequel passe près d'un lavoir, on contourne un peu à mi-côte pour arriver aux bois de la Fontaine Bouillante, on quitte le sentier pour aller à environ 30 mètres, vers l'est dans le bois, où l'on trouve les pierres.

La plus remarquable est une très belle pierre

plate, ressemblant bien à une table de dolmen, elle a environ de 50 à 60 centimètres d'épaisseur (1); sa longueur, dirigée presque du sud-est au nord-ouest, est de 4 mètres du côté sud-ouest, de 3 m. 70 du côté du nord-est; la longueur près du milieu est même de 4 m. 80. La largeur est de 3 m. 10 au sud-est, de 3 m. 20 au nord-ouest.

Cette belle table (2) est bien représentée par une photographie de notre collègue M. l'abbé Letombe, qui a bien voulu me l'offrir.

Je présente aussi à la Société trois dessins du prétendu monument; ils ont été faits par M. Coustant, employé à la Sous-Préfecture de Soissons.

La belle pierre ou table repose vers le sud-est, sur une pierre de 2 mètres de longueur et de 1 m. 50 de largeur; on peut croire que cette dernière pierre a servi de support, lequel devait être placé verticalement, elle s'est versée très probablement du côté de la pente du terrain.

Par suite du versement du support, la table paraît bien avoir été déplacée dans la même direction, ce fait a produit l'inclinaison d'environ un mètre sur sa longueur.

Sur le côté sud-ouest, la table pose sur deux autres pierres superposées horizontalement.

Le bout du nord-ouest est intéressant à observer: il y a là deux pierres dressées qui ont servi très probablement de supports; sur l'une d'elles,

(1) Toutes les mesures indiquées sont à peu près exactes pour la plupart.

(2) Le mot table sera encore employé sans savoir si ce nom est réellement exact, attendu qu'il n'est pas prouvé jusqu'alors que c'est bien un dolmen.

la table repose encore un peu, l'autre est complètement hors la table. Ce fait paraît bien prouver le versement du support opposé du sud-est, dont il a été question précédemment, et aussi le déplacement de la table descendue en même temps que le support ; ceci explique pourquoi la table ne porte plus sur les deux supports du nord-ouest comme elle devait le faire primitivement.

Le côté du nord est de la table repose, vers son milieu, sur une énorme pierre, laquelle imite bien aussi une table (1) de dolmen ; cette dernière, dont il sera donné ci-après les dimensions approximatives, est placée du nord au sud, dans le sens de sa longueur, contrairement à la première table, qui se trouve du sud-est au nord-ouest.

Cette deuxième table paraît aussi avoir été déplacée ou penchée, lors du déplacement de la première, dont il a été question précédemment.

Sous la première table, il existe une belle cavité où entrent facilement six ou sept personnes ; le vide est de 85 centimètres de hauteur du bout du sud-est et de 1 m. 15 du bout opposé.

Y a-t-il là réellement une chambre contenant des sépultures ?

Des fouilles seules permettraient de s'en assurer, à moins que la chambre n'ait été fouillée et vidée il y a longtemps, ou que le dolmen ait été abandonné avant son achèvement, par suite du verse-

(1) Cette pierre sera désignée, peut-être aussi improprement, sous le nom de deuxième table.

ment du support ayant occasionné le déplacement de la table (1)

La deuxième table a près d'un mètre d'épaisseur, (2) de 4 à 5 mètres de longueur du nord au sud, et 4 mètres de largeur au nord. Du côté de l'est elle repose sur d'assez fortes pierres, le milieu de la table pose aussi sur plusieurs pierres qui paraissent provenir de l'écrasement d'une grosse pierre, produit probablement lors de l'inclinaison d'au moins un mètre prise par cette table, laquelle paraît avoir été occasionnée, comme je l'ai dit, par l'abaissement de la première table lors du versement du support.

Le côté du nord est de la deuxième table est aussi intéressant à observer : elle repose de chaque côté sur des pierres qui paraissent être des supports. On voit très bien que primitivement, elle devait être placée horizontalement (voir dessin n° 3 de M. Coutant) Par suite de l'abaissement de la table du bout du sud, elle s'est écartée des supports du bout du nord, en y laissant un vide formant un angle aigu où les pierres ne se touchent plus.

Sous cette table, du côté du nord, on voit un vide d'environ 60 centimètres de hauteur, entre la pierre et le sol, sauf au milieu où sont les pierres produites très probablement par l'écrasement de celle dont il a été question.

(1) Le dessin n° 2 de M. Coutant rappelle un fait qui s'est passé il y a environ un demi-siècle : Un surnommé Rogomme ayant volé un porc, alla se réfugier sous cette table, pour tirer parti de son larcin ; depuis, cette pierre a été désignée sous le nom de « Roche à Rogomme »

(2) Cette pierre est en partie entourée d'épines et de ronces ; il est donc actuellement assez difficile d'en prendre les dimensions exactes.

Il est bon de faire remarquer que parmi les pierres de supports de table, il s'en trouve en roche *nummulitique*, bien différentes de celles des tables ; ce fait nous servira pour en tirer des conclusions.

Il existe aussi quelques autres pierres vers le nord et à l'est de celles dont il a été question ; plusieurs de celles-ci pourraient provenir ou avoir été disposées pour le dolmen s'il en a été réellement construit.

On peut aussi, en examinant le terrain (boisé) où sont les pierres qui sont les plus intéressantes, constater qu'elles se trouvent sur un petit tertre. Vers l'est, il existe une forte pente sur la petite vallée ou gorge, qui va se terminer sous Missy-aux-Bois. De l'autre côté, se trouve la montagne et des pentes sur lesquelles affleurent les bancs naturels des roches que l'on trouve sur le petit tertre. Mais entre ce dernier endroit et les pentes de la montagne où sont en place naturelle les bancs de roches, il se trouve une petite gorge, de sorte que dans le cas où les pierres seraient descendues naturellement de leur place de formation, elles seraient restées dans cette partie basse, sans avoir jamais pu arriver sur le tertre où on les trouve.

Le 19 septembre, M. le curé de Saconin m'a donné un fragment de poterie qui remonte certainement à l'époque néolithique (pierre polie) ; il a été trouvé par lui, près des pierres que l'on croit être celles d'un dolmen. Je présente cette poterie à la Société.

CONCLUSIONS

De toutes les remarques et observations qui ont été faites, il est permis de conclure que les pierres (tables ou autres) qui sont sur le tertre du bois de la Fontaine Bouillante, ont été amenées et placées là de mains d'hommes, attendu qu'elles n'ont pas pu y arriver naturellement par la disposition du terrain environnant le tertre.

De plus, le fait de pierres nummulitiques placées sous les tables, prouve aussi qu'elles ont été placées de mains d'hommes, inversement de celles des couches naturelles de ces roches, comme on peut le constater facilement en examinant l'ordre de formation et de dépôt de ces mêmes roches sur le savart communal de Saconin, situé à environ de 300 à 400 mètres vers le nord-ouest du tertre.

Les pierres sont-elles celles d'un dolmen ? Pour répondre à cette question, il est indispensable de faire des fouilles pour s'assurer s'il y a des sépultures dans la chambre qui paraît exister sous la table.

Dans le cas même où il y aurait eu violation ou fouilles des sépultures, on pourrait trouver des débris d'ossements humains, des silex taillés ou polis, ou enfin des débris de poteries indiquant l'origine du monument.

La poterie néolithique trouvée par l'abbé Tisserandot peut faire supposer un dolmen, de même que les belles tables placées de mains d'hommes, dolmen qui a même peut-être bien été abandonné avant son achèvement, par suite du versement du support et du déplacement de la table.

Avant tout, si on doit faire des fouilles, il faudrait prendre des mesures certaines de consolida

tion des tables, car, sans cela, on risquerait fort de se faire écraser sous ces pierres énormes.

En terminant, je dois dire que le dernier *Inventaire des monuments mégalithiques de France*, publié en 1889, ne mentionne rien sur Missy-aux-Bois, comme dolmen ou pierres diverses (légendes ou autres).

M. Plateau communique un fragment de manuscrit du 17^e siècle, paraissant se rapporter à une histoire de Soissons, non imprimée et postérieure à celle de Dormay. Il pense que ce pourrait être une partie de l'histoire de Gilson, dont une copie existait, paraît-il, à la bibliothèque de Compiègne, en 4 volumes.

M. Lhermitte fait part d'une excursion faite par lui, avec une société archéologique de Normandie au Tréport, à Eu, Aumale, etc.

La séance est levée 4 heures 1/2



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

SEPTIÈME SÉANCE

—
Séance du Lundi 8 Novembre 1897
—

Présidence de M. de BARRAL

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *Bulletin* de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, t. 26, 1897.

2° *Mémoires* de la Société Académique de l'Aube, t. 60, 33° de la 3° série, 1896.

3° *Travaux* de l'Académie de Reims, 99^e vol., t. 1^{er}, 1895-1896.

4° *Romania*, t. 26, juillet 1897.

5° *Bulletin* de la Société des Sciences de l'Yonne, 50^e vol., 20 de la 3^e série 1896.

6° *Revue* des Travaux scientifiques, t. 7, n^{os} 5, 6, 7, 1897.

7° *Bulletin* de la Société Historique et Archéologique de Langres, t. 4, n^{os} 55 et 56, 1897.

8° *Revue* de Saintonge et d'Aunis, 17^e vol., 5^e et 6^e livr., septembre et novembre 1897.

9° *Recueil* de la Société Havraise d'études diverses, 63^e année, 1^{er} à 4^e trimestre 1896.

10° *Bulletin* de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France, 24^e année, 4^e et 5^e livr. 1897.

11° *Bulletin* de la Commission des Antiquités de la Seine Inférieure, t. 10, 3^e liv. 1897.

12° *Bulletin* Historique et philosophique, 1895, n^{os} 3 et 4.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

M. Plateau présente une observation à propos du procès-verbal :

« Un renseignement d'une certaine importance me fait revenir à la maison Renaissance de la place du Cloître.

On voudra bien se rappeler que j'avais émis l'opinion que des pierres sculptées provenant d'une construction gallo-romaine avaient pu être encadrées dans la façade d'une maison neuve, par un propriétaire amateur d'antiquités.

Je me basais sur le caractère lourd et empâté de ces génies et animaux sculptés, peut-être symboliques, rappelant si singulièrement la faune qui décore les anciennes mosaïques, si différentes du style gracile et élégant de la sculpture de la Renaissance.

A ces considérations d'ordre artistique, j'en ajouterai une autre plus matérielle et plus topique.

J'ai visité la maison de la place du Cloître et, pendant le cours de mes investigations, j'ai appris du propriétaire que ces sculptures, qu'il avait fait déplacer et replacer, portaient à l'envers des traces très visibles d'anciennes peintures décoratives.

Tout commentaire me semble inutile et, quoique le procès ait été jugé dans la dernière séance, peut-être y a-t-il lieu de le réviser ? »

M. Vauvillé parle d'une station néolithique de Venizel, découverte par M. Nottelet, instituteur en cette commune, lors des travaux exécutés pour l'établissement de l'usine à rectifier le pétrole, près de la rivière d'Aisne.

Le même membre présente deux silex provenant de cette station ; l'un d'eux est d'une forme très rare.

1. Station néolithique de Venizel

M. Nottelet, instituteur à Venizel, a découvert, lors des travaux des terrassements exécutés pour l'établissement de l'usine à rectifier le pétrole, une station de l'époque néolithique près de la rivière d'Aisne.

Dans un foyer ou habitation de la même époque, M. Nottelet a recueilli un certain nombre de silex taillés et polis ; il m'a confié deux pièces que voici, que j'ai présenté à la Société d'Anthropologie de Paris. (1)

L'une est un fragment de hache polie en silex, l'autre est d'une forme très rare ; elle a 70 centimètres de longueur, l'un des bouts a été taillé avec soin des deux côtés, presque en forme de demi-cercle d'un diamètre de 53 millimètres, formant tranchant. L'autre bout, au contraire, a été taillé, de chaque côté, en formant partie concave, de manière à conserver, au milieu de la longueur, une partie qui paraît bien avoir été disposée pour recevoir un manche destiné à se servir plus facilement de la pièce, soit en guise de hache, soit comme outil. Cette intéressante pièce a été dessinée et reproduite dans les Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris (2). En voici la reproduction :



(1) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, volume 1897, page 453.

(2) *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, volume 1897, page 477.

**3. Monnaies Gauloises
de Venizel et de Maast-et-Violaine**

M. Nottelet a aussi recueilli trois monnaies gauloises ; deux ont été trouvées à Venizel, l'une en bronze est indéterminée ; l'autre est en potin : Tête à droite ; R. cheval à gauche, dessus annelet centré, cercle de grénétis autour (n° 7870 de l'Atlas de M. H. de la Tour) ; cette monnaie est attribuée aux Parisii.

La troisième, trouvée à Maast-et-Violaine, est une monnaie en bronze de CRICIRV, type ordinaire de la tête casquée à gauche ; au revers, Pé-gase courant à gauche.

Monnaie Gauloise de Soissons

Voici une monnaie qui a été trouvée sur le territoire de Soissons, près de l'île saint Lambert, à quelques centaines de mètres au-dessus du pont de Pasly.

Cette pièce en bronze est à la légende EPENOS ; elle est attribuée aux Meldi : Tête à gauche ; R. cheval courant à droite, dessus cavalier ailé. (n° 7617, Atlas de la Tour.)

**4. Monnaies Gauloises
de l'enceinte de Pommiers**

Depuis quelques mois, j'ai encore recueilli sept monnaies trouvées dans l'ancien oppidum de Pommiers ; voici ces pièces :

Deux sont en bronze à la tête de Janus avec lion au revers ;

Une de ROVECA en bronze : Tête casquée à gauche ; R. Lion courant à droite (n° 7687, Atlas de la Tour) ;

Une est indéterminée ;

Trois sont de CRICIRV, dont deux en bronze et une en argent (genre n° 7946 du même Atlas).

**5. Monnaie romaine inédite
trouvée sur le territoire de Pompiers**

Voici une curieuse monnaie romaine qui a été trouvée, il y a quelque temps, sur le territoire de Pompiers, au lieu dit « Dessus la Fontaine de la Gouverne Malade ».

M. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut, a fait dessiner et reproduire cette pièce ; il a bien voulu me prêter le cliché et donner la note suivante sur cette monnaie :



« Le denier que m'a communiqué M. Vauvillé porte, au droit, un éléphant tourné à droite ; à l'exergue, en légende, CAESAR. Au revers, deux carnyx (trompettes gauloises) posées en sautoir ; entre elles, il y a, en haut, un bouclier ovale ; en bas, un autre bouclier, rond. La légende est ALBINVS BRVTIVS.

Cette monnaie, fourrée, est hybride ; le droit appartient à un denier de César, frappé probablement en Gaule, vers l'an 50 av. J.-C. Cette conjecture est justifiée par ce fait que, dans la Gaule

Belgique, Hirtius, lieutenant de César, fit frapper des bronzes au même type et à son propre nom en 58 ; le revers est emprunté à un denier que Decimus Postumius Albinus émit, comme général d'armée dans sa guerre contre Marc Antoine, entre 45 et 43. Le type fait allusion aux campagnes qu'il fit en Gaule sous les ordres de César, en 56 et 60. Il était de la famille Junia et n'appartint que par adoption à la famille Postumia. Ce fut lui, qui, sous le nom de Brutus, assassina César, son bienfaiteur.

Cette monnaie a pu être frappée en Gaule Cisalpine. Il est assez curieux d'y retrouver des types qui rappellent les temps où Brutus était le favori de celui qu'il devait poignarder. Serait-ce un souvenir satyrique composé par un partisan de César ? »

6. Monnaies romaines du cimetière gallo-romain les Longues-Bates sur Soissons.

Voici 14 monnaies romaines provenant des sépultures du cimetière gallo-romain ; elles m'ont été confiées par M. Langelé Florian.

Ces pièces qui ont été déterminées par M. Babelon, Conservateur du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale, comprennent :

Caligula, 37 à 41 après J. C.	1 ex.
Domitien, 81 à 96,	2 »
Trajan, 98 à 117,	1 »
Hadrien, 117 à 138,	4 »
Sabine, femme d'Hadrien,	1 »
Antonin-le-Pieux, 138 à 161,	2 »
Faustine mère, femme d'Antonin,	1 »
Marc-Aurèle, 161 à 180,	1 »
Lucile, femme de Lucius Verus, 161 à 169,	1 »

En plus de ces 14 monnaies, 7 autres ont été découvertes récemment, elles ne sont pas encore déterminées.

Le même membre communique à la Société un tableau comprenant la liste chronologique de MM. les Curés de la paroisse de Saint-Martin de Pompiers, par M. l'abbé Lejeune. Il demande que cette liste soit imprimée dans les Bulletins de la Société ; elle comprend les noms et des renseignements sur 35 curés de la paroisse depuis 1845.

M. l'abbé Letombe, sur la demande de M. Vauvillé, se charge de refaire cette liste, extraite du tableau de M. l'abbé Lejeune, pour être imprimée et donner l'idée à d'autres curés d'imiter l'abbé Lejeune en faisant des recherches pour établir la liste chronologique des curés de leur paroisse.

M. l'abbé Delaplace parle de la sculpture de certains chapiteaux de l'église d'Urcel ; il pense que ce qu'on a pris jusqu'à présent pour la reproduction en relief de pommes de pin, serait tout simplement des têtes d'artichaut.

M. A. Michaux donne lecture d'une note contenant un compte-rendu d'une dernière brochure récemment publiée par M. Frédéric Moreau, sous ce titre : « Bibliothèque et archives de la collection Caranda. »

LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES DE CARANDA

Le vénérable et savant doyen des archéologues de France, M. Frédéric Moreau, le plus célèbre explorateur du passé, qui a consacré 25 ans à faire des fouilles dans les arrondissements de Soissons et de Château-Thierry, où il a fait — nos lecteurs le savent, car nous en avons parlé souvent — de merveilleuses et précieuses découvertes ; c'est par milliers qu'il a trouvé des poteries, des armes, des ustensiles, des bijoux, des monnaies, etc., etc.

Aussi sa collection est elle, sans contredit, la plus intéressante, la plus nombreuse des dernières époques diverses, — gauloise, gallo-romaine et mérovingienne, le tout réuni et connu sous le nom de collection Caranda.

M. Frédéric Moreau vient de publier une notice particulière sur la bibliothèque et les archives de la collection Caranda.

L'auteur explique lui-même le but qu'il s'est proposé et qu'il a victorieusement atteint :

« Cette modeste bibliothèque, sans être volumineuse, offre cependant un certain intérêt ; elle méritait de figurer dans le catalogue, comme rappelant les beaux jours de la collection Caranda :

1° On y remarque d'abord 204 volumes in-folio des procès-verbaux des Fouilles, contenant 4.800 pages de texte manuscrit, dans lequel figure 10.500 dessins improvisés, reproduisant, grandeur réelle,

la plupart des objets qu'on recueillait chaque jour. Cette mesure, peu ordinaire, avait pour but d'assurer, aux descriptions des procès verbaux, une autorité indiscutable ;

2° Un plan du dolmen de Caranda, dressé par Poussant, géomètre à Fère-en-Tardenois, attire l'attention. C'est dans ce dolmen, qui n'avait pas été visité avant nous, que reposait un personnage bien conservé, entouré d'armes et d'instruments en silex, décrits Pl. III de l'album Caranda. Son crâne a été offert au muséum d'Histoire naturelle du Jardin des Plantes à Paris ;

3° Puis on trouve une carte d'état-major (nouvelle carte de France) pour les arrondissements de Soissons et de Château-Thierry, sur laquelle ont été signalées les dix-sept nécropoles explorées de 1873 à 1893. Chacune d'elles a une couleur différente : les cimetières gaulois, bleu ; les cimetières gallo-romains, jaune ; les cimetières mixtes, bleu, blanc, rouge ; et les cimetières mérovingiens, rouge. Il est facile d'y suivre l'itinéraire observé par les populations antiques, lorsqu'elles se sont fixées successivement dans cette partie du département de l'Aisne.

Le nombre des sépultures explorées dans ces 17 nécropoles a été de 15,000 qui nous ont livré plus de 15.000 objets d'antiquité, non compris 32.600 armes et instruments en silex qui, pour être vulgarisés dans l'intérêt de l'histoire et de la science, ont été presque entièrement distribuées, non seulement au musée des villes, mais à la plupart des écoles des arrondissements de Château-Thierry et de Soissons ; ces silex ont été signalés pour la première fois dans les sépultures mérovingiennes de Caranda.

En continuant la visite de la bibliothèque, on mettra la main sur un carton intitulé : « Nos rapports avec divers musées », titre qui promet d'intéressantes révélations.

Entre autres, la liste des villes et celle des archéologues qui, sur leur demande, ont reçu une série d'objets d'antiquité des époques préhistoriques, gauloise, romaine et franque, en fer, bronze, verrerie, céramique et silex, et l'indication des quantités afférentes à chacun, soit 4.000 pièces, dont on trouvera le détail au Journal des Fouilles, n° 16, (Aiguisy, 1885, page 50).

5. On remarquera avec une certaine curiosité cinq volumes (livres intimes) intitulés : « Comptabilité des albums Caranda. Ils contiennent la liste des musés, bibliothèques, sociétés savantes et archéologues de renom de France et de l'étranger, qui ont reçu l'album Caranda. On sait qu'il a été tiré à 300 exemplaires et distribué intégralement chaque année.

Dans la liste des établissements qui ont reçu l'album Caranda complet, nous trouvons :

CHATEAU-THIERRY : Société historique et archéologique ;

FERE-EN-TARDENOIS : Bibliothèque de la ville ;

LAON : Bibliothèque de la ville ;

SAINT-QUENTIN : Société académique ;

SAINT-QUENTIN : Bibliothèque de la ville ;

SOISSONS : Bibliothèque de la ville ;

VERVINS : Société archéologique.

Soit 40 sociétés savantes des plus autorisées, dispersées sur le sol de la France, qui possèdent chacune aujourd'hui un exemplaire complet de l'« Album Caranda », renfermant 229 planches en couleurs, dont 15 doubles et le texte. Ne doit-on

pas compter que ces sociétés savantes, dont les fonctions sont entièrement gratuites, et de dévouement, prêteront un précieux et assuré concours à l'étude de l'Archéologie.

A l'avenir, dans la plupart des départements, la population trouvera à sa portée, sans bourse délier, les moyens de poursuivre les intéressantes études de l'Archéologie, au profit de la Science et de l'Histoire.

La séance est levée à 4 heures.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DE SOISSONS

QUATRIÈME SÉANCE

—
Séance du Lundi 6 Décembre 1897

—
Présidence de M. de BARRAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

LIVRES OFFERTS ET DÉPOSÉS

1° *journal* des Savants, septembre-octobre, 1897.

2° *Mémoires* de l'Académie des Sciences et belles lettres d'Angers, t. 3, 1894-1895.

3° *Histoire* de la ville de Nice, par Armand Parrot.

4° *Bulletin* du Comité des Travaux historiques, sciences économiques, 1897.

5° *Bulletin* de la Société d'histoire naturelle de Macon, n° 7, 1^{er} septembre 1897.

6° *Bulletin* de la Société archéologique de Beziers, 3^e série, t. 2, vol. 25, 1^{er} livr.

7° *Bulletin* de la Société d'études de Draguignan, t. 20, 1894-1895.

8° *Revue* des Travaux scientifiques, t. 17, n° 8 et 9.

9° *Mémoires* de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. 24, 1897.

10° *Mémoires* de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, année 1896.

11° *Bulletin* de l'Académie royale de Belgique, 3^e série, t. 29, 30, 31, 32 et 33, 1895 à 1897.

12° *Académie* royale de Belgique, règlement, 1896.

13° *Annuaire* de l'Académie royale de Belgique, 1896 & 1897, 62 et 63^e année.

14° *Mémoires* de la Société d'émulation du Jura, 6^e série, 1^{er} et 2^e vol. 1896-1897.

15° *Mémoires* de la Société Dunkerquoise, 29^e vol. 1896.

NOMINATION DE MEMBRE

M. le chanoine Landais, archiprêtre de la cathédrale de Soissons, est admis comme membre titulaire.

COMMUNICATIONS ET TRAVAUX

A propos du procès-verbal d'une précédente séance, M. Collet présente une observation :

Dans cette séance, un membre a fait une communication touchant certains bons et assignats.

M. Collet communique aujourd'hui un document qui mentionne que, sous la première République, deux tristes sujets soissonnais ayant émis et introduit, dans la circulation, de faux assignats, furent condamnés à la peine capitale par le tribunal criminel de Paris, puis exécutés.

Et le même document constate qu'un huissier, appelé Louis Antoine Dupré « citoyen français, domicilié à Soissons, rue Jean Jacques Rousseau, maison ci devant épiscopale », vendit le mobilier des condamnés, le 22 vendémiaire, an III (13 octobre 1794) moyennant la somme de 510 livres 5 sols.

Un membre présente un billet de confiance de 10 sous, à échanger contre des assignats, émis en 1791 par la municipalité de Soissons.

M. Félix Brun a communiqué à la Société un travail contenant des documents inédits sur Soissons et le Soissonnais au XVIII^e siècle, tirés des archives historiques du ministère de la guerre. Ce travail comprend 65 numéros qui vont de 1637 à 1691, moins les affaires de la Fronde. Toutes les

pièces analysées ou reproduites offrent un grand intérêt pour l'histoire locale. Aussi est-on satisfait que M. Brun ait promis de continuer ses recherches.

M. l'abbé Letombe envoie un rapport sur un tableau dressé par M. l'abbé Lejeune contenant la liste des curés de Pommiers depuis 1623 et le nom d'un plus ancien en 1545.

TABLEAU

contenant la liste des curés de Pommiers

A la dernière séance de la Société, M. Vauvillé a présenté un tableau contenant la liste des curés de Pommiers, depuis 1623, et le nom d'un autre plus ancien, curé en 1545. La Société, n'ayant pas assez de temps pour l'examiner de près, j'ai été chargé par plusieurs membres, de vous adresser un rapport sur ce sujet, comme complément au procès-verbal de la séance du 8 novembre.

Le temps m'a manqué pour faire ce travail plus tôt ; je vous l'envoie néanmoins, persuadé que le tableau, dressé par M. l'abbé Lejeune, curé de Pommiers, mérite d'être mentionné, tant à cause de l'intérêt qui s'y attache au point de vue de l'histoire locale, que comme un exemple pour d'autres qu'il serait bon de recommander.

Et d'abord n'est-il pas utile d'encourager la visite de tant d'archives communales ou paroissiales qui, la plupart du temps, pourrissent dans l'humidité, ou périssent peu à peu par la dent des rongeurs ? N'est-il pas désirable que l'on exhume d'un oubli complet les noms et les actes de tant de pasteurs de paroisses qui, pendant de longues années, se sont humblement dévoués et ont souvent exercé dans l'ombre bien des talents et pratiqué bien des vertus ? Eux seuls, dans la plupart des villages, ont laissé des écrits : ce sont au moins les actes paroissiaux de baptêmes, de mariages et de décès ; dans ces actes, on trouve souvent des détails bien intéressants pour l'histoire locale, et ces détails, par leur ensemble, pourraient être précieux pour l'histoire d'autres localités ou pour celle d'une région. Ceux qui se rencontrent dans le tableau des curés de Pommiers, nous donnent une idée de ce que l'on peut trouver un peu partout.

Depuis 1623 jusqu'à nos jours, nous voyons une liste de 35 curés ou desservants, dont un bon nombre étaient vicaires à Soissons ; c'est ce qui explique le séjour assez court de la plupart d'entre eux à Pommiers. Deux y sont demeurés très longtemps : c'est François Deshayes, curé de Pommiers pendant 44 ans, de 1623 à 1667 et Pierre Tripoteau, pendant 57 ans, de 1729 à 1786. Plusieurs sont morts à Pommiers et ont été inhumés dans l'église, entre autres les deux nommés ci-dessus, Claude Desharons, décédé en 1720, et Claude Remoluë, en 1729.

A mentionner aussi les noms de : Claude Christophe Bernardet, curé depuis 1786 jusqu'en 1806, sauf un intervalle de 4 ans, de 1792 à 1796 ; Nicolas Chrétien, vicaire de Soissons et desservant de

Pommiers, en 1814, puis curé de Saint-Erme et fondateur, avec J. B. Billaudel, de la Congrégation des sœurs de Saint-Erme ; Nicolas Hoccry, de 1821 à 1823, qui fut si longtemps prêtre sacristain de la cathédrale ; Louis Joseph Clovis Legrand, 1835 à 1840 plus tard vicaire général de Mgr Dours ; Louis Désiré Bourse, de 1849 à 1850, plus tard vicaire général honoraire et supérieur du grand séminaire

Enfin, comme détails particuliers intéressant aussi d'autres paroisses, nous voyons cités dans les actes rédigés par les curés de Pommiers :

En 1720, M^e Pierre Namptier, curé de Mercin ; Nicolas Henri Dez, curé d'Olly ; Nicolas Calais, curé de Pernant ;

En 1729, Messire Jean Moutonnet, curé de Margival et doyen de la Chrétienté ; — Jacques Simon Paris, curé d'Olly, Louis Blaut, curé de Vaurezis ;

En 1745, M. Jabuques, curé de Mercin ;

En 1792, Grugy, curé de Mercin ; Remy, curé de Ressons ; Depernay, curé d'Olly ; Le Guéry, curé de Fontenoy ; Desmoulins, curé de Cuisy ; Chesnebenoist, curé de Chavigny ; Dorchy, curé de Vaurezis.

En 1785, eut lieu la bénédiction de deux cloches la moyenne et la petite, faites à Ressons-le-Long par les Antoine (les trois cloches d'Ambleny, bénites aussi en 1785, avaient été également fondues par les frères Antoine ; la plus grosse, restée seule, après la Révolution et refondue en 1858, en portait l'inscription). — Dans cette bénédiction, il est fait mention de la famille seigneuriale de Boffle, dont un membre, Jacques Louis de Boffle, demeurait à Vaux Saint-Nicolas, paroisse de Mercin ; et un autre, Damoiselle Marie Louise

Jacqueline de Boffle, demeurait à Pommiers, où elle se maria plus tard à l'âge de 42 ans ; elle était née à Faucoucourt, de Charles François de Boffle et de Marie Charlotte François du Quesnet.

Le tableau de M. l'abbé Lejeune est imprimé sur une grande feuille de 0 m. 70 sur 0 m. 54, et destiné à être affiché dans l'église ou dans la sacristie. Il porte au bas ces paroles de saint Paul : « Souvenez-vous de vos pasteurs qui vous ont prêché la parole de Dieu. »

C'est assurément une œuvre utile et intéressante.



AUTOGRAPHES

Un membre communique un n° de la *Revue des Autographes*, de M Eugène Charavay fils, (août 1897), contenant différentes pièces intéressantes pour notre ville :

DULAULOY (Ch. François Randon, comte), célèbre général de la Révolution et de l'Empire, né à Laon en 1764, mort en 1832 à Villeneuve Saint Germain, où il s'était retiré ; le Musée de Soissons possède un buste de la comtesse Dulauloy. — L. a. s. ; quartier général de Paris, 23 nivôse, an VIII, 1 p. in-4, tête imp., vignette.

Il annonce qu'il vient d'être nommé commandant de l'artillerie de l'armée d'Angleterre.

FIÉVÉE (Jos.), un des plus célèbres publicistes de la restauration, auteur de la *Dot de Suzette*, né en 1767 à Soissons, mort en 1839. — L. a. s. au comte d'Hauterive ; Paris, 15 octobre (1812), 3 p. 1/2 in 4.

Très curieuse lettre. Il lui adresse ses réflexions sur un ouvrage qu'il vient de publier ; elles visent la Suède et la Russie : « De tous les conquérants, Charles XII est le seul que la postérité ait généralement blâmé ; c'est qu'il a porté ses armes dans des pays qui ne pouvoient pas payer les frais de sa conquête. Si les Russes sont barbares, il n'y a nul profit à les conquérir, et il faut en perdre l'espoir, car jamais on n'a conquis un peuple barbare ; quand on l'attaque, il faut l'exterminer. Il

se demande ensuite si la force fera plus que la civilisation ; il faudrait les exterminer, et cela paraît impossible après la lecture de l'ouvrage. La neutralité du Danemark, la conduite tortueuse de la Suède (et de Bernadotte) montrent que les plus intéressés à contenir les Russes en sont moins occupés que nous ; et la France, qui eut été admirable ici comme auxiliaire, ne paroît pas telle, comme partie principale, je dirois même unique. » L'Empereur n'est qu'à demi compris, parce qu'en général « le gros des nations ne brille pas par la prévoyance et la repousse même quand elle lui impose des sacrifices. » Cependant l'ouvrage de M. d'Hauterive correspond à la pensée de Napoléon qui n'a inséré dans ses bulletins « aucune phrase offensante pour l'empereur Alexandre. » Néanmoins « l'ouvrage finit mal ; en montrant l'Empereur à Moscou, il semble annoncer que la question est résolue ; elle ne l'est pas, même pour le gros du public. »

LORRAINE (Philippe, dit le *chevalier de*), fils d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, abbé de Saint Jean des Vignes de Soissons, de Saint-Benoît sur-Loire, de la Sainte-Trinité de Thiron, né en 1643, mort en 1702 — Pièce signées deux fois ; Palais Royal, 16 février 1679, 2 p. 1/2 in fol.

Relative à son abbaye de Saint-Jean-des-Vignes.

LORRAINE (Henriette de), fille de Charles 1^{er}, duc de Lorraine-Elbœuf, abbesse de Notre-Dame de Soissons, née en 1592, morte en 1669. — L. a. s. à Mme de Moriché, gouvernante de l'abbesse de Remiremont (Marie-Anne de Lorraine, fille du duc Nicolas-François), à Charonne ; déc. 1657, 1 p. in 4

Intéressante lettre. Elle désire, avec l'assentiment

d'Anne d'Autriche et du cardinal Mazarin, que sa nièce, l'abbesse de Remiremont, revienne en son abbaye ; cependant « Charone et un bau lieu l'été et la presance de madmoysel d'Alanson le rand agréable en tou tan et la bone conversation de M^e de Charone. »

Un membre donne lecture d'une lettre de M. Riomet, instituteur, dans laquelle il donne la description de différentes cloches :

Cloche actuelle d'Armentières

Inscription sur deux faces

1^o OUEST

« PAX VOBIS AD HONORFM BEATI MARTINE »

En 1886, grâce au nouveau bienfait de M. Hutin-Gosset, de Soissons, M. Benicourt étant curé d'Armentières, mon poids a été augmenté de 245 kilogr.

J'ai été bénite par M. Guilliot, curé doyen d'Oulchy le Château. — M. Ban-Leguilliez, maire.

2^o EST

Mon parrain a été M. Jules Félix Hutin, de Reims et ma marraine M^{lle} Eugénie Julienne Ban, d'Armentières. Ils m'ont nommée Julie-Eugénie-Martine-Joséphine-Suzanne.

J . M . J .

au bas : Dubuisson fils, fondeur à Paris.

La cloche d'Armentières a été payée 0 fr. 75 le

kilog. Refondue dans les premiers jours de juin 1886, la vieille cloche, (dont j'espère avoir l'inscription), pesait 255 kilogs.

La nouvelle pèse 517 kilos; les 517 kilos estimés à 2 fr. 50.	1292 fr. 50
Monture et battant de 24 k. 500.	200 »
	<hr/>

dû :	1492 fr. 50
----------------	-------------

Avoir : Cloche cassée, estimée à

1,75 × 255 =	441 »
------------------------	-------

Fer à déduire, 3 kil ;

Soit 255 kil. — Reste dû.	<u>1051 fr. 50</u>
-----------------------------------	--------------------

Le tout a été payé par M. Hutin, donateur, en outre, de 150 francs à la fabrique. Le curé et le doyen ont reçu en cadeau chacun une sonnette de table.

Cloche actuelle de Cugny

« ASCENDITE AD DIEM FESTUM »

J'ai été bénite en 1827 par M. Gollier, doyen du canton, assisté de M. Hurillon, curé d'Oulchy-le-Château et Cugny, en présence de M. Francois Fery, maire, j'ai été nommée Eugénie Laurence, par M. le baron Nicolas Mathurin de Galbois, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, commandeur de l'ordre (*sic*) royal de la Légion d'Honneur, maire de Moy, y demeurant en son château et par Mme la baronne de Galbois, son épouse, née Christine Louise de Herzèle.

J. B. Antoine, père et fils, fondeurs à Neuilly.

Cloche fêlée et insonore de Wallée

Poids : 192 livres

M^e PIERRE CHAMBELLAN
DAMOISELLE JEHANNE DE HARLUS
FILLE DE M. LE BARON DE GIVROY
1607

M. de Vertus a reproduit cette inscription dans son ouvrage, sauf la première ligne.

La séance est levée à 5 heures.

DEUXIÈME PARTIE

PRÉFACE

Nous ne voulons pas refaire une histoire de Soissons ; notre but est tout simplement de rappeler en quelques mots succincts ce qui s'est passé dans chaque rue et place de la ville, d'indiquer autant que possible l'origine ou l'étymologie du nom qui lui a été donné.

Ce travail était préparé, depuis plusieurs années, par M. l'abbé Pêcheur, chanoine honoraire, le savant auteur des *Annales du diocèse*. C'est donc à lui qu'en revient l'honneur.

Nous n'y avons fait qu'ajouter les rues nouvelles créées depuis le déclassement de la ville, les changements de dénomination apportés aux anciennes voies, certaines dates et quelques renseignements nécessaires.

Pour faciliter les recherches, ce travail sera divisé ainsi :

I. — *Les diverses enceintes de Soissons*, depuis la prise de la Ville par César jusqu'à nos jours.

II. — *Les portes de Soissons*.

III. — *Les rues, boulevards, avenues, impasses et places de la Ville*.



AVERTISSEMENT

Les rues d'une ville, ses places publiques, ses carrefours, ses remparts, ses portes, ont souvent une importance historique et topographique qu'il est impossible de méconnaître. Tout le passé de la cité y est comme écrit. C'est ce qui explique pourquoi ils ont été, en ces derniers temps, l'objet d'études spéciales et de recherches intéressantes au point de vue de l'archéologie et de l'histoire locale ou même générale, lorsque la ville a joué un rôle important dans les destinées de la Nation, comme Soissons par exemple.

Que de souvenirs ne rappellent pas leurs noms, leur situation, les changements, les modifications qu'ils ont éprouvés, leurs accroissements successifs, leur suppression même ! Ici un monument civil, religieux ou hospitalier qui n'existe plus, là un usage, une coutume, des mœurs, des habitudes disparues ou modifiées ; ailleurs un événement militaire important pour le pays : « Signaler en termes clairs et précis les principaux événements dont une ville, un quartier, ont été le théâtre ; la raison ancienne et presque toujours historique du nom donné à une rue ; signaler les monuments détruits par le temps et les hommes, plus implacables que lui, c'est une œuvre qui demande beaucoup de soins et de recherches. (1) Aussi changer les noms des rues, des places, des portes d'une ville, témoins toujours vivants, toujours parlants du passé, et partant toujours aimés, toujours populaires, c'est commettre un anachronisme, commettre souvent un acte à la fois ridicule et anti-scientifique, un nouveau genre de vandalisme.

(1) Ecole des Chart., p. 288, t. 2. 3^e série, à propos de l'INDICATEUR DES RUES DE CAMBRAI, p. ad. Brugelle, 1850. M. L. B. E.

Un rapide coup d'œil jeté sur Soissons sera un commentaire lumineux de ce court exposé, et en même temps qu'il fera revivre en quelques traits rapides son antique physiologie. L'établissement par Charles IX de foires et marchés francs par lettres-patentes de novembre 1561, permit aux gouverneurs et argentiers (échevins) de dresser un plan et des places nouvelles, avec faculté de disposer des terrains occupés par les jardins enclavés dans la ville audessous du clos de Saint-Jean-des-Vignes par la nouvelle fortification établie par Henri II et qui embrassait cette abbaye dans son enceinte. C'est alors que furent ouvertes les rues de Panleu, des Filles-Minimes, qui conduisaient à l'hôpital général et la place Royale. En creusant les fondations de de la maison de l'école du centre, on découvrit des fours entiers et autres débris indiquant qu'elle a été habitée autrefois.

Ainsi les rues (pour Soissons) empruntent leurs noms les unes aux couvents détruits : les rues des *Cordeliers*, des *Feuillants*, des *Minimes*, des *Minimeses*, des *Pieds Déchaus*, de la *Congrégation*. Les autres au temps de la commune : du Belfroy, de la Bannière — d'autres à des enseignes d'hôtellerie : du Pot-d'Etain, du Plat-d'Etain ; à des enseignes d'hôtels habités par des bourgeois — à des édifices disparus : rue du Château-Gaillard, de l'Intendance ; — à des établissements charitables : rue de l'*Hôtel-Dieu*, de l'Hôpital — à des habitudes : rue des Vieilles-Etuves — à des établissements d'instruction : rue St-Nicolas ou du Collège, de Bauton. — D'autres rappellent des événements, la rue Arse, incendiée, les guerres, chaperon rouge, etc.

Beaucoup de maisons à Soissons ont été détruites pendant la guerre des Bourguignons, pendant le siège de 1414, et surtout les troubles de la Ligue (titres de 1583). Aussi y voit on beaucoup de reconstructions du commencement du 17^e siècle (Henri IV, Louis XIII). Il ne reste plus de ces maisons en bois et briques, si curieuses et si bizarres, presque toutes couvertes en tuiles, toutefois au 16^e siècle, les couvreurs portant le nom de couvreurs en tuiles et ardoises. Les dernières maisons de bois ont disparu il y a quelques années.

Il n'y a que bien peu de maisons à pignons sur rue, si ce n'est sur le nord, une seule du XIII^e siècle, rue de la Trinité et une du XV^e rue Messire Pierre Leroy (St-Waast) En revanche, beaucoup de lucarnes, à croisées allongées, quelques portes et fenêtres curieuses, etc.

Il reste néanmoins quelques vieilles rues sombres et étroites, aux maisons éclairées de rares et hautes croisées, ornées de barreaux de fer, aux portes basses et étroites rappelant quelque chose de la physionomie du moyen-âge, temps où chacun rentrait chez soi dès que sonnait le couvre-feu et n'osait pas toujours sortir de nuit. Ce n'est que quelques années avant la Révolution qu'y apparurent les réverbères, sous le maire Godard de Clamecy, ce « bon papa de Clamecy » disait une chanson composée sur l'Académie de Soissons,

« ...il dort pour rêver aux moyens
« D'éclairer ses concitoyens... »

Les réverbères ont disparu à leur tour pour faire place au gaz (1863), lequel, amélioré déjà par le bec Auer, dont la clarté est si vive, menace d'être un jour remplacé lui-même par l'électricité.

LES ENCEINTES

SOUS LES GAULOIS

Il ne peut guère être question ici que pour mémoire de l'enceinte gauloise primitive de Soissons. On sait seulement que César ne put l'enlever de prime abord, à cause de la hauteur des murailles, *propter altitudinem muri*. Elle n'a laissé de son existence qu'une trace conjecturale et vague.

On peut dire seulement que la ville n'a pas changé de place depuis la conquête de César jusqu'à nos jours. Son enceinte a varié ; une partie des faubourgs a été, à différentes époques, réunie dans ses murs ; annexée comme on dirait aujourd'hui, mais la cité a toujours occupé son emplacement actuel.

Tout ce que dit César de *Novio lunum* ne peut donc convenir qu'à Soissons, tel qu'il était jadis.

Aucun monument gaulois n'existe. Cependant il y a un siècle et demi, on voyait encore devant le château des Comtes (depuis l'Hôtel-de-Ville) un grès énorme qui paraissait nous avoir été laissé par nos premiers ancêtres. Mais ce grès a disparu avec le château lors de la construction du palais de l'intendance, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

SOUS LES ROMAINS

L'enceinte romaine qui a succédé à la gauloise a été décrite par M. de la Prairie, de manière à ne laisser aucun doute sur son existence ni sur son périmètre.

En prenant son point de départ du mur que l'on voit

encore à l'évêché, elle suivait la direction de la rue de la Buerie jusqu'à la Grande Place, gagnait le coin du château des Comtes, suivait le cours de la rivière jusqu'à l'angle de l'enclos de Notre-Dame, et regagnait l'évêché.

Cette enceinte était entourée de fossés jusqu'à la place et le château ; et dans ces fossés, la rivière de Crise, détournée de son cours, déversait ses eaux.

AU MOYEN-AGE

Nos anciens historiens ont pensé qu'un comte de Soissons, Bérard, avait, sous Charles le Chauve, en 869, agrandi l'enceinte de la ville.

Mais depuis, cette opinion a été combattue et on attribua, non au comte, mais à un bourgeois nommé Gérard ou Bérard, (que l'on nommait, dans les chartes, Gérard de la Porte) la construction de la porte qui a conservé le nom de Bara et la construction de la fortification du nord de la ville.

Cette enceinte commençait à la porte Bara, allait directement à la tour des Comtes, régnait le long de la rue du Château-Gaillard, ouvrait la grande et la petite poterne jusqu'à la tour du Pont, près la Boucherie, puis reprenait jusqu'à la tour Lardier, allait à la porte Saint-André (depuis la fausse porte) traversait la place Royale, l'ancien jardin des Minimes et se terminait à la Tour Massé. Le mur reprenait de là jusqu'à la porte Saint-Remy, les portes Saint-Christophe et Hosanne et finissait à la porte Bérard.

Les églises de Saint-Pierre à la Chaux, Saint-Léger, Saint-Martin, Saint-Jean-des-Vignes et Notre-Dame-des-Vignes étaient au dehors des murs avec leurs faubourgs.

Les fortifications furent en grande partie détruites et délabrées par suite du siège si désastreux de 1414.

A la suite de l'invasion des Espagnols, en 1544, on se plaignait beaucoup du mauvais état des remparts qui rendait possible la prise de la ville par un coup de surprise.

Aussi en 1550, il fut résolu, en conseil du roi Henri II, d'agrandir l'enceinte, de refaire de nouvelles fortifications. On décida que Saint-Jean-des-Vignes qui, sur son monticule, dominait la ville d'où l'ennemi pouvait la couvrir de projectiles, serait rasé, ce qui eut été une grande perte

Mathieu de Longue-joue, alors évêque de Soissons, et conseiller d'Etat, fit de nombreuses démarches et fut assez heureux pour obtenir que l'abbaye de Saint-Jean fut comprise dans l'enceinte nouvelle projetée, ainsi que le faubourg Saint-André, et qu'on rétablirait le reste des anciens remparts.

Les travaux furent commencés en 1551 par les réparations et reconstructions les plus urgentes.

Le cavalier de Saint-Pierre à la Chaux fut élevé sur une partie de la nef de cette église ; il fut fortifié de terrassements jusqu'à la tour de l'Isle qui, vers le milieu du dernier siècle, terminait encore le jeu de paume du côté de la plaine Saint-Crépin en Chaye.

A gauche de cette tour, on poursuivit la muraille jusqu'à la tour de l'évangile, dont nous parlerons plus loin, et pour l'appuyer, on éleva la plate-forme à l'église Notre-Dame-des-Vignes qui fut rasée à la hauteur des voutes et le reste comblé et enfoui sous la terre.

Dans la démolition des remparts, par suite du déclassement de la ville, on retrouva les restes de cette église. (1)

Les portes Bara et Hozanne furent fermées. La porte St-Christophe seule fut conservée.

En 1552, cette dernière porte a été fortifiée d'une demi-lune et d'un pont-levis, supprimé depuis en 1774.

(1) Voir *Bullet. de la Soc.*, 3^e série, vol.

Du côté du midi, le rempart se poursuivait à partir du bastion St-Remy jusque derrière St-Jean et de là jusqu'à la pointe de l'Arquebuse. Il est flanqué de quatre bastions, dits de la fontaine Myon, de St-Jean, de la Beyeux et de l'Arquebuse.

Celui de St-Remy avait été élevé dès 1414, en se servant d'une partie de l'église de ce nom, laquelle fut remplacée par celle qui existait encore en 1789.

On ferma les portes St-Remy, St-André, et on ouvrit la porte St-Martin.

La ville se trouva ainsi agrandie de St-Pierre à la Chaux, du faubourg St-Léger, de l'emplacement de l'église Notre-Dame-des-Vignes, de l'abbaye de St-Jean et des terrains environnants, des capucins de la rue de Panleu, de l'ancienne place Royale, de la rue des Feuillants, d'une partie des jardins de l'abbaye Notre-Dame, du faubourg Saint-André et de l'ancienne église Saint-Martin.

La ville ne fut pas fortifiée du côté de la rivière, mais en 1553, on l'enveloppa de remparts fortifiés de trois bastions,

La porte du champ Bouillant ou Royale, qui était à droite de l'église St Waast, fut supprimée et détruite ensuite à la fin de xviii^e siècle. Celle de Crouy fut fortifiée d'un cavalier, d'une demi-lune et d'un pont-levis à l'occasion du siège de 1615, le rempart de Saint-Waast fut si endommagé qu'on dû le relever en 1633.

Les fortifications, « dont on voyait les restes naguère », dit Brayer, dans les faubourgs, autour des fossés, étaient des ouvrages avancés, construits postérieurement au xv^e siècle, pour garantir la ville lors des sièges de 1567, 1615 et 1616, dans les guerres civiles de Charles IX, Henri III, Henri IV, et sous la minorité de Louis XIV.

XVIII^e SIÈCLE

Les conquêtes de Louis XIV ayant reculé les frontières de la France, et Soissons s'en éloignant ainsi, il fut décidé,

en 1760, que l'on démolirait les portes fortifiées Saint-Martin et Saint-Christophe, qui exigeaient des réparations dispendieuses pour les remplacer par de simples portes.

En 1762, on commença par la porte Saint-Martin et l'on fit les trois chemins allant sur Reims, Saint-Crépin et Château Thierry.

En 1773, on entreprit la porte Saint-Christophe. On détruisit une demi-lune formée de murailles très épaisses, qui en défendaient l'entrée. Il fallait traverser trois portes avant de pénétrer en ville. La première défendue par deux petites tours et un pont-levis ; la seconde garnie de herses et de frises et la troisième flanquée de deux tours carrées surmontées de créneaux.

On ne conserva que la troisième porte ; on planta d'arbres les deux côtés du chemin qui y aboutissait et donna accès aux routes de Paris et de Compiègne, ainsi que le chemin longeant les fossés et allant rejoindre le mail.

FIN DU XVIII^e SIÈCLE A 1814

Les fortifications de Soissons se composaient de murailles, bastions, etc., construits à diverses époques et n'ayant rien de régulier. On avait appuyé ces murs du côté de la ville de terrassements ayant pour but de la couvrir contre les attaques du dehors.

Ces terrassements avaient dû être couronnés de parapets en terre, placés sur le bord des escarpes, mais depuis long temps, ils avaient disparu comme inutiles. La ville avait donc cessé d'être considérée comme place de guerre. Elle ne fut pas, en effet, comprise dans l'état des places fortes classées, d'après le décret de 1791. Il n'en est pas non plus question dans un autre état des places de ceinture, dont les parties fortifiées peuvent être supprimées comme inutiles à la sûreté des frontières (du 8 juillet 1791). Ainsi il résulte maintenant du décret de 1791, que Soissons n'était plus classée comme place de guerre. Aussi, à la place du parapet en terre disparu, on avait fait de superbes plantations d'ormes où l'on venait respirer le frais et contempler la campagne,

et qui enveloppait la ville comme un manteau de feuillage. Les fossés sans contrescarpes avaient été en partie relevés, surtout près des portes Saint-Christophe et Saint-Martin, où ils avaient été comblés. Aussi y avait-on établi des pépinières et jardins, et le reste était converti en parterres que louait la ville.

Les remparts de Soissons, avant Napoléon I^{er}, avaient été construits ou réparés à différentes reprises.

Le pan de mur contigu à la porte du Mail avait été reconstruit en 1688, ainsi que l'attestait une inscription qu'on y avait placée au milieu d'un écusson, et qui, lors du démantèlement, a été recueillie par M. Collet, conservateur du musée et placée dans le jardin de l'Hôtel de Ville; où l'on peut la voir.

Le rempart de Saint-Waast passait pour le plus beau de la ville, à cause de sa régularité et de ses plates-formes.

On avait orné les fortifications de charmantes promenades sablées de grèves et plantées d'ormes, depuis le rempart Saint-Martin, en passant par Saint-Jean et Saint-Christophe, jusqu'à la descente vers le Mail. Elles faisaient presque le tour de la ville.

On y avait pratiqué des rampes, vis à vis des principales rues, avec lesquelles elles étaient ainsi reliées. Elles faisaient l'admiration des étrangers, surtout par le beau point de vue qu'elles offraient sur les plaines et les collines voisines.

Nos frontières allant toujours s'élargissant sous la République et sous l'Empire on n'eut jamais pu supposer alors que Soissons pût redevenir une place de guerre et une place d'où dépendrait, en 1814, le sort de la France. Il en fut pourtant ainsi.

Donc, le 2 mars de cette fatale année, l'armée prussienne, battue et poussée en désordre par Napoléon, se trouvait acculée contre les rives de l'Aisne. Elle n'aurait eu d'autre parti à prendre que de rendre les armes sous peine d'être écrasée si Soissons eût été assez fortifié pour offrir un obstacle sérieux à leur passage. Mais, dit le baron Fain, dans son mémoire de 1814, les ponts-levis de Soissons s'abaissèrent devant l'armée prussienne. Or, il fallait ajouter

qu'il n'y avait pour les défendre que des fossés qui étaient dépourvus de flanquements assez rapprochés pour imposer à l'ennemi, que le très petit bastion en avant de la porte Saint-Remy pouvait à peine croiser le feu avec celui de la tour de l'Évangile, que la Courtine qui les séparait était entrecoupée de petites tours carrées menaçant ruine, et que son tracé irrégulier présentait beaucoup d'abri à un ennemi un peu entreprenant, qui aurait voulu tenter l'escalade. Ce bastion de l'Évangile, qui descendait vers le bassin de l'Aisne et le bastion qui regarde le cours dans lequel se trouve le magasin à poudre, (construit en 1833) était peu élevé et paraissait bâti à diverses époques. On voyait à son irrégularité bizarre qu'il ne se rapportait à aucun système de fortifications connu ; de plus, il croulait en plusieurs endroits et pouvait être facilement escaladé sans danger. La gorge de la ville, le long de la rivière, n'était pas fermée et n'était couverte que par les fortifications du faubourg Saint-Vaast.

Les trois bastions de ce faubourg étaient reliés entre eux par d'anciens murs d'une construction évidemment antérieure à la leur, excepté celui de la ceinture qui faisait face à la route de la Fère, lequel est dû à la bataille de Saint-Quentin, en 1557, dont la perte fit sentir la nécessité d'augmenter les moyens de défense. Le reste de la défense consistait dans les remparts construits à la même époque : c'étaient les trois bastions enveloppant Saint-Jean, celui de Saint-Remy, celui qui fait face à la vigne Porale et commande la route de Paris, celui de la vallée, situé sur le versant du petit coteau, qui domine la vallée de l'Aisne et se reliait avec le bastion de l'Arquebuse par une longue courtine. C'était enfin un rempart d'un tracé fort irrégulier mais assez solide, allant de là rejoindre le Pont. Dans un pareil état, Soissons pouvait-il longtemps tenir ? Napoléon s'étant replié sur Soissons (après l'affaire de Laon) où il arriva le 11 mars parcourut les remparts, ordonna des travaux importants, qui s'étendaient du bastion Saint-Remy jusqu'à celui de Saint-Pierre à la chaux, inclusivement,

Le bastion, depuis la « Fontaine Myon » jusqu'à celui de Saint-Rémy fut en partie rebâti et réparé dès 1815 ; le

bastion depuis Saint-Rémy jusqu'à la porte Saint-Christophe fut achevé après 1825, et cette porte refaite un peu avant la guerre de 1870.

Le bastion de la plaine Saint-Crépin en Chaye fut construit vers 1825. C'est en creusant le terrain en ce lieu qu'on a trouvé une si grande quantité de marbres, mosaïques, etc. En un mot, les remparts, depuis le Mail jusqu'à la porte Saint-Christophe furent reconstruits et réparés de 182. à 182.,

La porte Saint-Martin refaite en 1828 et avant la guerre de 1870.

Les travaux furent ensuite continués avec plus ou moins d'activité.

On éleva un demi-bastion à la droite de la porte Saint-Christophe, qui fut flanquée de très près par les casernes de son flanc gauche.

La courtine qui unissait ce bastion à celui de Saint-Rémy fut reconstruite à neuf, sauf les vieilles maçonneries situées en arrière, qui furent conservées et reliées avec les nouvelles constructions qui les masquaient au delà du demi-bastion, et, vers sa droite, on éleva une courtine, percée d'une poterne, et qui se reliait au bastion de l'Évangile.

Ce bastion de la tour de l'Évangile fut conservé, mais la partie saillante au-dessus du sol de la tour fut rasée et la partie inférieure conservée et recouverte par les terrassements du parapet et de la traverse en terre. Une descente en maçonnerie fut ménagée pour y donner accès.

Dans ces travaux, on put reconnaître que cette tour se reliait par des constructions recouvertes par des remblais avec l'ancienne église Notre Dame des Vignes, dont les piliers étaient presque à fleur de terre, près du passage ménagé entre les deux traverses du bastion. La face droite de ce bastion fut prolongée et l'on y ajouta un flanc droit.

Entre ce bastion de l'Évangile et le saillant de Saint-Pierre à la Chaux, on intercala un bastion qui fut jeté en avant de l'ancien fossé, vis à vis Saint-Crépin en Chaye, et on se servit du vieux revêtement démolí, comme moellonnage dans la nouvelle construction.

Ce bastion fut relié au bastion de l'Évangile et à celui de

Saint-Pierre à la Chaux par des courtines percées chacune d'une poterne, qui donnait du côté de la ville, dans l'ancien fossé renfermé désormais dans l'enceinte. C'est en creusant les fondations de la face gauche du bastion de Saint-Crépin qu'on découvrit, au milieu de constructions romaines, une mosaïque, dont on voit des fragments au musée et en 1831 le groupe du pédagogue.

Le bastion de Saint Pierre à la Chaux fut agrandi, et c'est sur l'emplacement même de la chapelle de ce nom, démolie vers 1832, que l'on construisit le magasin à poudre.

L'ancienne face gauche du bastion fut conservée, mais épaissie à l'avant par une maçonnerie neuve, à laquelle elle se lie.

Cette face a été prolongée vers le saillant, de 11 mètres environ et le saillant fut assis sur les fondations d'une vieille tour que les déblais mirent à découvert.

DE 1814 A 1840

La place de Soissons, dominée presque de tous côtés par des montagnes, paraissait peu propre à être conservée comme place de guerre, mais l'échec que Napoléon éprouva devant ses murs, où il eût écrasé l'armée prussienne si la place eût été plus forte et mieux gardée, sa position entre Paris et la frontière du Nord, qui la faisait regarder comme la clef du passage des Ardennes sur la capitale, furent autant de raisons de la conserver comme ville forte et d'augmenter sa défense.

Le commandant Gérard ne put faire que des ouvrages à la hâte, que l'on reprit en 1815, mais on n'entreprit aucun ouvrage nouveau; les portes restèrent sans pont-levis et furent couvertes par des ouvrages en terre et des palissades. Les superbes plantations qui couronnaient les remparts avaient été abattues et l'on plaça des parapets en terre sur le bord des escarpes.

Le sommet des escarpes était de 2 mètres environ plus élevé que le couronnement, et le fond des fossés baissé sur un grand nombre de points de ce développement, à peu

près également pour conserver aux revêtements une élévation qui les mit à l'abri de l'escalade.

On démolit le prolongement de la courtine comprise entre ce bastion et celui qui couvrait l'intendance.

La face droite de l'ancien bastion de Saint-Pierre à la Chau, qui n'avait pas de flancs droits et les matériaux entrèrent dans les constructions neuves.

La porte de la poterne donnant entrée dans les casernes de ce bastion fut démolie.

Bientôt, en effet, le génie commença d'importants travaux. Le roi Louis XVIII alloua 55,000 à la ville pour la réparation des anciens remparts.

On songea donc sous la Restauration à rendre à Soissons son importance militaire. Dès 1818, fut entrepris le devis et le nivellement de la ville, de la vallée et des hauteurs qui l'avoisinent et la série des travaux que l'on voyait lors du déclassement. C'est alors que l'on reconstruisit le bastion St-Remy, bouleversé par l'explosion du magasin à poudre, en 1815, et par lequel la place restait ouverte.

Encore conserva-t-on ce tracé et une partie du flanc gauche fut conservée, comme on en pouvait juger par le raccord de l'ancienne avec la nouvelle maçonnerie. Seulement comme il était fort petit, on l'élargit considérablement du côté de la porte Saint-Christophe. Néanmoins, ce ne fut que le 1^{er} août 1821 que Soissons fut déclaré place de guerre par ordonnance Royale. Les remparts et les fossés regardés jusqu'alors comme propriété de la ville, sont cédés à l'état, par contrat du 23 décembre 1825, passé entre le comte de Floirac, préfet de l'Aisne, Dejaloue, maire de Soissons, Duplantier, surintendant militaire et Vauvilliers, lieutenant-colonel, chef du génie de la place de Soissons.

DE 1840 A 1885

Pendant cette période, les remparts ont été entretenus et il a été construit seulement une poudrière sur l'emplacement où se trouvait jadis l'ancienne église de Saint-Pierre

à la Chaux, comme nous venons de le dire et une autre poudrière à côté du jeu de paume.(1)

Survinrent en 1870 la guerre avec l'Allemagne et l'invasion : Soissons assiégé, bombardé pendant quatre jours, une brèche faite au rempart, la ville est obligée de se rendre et est occupée par une garnison qui accable les habitants d'impositions, de vexations, etc.

Mais nous n'avons pas à rappeler ces mauvais jours ; ils sont encore trop près de nous et ces événements ont été décrits, en détail, dans des ouvrages spéciaux auxquels on peut se reporter.



(1) Cette dernière poudrière est construite en 1877.

LES
RUES, BOULEVARDS ET AVENUES
DE SOISSONS

par M. l'abbé PÉCHEUR

DÉCLASSEMENT DE LA VILLE

Démolition des Remparts Agrandissements et Voies nouvelles

I

La ville de Soissons a été déclassée, comme place de guerre, par une loi du 20 juillet 1885.

Les fortifications, comprenant 80 hectares de terrain, ont, en conséquence, été cédées par l'État à la ville, moyennant le prix principal de 430,000 francs, qui a été payé par ladite ville avec le produit d'un emprunt de 520,000 francs, contracté par elle.

Aujourd'hui, nos remparts ont disparu presque entièrement, sauf la portion nord longeant le jeu de Paume et le jeu d'Arc, et, sur leur emplacement des voies nouvelles, rues et boulevards, ont été tracées.

En peu de temps, ces terrains neufs ont été vendus, se sont couverts de constructions les unes riches et spacieuses, les autres simples et modestes, mais toutes assez élégantes, agréables à l'œil.

La ville a bientôt acquis un plus grand développement, et nul doute que dans un avenir prochain elle ne s'accroisse et s'embellisse encore

Elle n'aura plus alors cet aspect vénérable, sans doute, d'une antique cité ; seuls, les monuments d'architecture (le peu qui en reste) rappellera la gloire du passé et les travaux des ancêtres. Mais

elle sera rajeunie, deviendra une ville moderne, souriante, gaie, gracieuse, avec ses larges boulevards plantés d'arbres, ornés de villas coquettes où se trouve réuni tout ce que le génie industriel a inventé de plus confortable et de plus élégant.

II

Les Portes de la Ville

Avant de passer à l'histoire des rues et boulevards de Soissons, nous croyons devoir dire quelques mots de chacune des portes qui, autrefois, gardaient la ville et en défendaient l'entrée.

Porte Saint-Christophe *(Voir la rue de ce nom)*

Au XVI^e siècle, cette porte était surmontée d'un donjon et d'un pavillon que la ville louait à un cordonnier « de vieil » nommé Lévêque. — En 1548, la ville loue à Pierre Cuvillier, marchand, « une plaine vague près la porte et au devant de la chapelle Saint-Christophe, près le rempart. »

Porte Saint-André (ou Saint-Martin)

La porte Saint-André s'ouvrait sur le faubourg de ce nom. Elle fut supprimée en 1555, lorsque le faubourg Saint-André, aujourd'hui la rue Saint-Martin, fut enfermé dans la ville.

Elle fut appelée depuis fausse porte Saint-Martin (voir sous ce titre le travail de M. Choron, *bull. de la Soc.*, vol. 5, 2^e série., p. 257.

Elle était flanquée de deux tours, qu'une muraille joignait à la tour Macé dans la rue de Panleu;

cette muraille se poursuivait jusqu'à la porte Saint-Remy.

La fausse porte Saint-Martin ne fut démolie qu'en 1824. Sous cette porte, on voyait encore, il y a une trentaine d'années, d'un côté un corps de garde, qui fut transformé en boucherie, et de l'autre un magasin d'armes qui fut transformé en grenier à sel, près le lieu de dépôt des pompes à incendie, avant que ces pompes fussent transportées à l'Hôtel de Ville.

Ces constructions, qui avançaient beaucoup sur la voie publique et gênaient la circulation, ont disparu lorsque la rue Saint-Martin a été soumise à un alignement nouveau.

Porte du Champ de Mars depuis du Champ-Bouillant ou porte Royale

Il paraît qu'entre Saint-Médard et le bourg d'Aisne, se tenaient, lorsqu'elles avaient lieu à Soissons, les assemblées des francs appelés Champ de Mars ou Champ de Mai.

On croit aussi que c'est là que Pépin le Bref, chef de la race Carlovingienne, fut élevé sur le pavois ; c'est aussi là qu'avaient lieu les revues annuelles des troupes, soit avant, soit après Clovis, jusqu'au règne de nos rois fainéants.

L'obitier de Saint-Gervais mentionne des héritages, sis au « Champ de Mars » et qui avaient été donnés à cette église.

Ce lieu prit dans la suite le nom de « Champ Bouillant », après un combat sanglant qui y fut livré en 979, entre Lothaire, roi de France, et Othon, empereur d'Allemagne.

Celui-ci perdit beaucoup de monde, et à la suite de sa défaite, il fut forcé de rendre foi et hom-

mage à Lothaire pour le duché de Lorraine, ce qu'il avait refusé jusque là.

La porte et la rue par où l'on allait au palais et au monastère de Saint-Médard et qui donnaient sur le Champ de Mars ou Champ Bouillant, s'appelèrent la porte et la rue Bouillant.

Cette porte fut murée en 1552, lorsque l'on fit les nouvelles fortifications de Saint-Waast et qu'on répara celle de Crouy.

Depuis, la muraille étant tombée, on la rebâtit en 1635. (Dormay, liv. 1, ch. 7.)

Le génie militaire eût, paraît-il, l'intention de rétablir cette porte et d'en reconstruire une très près de la rue du Champ Bouillant, en supprimant celle de Crouy.

La route de Laon serait alors partie en ligne directe du grand pont.

Mais ce projet ne fut jamais exécuté.

Porte Hozanne

OZANNE (*aux ânes*) (1)

Deux circonstances ont contribué à la dénomination de la porte Hozanne et de la rue qui y aboutissait. De 1252 au moins jusqu'en 1559, c'est-à-dire depuis l'épiscopat de Nivelon de Cherisy jusqu'à celui de Charles de Roucy. C'était par cette porte que les prélats soissonnais faisaient leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale. De l'abbaye de Saint-Jean (alors hors de l'enceinte, ainsi que Notre-Dame des Vignes, Saint-Pierre à la Chau, Saint-Léger) où ils descendaient, ils reprenaient le chemin de Paris en passant dans

(1) Écrit « porte aux ânes » au XVI^e siècle.

l'enclos de la vigne Porale, traversaient les faux-bourgs Saint-Remy et Saint-Christophe, se rendaient à Notre-Dame des Vignes où ils faisaient une station et où le peuple, venu en foule par une petite porte voisine, l'accueillait en sortant, en chantant *Hozanna*. De là, on donna à la porte le nom d'*Hozanna*. Les prélats étaient conduits ensuite à la porte Saint-Christophe où le chapitre les attendait et étaient portés à la cathédrale par les premiers vassaux de l'évêché (Majores Casati) (Brayer, M S S).

Selon Dormay, au contraire, ils entraient par la porte Bara ou porte Lévêque ? de là ils allaient à Saint-Pierre à la Chaux, sans doute par une rue et de là à la cathédrale (Dormay).

(Voir la rue Porte-Hozanne ou Ozanne).

Porte Bara (Voir rue Bara)

Comme nous le disons plus loin, cette porte fut construite au moyen-âge et subsista longtemps. Elle tombait en ruine et fut supprimée en 1811.

Porte Neuve

Selon Michel Bertin, et Dormay, après lui, en 1460, on travaillait à la porte neuve à la construction de laquelle on employait les matériaux de l'ancien couvent des Cordeliers, et quatre ans après on fit la chaussée du *Pont dormant* de la même porte Est-ce de la porte Saint-Christophe dont il s'agit qui avait remplacé celle de Saint-Remy ? (Patté M. S S)

Dans un titre du XV^e siècle, on parle d'une maison rue Saint-André au devant de la porte

neuve, donc elle était en cette rue. — Maison près la porte neuve, habitée par le pâtissier Mignot, tenant d'un lez à l'hôtel du Croissant.

— Maison au XVI^e siècle, tenant à une ruelle conduisant à la poterne Saint-Martin, près l'ancienne porte neuve.

— Maison tenant à la porte neuve et au jardin des arbalétriers.

— L'hôtel du Croissant était proche l'ancienne porte neuve ; — Une maisonnette où l'on fait le guet hors la porte neuve était louée par la ville (1548, 22 avril) ; — Une maison dite du « Gros tournois », près la porte neuve, appartenait à l'église Saint-Martin.

Porte Saint-Voué

Il n'en reste plus rien aujourd'hui ; elle se trouvait près la rue du Mont-Revers. (Hist. de N-D.)

Fausse porte Saint-Jean

Cette fausse porte, qui n'exista qu'après l'annexion de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes à la ville, s'ouvrait sous le rempart vis à vis la porte de cette abbaye.

Elle avait été encastrée dans le Rempart en 1554 et on pouvait la voir encore de nos jours, en 1885.

La Poterne

On entend par poterne, en terme de fortification, une fausse porte pratiquée dans un rempart pour faciliter les communications et les sorties des assiégés avec le dehors.

Dans l'ancien mur qui fermait autrefois le port de Soissons, il y avait deux portes de ce genre, une grande et une petite,

En 1871, en réparant le pavé de la rue St-Quentin on trouva des vestiges de ces portes ou poternes.

Patté affirme que, de son temps, on les voyait encore : « les baies ou ouvertures, dit-il, que l'on voit au haut du mur des maisons, qui restent encore debout sur le port et le grand mur qui allait rejoindre la vieille tour près de l'ancienne boucherie, montrent que la ville était fortifiée de ce côté de la rivière. »

Petite Poterne

Il y a quelques années, la petite poterne existait encore, avec de vieux pans de mur latéraux qui faisaient partie des remparts du faubourg St-Waast.

Elle donnait sur la rivière qui la baignait depuis sa canalisation ; elle consistait en une voute à plein ceintre qui se refermait des deux côtés.

On remarquait les vestiges de la rainure de la herse du côté de la rivière et les restes de la barrière qui la fermait du côté du faubourg.

Elle ressemblait à une vieille porte de ville et était surmontée d'une galerie qui a sans doute été couverte.

Dans la maison voisine du côté de l'eau, on voyait quatre ouvertures en cintre bouchées, faisant suite à celles de la poterne, mais moitié moins élevées.



III

LES RUES, BOULEVARDS, AVENUES,
IMPASSES & PLACES

Il y avait, en 1854, à Soissons, cent vingt-huit rues, places et impasses.

Depuis, et surtout à la suite du déclassement, il a été créé des voies publiques tant sur les terrains des remparts que sur d'autres terrains, savoir :

- Le boulevard Jeanne-d'Arc ;
- La place de Finfe ;
- La place Saint-Christophe ;
- La place d'Alsace-Lorraine ;
- La rue Gambetta ;
- La rue d'Estrées ;
- La rue Thiers ;
- La rue Racine ;
- La rue d'Héricourt ;
- La rue du général Pille ;
- La rue de Meneau ;
- La rue de Château-Thierry ;
- La rue de Bouvines ;
- La rue Saint-Lazare ;
- La rue d'Orcamp ;

En même temps que cette création de rues, qui remonte au commencement de février 1893, il a été apporté certains changements de noms à l'égard d'autres rues et places.

Ainsi la place Saint-Martin est appelée place de la République ;

La rue des Rats est réunie à la rue du Collège ;

La rue du Mouton à la rue de Saint-Quentin ;

La rue Glatigny à la rue de la Congrégation ;

La rue des Francs-Boisiers englobe la rue de Longpont, qui est supprimée ;

La rue de Bethléem est réunie à la rue Neuve-Saint-Christophe ;

Les noms des rues des Vieilles-Etuves et des Minimesses sont supprimées ; ces rues s'appellent la rue Deflandre ;

La rue de la Clef est réunie à la rue du Champ-Bouillant ;

La rue des Trois-Rois est réunie à la rue du Plat-d'Étain ;

La rue de Pampelume livre une moitié de son étendue à la rue Coligny.

Pour l'historique des rues de la ville de Soissons, nous avons cru devoir adopter l'ordre alphabétique des noms, qui présente l'avantage de faciliter les recherches.

Rue de l'Abattoir

Autrefois, on l'appelait rue ou ruelle du Jardin Morant. Le premier maire de Soissons, élu en vertu de l'édit de 1717, qui rendait aux villes le droit d'élire leurs magistrats municipaux, se nommait Morant (1). Comme il possédait un jardin fort grand dans l'intérieur du faubourg, donnant

(1) de 1668 à 1692, les villes avaient le droit d'élire leurs magistrats, mais, en 1692, on créa, à titre d'office, des maires perpétuels. Cette charge se payait comme celle de la magistrature.

sur la rivière, où depuis on construisit le nouvel abattoir, le chemin qui y conduisait, à partir de la porte de Crouy, prit le nom de son propriétaire. Elle monte sur le rempart à droite, longe des murs de jardins et ensuite des maisons qu'elle sépare de l'abattoir.

C'est depuis la construction de celui-ci, en 1824-1825, qu'elle a pris désormais le nom de *rue de l'Abattoir*. La rue des Miracles y vint aboutir, ainsi que la ruelle ou cul de sac Morant, aujourd'hui aussi impasse de l'Abattoir, lequel a une issue particulière dans la rue Porte Crouy.

La rue de l'Abattoir longe cet établissement et aboutit d'un côté à la rue Militaire et d'autre côté à des terrains vagues.

Rue d'Aisne

(Voir rue des Trois Rois).

Place d'Alsace-Lorraine

Elle occupe l'emplacement d'une partie des remparts Saint-Waast, entre le faubourg de ce nom et les maisons de Saint-Médard.

On lui a donné ce nom en témoignage de sympathie pour les malheureuses populations de l'Alsace et de la Lorraine.

Rue Arse ou Brulée

(Voir rue de Panlev).

Rue de la Bannière

Elle faisait partie de la rue du Chat-lié, avec laquelle elle se confondait, et précédait immédiatement le Pont. Elle aurait été appelée ainsi de la bannière

communale, parce qu'on la déposait dans la maison commune ou hôtel communal, qui existait à l'entrée du Pont. Son nom daterait donc du XII^e siècle, époque où Soissons fut érigée en commune et eut par conséquent son beffroi, son sceau et sa bannière. Toutefois, ne pourrait-on pas dire qu'un *Hôtel de la Bannière*, situé en cette rue, lui aurait laissé son nom.

Rue du Chat-Lié

Elle est confondue avec celle de la Bannière et elle aboutit à celle de la Vieille Gagnerie, qui paraît finir l'angle que forme cette rue en montant de la place St Pierre au Parvis. Elle bordait de ce côté l'enceinte du monastère de Notre-Dame ; un petit bas relief représentant un chat attaché, que l'on voit encore dans la rue de la Bannière ne laisse aucun doute sur l'étymologie de la dénomination de cette rue où il servait d'enseigne à quelque hôtel. Dans cette rue et en face du chat lié était la confrérie du chef saint Denis, laquelle est mentionnée encore vers 1590, comme possédant une terre sous Ste-Geneviève. La maison d'épicerie portait encore naguère cette inscription qu'on a eu tort assurément de supprimer : AU CHEF SAINT-DENIS.

Aussi cette rue portait autrefois le nom de rue du *Chef Saint-Denis*.

La confrérie du « Chef Saint-Denis des arquebusiers » avait sa chapelle rue des Chats liés, en deçà du Pont (Annal., t. 4, p. 421.

Rue et Porte Barat

On s'est beaucoup évertué à découvrir l'étymologie de cette rue et de la porte où elle aboutit,

lesquelles s'appelaient anciennement *Berard*, *Béralde* ou *Gérard*. Les uns la font venir d'un comte de Soissons, *Bérald* (*Berardus*) qui vivait sous les Carolingiens. On doit l'attribuer vraisemblablement à un bourgeois du milieu du XII^e siècle, époque où la troisième enceinte de la ville fut entreprise. Il se nommait Bérard de la Porte l'Evêque, *Berardus de Porte episcopi* et se fit religieux à Prémontré. Soit qu'il eut bâti cette porte à ses frais, soit qu'il fut le principal propriétaire de la rue, toujours est-il qu'il paraît lui avoir laissé son nom. Il eut deux fils Lysiard de la Porte et Gauthier de la Porte, qui donna à Prémontré la vigne Bérard (*vincom Berardi*) et leur tante Asseline une mesure près de la porte l'Evêque. (1) Or, la porte Berard avait aussi reçu ce nom parce que les nouveaux évêques de Soissons y faisaient leur entrée solennelle. Le clergé allait attendre le prélat à l'église Saint-Pierre à la Chaux, alors en dehors de l'enceinte; lorsque l'évêque arrivait à la porte Bérard, le clergé se rendait à sa rencontre par une chaussée qui mettait ladite église et la porte en communication et le conduisait à cette même église, d'où on le ramenait assis sur sa chaire, portée par les quatre feudataires de l'évêché à la porte Barat, et il se rendait avec son cortège par la rue Barat, la place du Grand Marché, la rue de la Burie (depuis des Cordeliers) à une autre porte, dite aussi porte l'Evêque, et enfin à la cathédrale.

(1) Lysiard de la Porte est mentionné au Cartulaire de Saint-Leger en 1166 et Berard de la Porte l'Evêque, son père, en 1124, dans celui de Prémontré.

La Compagnie de l'Arbalète avait son jardin et tir rue Barat et sa porte d'entrée avec écusson en trois arbalètes. Leroux, tome 2, page 59.

La famille Bérard était encore très nombreuse à Soissons au XVI^e siècle et était regardée comme bienfaitrice de Prémonté qui, on se le rappelle, avait une maison rue Saint Remy.

A la rue et porte Bérard, correspondait le faubourg de Saint-Léger, dont la destruction en 1414 fit boucher la porte elle-même, et le petit bastion qui la soutenait s'étant détaché de la muraille, on finit par la détruire en 1811. Près de cette porte tombant en ruine, un maçon ou entrepreneur, nommé Witasse, possédait une grande maison avec jardin dans la rue Barat, au XVI^e siècle ; cette maison faisait le coin avec la place du Grand Marché, et le jardin s'étendait en dedans de la muraille qui borde la rue de ce côté. Au coin opposé s'élevait l'église paroissiale de Saint-Victor, détruite à l'occasion du siège de 1414, et sur l'emplacement de laquelle on construisit, en 1770, la maison d'arrêt. Ce même Witasse avait aussi une vigne tenant d'un bout à celle de l'église Saint-Léger et d'un autre bout au chemin qui, de cette porte Barat, allait à Saint-Crépin en Chaye ; une terre près de cette porte, tenant d'un lez au Chapitre et d'un autre lez à un chemin conduisant aux maisons de la ville, et enfin à un autre chemin attenant au clos de Notre-Dame.

Un notaire habitant le faubourg Saint-Waast avait aussi en ce siècle une maison rue Barat.

Avant le déclassement de la ville, cette rue, fort étroite, sombre et peu habitée, aboutissait d'un côté à la Grand'Place et de l'autre au Jeu de Paume et aux travaux intérieurs des fortifications. (Suin).

Sous la Révolution on avait donné à cette rue le nom de *Ça ira*,

(NOTE) — Dans une charte de l'évêque Jacques de Bazoches (1220), on lit :

« Arnulphus Tristram, en présence de Hugo, abbé, et du chapitre du couvent de Longpont, donne audit couvent : « in elemosynam vineam
« de acquestu suo que testanda dicitur in subur-
« bio Suessionensi juxtà portam Berardi propè
« finium exemburgis. »

Le vin qu'on y récoltera est destiné à l'usage des frères les jours où il leur est permis, et en toute saison aux malades, aux infirmes et aux hôtes hospitalisés par le couvent.

L'intéressant pour nous de cet acte de générosité et de bienfaisance, n'est pas la bonne œuvre qu'il convient cependant de louer, même à huit cents ans de distance, c'est surtout la mention du lieu dit.

La vigne est située près de la porte de Berard (porta Berardi) ; ce génitif indique un nom individuel, un Berard quelconque, qui a donné le sien à la porte, aux limites du faubourg. Ce Berard, appelé aussi Béroard, était le premier comte de Soissons ; il fit enfermer la ville (faub.) dans des murs (869).

Faut-il rappeler que jusqu'au X^e siècle, la ville proprement dite était enfermée dans le parallélogramme des murailles construites par les Romains. Tout ce qui était en dehors était faubourg, la rue Saint-Christophe actuelle, faubourg ; la rue de Panleu, faubourg, etc, etc.

Le quartier Saint-Waast, quoique faisant bien partie de Soissons, a de nos jours conservé le qualificatif de faubourg. (Note de M. Plateau).

Rue de Bauton

Bauton était un quartier de la ville dont le nom a survécu dans la rue de Bauton. Il apparaît dès 1142, lorsqu'un bourgeois de Soissons, Hildeburs ou Hildebourg, donna à Prémontré une vigne sise en *Boetun* ou *Boeton*. Hugues, abbé de ce monastère, la céda pour y élever des constructions et sur ce terrain se forma le quartier de Bauton. Il était dans la justice de l'évêque, mais Prémontré retint, sur ces constructions, des cens et des rentes de poules avec les droits de vente. Aussi, en 1332, le bailli de l'évêque, Richard le Boursier, ayant retenu les *gains* et *ventes* d'une maison, lieu dit « en Bonton » tenant à la maison « des Estuves de Bonton, li religieux » de Prémontré réclamèrent et rentrèrent dans leurs droits. (1) La rue de Bauton s'étendait de la rue de la Cloche fondue à celle des Francs-boisiers ; les deux rues de la Cloche fondue et de Bauton ont été réunies depuis.

Outre les Etuves, c'est dans cette rue qu'était autrefois le collège de Bauton, auquel appartenait, au XVI^e siècle, une maison avec jeu de paume ou tripot rue de la Cloche fondue. (2).

NOTE. — En 1289, c'est encore un pénitent généreux qui, pour le salut de son âme, donne à l'abbaye de Saint-Crépin-en-Chaye :

« Quamdā domum sitam apud Sussionem in

(1) Cartulaire de Prémontré : *Cartæ* 1149, *Annales* t. 2, p. 266. L'origine et l'étymologie de *Boetun* nous sont inconnues, mais on voit qu'il y avait des vignes alors en ce lieu, comme jusqu'aux portes et même à l'intérieur de Soissons.

(2) Bulletin *ubi supra*. (Notes de M. Suin).

« vico qui dicitur Boueton. » C'est évidemment de la rue de Bauton dont il est question. L'origine et l'étymologie de ce nom ont longtemps tenu en éveil la curiosité des archéologues. Cette curiosité est-elle satisfaite ? Il y a lieu d'en douter.

Aux hypothèses et explications déjà mises en avant, on peut ajouter la suivante :

En 385, Saint-Ambroise, évêque de Milan, fut envoyé en ambassade par l'impératrice Justine, auprès de l'usurpateur Maxime, qui s'était taillé dans les Gaules une succursale de l'empire romain. Il allait solliciter la bienveillance de Maxime en faveur de Valentinien, fils de l'empereur Gratien, assassiné à Lyon par les partisans de l'usurpateur. Celui-ci était alors à Trèves où Ambroise alla le trouver en compagnie du comte Bauton, qui resta en Belgique après le départ de l'évêque.

Le comte Bauton se distingua, paraît-il, par ses talents militaires et repoussa les barbares au-delà du Rhin.

Est-ce en mémoire du passage d'Ambroise et de Bauton à Soissons que le nom de ce dernier aurait été donné à une des rues de la ville ; Augusta Suessionum, ville alors très importante de la Gaule Belgique, se trouvant justement sur la route de Milan à Trèves ? N'est-ce pas plutôt en reconnaissance des services rendus par la valeur militaire de Bauton ? Nous sommes réduits aux conjectures, la question est posée.

La rue de Bauton, dont le nom a été conservé, comprend aujourd'hui la portion appelée autrefois rue de la *Cloche fondue*.

Il est vraisemblable que cette dernière rue a été ainsi désignée d'une enseigne ou image indiquant l'atelier ou la profession d'un fondeur de cloches,

laquelle a été de tout temps importante, puisque de tout temps on en fondit d'énormes et en grand nombre comme de 30 à 40,000 livres. Un fondeur, au XV^e siècle, pouvait s'enrichir ou se ruiner en un moment, et perdre trente années de sa gloire. C'est de là qu'est venu ce vieux proverbe : « étonné comme un fondeur de cloches. » Que « l'élévation du sol dans cette rue ait fait présumer qu'une cloche y aura été fondue » ou bien que ce nom lui ait été donné pour rappeler la non réussite de l'entreprise d'un fondeur ? Ces conjectures ne feraient que servir d'appoint à notre explication. En tout état de cause, elle était désignée dans un titre sous ces mots : *Vicus campanæ fusæ* (1) et dans ceux du XVI^e, il y avait dans cette rue une *Maison de la Cloche fondue*, laquelle touchait par derrière à l'*Hôtel du Signe de la Croix*, rue des Rats, et une autre avec jardin ayant une sortie devant la *Maison de la Cloche fondue* (2). Cette rue finissait à celle du Bauton, dont elle n'était pas séparée, en face de la jonction de la rue du *Coq lombard*.

On y remarquait l'*Institut de l'Enfant Jésus*, fondée en 1726 par la marquise de Genlis et les écoles gratuites avec un pensionnat (3).

A l'angle de la rue de Bauton et de la rue des Rats, il y a, depuis longtemps, une épicerie qui a pour enseigne une cloche d'or.

(1) *Annales du Diocèse*, t. 4, p. 304 et suiv.

(2) *Bulletin de la Société historique*, t. 12, p. 109.

(3) Les écoles communales de filles ont été tenues jusqu'en 1889, par les sœurs de l'Enfant Jésus. En 1889, elles ont été laïcisées par la ville. Les sœurs ont fondé sur la Grand Place une école libre,

Ruelle Bauton

Cette ruelle à cul de sac, tenait par devant à la rue conduisant au marché (1575) et d'un autre côté aux maisons des sieurs de Nogentel et de Courtonne, nobles, habitant Soissons.

Rue du Beffroi de la Vieille Prison ou des Prisons

LE BEFFROY AU COIN DE LA RUE DE GRIFFON

Le beffroi, dans les villes de commune, contenait la *cloche communale*, servant à indiquer les assemblées, à donner l'alarme, à faire les publications et annonces concernant la ville. A Soissons, elle sonnait aussi lorsqu'un nouveau maire était élu, lorsqu'il prêtait serment au chapitre, lorsque le peuple jurait au roi de ne pas recevoir de garnison, pour les déclarations de guerre, traités de paix, les mariages des princes. La rue qui conduisait au beffroi en prit le nom. La cloche du guet de la cathédrale est un souvenir de celle du beffroi.

On croit que le beffroi fit partie de la maison de ville que Cabaret place rue des Rats, au lieu où fut depuis l'élection. Au « beffroy » étaient les prisons de la commune (1) dont le geolier, en 1594, s'appelait Germain Mercier.

(1) Les prisons de la commune, placées dans le Beffroi, dépendaient de l'hôtel de la commune ou de la ville. Lorsqu'il fut à la porte Neuve, en 1552, les prisons restèrent dans le bâtiment de l'ancien beffroi, dont une partie fut cédée à l'Élection. Elles devinrent celles du bailliage et presidial, mais, par suite de vétusté, on en bâtit une dans l'angle de la Grand'Place sur l'emplacement de la chapelle Saint-Victor, supprimée et ruinée. Leroux, t. 2, p. 331 et suiv.

Près du beffroi, étaient les *Hôtels de l'Ange* en roture et de la *Petite Cour* (Suin).

Charles IV, le Bel, confirmant, le 25 juin 1314, les privilèges de la commune de Soissons, accorda aux maires et échevins le droit de s'assembler une fois par semaine pour délibérer sur les affaires de la ville et les mit en possession du beffroi pour y déposer leur archives.

Au carrefour du beffroi, il y avait une maison faisant l'un des coins de ce carrefour et tenant par derrière à Maître Arthur Poussin et une autre « faisant coings du carrefour, tenant par derrière à une ruelle à cul de sac, avec jardin ayant sortie au devant de la maison de la Cloche fondue » (Suin).

Rue de Bethléem

Réunie à la rue neuve Saint-Christophe. (Voir ce nom.)

Rue de la Bienfaisance

Voir rue de l'Hôpital.

Rue de la Boucherie

Elle séparait la vieille boucherie qui n'existe plus des maisons de la rue de la Bannière en allant vers le port. Cette rue de la *Bouscherie* était continuée par celle du Port à la Bûche ; il y avait une maison vis à vis de laquelle était l'*Hostel du Dieu d'Amour* (1594) dont l'«*hoste*» en 1591 se nommait Anthoine Lesueur. Près du pont, d'un cabaret et de la Boucherie «*souloit estre le Pilyory*», une maison où pendait l'enseigne de l'*Agneau Pascal* près de celle du cordier Hurillon et du «*paticier*» Dumoustier ; un mégissier, David

Rose, avait la sienne tenant à la boucherie d'un côté et de l'autre au cordier Hurillon, par devant à la rue, derrière à une ruelle. Des maisons près du pilori avaient leurs caves sous la boucherie. La boucherie et la poissonnerie étaient à droite et à gauche du pont, puis ils s'établirent dans un bâtiment à gauche, sur une partie de l'emplacement de la porte ou Châtelet, (t. 2, p. 170, Leroux) puis en 1500, les poissonniers à droite; la poissonnerie y resta jusqu'à la construction de l'agence en 1827.

En 1684, cet emplacement de la *vielle boucherie* étant trop étroit, on en accorda un autre, la *petite boucherie*, mais on conserva la tuerie jusqu'à l'établissement de l'abattoir. En 1239, la boucherie était sur le pont, (Arch. de l'Hôtel-Dieu).

Rue de Bouvines

Ainsi appelée pour rappeler que 150 chevaliers de la milice soissonnaise se distinguèrent, le 27 août 1214, à la bataille de Bouvines.

Rue de la Brognerie

Voir rue Ebroin.

Rue Brulée

Voir rue de Panleu.

Rue de la Burie

La petite rivière de Crise, détournée de son cours naturel, traversait encore Soissons au milieu du XVI^e siècle. Les blanchisseries établies sur cette espèce de canal, après sa traversée de la rue de Panleu, firent donner le nom de Burie à la rue

qui occupa son emplacement. La rue de la *Grande Burie* paraît avoir été originairement celle que remplaça la rue des Cordeliers après le carrefour de la Grosse-Tête ; l'autre tronçon, à partir de ce carrefour jusqu'à la cathédrale, a conservé le nom de Burie sans distinction, quoiqu'on devrait l'appeler *Petite Burie*. De cette rue, il convient de mentionner une maison du XV^e siècle, avec bâtiments du temps de Louis XIII, la grille en fer forgé qui couronne la terrasse donnant sur la rue. Ces édifices, restaurés ou réédifiés en style de fantaisie, ont perdu leur caractère primitif et ne sont plus qu'un anachronisme. On a découvert en ce lieu, vers la ligne que traversait l'enceinte romaine, en 1871, une inscription en caractères hébraïques et d'autres objets de l'époque gallo-romaine.

Dans cette rue (la Petite Burie) donnait la porte du jardin de l'évêché lorsqu'il s'étendait sur la place Mantoue (1). Vis à vis cette porte de l'autre côté de la rue était une maison à l'enseigne de l'*Ange*. Dans la même rue, il y avait l'*Hôtel des Trois-Rois*, tenant à l'apothicaire Debrye et au Chapitre, la maison de l'arquebusier Nicolas Du Drumel, l'*Hôtel où pend l'Escu de France*, la maison au *Signe de la Croix*, l'*Hostel de la Grosse-Tête*, l'*Hôtel du Barbeau*, la foulerie de Pierre Lefébure, un jeu de Paulme et une maison où pend pour enseigne l'*Aventure*, appartenant au sergent royal Fiacre Vendebrecq, et la maison d'un poissonnier. En venant du carrefour de la Grosse-Tête, on trouvait vers la place de la ca-

(1) XVI^e siècle.

thédrale une ancienne porte nommée la *Porte l'Evêque*, parce que le prélat faisait par cette porte son entrée solennelle dans son église, lors de son inauguration.

Dans cette rue se trouve l'impasse de la Burie, entre les n^{os} 21 et 23.

En 1264, on trouve une maison en Buerie (2).

NOTE. — Rue de la Buerie — nommée pendant un certain rue aux Fèves, parce que dans un moment d'épidémie et de disette, les habitants semèrent et récoltèrent une grande quantité de cette légumineuse. (*Note* de M. Plateau).

Rue Carnot

Rue nouvelle ainsi nommée en mémoire du président Carnot.

Cour Céleste

Elle portait les noms de cour d'Amour, cour d'Honneur, cour Céleste, et était située rue de la Bannière, près de l'écorcherie.

Pour trouver l'étymologie de ce lieu, il faut remonter à cette époque de la chevalerie des croisades, qui a jeté un si vif éclat en France et où l'on prenait pour devise : « Dieu et sa dame. » La chevalerie avait conféré aux femmes la souveraineté.

Les poètes et menestrels, les trouvères et troubadours avaient la charge de célébrer dans leurs lais et sirventes le « culte » nouveau, celui des grâces et de la beauté, dont la dame devint la grande prêtresse et dont ils se constituèrent les

(2) Bulletin, t. 12, p. 33

plus fervents prédicants. Aux yeux des preux chevaliers et des jeunes pages, la dame choisie devenait une religion à laquelle ils se dévouaient tout entiers et le premier soin de tout jeune noble arrivant à l'adolescence comme bon chrétien et vrai gentilhomme, était de faire choix d'une dame à laquelle il rapportait toutes ses pensées, ses projets d'illustration, ses espérances et ses hauts faits, qu'il entourait de ses respects et de ses hommages dans les châteaux, les tournois et les jeux chevaleresques

Ces exercices devaient donner lieu à bien des conflits, à bien des récriminations, de là les « cours d'amour », « cour du dieu d'amour », où ils étaient décidés.

Elles étaient présidées (ces cours, sortes de tribunaux) par de nobles châtelaines et damoiselles, qu'on appelait reines des cours d'amour. Leurs arrêts formaient une jurisprudence des amants et des époux. Les cours d'amour des pays de Languedoc, en deça de la Loire, de Picardie, de Flandre et de Normandie, étaient beaucoup moins célèbres que celles d'outre-Loire et elles s'appelaient *Puys d'amour*, *Puys de vertu*? (vide Ducange : Podium).

Rue de la Chaisne

Voir rue Saint-Remy.

Rue du Champ Bouillant et Porte Bouillant ou Royale

Prolongement de la rue de la Clef; elle commençait à l'intersection de celle de *Messire Pierre Leroy*, à gauche et allant jusqu'au rempart, se ter-

minait par la *porte Bouillant*, d'où l'on allait à Saint-Médard. La rue et la porte tiraient leur dénomination d'un champ nommé Bouillant, et, au XVI^e siècle, *Bouillant* et même *Alaud* où elles aboutissaient. C'était là, paraît-il, l'ancien *Champ de Mars* ou de *Mai* qui s'étendait, sous les Mérovingiens, entre le faubourg et le monastère. Il aurait reçu cette épithète de *bouillant* ou *dolent* du combat sanglant livré en ce lieu, l'an 979, entre Lothaire, roi des francs et l'empereur Othon, où il y aurait eu un grand carnage. Celle de *Champ Alaud* lui venait d'un sief appelé *Alaud* ou *Puits Alod* (*Puteum Alodii*), qui y existait. Le nom de *Porte royale*, donné aussi à la *porte Bouillant* s'explique parce qu'elle donnait sur l'avenue du *Château royal de Saint-Médard*, qui faisait partie de l'abbaye dont il dominait le faubourg (*suburbium*).

La porte fut supprimée en 1550-1552, lorsqu'on enveloppa le bourg d'Aisne dans de nouvelles fortifications et qu'on ouvrit celle de Crouy sur le chemin de Laon. Ce qu'il en restait fut couvert par un nouveau bastion.

Dans la rue du Champ Bouillant, on cite parmi les habitations au XVI^e siècle : la *Maison du Renard*, l'*Hostel de l'Escu de France*, le *Logis de Potel*.

A cette rue du Champ Bouillant, on a joint la rue de la *Clef* dans ces derniers temps.

On ne peut guère attribuer l'origine du nom de cette rue qui faisait suite à la rue du Pont qu'à une enseigne, sans doute celle d'un maître serrurier, ce genre d'industrie étant d'ordinaire indiqué par une clef colossale.

Il y a à Paris et dans d'autres villes des rues de ce nom ; celle de Soissons est citée, en 1587, dans

les archives de l'Hôtel-Dieu, à propos d'une maison de cet établissement. (1) La ville y a fondé un vaste asile pour les jeunes enfants.

La rue du Champ Bouillant touche à la rue *Messire Pierre Leroy*, qui existe entre les rues de la Clef et du Champ Bouillant, dont elle fait la séparation. On remarquait au coin de la rue Messire Pierre Leroy et de la rue du Champ Bouillant une ancienne maison dont les croisées à moulures prismatiques, indiquent le XV^e siècle. C'est la seule complète de ce siècle qu'on remarque à Soissons ; on peut encore y voir gravée cette simple inscription : GUILLAUME, *marchand boucher*.

L'intérieur a dû être nécessairement dénaturé par de nouvelles appropriations et ses vastes cheminées ont été récemment abattues. Était-ce là autrefois la demeure de Messire Pierre Leroy, qui a laissé son nom à la rue ? Rien ne vient infirmer cette conjecture. On trouve aussi dans cette rue la nouvelle église Saint-Waast, construite en 1849, sur le terrain de l'ancien *Jardin des Archers*, acquis par la ville, église qui est due à M. Boeswilwald, architecte.

Rue du Chaperon Rouge

Elle s'appelait autrefois rue du Four l'Evêque.

On croit généralement que le nom de cette rue est un souvenir de la guerre des Armagnacs et des Bourguignons au XV^e siècle. La croix rouge de Saint-André était le signe distinctif de la faction

(1) Bulletin de la Société historique, t. 12, p. 52.

bourguignonne et la croix blanche régulière ou à angles droits celui de la faction d'Armagnac ou d'Orléans. La première adopta ensuite le chaperon blanc à bandes et à croix de Saint-André, de couleur rouge. Or, Soissons était dévoué aux Bourguignons et soutint même, en 1414, un siège mémorable contre le roi Charles VI en personne, alors dévoué aux Armagnacs. Ce serait à cette occasion qu'une de ses rues aurait pris le nom de *Chaperon rouge* et sans doute d'une maison particulière ayant pris ce signe pour enseigne. Cette rue part de la rue Saint-Antoine, longe les bâtiments de l'Hôtel-Dieu et les maisons qui ont remplacé les bâtiments de l'évêché pour aboutir à la place Saint-Gervais. On sait que le grand établissement hospitalier était originairement la maison de l'Aumône du Chapitre, qu'il s'est augmenté de siècle en siècle de ses donations, pour arriver à l'état de prospérité où on le voit aujourd'hui. On y remarque encore une salle soutenue par des colonnes surmontées d'arcades ogivales. Les autres édifices sont de dates plus récentes. Quant au nom de « Four l'Evêque » que porta aussi cette rue, il lui venait d'un four banal, appartenant à l'Evêché.

L'Hôtel-Dieu avait une maison rue du Chaperon Rouge, au carrefour Gérondains (Saint-Antoine), devant un puits (arch. de l'Hôtel-Dieu).

Lors de la construction de l'église de l'Hôtel-Dieu et de la salle des femmes, en 1681, on supprimait la rue qui de celle du Chaperon rouge allait à la Grande Rue, où elle aboutissait au portail de Notre-Dame. Il en resta une impasse qui, aujourd'hui a disparu, et a été remplacée par une large entrée dans l'établissement, vis à vis la place St-Pierre,

Le grand bâtiment sur la rue du Chaperon rouge est de 1770. (1)

Rue des Charliers de Chanly ou des Chantlis

Il serait difficile de donner l'étymologie du nom de cette rue qui n'aurait été autrefois qu'un prolongement du faubourg St-André avant l'annexion de ce faubourg à la ville.

Au XVI^e siècle, on cite une maison rue des Chalis, près du rempart, et une autre maison au bourg Saint-André, paroisse Saint-Martin, rue des Chaliets ou Cheliets, tenant par derrière au clos St-Jean. (Suin).

Rne des Chaliets ou des Charliers, au XVI^e siècle des Chaliets, en face du Soleil d'or ?

Rue du Château-Gaillard

Cette rue part de celle de l'Intendance au coin de l'ancien couvent de la Congrégation et va joindre la rue Saint-Quentin vers l'endroit où étaient la Grande Poterne et l'église de Saint-Quentin. Elle suit la direction de l'ancien rempart.

Elle a reçu son nom du château des Comtes, appelé aussi Château-Gaillard, démoli en 1770, pour faire place à l'Intendance, la Mairie actuelle.

On suppose que Guillaume d'Eu, frère de Richard, duc de Normandie, et successeur de Renaud le lépreux (?), dans le comté de Soissons au XI^e siècle et à qui on a attribué la construction de ce

(1) Leroux, t. 2, p. 148,

château, lui a donné le nom de *Château-Gaillard*, en souvenir de celui du même nom qu'il possédait en Normandie.

Ce vieux château de comtes se composait d'un vaste carré flanqué de quatre tours aux angles.

Dans la grosse tour était une chapelle dédiée à Saint-Prince avec prébendes, donnée à Saint-Léger.

C'est là que vécurent et moururent le duc de Mayenne et la duchesse, sa femme (en 1611), que se tinrent diverses assemblées relatées dans l'histoire de Soissons, de Leroux.

Le duc d'Orléans aurait achevé les tours du château, (Dormay, t. 2, p. 358) prolongement de ses murs jusqu'à la rivière, et Enguerrand établit un pont de bois sur la rivière ; les bourgeois le détruisirent. (*ibid*, t. 2, p. 358).

Rue de Château-Thierry

Cette rue nouvelle conduit à la route de Château-Thierry.

Rue de la Clef

Voir rue de *Champ Bouillant*.

Rue du Commerce ou Grande-Rue

Elle passait devant le grand portail de l'église Notre-Dame et devant le cloître de Saint-Pierre, où il y avait l'*Hôtel du Tambourinet* (archives de l'Aisne).

Grande Rue ou *Rue Neuve*, maison à l'enseigne de la Herse, en 1584 1625- 1629.

Grande Rue, hôtel des Bons Enfants, cul de sac des Bons Enfants, 1782.

Cette rue était la principale de la ville ; c'est

pendant la Révolution qu'on lui donna le nom de *rue du Commerce*, à cause des nombreuses boutiques qui la bordent. Selon Dormay, les juifs y avaient une synagogue ; ils auraient eu aussi vers Saint Crépin en Chaye un quartier appelé la *Juiverie*, un change rue Saint Quentin et un cimetière dont l'emplacement fut attribué par Philippe le Bel, au chapitre de la cathédrale. (Dormay, — Brayer).

La Grand'Rue commençait au carrefour de l'Estraple, et se terminait à la rue Saint Martin.

En 1590, le chirurgien Demilly y avait un « chassis de menuiserie ou vitrerie servant de monstre du métier de chirurgien ». Le chaussetier Gonnet y habitait une maison faisant le coin d'une ruelle allant à la rue du *Mont-Revet* ou *Revers* et tenant à l'*Hôtel de la Pye*; et le grand Archidiacre du Tour y en avait une autre faisant le coin du Mont Revet et de la Grande Rue et qu'il louait au vinaigrier Sampité.

On voyait au XVI^e siècle dans cette rue : l'*Hôtel du Ciseau d'Or*, près duquel demeurait le couturier Fiefuet (Fiévé);

L'*Hôtel des Verts Galants*, tenant à Nicolas Quinquet, notaire, et à l'*Hôtel de la Prée*, ayant issue sur la *Ruelle Merlu*, ainsi appelée d'un boucher, nommé Anthomme Merlu, qui y demeurait; et l'*Hôtel des Tournelles*.

Il y avait aussi dans la Grand'Rue la maison de l'orfèvre Nicolas Lequoy, tenant à l'Hostel des Verts Galants (1588) ; la Maison de la Herse, tenant à l'Hostel de la Teste d'Ane et à celui du Mouton, et par derrière à l'Hostel du Pot d'Etain. Enfin, la maison où pendait pour enseigne l'image Saint Jacques, derrière l'Hôtel-Dieu (M. Suin.) —

Le 20 septembre 1735, le bureau de la communauté des Marchands s'établit dans une maison où fut depuis la juridiction consulaire et qu'avait habité feu Quinquet de la Motte, avocat au Parlement et ancien gouverneur et échevin de la ville, que la communauté des Marchands acheta 3,000 livres. (Pouillé, p. 883), M. de la Galifère, intendant.

Rue de la Cloche fondue

Voir rue de *Bauton*.

Place du Cloître

La rue de Jaulzy conduisait en longeant le Chapitre et le cloître de la cathédrale, charmants édifices en partie conservés et nouvellement restaurés, à la place du Cloître. Elle était bordée de maisons canoniales, depuis qu'au XI^e siècle la vic commune avait cessé parmi les chanoines des cathédrales, et appartenait au Chapitre, qui en faisait fermer les portes sur ladite rue de Jaulzy et sur la rue du Collège Saint Nicolas, lorsque la nuit était venue. Parmi d'anciennes constructions, on distingue la maison de la *Châtre* où se tenaient les écoles publiques que fréquentaient les écoliers du collège, appelé *Hôpital des pauvres clercs* et les étudiants logés en ville, et près de laquelle maison se trouvaient les prisons de la justice du Chapitre. Vis à vis cette construction du style ogival, on en voit une autre de la Renaissance, que des antiquaires (1) auraient volontiers fait

(1) Des antiquaires, sachant très bien que la maison en question date de la Renaissance, prétendent que le constructeur propriétaire a fait encaster dans les murs les sculptures gallo-romaines qu'on y remarque :

remonter à l'époque gallo-romaine. En contournant le chevet de la cathédrale, l'on arrive à la place Saint-Gervais.

Ce cloître s'appelait le grand cloître, en opposition au cloître proprement dit celui des chanoines, dont il reste un côté avec la salle capitulaire; il communique par deux entrées avec la cathédrale qui formait le côté sud.

Rue de Coligny

Ainsi appelée en commémoration de ce fait :
« Gaspard II de Coligny, (1517-1572), amiral,
» gouverneur de l'île de France, vint à Soissons,
» à l'occasion de la délimitation d'une nouvelle
» enceinte des fortifications de la ville. L'enceinte
» nouvelle protégea d'une destruction probable
» l'église abbatiale de Saint-Jean-des-Vignes, la-
» quelle est un des plus beaux édifices de Sois-
» sons. »

Rue du Collège⁽¹⁾

Autrefois rue Saint-Nicolas ou du collège Saint-Nicolas.

Arrivée au carrefour de la *Grosse Tête*, *Grossum Caput*, au moyen-âge, là où aboutissaient les rues de la Burie et des Cordeliers, la rue Saint-Christophe perdait son nom et était continuée par celle de Saint-Nicolas de son vrai nom. Elle le prit en effet après la fondation, en 1213, du collège, sous le vocable du patron des écoliers ;

(1) On peut voir dans les *Annales du diocèse*, l'histoire de ce Collège jusqu'à la Révolution.

c'était primitivement non pas un collège proprement dit, mais un hospice désigné sous le nom d'*Hôpital des pauvres clercs* et destiné, par le chanoine de Bignicourt, à recevoir et héberger les écoliers pauvres allant prendre leurs leçons aux écoles du cloître. On communiquait de l'hospice, plus tard le collège, avec le cloître, en traversant la rue et en franchissant la porte qui le fermait. Aussi, pendant de longues années, cette maison d'instruction demeura sous la direction de l'évêque et du Chapitre de la cathédrale. En 1221, Enguerrand de Coucy en fit bâtir la chapelle, à son retour d'Angleterre, avec l'agrément du Chapitre. Une partie de l'édifice, échappé à la Révolution, paraît contemporaine du chœur de la cathédrale, terminé en 1214.

Du carrefour de la Grosse Tête, la rue Saint-Nicolas se prolongeait jusqu'à la rue des Rats ; outre l'entrée du cloître à droite, on y remarque deux impasses donnant accès au collège dont l'une se termine par une porte monumentale. Des réparations au pavé de cette rue en 1819, ont amené la découverte de monnaies d'argent des anciens rois. On signale au XVI^e siècle, un *Hostel de la Truye qui file*, un *Hostel de Sainte-Geneviève*, appartenant à Saint-Jean-des-Vignes, avec une maison attenante, louée au cordonnier Montier ; une maison appelée la *Vignette*, attachant à l'*Hostel de la Bourse*, à l'*Hostel Loys* et à l'*Hostel Canonial* de M^e Fournier, prévost de la cathédrale. Le « chirurgien » Demilly ayant vendu sa maison de la Grande Rue, en acheta une autre en celle-ci, ayant pour enseigne « la Follye » et on y transporta sa « montre ». Dans les rues Saint-Nicolas et des Rats jusqu'au carrefour de l'*Etable* ; il y

avait aussi, en ce siècle, plusieurs maisons occupées par des praticiens. (1)

Le cul de sac ou ruelle Galle, situé dans la rue du Collège, n'est à mentionner ici que pour mémoire.

En 1893, on a réuni à la rue du Collège la rue des Rats (rue des Raats. Cart. de la Congrégation)

Prolongement de la rue Saint-Nicolas, la rue des Rats s'arrête au carrefour de l'*Estage*, où elle se rencontre avec celles de la Congrégation, du Mouton, du Commerce ou Grand'Rue. Un *Hostel des Rats* mentionné dans les titres du XVI^e siècle, a produit la *rue des Rats* ; cet hôtel touchait presque à ce carrefour de l'*Estage* et avait pour *hoste* en 1590, un nommé Pierre Belin. Près du coin de l'*Estage*, il y avait aussi l'*Hostel de la Hure*, dont l'*hoste* était Germain de Brenelle.

Mais la maison la plus remarquable était l'*Hostel du Temple*, appartenant aux chevaliers du Temple, puis à ceux de Saint Jean de Jérusalem ; il tenait à la maison où pendait pour enseigne la *Fleur de Lys*. Dépendant de la commanderie de Maupas, il a été rebâti à l'époque de Louis XIII et est depuis longtemps occupé par une imprimerie qui est chargée de l'impression du *Bulletin de la Société archéologique*. Il a été l'objet d'une intéressante étude par M. Amédée Piette ; des restes de constructions ont été trouvés dans le jardin de cette maison.

Nous signalerons encore, dans la rue des Rats, l'*Hostel du Signe de la Croix*, tenant à la maison du *Chaperon rouge* et par derrière à celle de la *Cloche fondue* ; la *Maison de Carrouge* for-

(1) Bulletins de la Société historique, XII 70 ; XVIII, 208.

mant l'un « des coings de l'Estape » et tenant à une ruelle dépendante de l'« Hostellerie des Rats ». Elle avait appartenu à Pierre Carpette, greffier au grenier à sel et tenait à celle de François Carpette, avocat, son fils. (1)

Il y avait là, enfin, au n° 13, l'impasse ou *Cour de l'Élection*, au fond de laquelle l'ancien tribunal de l'*Élection*, composé d'officiers dits *Elus*, jugeant en première instance des matières concernant des tailles, subsides et autres impositions, plutôt des commissaires répartiteurs, tenait ses audiences.

La rue du Collège prenait aussi, dès 1814, le nom de rue de Paris, parce qu'elle aboutit aux routes de Paris, par Villers-Cotterêts et Compiègne, et le carrefour de la Grosse Tête, celui du carrefour des rues de *Paris* et de la *Comédie*, mais les vieilles habitudes reprirent le dessus (cérémonial de la paix du 6 juin 1814.)

Rue de la Congrégation et ruelle Saint-Crépin le Petit

Cette dénomination semblerait plutôt convenir à la rue de l'Intendance où la Congrégation avait ses principaux édifices ; cependant elle a été appliquée à une autre rue qui y aboutissait aussi. En prolongement de la Grande Rue ou du Commerce celle de la Congrégation commence au carrefour de l'Estape, passe devant la place de l'Hôtel-de-Ville et aboutit à la rue Glatigny, après avoir reçu celles du Coq Lombard, des Francoisiens et du Puits au Loup. Le couvent de la Congrégation, destiné à

(1) *Bulletins, loc. cit.*

l'éducation des jeunes filles et bâti sous Louis XIII, avait été fondé en 1622; on acquit la chapelle Saint Crépin le Petit ou Crépinette.

« Sanctorum Crispini et Crispiniani capellam juxta Turris. » (cartul. s. Léger, p. 376.)

Du milieu de cette rue, se détachait autrefois la ruelle Saint Crépin, qui conduisait à la chapelle Saint Crépin le Petit, laquelle, après avoir appartenu à une confrérie, était devenue la chapelle du couvent; c'est dans sa crypte qu'avaient été déposés les corps de Saint Crépin et de Saint Crépinien, après leur martyr à Saint Crépin en Chaye, en attendant leur translation à Saint Crépin le Grand. On a conservé des restes du portail de cette église. (1)

La rue de la Congrégation fut nommée, dans la Révolution, rue de l'Echarpe municipale, rue Pisseleux et *rue des Toiles*, parce qu'elle aboutissait au marché aux Toiles, qui se tenait chaque mois sur la place, et après *rue de la Sénatorerie*, lorsque l'Intendance fut affectée à la Sénatorerie d'Amiens, sous l'empire, et occupée momentanément par le célèbre avocat Tronchet, sénateur et titulaire de cette résidence.

Rue du Coq-Lombard autrefois rue des Lombards

C'est l'une des rues de Soissons qui a le mieux conservé son antique physionomie. Son étroitesse, les portes basses, les fenêtres allongées de ses maisons, deux portes aux tympans sculptés, l'une

(1) La ruelle passait sur l'emplacement de la maison du docteur Billaudeau, aujourd'hui Demagny.

du XIV^e siècle, l'autre du XV^e siècle, y rappellent le moyen-âge.

Elle tire son nom d'une maison à l'enseigne du coq, où les juifs lombards faisaient le commerce de banquiers et de prêteurs à gages, à la charge d'une redevance annuelle au seigneur comte de Soissons. On cite, en 1582, une maison « rue des coqs lombards » tenant à une ruelle séant devant le château (des comtes). (1) La synagogue, que des auteurs placent en cette rue, ne doit pas être différente de la banque des Juifs, dont on vient de parler.

Il y avait là aussi une maison dite des *Croisiers*, qui pouvait avoir eu des rapports avec les guerriers des croisades.

Il y a à Paris la rue des Lombards, qui n'a pas eu d'autre origine que la nôtre, sans parler de celles du Coq Héron et du Coq Saint Honoré, laquelle devait son nom à une famille qui y habitait.

Rue des Cordeliers

Cette rue, l'une des plus belles et des plus larges de la ville, n'était qu'un prolongement de la rue de la Burie et portait, croyons-nous, le nom de Grande Burie, tandis que le tronçon qui s'étend du carrefour ou coin de la Grosse Tête jusqu'au parvis de la cathédrale portait celui de petite Burie. La construction d'un couvent de cordeliers dans cette rue en 1221 fit changer son nom en rue des Cordeliers ; le couvent et son enclos s'élevaient à peu près vis à vis de la salle de spectacle

(1) La porte style XV^e siècle, aveuglée dans un mur, ne serait-elle pas la porte du jardin de la maison du Temple ?

actuelle, bâtie sur l'emplacement de l'église de Notre Dame des Vignes, qui occupait l'espace compris entre la rue de Longpont et la Grand'Place. Le portail de l'église de Notre Dame des Vignes décorait cette rue.

Il y avait en outre une ruelle *des Cordeliers*, dont une maison au XVI^e siècle touchait à la rue. Dans la Révolution, la rue des Cordeliers s'appelait rue de la *Comédie*, à cause de la salle de spectacle qui fut bâtie à la place de l'église de Notre Dame des Vignes en 1805, comme succédant à la salle située dans un pâté de maisons de la rue Saint Antoine et la rue du Grenier à Sel.

Rue des Frères Mineurs

[DIFFÉRENTE DES MINIMES]

Saint Jean y possédait deux maisons, l'une venant de Jacques le *Charpentier* et de sa femme Marie la Diabliesse, *Diabolessa*, 1278, et donnée à l'abbaye par un chapelain de Saint Gervais et par sa sœur, couturière, *constuaria*, de Saint Jean, et l'autre d'Aveline la « béguine », exerçant la même profession au monastère. Le dénombrement du XVI^e siècle, la place près la rue *Arse* « devant le lieu où était l'église des Cordeliers. (Annal, t. 4, p. 70). Cette rue des Frères Mineurs était donc différente de celle des Cordeliers, qui quittèrent leur premier monastère pour s'établir dans cette dernière rue. Elle devint après leur départ rue des *Vieux Cordeliers*, en dehors de la porte Saint André, avant 1414.

Faubourg de Crise

Ce faubourg a pris le nom de la rivière de Crise, qui le traverse.

Il comprenait la Charité lès Soissons, ou Saint-Ladre, qui fut chargée du cens, au XVI^e siècle, c'est à peu près sur son emplacement que l'hôpital a été édifié.

Pour les rues de ce faubourg, voir aux noms de chacune d'elles.

Rue de Crise

Voir rue de *Panleu*.

Place Dauphine

Voir rue de l'*Hôpital*.

Rue Deflandre

Réunion sous ce nom, en 1893, de la rue des *Vieilles Étuves* et de celle des *Minimes*.

La rue Deflandre, en souvenir du général de brigade Deflandre, a déjà donné son nom à une caserne de Soissons, se trouvant dans cette rue.

1^o LES VIEILLES ÉTUVES

Les Romains introduisirent dans les Gaules l'usage des bains et thermes en toutes saisons. Aux thermes succédèrent en France les étuves ou bains de vapeur. Dès le temps de St. Louis, les barbiers - étuvistes formaient une corporation à Paris, soumise au barbier du roi et jouissant de privilèges qui, plus tard, furent cause de sa ruine. Erigé en office, l'état de barbier-étuviste se transmettait à prix d'argent. Pour tirer aussi de l'argent de la corporation, le fisc menaça, à diverses époques, d'augmenter le nombre des offices et réalisa plusieurs fois sa menace. Sous Louis XIV, le nombre des étuves était déjà fort restreint et le prix de

l'étuvage très élevé, ce qui n'en permit la jouissance qu'à un petit nombre. Les étuves de Soissons disparurent sans doute bien avant cette époque, et il ne reste plus de souvenir de leur existence que dans le nom de la rue des *Vieilles Etuves*. Cette rue, qui est un prolongement de la rue des Minimesses, aboutit à la rue Saint Antoine et à celle des Minimés, dont elle fait la séparation ; cette dénomination de rue des *Vieilles Etuves* semblerait indiquer qu'il y en avait une autre plus récente, et en effet, au XVI^e siècle, on cite une maison, rue des Etuves, appartenant à la famille Decrin, et tenant au jardin de la Confrérie des *Harquebusiers* et par devant à la rue des Etuves. Or, ce jardin des Arquebusiers était près du clos de l'évêque dans le quartier de Panleu. (Etude de M. Thomas). De plus, il y avait dans le quartier de Bauton, au XII^e siècle, une *maison des Etuves*. (voir rue de Bauton). La rue des Vieilles Etuves fut appelée par l'administration révolutionnaire *rue des Vapeurs*.

Sa situation près de la rue de Panleu où passait la rivière de Crise (dit Brayer), indique qu'il existait, dans cette rue, des étuves ou buanderies.

II^e RUE DES MINIMESSES OU DES FILLES MINIMES

Quel était le nom primitif de cette rue ? Nous l'ignorons. Celui qu'elle porte encore aujourd'hui elle le doit au couvent des Minimesses, qui y étoit situé. A la Révolution, elle devint rue de *Bellone*, parce que ce couvent servit pendant quelque temps de caserne puis de séminaire, avant que les bâtiments de l'ancien séminaire fussent rendus à l'évêché, et redevint caserne d'infanterie par échange contre ceux-ci. Le couvent des Mini-

messes de Soissons fut le seul qui existât en France. La rue des Minimesses aboutit d'un côté à celle des Vieilles Etuves et par celle-ci à la rue Saint Antoine, de l'autre côté à la place de l'Hôpital, en longeant les murs du couvent, (aujourd'hui la petite caserne Deflandre), qui y a son entrée au levant.

Rue d'Ebroïn ou de la Brognerie

Les différentes formes du nom de cette rue dans les titres et les auteurs, sont *Brognerie*, *Bronnerie* ou *Bronnière* au XVI^e siècle, qui ont pour point de départ *Ebroïnus*, Ebroïn, ce célèbre maire du Palais, fondateur, avec sa femme Leutrude et l'évêque de Soissons, saint Drausin, du monastère de Notre-Dame, pour la construction duquel il accorda la maison ou palais qu'il avait en ce lieu ; cette rue formait la clôture du monastère, en descendant transversalement du carrefour du *Lion Noir* ou de la Grande Rue (rue du Commerce) à l'Hostellerie Notre-Dame ou de Saint Voué, qui était située vis à vis la porte du monastère, selon un bail de 1588, par Saint Jean des Vignes, au chirurgien-barbier Mosnier, d'une maison tenant aux dames de Saint-Etienne et à l'*Hostel des Pourcelets*. Dans le *Mandatum* ou Ordinaire de l'église de Soissons, il est question d'une maison *in vico Brognerie obpositum domini sancti Crispini Magni*, vers Saint Crépin le Grand (ou du côté opposé à une maison de Saint Crépin le Grand). Ce n'est qu'en 1659 que Notre-Dame, après de grandes oppositions de la part de la Ville et des habitants et moyennant certaines indemnités et charges, obtint la suppression de la rue et l'enferma dans son enceinte, par la construction du

grand mur qui longe la rue de l'Arquebuse.⁽¹⁾ L'opposition vint surtout de ce que la rue d'Ébroïn conduisait plus directement et plus facilement des rues formant le carrefour du *Lyon Noir*, au Pont, et à la porte Crouy, que les rues du Parvis saint Pierre et des Feuillants.

Cette rue d'Ébroïn offrait un accès facile et commode entre la partie de la ville méridionale, le pont et le faubourg Saint Vaast et de la porte Saint Martin, Reims, Château-Thierry et Laon.

L'abbesse de Notre-Dame en fit l'acquisition de la ville avec la permission du roi, au prix de 12,000 livres, et les maisons et jardins qui la bordaient à celui de 90,000 livres pour la création d'un hôpital en projet, qu'on établirait dans une maison convenable et, qu'à défaut de cette maison, on emploierait à la réparation de l'hospice de Saint Lazare, dépendant de la Charité. Elle obtint des lettres patentes de novembre 1655. Une autre condition était que l'abbaye recevrait et conduirait les eaux passant par la rue supprimée et venant des rues Saint Antoine, Saint Jacques et de la vieille porte Saint Martin (acte du 17 septembre 1659, cabinet de M^r Patté, notaire). Cette maison de Saint Lazare ou Saint Ladre, l'ancienne maladrerie, était devenue, du temps de Michel Bertin, la *Maison de Charité*. (p. 183, v. Bertin, *Annales*, grand procès).

Ruelle de l'Égout

Notre-Dame ayant été obligé de faire passer par un égout à travers le jardin les eaux des rues du

(1) Le grand mur bâti en 1657.

carrefour du *Lyon noir*, puis au dessous du pavé de la rue de l'Hostellerie Saint Voué, la ruelle qu'il suivait prit le nom de ruelle de l'*Egout*.

Rue de l'Echelle du Temple

Indépendamment de leur commanderie de Maupas, en dehors des murs de Soissons, les Templiers avaient dans l'intérieur de la ville plusieurs maisons, dont une rue des Rats, occupée depuis longtemps par une imprimerie, aujourd'hui par celle du *Progrès de l'Aisne*, et une autre, la plus considérable, dans la rue de l'*Echelle du Temple* ainsi appelée, parce qu'ils y avaient élevé leur gibet ou échelle patibulaire, signe de la haute justice qu'ils exerçaient dans ce quartier de Soissons et instrument des exécutions ordonnées par elle. Louis IX, partant pour la Palestine, défendit le blasphème, sous peine d'une amende de 20 livres au moins et de 40 au plus, et, à défaut de paiement, d'être suspendu à l'échelle pendant une heure et être mis au pain sec et à l'eau chaque jour, pendant huit jours et en prison pour dix jours. Il en est qui tirent le nom de cette rue d'un escalier, espèce d'échelle en pierre, qui montait au rempart et a été supprimé en 1829, pour faire place à une rampe en pente douce.

Ceci est une erreur. L'autre explication paraît plus vraisemblable ; il est question dans « les Grands jours de Clermont » (par Fléchier, p. 113) de l'évêque Louis d'Estaing, évêque de Clermont, de 1651 à 1664, qu'on disait avoir brûlé dans sa jeunesse l'*Echelle du Temple*. Or, l'Echelle du Temple, dit en remarque M. Chéruel, était le signe de la haute justice : « C'était un échafaud où l'on montait par des degrés qui avaient la forme d'é-

chelon; et où l'on exposait à la vue du public ceux qu'on voulait noter d'infamie. La Maison du Temple à Paris a conservé son échelle jusqu'au XVIII^e siècle. »

La rue de l'Echelle du Temple correspond à la place Mantoue, vis à vis l'extrémité ouest du portail de la cathédrale et allait jusqu'au rempart. La maison n^o 9, qui forme son encoignure avec la rue Saint Gaudin, est la Maison du Temple, dont l'entrée donne sur cette rue. Sur le vieux mur de clôture, on remarque une ogive bouchée du XIII^e siècle, dont le tympan est orné d'une petite rose en relief et, à côté, une petite porte basse à cintre surbaissé, aussi bouchée, et au dessus un reste de corniche. (Pour plus amples détails sur cet hôtel du Temple, voir les *Annales du Diocèse*, t. 4, et les *Bulletins* de la Société historique de Soissons.)

Sous la Révolution, la rue de l'Echelle du Temple fut appelée rue de l'*Echelle du Rempart*.

A la rue de l'Echelle du Temple, on a réuni la *rue des Prêtres*.

Cette rue qui fait suite à celle de l'Echelle du Temple et aboutit au parvis de la Cathédrale, commence à la rue Saint Gaudin ; la proximité de cette église qui l'avait fait habiter surtout par des prêtres, chanoines, chapelains, ou qui leur donnait passage pour gagner leurs maisons situées dans ce quartier lui ont fait donner ce nom. Elle fut débaptisée dans la Révolution et reçut le nom de rue *des Démasqués, des Défroqués* ou de la *Supercherie*. Il n'existe dans cette rue qu'une seule maison, en face de l'entrée de la rue de la Trinité ; les murs qui la bornent servent de clôture aux jardins des maisons donnant sur la place de la Cathédrale.

Rue ou Place des Ecoles

(AUTREFOIS PLACE ROYALE)

Lorsqu'au XVI^e siècle on construisit les nouvelles fortifications qui enveloppaient les faubourgs, et Saint Jean des Vignes dans la ville, Charles IX permit, en 1561, à la municipalité, deux foires et un marché franc, de dresser un plan des rues et places qu'elle voulait ouvrir et régulariser, et de disposer des terrains des jardins enclavés de ce côté. On créa les rues de Panleu et des Minimes-ses, ou, du moins, on les rectifia, et la *Place Royale*, fut ainsi nommée en souvenir et reconnaissance de cette concession du roi. On continua jusqu'à la Révolution à y tenir les jours de foire et le vendredi saint le marché aux bestiaux, que l'on a établi depuis en dehors de la ville ; lorsque l'Ecole des Frères y fut établie, on s'habitua à l'appeler *Place des Ecoles*. En 1828, on y construisit aussi une glacière pour remplacer l'ancienne, qui était sur le côté du rempart, qui faisait face à la plateforme de Saint Pierre à la Chaux. Depuis ces constructions, la place fut réduite en une rue assez large, qui porterait aussi bien et mieux le nom de rue, que de place des Ecoles.

L'architecture de l'école est simple comme celle du Grand Séminaire, de la prison et de l'Intendance, qui datent du XVIII^e siècle.

Rue de l'Eglise Saint-Waast

Voir rue *Saint-Waast*.

Rue d'Estrées

(BAPTISÉE AINSI EN 1893).

En souvenir de la famille d'Estrées, dont les

membres furent seigneurs de Cœuvres, près Soissons, et dont plusieurs s'illustrèrent au service du pays, tels que :

1° Jean d'Estrées, grand maître de l'artillerie de France (1486-1571) ;

2° Le maréchal d'Estrées (François-Annibal), ambassadeur en Suisse et à Rome, né à Cœuvres, en 1573, mort à Paris en 1670 et qui, après avoir, en 1627, fondé à Soissons le couvent des Feuillants, lequel devint le tombeau de la famille, construisit à ses frais, en 1658, la porte monumentale de l'Arquebuse de Soissons ;

3° Jean d'Estrées, vice amiral, maréchal duc et pair (1624-1707) ;

4° Et Victor Marie d'Estrées, (1660-1737), qui fut aussi maréchal de France, ministre d'Etat, prit part à toutes les batailles navales de 1678 à 1707, fut Membre de l'Académie française et Membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Rue de l'Evêché

ou de Mantoue & Place Mantoue

ou Place du Parvis de la Cathédrale

Cette rue est moderne. Autrefois, le palais ou *hôtel épiscopal*, comme on disait, et ses dépendances : jardin, verger, communs, prison, siège de la justice temporelle de l'évêque, seigneur féodal, secrétariat, officialité où s'exerçait sa justice spirituelle, s'étendait depuis la rue des Minimes jusqu'à la cathédrale, et comprenait dans son enceinte la partie plantée de la place Mantoue à partir du coin de la Tour et jusqu'à la rue de la Petite Burie, sur laquelle donnait une des entrées du palais. Entre la cathédrale et celui-ci, l'évêque Gérard de

Courtonne (1313-1331), avait fait construire une chapelle double, où il fonda une collégiale, sous le nom de Saint Louis de l'Evêché. Après son inauguration, l'évêque constitutionnel Marolles, en sa qualité de curé de la cathédrale, déclara que cette collégiale lui était inutile et fit abattre cet édifice. A la fin de la Révolution, on voulut établir une communication entre le parvis et la place Saint Gervais, où le quartier ne pouvait communiquer que par la rue des Minimes et du Chaperon Rouge ; on créa une place sur l'emplacement du verger de l'Evêché et on perça une rue à travers les dépendances de l'Evêché.

On donna à cette nouvelle voie et à la place le nom de place et de rue de *Mantoue*, parce qu'elles avaient été ouvertes à l'époque où cette ville fut prise par les français. C'était une imitation de ce qu'avait fait le principal du collège de saint Nicolas, Desmarets, qui faisant, construire deux nouveaux corps de logis, leur donna les noms de Péronne et de Landrecies, en mémoire de la *prise* de ces deux villes, en 1536 et 1543, par les armées de François I^{er}.

Au nom de place de Mantoue, a été substitué celui de place de la Cathédrale, mais la rue qui s'étend aujourd'hui le long des murs de l'Evêché actuel, qui a son entrée principale et ne représente plus qu'une partie de l'ancien, prit le nom de rue de l'*Evêché*.

Rue des Feuillants

Ouverte lors de la suppression de la rue d'Ebroïn et pour la remplacer.

Avant que le couvent des Feuillants fut bâti en

cette rue, elle devait porter un nom que rien jusqu'ici, ne rappelle. Cette maison fut fondée par le maréchal d'Estrées, marquis de Cœuvres, qui en fit le lieu de sépulture de sa famille. La chapelle, commencée en 1629, a été achevée en 1696 et le reste plus tard.

C'est dans l'une de ses salles basses que l'Académie de Soissons transporta sa bibliothèque et tint ses séances ordinaires, depuis que le château de Soissons fut devenu l'Intendance.

Le couvent des Feuillants est aujourd'hui converti en maisons particulières.

Cette rue porta pendant la Révolution le nom de rue des *Quatre Sources*, parce que, à son extrémité, avant de tomber dans la rue Saint Martin (ou de se détacher) se trouvait le Château d'eau alimenté par les tuyaux de quatre sources provenant de Billy et de Sainte Geneviève et d'où les eaux sont distribuées dans la ville.

On l'appela aussi, sous la Révolution, rue *de la Carmagnole*. Témoin une inscription à peine encore effacée.

Rue aux Fèves

Voir rue de la *Buerie*.

Place de Finfe

Ainsi nommée de Finfe : 1° En mémoire d'un legs de 270,000 francs, fait à la ville par M^m de Finfe, pour construire une église, une fontaine monumentale, deux écoles ; 2° et afin d'encourager de pareilles libéralités

Cette place est située devant l'église Ste-Eugénie.

Rue du Four l'Evêque

Voir rue du *Chaperon Rouge*.

Rue des Framboisiers au XVI^e siècle des Franqbouziens

Cette rue appelée aussi à tort, selon nous, des *Franco-boisiers*, travailleurs en bois, a plutôt pris son nom de jardins où les framboisiers étaient cultivés et qu'elle a longés ou remplacés. Notre Dame des Vignes a tiré le sien des Vignes où elle était située. On voit, en 1183, un nommé Thury Froisse-bos, procurer un arrangement entre Prémontré et les héritiers de Lysiard de la Chaisne, sur une maison sise en ce quartier, où pendait l'enseigne de la Licorne, et attenant à la rue de la Cloche fondue et à la ruelle dite le *Trou du Marché*.

On a remarqué que l'élévation du terrain en cet endroit le rendait propre à la culture des framboisiers. C'est une confirmation de l'origine que nous donnons au nom de cette rue.

Ne vient-on pas de voir aussi qu'en ce quartier de Bauton il y avait des vignes, et n'y a-t-il pas aussi à Soissons *la rue des Treilles* ?

L'autre explication est généralement acceptable.

Rue des Frères Mineurs

Voir rue des *Cordeliers*.

Rue Frisebois

Il paraît difficile d'expliquer l'origine de cette dénomination assez étrange. Essayons néanmoins d'y parvenir.

Cette rue, sur un plan de Soissons de 1731, s'appelle *Micebois*, nom de Frisebois défiguré ; en remontant plus haut, on trouve *Franchebois*. près des remparts et de la porte Barat, dans deux actes, et dans un autre acte de 1577 on voit désignée une maison en la rue *Frosboys*, tenant par derrière à la porte Barat.

Dans plusieurs chartes du moyen-âge, citées dans nos *Annales du Diocèse*, nous avons rencontré un personnage nommé en vieux français et en latin *Terricus* ou *Theodoricus* (Thierry) *Froissebos* (1181, cartul. de Saint Léger, de Soissons) et l'on sait que bos qu'on prononce encore *bo* en Picardie, et même en Soissonnais veut dire bois. Nous croyons donc qu'une famille de ce nom a dû habiter cette rue et le lui laisser, de même que la famille *Gérard* ou *Bérard* a laissé le sien à la rue et à la porte Bérard, plus connue sous le nom de Bérat ou Bara. Froisse-bos veut-il positivement indiquer un ouvrier, un travailleur en bois, un tourneur ? Nous n'y voyons aucune impossibilité, de même pour le cas où elle aurait été attenante à un bois. La rue Frisebois va de la Grand'Place aux remparts. M. Brayer se trompe en disant qu'elle conduisait à l'église St. Victor, remplacée par la prison. Il la confond avec la rue Bara. On lui donna, en 1793, le joli nom du *10 août*, encore lisible aux deux extrémités, et en commémoration de la chute de la royauté en 1792 ; une maison de cette rue porte gravé en creux le n° 353 et celle n° 10 a appartenu aux Robert du Châtelet, aux Leduc de la Tournelle, aux de Rivocet, aux de Vassens, aux Le Carlier de Veslud, et aux Cadots de Crémery et de Villemonble.

Rue Gambetta

Ainsi nommée pour perpétuer le souvenir du grand patriote qui n'a point désespéré et qui, malheureusement, est mort trop jeune.

Elle part de la place de la République.

Rue des Gérondais

Voir rue des *Minimes*.

Rue de Glatigny

Il y a à Paris une rue de ce nom qu'elle tirait d'une maison de Glatigny, laquelle, en 1251, appartenait à Robert et à Guillaume de Glatigny.

Au XIV^e siècle, on l'appelait aussi le *Val d'amour*, parce qu'elle était habitée par des filles de joie.

La rue Glatigny, à Soissons, tire aussi son nom de la maison de quelque bourgeois, peut-être de la même famille que celle de Paris, qui y était située.

Elle conduit de la rue de la Congrégation vers l'endroit où s'élevait la vieille église de Saint Pierre à la Chaux et se termine au rempart, par des jardins, passant le long de la maison de Saint Léger, recevant la rue de Saint Léger, qui vient du Grand Marché.

Avant Saint Pierre à la Chaux, il s'en détachait une ruelle conduisant au vieux jardin des arbalétriers.

Rue de la Grande Poterne

Voir rue *Saint Quentin*.

Grande-Rue

Voir rue du *Commerce*.

Rue du Grand-Marché

Voir *Grand'Place*.

Grand'Place ou Place du Grand Marché

« Forum Suessionense ». (cart de Saint Léger, p. 336).

Chacune des places principales de Soissons ayant son marché à des jours spéciaux, celle où se tient le marché principal du samedi, a pris le nom de *Grand Marché*.

Elle existe depuis fort longtemps et faisait partie, eu égard à l'enceinte romaine, d'un faubourg appelé Saint Léger, depuis la fondation de ce couvent *in suburbio*, que l'enceinte du moyen-âge renferma dans la ville.

Elle était encore au XVI^e siècle baignée par la Crise qui, la séparant du rempart romain, allait de là se jeter dans l'Aisne, en passant entre les murs de Saint Léger et le château des Comtes, par la rue des Vinaigriers.

On voit paraître aux XII^e et XIII^e siècles des personnages surnommés *de Foro*, du Marché ou de la Place, ou de *Veteri foro*, du Vieux Marché. En 1142, vivait un nommé *Petrus de Veteri foro* (*Annales*, t. 12, p. 265.)

A la *Porte du Marché*, il y avait le *Four de l'Avouerie* et, sur la place, le marché aux fromages et aux noix.

Des maisons sont situées sur cette place : *Domus de Veteri foro Suessionensi* (cartul. de Saint Léger, 1192) ; une maison hospitalière : *Domum hospitaletm juxta forum*. (En 1125 ou 1131, *ibid*, bulle d'Innocent IV). Sur cette place, au XVI^e siècle, était un hôtel de *Notre Dame de Liesse*.

Ces expressions de *Veteri foro* indiquent peut-être l'endroit le plus ancien de la Grand'Place, où s'était tenu autrefois le marché.

Le bureau des Finances, en 1586, se trouvait dans une maison du Grand Marché.

Nous signalerons une grande maison avec jardin tenant par derrière à la rue des Framboisiers, habitée par un receveur du prince de Condé, et qui peut être le pavillon Louis XIII, faisant le coin de la Grande Place, près du marché actuel à la viande.

Une autre maison considérable, habitée au XVI^e siècle par le maçon Witasse, tenait d'un côté à Dumay, receveur des Salpêtres et de l'autre côté à la rue Bara, à l'hôtel Lafontaine et au rempart.

La Grand'Place, ni vaste ni belle, contenait quelques édifices importants. Au milieu était la Grande Halle, détruite en 1414 par ordre de Charles VI, qui donna aux Céléstins de Villeneuve l'hôtel des Mout-rentés, lieu de réunion des arbalétriers de la ville (*Annales*, t. 1, p. 274) et dont les Soissonnais obtinrent du roi Henri III, après son sacre, en 1575, le rétablissement. Cette halle fut achevée en 1578 et renversée par un ouragan en 1669.

On éleva le long de la rue de Longpont, du temps de Henri IV, en 1602, mais avec façade sur la Grand'Place, un nouvel Hôtel de Ville, et, plus tard, le Bailliage, dont la grande salle d'audience était accompagnée d'une chapelle; le bailliage et siège présidial ou tribunal de la province, établi en 1597, se composait d'un grand bailli, d'un lieutenant général, de juges conseillers ecclésiastiques et laïques, d'un procureur du roi et d'huissiers audienciers. Il siégeait

dans une grande salle dépendante de l'Hôtel de Ville, incendié en 1814, avec toutes ses archives. C'est sur la Grand'place même qu'avaient lieu les exécutions capitales. Le prieur de Saint Léger, curé de ce quartier, exerçait la triste profession de préparer à la mort les malheureux condamnés au supplice de la roue et de la strangulation, alors en usage, et c'était dans un coin réservé du cimetière de sa paroisse qu'on déposait leurs cadavres. De nos jours, c'est-à-dire en 1862 et 1867, deux condamnés à la peine de mort ont aussi expié leurs crimes sur la Grand'Place.

Brûlés au siège de 1814, l'Hôtel de Ville et le Bailliage n'ont pas été relevés, et sur leur emplacement, planté d'arbres, on a établi le marché à la viande.

Plus loin et sur le même côté, suivait l'église de Notre Dame des Vignes, remplacée par les bains et la salle de spectacle. En face, du côté de la prison et à la place de celle-ci, était l'église Saint Victor (1), détruite il y a fort longtemps.

Une fontaine surmontée d'une pyramide aux armes de France, fut édiflée à la fin du XVIII^e siècle, remplacée par une colonne surmontée d'un globe terrestre, élevée sur un soubassement orné de dauphins; cette seconde fontaine recueillie dans les dépendances du musée, a fait place, en 1880, à une troisième, que la ville doit à Madame de Finfe, et qui est le principal ornement de la Grand'Place. Cette fontaine a eu pour architecte M. Etienne et est surmontée d'une ondine en bronze, signée Blanchard.

Outre les marchés du samedi et les marchés

(1) L'église Saint Victor et son cimetière.

francs mensuels, c'est sur la Grande Place que se tient la foire importante de la Saint Martin d'hiver.

NOTE. — Il est souvent mention dans les cartulaires, de maisons situées à Soissons *in veteri foro*, au vieux marché. Nous ne sommes pas absolument fixés sur le véritable emplacement du *veteris fori*. Voici, dans une charte de 1272, une indication qui peut jeter un certain jour sur ce point obscur :

Jean Chandelier (*Candelarius*) vend à l'abbaye de Saint Crépin en Chaye « *quamdam domum quam habebat sitam apud Suessionem in vico illo ubi dicitur in veteri foro, domum ipsius ecclesie ex una parte et domum ecclesie sancti Leodegarii ex altera, contiguam* ».

La maison située sur le vieux marché est contigue d'une part à la maison de Saint Crépin et de l'autre à celle de Saint Léger ; la maison appartenant à Saint Crépin est celle située rue de la Congrégation, où les corps des saints Crépin et Crépinien furent apportés et où fut édifiée une chapelle; maison et chapelle qui, bien plus tard, cédèrent la place au Couvent des dames de la Congrégation.

C'est donc la place actuelle de la mairie qui aurait été le *vetus forum* avec sa large pierre, sorte d'autel municipal à certains jours et voué aux pratiques religieuses dans des temps reculés.

Pour la solidité de cette explication, il faut admettre préalablement que la maison de Jean Chandelier était sur l'emplacement de la porte de la mairie actuelle. N'oublions pas qu'en 1272, le château de Louis d'Orléans n'était pas encore bâti et qu'une propriété pouvait bien se trouver là,

contigue à la maison de Saint Crépin, d'un côté, et à celle de Saint Léger, d'autre part.

Pour terminer, rappelons à titre de curiosité agricole, comment en 1269, on énonçait la contenance d'une pièce de terre :

« Odon de Dignescourt vend à l'abbaye de Saint » Crespin en Chaye : tres boverias, » c'est à dire trois fois ce qu'un bœuf peut labourer dans une journée... Un journal.. « le travail d'un homme » en un jour. »

Sex virgal et dimid... six verges et demi... tres pedes et dimid... trois pieds et demi, terre arabilis. On était loin du système métrique. (Note de M. J. PLATEAU).

Rue du Vieux Marché

Vente d'une maison, lieudit le *Vieux Marché*, 1265, (cart. de Braine.)

L'indication de cette rue nous est donnée au sujet de deux maisons que Saint Jean possédait « rue dite du Vieux Marché par où l'on descend dans la Grande Rue, devant la Tour des Comtes » (1271 et 1277, cartul. et Ann., t. 4. p. 70 ou 80) ; *de Ruella ante turrim comites qua itur de viso ante dictam turrim ad foramen Mercati Suessionis* (*ibid.*)

Rue des Gravieres ou du Gravier

Elle est la continuation en ligne directe de celle de Saint Waast, à partir du carrefour formé par les rues Porte Crouy et Messire Pierre Leroy.

Elle aboutissait aux graviers que la rivière déposait sur ses bords avant l'exhaussement du sol pour la construction du quai.

Des auteurs soissonnais ont cru que c'était dans

cette rue qu'avait été bâti le premier monastère de Notre Dame, transféré ensuite dans l'intérieur de la ville. Ils apportaient pour raison que des maisons élevées sur l'ancien emplacement dépendaient de ce monastère.

Cette opinion, d'après les travaux récents sur les fortifications de Soissons, par M. de la Prairie, paraît devoir être abandonnée.

On citait, dans la rue des Graviers, un hôtel à l'enseigne du *Petit Cerf*, loué au XVI^e siècle à deux mégissiers (1).

Il est aussi question dans le Cérémonial de 1763, du *Coin de la belle image*, dans la rue des Graviers. Là, enfin, se trouvait l'Egout Saint-Waast.

Petite Rue ou Passage du Grenier à Sel

L'impôt du sel, connu sous le nom de Gabelle, était perçu par des fermiers généraux qui, dans chaque ville, avaient des préposés pour la perception. Un vaste bâtiment où on gardait le sel en magasin, pour le livrer à la consommation, s'appelait *grenier à sel*.

La rue où était situé celui de Soissons, prit celui de *rue du Grenier à sel* et allait de l'ancienne porte Saint André ou fausse porte, à la place Royale ou des Ecoles.

Le rez-de-chaussée du Châtelet, (nom donné par Leroux aux portes fortifiées), reçut le grenier à sel, qui y resta ; de là, le nom de *grenier à sel*

(1) La maison où pendait l'enseigne du *Petit Cerf* était louée par l'Hôtel-Dieu, en 1571. (Archives et Bulletin de la Société historique, t. 12, p. 52)

donné à la petite rue conduisant de la Grande Rue à la Place des Ecoles qui alors s'étendait de la rue *Saint Martin* à celle des *Vieilles Etuves*, et s'appelle *place Royale* (Leroux, tome 2, pages 166 et 167).

Après la démolition du grenier, qui était à l'angle, cette rue prit le nom de *rue du Passage*.

Rue du Griffon ou Rue Tortue

Elle ne peut avoir son nom qu'à l'enseigne de quelque hôtel, qui en faisait la principale habitation.

Cette rue étroite et tortueuse donne d'un côté dans la rue du Beffroy et de l'autre dans celle du Commerce. La maison qui en forme l'angle avec la rue du Beffroy, fut habitée par les frères de la doctrine chrétienne à leur arrivée à Soissons. Ils furent transférés de là à la place Royale ou des Ecoles.

Le Beffroy, avec ses prisons, resta à l'ancien hôtel de Ville, situé au coin de la rue du Griffon et le surplus de l'édifice fut affecté à la juridiction de l'*Election*.

Impasse du Griffon

Elle donne dans la rue de ce nom, ainsi que l'impasse Merlu.

Dans cette impasse se trouvait jadis un escalier de bois. (Bull., 10^e vol, p. 101.

Rue de Guise

M. Brayer, l'auteur de la statistique de l'Aisne, a cru que le nom de Guise avait été donné à cette

rue lorsque le duc de Mayenne, duc de Guise, se fixa à Soissons, qui lui avait été accordé comme retraite par Henri IV, après sa soumission.

Il aurait accordé à la ville une partie du terrain attenant au rempart près de la place du Grand Marché, à condition qu'on y construirait des habitations, et ce serait par reconnaissance, selon Cabaret; qu'on lui aurait donné le nom de Guise. Mais il faut remarquer que c'est Mayenne lui-même qui fit construire des habitations sur le terrain qui s'étendait de la rue de Guise à Saint Pierre à la Chaux et dépendait du château des Comtes qu'il habitait (1), pour y loger les gens de sa suite.

Ainsi le riche boulanger Pierre Hornet, qui achetait une maison d'« Anthoine de Crécy », vicomte de Sorny, près de l'église Saint Léger, en louait une autre à Nicolas Cordier, valet de chambre du duc, aussi près de cette église et attenante à une autre encore qu'il avait et était habitée par le sonneur de Saint Léger, et à Nicolas Falaise, receveur des tailles du roi, qui en habitait une appelée *hôtel du roi* (était-ce celle là ?) en 1599.

Ce n'est qu'en 1655 que cette rue fut ouverte et commença par s'appeler *rue de l'hôtel de Guise*, à cause d'un hôtel que la maison de Guise avait de ce côté, que Mayenne n'habita pas. Il résidait l'hiver au château, et l'été à Chevreux.

Impasse du Heaume et rue des Treilles ou du Heaume

Son nom primitif était rue des Treilles. Dormay dit qu'elle existait sous ce nom en 1350, et elle est

(1) Aussi, l'une de ces maisons garda le droit de colombier, comme bâtie sur le terrain du Château.

citée dans une sentence arbitrale, pour la justice du chapitre, avec d'autres rues. (t. 2, p. 320).

On la connaissait encore en 1607, sous le nom de ruelle *de la Treille* ou de *ruelle de Heaume*. (1)

Elle n'existe plus que comme cul de sac ou *impasse du Heaume*.

Elle a pris ce nom de la maison à l'enseigne du *Haulme*, tenant d'un côté à celle de la *Plume au vent*, et de l'autre à la rue des Treilles. (2).

Charles VI, dit Leblanc dans son *Traité des monnaies*, fit faire une sorte d'écus qu'on appela *écus heausme*, parce qu'au dessus de l'écusson, il y avait un heaume au lieu d'une couronne. L'impasse unissait la rue Saint Christophe à la rue Matigny, vers le rempart.

Dans cette ruelle, habitait le boulanger Hornet père de celui dont la maison était à l'enseigne du *Poingt d'or* et *main d'argent*. Ne sachant pas signer, il avait pour marque une pelle à four ; il donna une fort belle verrière à Notre Dame des Vignes, sa paroisse. (3).

Dans la même rue était l'*hôtel de la Syrène*, si hantée par les huguenots, pendant leur occupation de la ville en 1567, et si souvent citée dans le *Journal* de D. Lespaulart.

Là aussi, il y avait une fontaine et une impasse de la *Syrène* (*Sereyne*) et elles existent encore.

Rue d'Héricourt

Elle a été ainsi nommée en l'honneur de Louis d'Héricourt, né à Soissons en 1687, mort à Thiais

(1) *Bulletin*, t. 12, p. 71.

(2) *ibid*, 70-71.

(3) *ibid*

en 1752, grand jurisconsulte, auteur des « Lois ecclésiastiques, l'un des collaborateurs du *Journal des Savants*. Il a son buste de marbre au Musée de Soissons, et ce buste est du sculpteur Hiolin.

Rue de l'Hôpital

RUE DE LA BIENFAISANCE EN 1793

C'est en 1661 que fut créé, par les soins de l'évêque Charles de Bourlon, l'hôpital général de Soissons.

Autorisé sous le vocable de Saint Charles, par lettres patentes du mois de mars 1657, il ne cessa de s'aggrandir. Il s'éleva en partie sur un terrain concédé par l'abbaye de Saint Jean des Vignes, avec un grand jardin s'étendant sur la colline. Il succéda à l'Hôpital de la Charité, établi sous l'évêque Simon le Gras, dans l'ancienne maison de la maladrerie de Saint Lazare ou Saint Ladre, à gauche de la route de Château-Thierry. C'est alors que se forma la rue de l'Hôpital, qui longe d'abord les bâtiments de l'ancienne *maison de correction ou de force*, puis ceux de l'Hospice. Cet établissement, conçu dans un style fort simple, mais vaste et dignement approprié à sa destination, a été incendié dans le bombardement de 1870, quoiqu'il portât le drapeau et la croix de Genève.

On l'a reporté dans une partie des anciens terrains de l'Hôpital primitif, vers la gare.

PLACE DAUPHINE

Elle se trouve à l'extrémité de la rue et a été baptisée de ce nom dans la circonstance suivante :

La dauphine, duchesse d'Angoulême, fille de Louis XVI, passant à Soissons en 1825, pour se rendre à Reims, au sacre de Charles X, par la route de Château-Thierry, visita les établissements de bienfaisance de la ville.

Comme on allait construire et agrandir l'Hôpital général par un grand bâtiment de 40 mètres, à chacune de ses extrémités, et la grande porte monumentale qui faisait face à la rue de Panleu, Madame la Dauphine en posa la première pierre.

Ce fut à cette occasion qu'on supprima la ruelle de Crise, qui faisait prolongement de la rue de Panleu.

Rue de l'Hôtel-Dieu

La chapelle de l'Hôtel-Dieu, dont le portail est à l'extrémité gauche de cette rue, lui a donné son nom.

Cette chapelle date du siècle dernier ; elle possédait une maison, en cette rue, où pendait autrefois l'enseigne du *Chaperon rouge* (1) (1574-1785, Arch., de l'Hôtel-Dieu).

Ladite rue part de la rue du Commerce ou Grande Rue, et aboutit à la place Saint Gervais.

Rue de l'Intendance et place de l'Intendance de la Mairie ou Hotel de Ville

Cette rue prit son nom de l'hôtel de l'Intendance, bâti en 1772 sur l'emplacement de l'ancien château des Comtes ; sur la place du Château, il y avait un

(1) *ibid* cité lieu dit en *Mymoilon* tenant à l'Hotel Dieu et à la chapelle Saint Blesne (1987).

grand arbre et une pierre, une très belle pierre en grès que l'on disait avoir été posée par les gaulois avant la conquête romaine.

Il y avait près du Château un jeu de paulme, comme au Louvre, à Paris.

Cette rue s'allonge entre l'Hôtel de Ville, qui l'a remplacé et le couvent de la Congrégation et reçoit la rue du Château Gaillard. C'est en cette rue que s'élève encore le principal corps de logis du couvent, remarquable par sa construction en briques dans le style de Louis XIII et qui a été divisé en habitations particulières.

La place de la Mairie changea de nom selon les vicissitudes de la destination du Palais. Le plus ancien est place du Château, puis viennent ceux de l'Intendance, du district, de la Sénaterie, du Palais Royal, de la mairie ou Hôtel de Ville, celui de place de l'Intendance a survécu un peu. Elle s'étend devant le Palais et servait de marché aux Toiles ; elle reçoit les rues de l'Intendance, de la Congrégation, du Coq Lombard, des Framboisiers, de la Paix.

La maison du procureur Debayne était située « au devant du Chastel » et faisait le coin de la rue des Framboisiers et de celle qui conduisait de Saint Léger « au coing de l'Esteppe », c'est-à-dire au carrefour ou étape formé par les rues des Rats, du Commerce ou Grand'Rue, du Mouton et de la Congrégation.

Auprès du Château, il y avait aussi au XVI^e siècle, une maison avec tripot et jeu de paume, dit le *Jeu de Paume du Château*, dont le propriétaire avait pour marque, au XVI^e siècle, une raquette.

Rue du Jardin Morant

Voir rue de l'Abattoir.

Rue de Jaulzy ou de la Sonnerie

Jaulzy est un village de l'ancien Soissonnais, situé sur la route de Soissons à Compiègne, après Vic-sur-Aisne, aujourd'hui canton d'Attichy.

Pourquoi son nom a-t-il été donné à une rue de Soissons? Nous l'ignorons. Pourquoi ensuite l'a-t-on appelée rue de *la Sonnerie* à la Révolution? Nous l'ignorons aussi.

Jusqu'à la Révolution, ce n'était qu'une ruelle de la dépendance du cloître des Chanoines de la cathédrale où elle conduisait. Elle était fermée la nuit par une porte, comme l'était aussi le passage donnant accès au collège. Elle longe la cathédrale dont elle est encore séparée, près du portail, par l'ancienne salle capitulaire devant laquelle était le cimetière des Chanoines, où il y avait une grande croix de bronze, et autrefois elle longeait aussi la chapelle du Sépulcre, adossée contre l'extrémité du transept nord et dont on voit encore des traces qui en font regretter la perte d'un charmant édifice de la fin du XIV^e siècle. Cette chapelle a été détruite par l'agrandissement de cette rue.

Ruelle Colin Foufry

Elle était proche de la rue de Jaulzy, et n'existe plus depuis longtemps (Suin).

Boulevard Jeanne d'Arc

On lui donna le nom de Jeanne d'Arc, en souvenir de la grande patriote qui a sauvé la France et est venue à Soissons, en 1429, avec Charles VII.

Ce boulevard s'étend depuis la place Saint Christophe où était autrefois la porte de ce nom, jusque vers Saint Jean des Vignes et au-delà.

Rue des Lombards

Voir rue du *Coq Lombard*.

Rue de Longpont

Les uns croient sans beaucoup de fondement que cette rue s'appelle ainsi à cause d'un pont qu'il y aurait eu en cet endroit sur la rivière de Crise, qui, alors, traversait la place du Grand Marché.

Il nous paraît incontestable qu'elle le tirait au contraire de l'hôtel que l'abbaye de Longpont possédait en cette rue et où l'on venait déposer les redevances qu'elle avait aux environs de la ville. Lors de la construction de la caserne actuelle de la gendarmerie, on a découvert les beaux celliers voûtés de la maison de Longpont.

Lorsqu'en 1414, Charles VI, après la prise de Soissons, eût privé la commune de ses privilèges, l'Hôtel de Ville fut confisqué et donné à un seigneur, qui à son tour le donna à la maison de Longpont, laquelle le céda de nouveau.

Près de l'Hôtel de Longpont, tenant à lui, il y avait une maison avec jeu de paume, cour et jardin.

Déjà, en 1825, en baissant le pavé de cette rue, on avait découvert un souterrain soutenu par des colonnes, lequel avait servi, disait-on, d'église aux chrétiens, dans les persécutions.

Cette même rue, fort étroite à son entrée dans la rue des Cordeliers, fut élargie en 1829, par l'achat et la destruction de la maison de M. Dieu. Elle fut encore embellie par un café adossé à la salle de spectacle, par les bains publics et enfin par la caserne de gendarmerie.

A son autre extrémité, elle débouchait dans la rue des Framboisiers.

Rue Louis le Débonnaire

Ainsi nommée en mémoire de la captivité de Louis le Débonnaire, enfermé par ses fils à Saint-Médard en 817.

Mail

L'île d'Aisne avait été longtemps le seul promenoir de ce côté, mais on la prolongea jusqu'au rond point et, en 1680, au moyen du pont sur le petit bras de l'Aisne, prit le nom de Cours, puis de Mail, à cause de ce jeu. Pour y donner accès, on ouvrit une nouvelle rue et porte appelées rue et porte de la Paix, à l'occasion du Congrès de 1728.

Le bras de la rivière était comblé entièrement en 1760 (Leroux, t. 2, p. 230).

Rue du Mail

C'est la continuation en retour du Port à la bûche et de la rue Saint Quentin. La rue du Mail a été resserrée jadis par le mur crénelé des fortifications du port, qui a été supprimé après la guerre de 1870.

Rue de la Mandellerie

Voir rue de la *Trinité*.

Rue de Mantoue

Voir rue de l'*Evêché*.

Rue de Matigny

La rue de Matigny, dont l'origine est inconnue, conduisait aux remparts, en 1598.

Il y avait autrefois dans cette rue une ferme et un jardin, appartenant au Chapitre de la cathédrale. C'est dans ce jardin que le « recepveur Lesellier et l'Intendant des Finances Ribault, firent construire en 1597, une maison avec tripot et jeu de paume. C'est près de ce jeu neuf qu'André Huyart, maître d'hostel du duc de Mayenne, qui s'était retiré au château de Soissons avec la duchesse, sa femme, après la Ligue, loua une maison faisant le coin de la rue « Neulve » et de la rue Matigny, à Nicolas Vésinier, receveur payeur de la maréchaussée de France (Suin et Brayer).

La maison qui a remplacé la ferme fut habitée vers 1830 par M. Servoise aîné. Elle est occupée aujourd'hui par un agent d'assurances.

La rue Matigny a été réunie à la rue des *Pieds Déchaux* en 1893.

Attribuer la dénomination de cette rue aux processions blanches qui eurent lieu à Soissons, sous Henri III, et qu'on suivait à *pieds des chaux*, pieds déchaussés, pieds nus, ce serait tomber dans le ridicule, puisqu'on a sous la main une étymologie palpable

La rue des *Pieds déchaux*, prolongement de celle de Matigny et qui aboutit à la rue des Cordeliers, formait la séparation de ces religieux d'avec les maisons voisines. Or, les Cordeliers étaient appelés *pieds-déchaux*, parce qu'ils ne portaient que des sandales.

Rue de Meneau

Elle a été nommée ainsi pour perpétuer un acte d'héroïsme :

« Meneau était capitaine de la milice, ou major

de la bourgeoisie de la ville de Soissons, lors du siège mémorable de cette ville en 1414.

L'histoire rapporte que son vieux père, le seigneur de Meneau, était accusé d'avoir été l'un des plus ardents moteurs de la révolte des Soissonnais, que son arrêt de mort était prononcé et que déjà on s'apprêtait à le traîner au supplice, quand son fils obtint, par ses instances et ses prières, de mourir à sa place, affirmant que lui seul s'était rendu coupable du crime reproché à son père. Son dévouement fut accepté et sa tête tomba sous la hache. »

Cette rue est située près la place St-Christophe.

Rue Messire Pierre Leroy

Voir rue du *Champ Bouillant*.

Rue des Minimes

Autrefois, rue de Girondain ou de la Procession.

On appelait cette rue *Girondain*, dénomination qui nous est inconnue ; des auteurs disent que Girondain est le nom primitif de la rue Saint Remy changéelorsque l'église St. Rémy a été bâtie. Au moyen-âge la rue se nommait *rue de la Procession*, parce que la procession de la cathédrale, contournant la vaste enceinte de l'évêché, passait à certaines époques dans cette rue pour rentrer dans l'église par la porte de la place du Cloître.

La rue perdit cette dénomination assez vague lorsque les religieux Minimes vinrent y établir leur couvent en 1580 : ils s'établirent dans le collège de Sainte Catherine. Ce couvent fut après la Révolution converti en maisons bourgeoises,

dans l'une desquelles naquit, en 1796, le célèbre avocat Paillet, du barreau de Paris, dont la statue s'élève au centre de la cour d'honneur de l'Hôtel de Ville.

On admirait autrefois les grisailles qui fermaient les arcades du Cloître des Minimes, dues au peintre verrier Pierre Tacheron. C'est dans cette rue qu'était le collège de Sainte Catherine, fondé en 1335, par Hubert de Guignicourt, doyen de la cathédrale, et qui fut remplacé par les Minimes.

Nous y signalerons aussi la maison *Saint Christophe*, habitée au XVI^e siècle par le marchand Hourdé, d'une famille soissonnaise, qui comptait à la Révolution parmi ses représentants Hourdé de Chavigny, Jean-Gabriel, chanoine et trésorier du chapitre de Saint-Gervais et Hourdé de Chavigny, son frère, curé de Verberie, qui fut exécuté à Paris comme prêtre réfractaire ou non assermenté, et par le receveur des Aides. La maison tenait par derrière à l'*hôtel du Gros tournois*, sur lequel la communauté des Chapelains avait une rente. (Étude de M. Suin). Le nom de rue des Minimes fut changé, en 1793, en celui de rue Franklin, *rue des Jardins*, *rue des Fleurs*, à cause des jardins qui la bordaient en partie.

Rue des Minimesses

Voir rue *Deflandre*.

Rue des Miracles

Diverses explications plus ou moins singulières ont été données sur l'origine de cette rue. Elle aurait été appelée *rue des Miracles* à cause de miracles vrais ou supposés, qui s'y seraient opérés anciennement. Selon d'autres, elle pourrait avoir

la même origine que le lieu appelé à Paris *Cour des Miracles*, et très connue au XVI^e siècle. Ce lieu entouré, d'après Sauval, de masures basses, enfoncées, difformes et obscures, servait de retraite à toutes sortes de vagabonds, de truands, de voleurs. Victor Hugo, dans son livre fameux de *Notre Dame de Paris*, a décrit leurs exploits.

S'il y a eu, au XVI^e siècle, quelque chose d'analogue dans la rue des Miracles à Soissons, il n'en peut plus être question en ce siècle, rien ne distinguant ses habitants des autres citoyens.

Parmi les maisons peu élevées de la rue, on en distingue seulement d'assez anciennes.

Rue de la Monnaie

Dans les villes où il y avait des Juifs au moyen-âge, on les obligeait à se concentrer dans des quartiers séparés, où ils exerçaient diverses professions, surtout celle de banquier.

Il y avait des Juifs à Soissons au XIII^e siècle. En 1181, Raoul I^{er}, comte de cette ville, partant pour la Terre Sainte, avec Philippe Auguste, s'engageait à payer au monastère de Notre-Dame « six besans d'or », tant que les Juifs demeureraient à Soissons (le besan, monnaie de convention en usage à Constantinople).

Les Juifs de Soissons occupaient un quartier qui s'appela *rue de la Juiverie* ou *rue des Juifs*, près de St-Crépin le Petit, église comprise depuis dans la Congrégation ; une synagogue dans la *Grande Rue*, un change vers la *rue Saint Quentin* et un cimetière qui fut donné à l'église de Saint-Gervais. Chassés de France, en 1306, par Philippe le Bel, ils y rentrèrent en 1315, sous Louis le Hutin,

La Juiverie ou (quartier des Juifs) occupait l'espace compris entre la rue du Mouton, les murailles de la ville le long du petit bras de l'Aisne et la rue prolongement de celle du Pot-d'Étain et allant aboutir devant le château. C'était dans cette rue, vers sa jonction avec celle du Mouton, que s'élevait leur synagogue ; nous croyons qu'elle portait le nom de *rue des Juifs*. Ces juifs payaient certains droits au comte de Soissons.

Rue du Mont-Revers et porte Saint-Voué

(RUELLE DU MONTREVEL)

C'est par corruption que cette rue a été aussi appelée *rue du Mauvais* et peut-être parce qu'en 680, lit-on dans la « Légende de s. Voué », reclus qui habitait la Tour Lardier, près du monastère de Notre Dame, un diable qui hantait une cave de cette rue, guettait les passants et emportait le treizième dans les enfers.

Chaque année, il y avait une conjuration avec l'eau bénite en ce lieu pour en chasser le *mauvais* esprit. Près de cette rue, il y avait aussi la *porte Saint Voué*. Quoiqu'il en soit, c'était en tout cas l'une des plus anciennes rues connues de la ville.

Son nom est tiré de sa situation le long d'une éminence légère, *mons reversus*, que gravit aussi la rue de la *Vieille Gagnerie*, sa voisine. Partant du carrefour formé par celle-ci, la rue du Pot d'Étain et de la Bannière, elle va correspondre à la rue de l'Hôtel-Dieu.

Au xv^e siècle, le bourgeois Visinier y possédait une maison qu'il louait à un boulanger nommé Delahaye.

Dans cette rue, maison à l'enseigne du « Grand Godet. » (Arch. de l'Aisne).

NOTE. — Le diable n'habitait pas la Tour Lardier, son domicile est, comme on sait, partout et nulle part. Il s'embusquait dans l'impasse de ce qui devint plus tard l'*Hostel de la Coupe d'Or* et y détroussait les passants, physiquement et spirituellement. Saint Voué lui dressa une embûche et s'empara de sa personne (?) qu'il renferma dans la Tour Lardier.

Au XVII^e siècle, l'*Hostel de la Coupe d'Or* était la propriété de Melchior Regnault. — (Note de M. PLATEAU).

Rue du Mont Saint-Jean
Rue des Moulins de Crise

Voir rue de *Panleu*.

Rue de Morand

Voir impasse de l'*Abattoir*.

Rue du Mouton

Voir rue *Saint Quentin*.

Rue Neuve-Saint-Christophe

Partant de la rue Saint-Christophe, elle sépare à un carrefour la rue de Matigny de celle des Pieds-Déchaux, et était continuée directement par la rue de Béthléem, laquelle aboutit à celle de la porte Ozanne.

La rue Neuve est désignée dans les titres anciens de *Novus Vicus*, de *Nova rua* par exemple en 1190 dans le Cartulaire de Saint Léger.

On y remarque la maison n^o 9. Un greffier du

nom de Dupire habitait dans cette rue au xv^e siècle une maison avec jardin et pressoir.

A cette même rue neuve, se trouve réunie, depuis 1893, la rue de *Bethléem*.

C'est une petite rue en prolongement de la rue Neuve Saint-Christophe et aboutissant à la rue Porte Ozanne.

Elle formait la clôture du couvent des Cordeliers en retour de la rue des Pieds Déchaux.

Fut elle appelée du nom de Bethléem à cause d'une antienne commençant par ce mot, que l'on chantait à la procession du jour des Rameaux en passant par cette rue pour aller à la Tour de l'Evangile et avant d'entrer dans la rue Porte Ozanne qui conduisait au bastion où s'élevait cette Tour ? Ou bien reçut-elle son nom au retour d'une croisade en souvenir de la ville de Bethléem ? On est libre de choisir entre ces deux hypothèses...

Il y a à Paris une rue de Jérusalem, et en France plusieurs chemins portent encore ce nom.

Parmi les lieux cités au Concile de Noyon comme devant appartenir à ce diocèse, il y en a un du nom de Jérusalem.

Rue Neuve Saint-Martin

Aboutissait aux remparts qu'elle longeait pour arriver à l'Arquebuse.

Elle a été percée, après la Révolution, sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Martin, détruite, et le terrain qui n'a pas été pris par la rue a été vendu aux propriétaires voisins. (Voir *Bulletin de la Société Archéologique*).

Rue Notre-Dame

Cette longue rue fermait du côté de la rivière,

la vaste enceinte de l'Abbaye de Notre-Dame, fondée en 664.

Il y avait, le long du mur de clôture, un trottoir élevé de deux pieds au-dessus du sol de la rue et large de cinq pieds pour servir de passage depuis la Grande porte du couvent, jusqu'à la rue du Chat-lié, lorsque l'eau envahissait le quartier, comme il arrive encore dans les grandes crues de l'Aisne.

Vis à vis la porte monumentale de l'Abbaye, qui a disparu, existait l'*Hostellerie* ou *Hospice Saint-Voué*, où les religieuses exerçaient la charité envers les passants et les pèlerins pauvres, les indigents et les infirmes.

Cet édifice, non moins remarquable que les autres bâtiments de ce grand monastère, a été détruit depuis la Révolution.

Entre la rue des Feuillants et celle de Notre-Dame, la rue prenait le nom de rue de l'Hospice Notre-Dame, après celle des Feuillants, avant l'entrée du monastère et rue des Bouchers après l'entrée du monastère jusqu'à la rue de la Bannière.

On remarquait, il y a quelques années encore, un pont galerie qui traversait la rue à la hauteur du premier étage et faisait communiquer le couvent avec l'« Hostellerie. »

Ce pont a été reproduit plusieurs fois par des tableaux ou des dessins, que l'on peut voir au Musée de Soissons.

En 1793, la rue Notre-Dame fut nommée rue de l'Indivisibilité.

Au xvi^e siècle, il y avait la rue des Chevaliers ; on cite vers 1560 une maison dans cette rue, près Notre-Dame.

Rue d'Orcamp

Nommée ainsi parce que les terres appartenaient à l'abbaye d'Orcamp ou d'Ourscamp, près de Noyon.

Rue de la Paix

Cette rue, de date relativement récente, est une prolongation de celle du Puits au Loup, aboutissant anciennement à la porte du Cours, porte Saint-Quentin ou poterne, depuis aux remparts, entre l'enclos de Saint-Léger et l'Hôtel de la Mairie.

Elle était ainsi appelée en mémoire de la Paix conclue, en 1728, à la suite du Congrès de Soissons, tenu dans l'ancien château des Comtes ou Château-Gaillard, remplacé par le palais de l'Intendance, la Mairie actuelle.

C'est en 1736 que l'on ouvrit cette rue en élargissant une ruelle très ancienne qui fut l'objet d'un désaccord entre les comtes de Soissons et l'abbé de Saint-Léger.

Il fallut démolir, pour la percer, une maison à l'enseigne des « Quatre fils Aymon », et même une des quatre grosses tours d'angles du Château, et enlever de fortes terrasses de jardins. Ces déblais mirent à jour une quantité de sarcophages. Cette rue fut achevée en 1737 et pour qu'elle fut bientôt livrée à la circulation, on y avait travaillé les dimanches et fêtes.

On plaça une inscription en vers latins, gravés en lettres d'or sur une plaque de marbre noir. (Pouillé, page 888).

Rue du Puits au Loup

Il serait aussi difficile de trouver l'origine de

cette dénomination que celle de la *rue de Panleu*. Il est sûr toutefois que quelque accident aura été causé en ce lieu par quelque loup affamé fourvoyé dans la ville, car il y avait là aussi une ruelle et *cul de sac du loup*.

Cette rue, comme celle de Saint-Léger, quitte la rue de Glatigny pour se rendre à la place du *Grand Marché*.

Rue de Pampelune

Voir rue *Coligny*.

Rue de Panleu

On a voulu faire jouer un rôle au dieu Pan dans l'étymologie de la rue de Panleu, *Panos locus*, lieu consacré au dieu Pan.

La croix et l'arbre de Panleu, nommés si souvent dans les antiquités de Soissons et qu'on voyait à l'extrémité de cette rue, en face de la rue de Crise auraient, disait-on, remplacé, selon l'usage des chrétiens, quelque idole ou temple élevé au dieu des Jardins.

D'autres chercheurs, non moins avisés, ont cru que Panleu venait du vieux français *pends leup*, endroit où pend le loup, soit qu'on y ait, pour l'exemple, exécuté un de ces animaux, à la suite de quelque méfait; soit qu'un loup pendu y figurât sur une enseigne.

Quoiqu'il en soit de ces étymologies fantaisistes, il est certain que le quartier de Panleu était en dehors de la ville au moyen-âge et que ce n'est qu'au XVI^e siècle qu'il y fut renfermé. Il est mentionné au XII^e dans les titres.

En 1183, il y avait à Panleu des mesures te-

nues par les fils de Robert le Borgne (1). A la croix de Panleu, que Dormay place près de la rue Saint Remy (2), se trouvait le jardin de la confrérie « Monsieur S. Denis, des halbalestriers de Soissons, où souloient estre les grands buts des confrères, tenant à la rue de Panleu d'un lez et de l'autre au clos de vignes de l'évêque », lequel n'avait pas moins de huit arpents d'étendue.

On cite encore dans des titres de la même époque, un autre jardin entouré de murs et de haies vives, près de la croix de Panleu, tenant à celui des arbalétriers et au chemin conduisant à cette croix ; enfin, troisième Jardin, rue de Panleu, tenant aussi au clos de l'évêque, et un quatrième clos de murs du côté de Panleu et du vieux rempart.

Ajoutons que les arbalétriers avaient leur pavillon à la croix de Panleu et près du clos de vignes de l'évêque.

L'évêché possédait aussi le *four de Panleu* et un autre appelé *four de Vouton*. (3)

Il semble, d'après ces données, que la porte de *Panleu*, citée en 1317, ainsi que l'arbre et la croix de Panleu, se trouvaient près de ce clos de l'évêque, c'est-à-dire vers la tour Macé et la rue du Vieux-Rempart. D'autre part, il est certain que l'arbre et la croix se trouvaient plus tard près de la rue de Saint-Jean.

L'abbaye possédait des maisons à *la croix et porte Panleu* près de son enclos, et des biens autour de ses murs. D'autres maisons voisines étaient

(1) Cartulaire de Saint-Léger.

(2) Dormay, t. 2, p. 211.

(3) *Annales*, t. 4, p. 350.

là aussi possédées par divers habitants, dont les surnoms doivent être signalés, tels que : Pierre *queue*, cuisinier de l'abbé ; Jean, camérier de l'évêque ; Berthe, *aux sept enfants* ; M^e Anselme, *physicus* (médecin) ; Pierre *li Pélez* ; Pierre aux Pois (*ad Pisa*) ; Adée *la moutonnesse* ; Raoul le *Chaussetier* ; Adée *la Joillesse* ; Renaud *le Sot*. (2)

Le clos de vignes de l'évêque a formé une partie des jardins du grand séminaire. C'est dans ce jardin que se trouvent les ruines du théâtre romain.

Dans ce quartier moitié habité, moitié en jardins, un teinturier nommé Benoist, habitait une maison rue de Panleu et il y en avait une autre à deux étages et ayant cuisine, basse cour et un puits.

La rue de Panleu au xvii^e et xviii^e siècle se garnit peu à peu de vastes hôtels et devint un quartier habité par la riche bourgeoisie.

On y remarque d'abord le Grand séminaire, dont la construction ne fut à peu près achevée que quelques années avant la Révolution.

On y renferma au xviii^e siècle la ruelle du Vieux Rempart, ruelle passant non loin de la tour Macé, répondant à celle vis à vis, fermée aux deux bouts par des portes en bois.

On visitera avec intérêt ses jardins, sa chapelle et sa belle bibliothèque fondée en 1800, contenant beaucoup de volumes et des manuscrits précieux. Nous citerons encore la maison formant le coin de cette rue et de la rue Saint-Jean, qui servit d'Hôtel à l'Intendance avant qu'elle fut établie sur l'empla-

(2) Cartulaire de Saint-Jean.

cement de l'ancien château des Comtes, aujourd'hui Hôtel de Ville.

Cette maison s'appelait aussi *Palais d'Orléans*, croyons-nous avant son changement de destination. Elle fut occupée par M. de Bussières, député; elle l'est aujourd'hui par son petit-fils, M. de Noiron ; tout près était le cimetière de l'Hôtel Dieu, (Pouillé, de 1755).

La maison en face, celle de MM. Vieille fut habitée par Louis Racine, fils du grand Racine, pendant le séjour qu'il fit à Soissons l'espace de quinze années, comme trésorier des finances et maître des eaux et forêts du Valois.

Dans sa correspondance imprimée, beaucoup de lettres sont datées de Soissons. Dans certaines éditions de son *Poème de la Religion*, on en trouve une adressée au chevalier de Ramsay, ami de Fénelon, datée de Soissons, le 15 mai 1742.

La porte sculptée de cet hôtel du style Louis XIV, est surmontée d'un balcon soutenu par des consoles entre lesquelles on voit une tête de fantaisie encadrée de cornes d'abondance.

RUE DE CRISE ET RUELLE DE CRISÉ

Connue dans les chartes sous le nom de *vicus Crisix*, dans le quartier de Crise *in Crésia* (1383, *cartul.* de s. Léger.)

Elle tombait dans la rue de Panleu et reçut son nom de la Crise qui entrait par cette rue dans la ville avant le xvi^e siècle. A l'endroit où elle s'unissait à la rue de Panleu, s'élevait une croix, appelée *Croix de Panleu*, qui fut abattue par les calvinistes, maîtres de la ville en 1567.

Lorsqu'on la releva, on y fit graver sur une pla-

que de marbre noir ce distique latin composé par le célèbre Santeuil :

« Quam tibi, Chris'te pii quendam posuero parentes
» Collapsam nati restituere crucem »

ainsi traduit :

« La croix que nos aïeux vous avaient consacrée
» Par leurs enfants, Seigneur, la voilà réparée. »

Convertie en ruelle par suite des changements opérés dans ce quartier, la rue de Crise fut enclavée, en 1823, dans les jardins de l'hôpital général (Brayer)

Dans la rue de Crise se trouvaient l'Hôtel du Cygne, le moulin de la porte de Crise ou de l'Evêque.

Sur la rivière de Crise, le pont de Clèveœur.
Voir rue *Saint André*.

LE CANAL DE LA CRISE

Il traversait Soissons. Détourné par les romains pour couler dans les fossés de la ville romaine et commençait à la ferme du moulin du Pré foireux, contournait la colline Saint Jean, aboutissait à l'angle sud ouest de la ville, où il se partageait probablement en deux branches, la principale allant aux fossés des cotés ouest et nord de l'enceinte et du château de la tour des Comtes d'où il se versait dans le petit bras de l'Aisne

L'autre suivait le fossé du côté sud et allait tomber dans la rivière, sous la tour du Diable, (t. 1, p. 77).

Dans la rue de Panleu donnait la *rue Arse* ou BRULÉE (*vicus arsus*).

Dans cette rue *in vico arso*, il y avait, en 1282, une maison devant une rente à Guillaume Latôme, dit le *Parfum*; une autre maison appartenant à

Simon, de la rue Arse, prêtre de Suizy ; une autre à Simon le *Cimentier* ; une quatrième à Colard le *Parmentier*. (*Cartul. de s. Jean*).

La rue Arse était voisine de celle de Panleu ; en effet, St. Jean avait des maisons au bourg *Saint André*, tenant à *la rue de Crise*, aux rues *Arse* et de Panleu, détruites pendant les guerres du XVI^e siècle et converties en vignes et en jardins. (Dénombrement du XVI^e siècle, *Saint Jean*).

Rue ou chemin du Mont Saint Jean

Mentionnée dans des lettres du Maieur et des jurés de Soissons de 1294, 1308 et 1321. (*Annal.* t. 4, p. 65-68.)

Rue des Moulins de Crise

Cette rue, citée par Dormay, n'existe plus. Elle menait évidemment aux moulins établis sur cette rivière.

Elle est mentionnée dans des lettres de Jehans, sire de Buzancy.

St Jean y reçut une maison, entre Panleu et la rue de Crise, d'Isabelle la *Pellière*, et contigüe à la maison hospitalière Saint Gervais (*Annal.*, t. 4, p. 69.)

Dans cette rue des Moulins (de Crise), St. Jean possédait des maisons en 1269 et 1271 (*Cartul.*, St. Jean et *Annal.*, t. 4, p. 69).

Rue du Passage

Voir rue du *Grenier à sel*.

La Passerelle

Construite près du Mail, sur l'Aisne, à l'endroit

où se trouvait le bac, qui du nom de l'un des derniers passeurs se nommait la « Barque à Jacques. »

Cette passerelle fut détruite lors de l'invasion allemande et rétablie peu après.

Elle conduit de la promenade du Mail au chemin de Crouy et de Vauxrot et évite le détour du faubourg Saint Waast.

Rue des Paveurs

Cette rue, habitée surtout jadis par des citoyens exerçant cette industrie, prenait à droite en entrant par la porte Saint-Christophe, correspondait au chemin de ronde, ou rue du Rempart Saint-Christophe et menait à l'entrée de la rue Matigny. Elle unit la rue Saint-Christophe à celle de l'Echelle du Temple.

Rue du Petit Rempart

Ce n'était qu'une ruelle qui conduisait à la Tour Lardier et séparait la rue, de l'Hospice Notre-Dame ou Saint Voué, de l'Arquebuse. (Brayer).

Rue de L'Arquebuse

Passait entre les bâtiments de l'Arquebuse et l'ancien couvent des Feuillants.

Cette rue a été ainsi appelée depuis que la compagnie de l'Arquebuse a établi son tir en ce lieu ; conduit ou conduisait au rempart. Elle est remarquable par le pavillon que le duc de Mayenne fit élever à la compagnie et par la porte d'entrée, due au maréchal d'Estrées, marquis de Cœuvres, gouverneur de l'île de France, qui la fit édifier en 1658.

De belles verrières qui décoraient les fenêtres du pavillon, étaient l'œuvre de Pierre Tacheron, il ne reste plus que quelques vitraux au Musée municipal, représentant les métamorphoses d'Ovide.

L'Arquebuse était une compagnie bourgeoise, qui fut créée pendant la Ligue.

Elle reçut en 1600, de Mayenne, qui avait la propriété temporaire et le gouvernement de Soissons, un terrain partant de la *Tour du diable* et du bastion Saint-Crépin. Mayenne fit enfermer de murs ce terrain et en fit le lieu d'exercice et de tir de l'arquebuse.

Petite Rue

Strictus vicus. — Vineæ in stricto vico. C'est ainsi qu'il est parlé de cette petite voie au cartulaire de Saint Léger, en 1164 et 1165.

Il semblerait qu'elle était dans le faubourg de Saint Léger où il y avait alors des vignes, et qui paraissait s'étendre à l'extérieur de la ville entre la porte Bara et une autre porte qui devait se trouver du côté de Saint Pierre à la Chaux.

Rue de la Petite Poterne

La Petite Poterne, qui a été détruite il y a quelques années seulement, était située vis à vis la Grande, au faubourg Saint-Waast, et faisait partie des fortifications de ce côté.

Elle ne servait plus que de passage pour abreuver les chevaux depuis qu'un nouveau quai, projeté dès 1828, avait eu un commencement d'exécution sur le prolongement de la rue des Gravières. C'est la continuation de ce quai qui a fait encore

sacrifier ce petit monument du moyen-âge, alors surmonté de sa galerie. La rue de la Petite poterne conduisait de la rue des Trois-Rois au pont, en tournant à gauche.

Rue Pieds Déchaux

Voir rue *Matigny*.

Rue du Général Pille

- Ainsi appelée en considération de la carrière brillante du général qui, né à Soissons en 1749, parvint aux plus hauts grades et fut en 1794, commissaire de l'organisation du mouvement des armées; mort à Soissons en 1825.

Son nom figure déjà sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile.

Rue de la Plaine

Voir rue *Saint-Waast*.

Rue du Plat d'Estain

Ainsi que celle du *Pot d'Estain*, cette rue avait trouvé sa dénomination dans l'enseigne d'une hôtellerie ou d'une maison habitée par un potier d'étain. La caserne de gendarmerie a été longtemps à l'angle de la rue.

On trouve au XVI^e siècle « rue du Plat d'Estain » une maison faisant le coin de la *Belle image*, tenant d'un lez à l'Hostel Dieu (peut-être l'Hospice Saint-Waast) et de l'autre à la porte qui conduit à

la porte de Laon et par devant à celle qui conduit à l'église Saint-Waast. (1)

Une autre maison était louée alors 16 écus, par l'avocat Poillet, à Jehan Lapette, voiturier par terre.

Il importe de mentionner aussi, en la rue « qui meyne du *Plat d'Estain* à la rivière », une mesure appartenant au tanneur Charles Thevenot. La rue du Plat d'Estain finit à cette rue, après laquelle commence celle des Trois-Rois.

Rue de la Pomme Rouge

Cette petite rue longe le rempart de l'Evangile et unissait les extrémités des rues Porte Ozanne et de Richebourg.

Elle prit son nom d'une maison dite de la Pomme rouge, tenant au rempart et appartenant au XVI^e siècle au boulanger Horner.

Dans cette rue, il y avait alors une autre maison tenant à Dumay, receveur des salpêtres, et à l'hôtel Lafontaine. Là habitait aussi Laversine, curé de Saint-Christophe et de Saint « Genjoulph » église « parochiale et collégiale qui a souffert de grandes dévastations de ceux de la Religion » et doyen de Notre-Dame des Vignes de Soissons.

Enfin dans des pièces du XVI^e siècle, on voit qu'en cette rue demeuraient des voituriers et des vinaigriers.

On trouvait la rue ou impasse de la *Bouloire* à côté de la rue de la Pomme Rouge.

(1) L'Hôtel du Plat d'Estain au bourg d'Aisne est cité en 1598. *Bulletin* de la Société historique, t. 23, p. 124.

Pont de Soissons

Le pont actuel, qui a dû remplacer un autre pont de bois, a été construit en 1261. Ses arches sont ogivales, sauf l'une d'elles qui est surbaissée pour donner passage aux bateaux.

Aujourd'hui, une partie du pont a été remplacé dans le même but, par un tablier en tôle, et il a perdu ainsi sa physionomie antique.

L'entrée du pont, du côté de la ville, était défendue par une porte fortifiée ou *châtelet*, connue aussi sous le nom de *donjon*. Le passage s'ouvrait entre deux tours et était surmonté d'une salle telle qu'on en rencontre souvent dans ce genre d'édifices au moyen-âge.

Elle était assez vaste pour servir aux réunions de la commune, d'où lui était venu le nom d'*Hôtel commun* ou d'*Hôtel de Ville*. L'édifice était surmonté du beffroi qui contenait la cloche de la commune annonçant les assemblées. Une autre salle, pratiquée au rez-de-chaussée, selon l'historien Leroux, était consacrée aux affaires commerciales, ce qui aurait fait donner à l'édifice le nom de *Change* et d'*Hôtel du Change*.

Quoiqu'il en soit, une partie de ces édifices du Châtelet ou donjon, appelée vulgairement *Maison de ville*, était donnée à bail en 1593 (1) alors que l'Hôtel commun était placé ailleurs comme on l'a déjà vu. Au devant de la porte du pont, il y avait une place où était le pilori et qui était le lieu d'exécution des criminels.

Après la destruction du Châtelet, on éleva sur la deuxième arche du pont un édifice en forme de

(1) *Bulletin*, t. 23, p. 124.

tour à travers lequel était pratiquée une autre porte qui se fermait soit par des vantaux, soit par une herse .(2)

Dans les chartes du monastère de Saint Médard, il est question de moulins sous le pont de Soissons. De plus, voici ce qui fait présumer qu'il y eut un pont de bois antérieur au pont de pierre de 1561, c'est qu'en 1202, Roger Faucillons, abbé de Saint-Médard, donnait à cet établissement un moulin dit « de porta de burgo de Axone », tenu en 1215 en fief de l'évêché. Ce moulin, reconstruit sur la dernière arche de Saint-Waast, existait encore en ce dix neuvième siècle.

Enfin, les expressions de la charte indiquent clairement qu'une deuxième porte fermait le pont du côté de Saint-Waast.

Rue du Pont

On la rencontre à la descente du pont où elle forme l'entrée du faubourg Saint-Waast.

Elle faisait suite à la rue de la Bannière et s'arrêtait à celle de la *Clef* après laquelle venait la rue du *Champ Bouillant*.

Rue du Port à la Bûche

Elle était le prolongement de la rue de la Boucherie ; elle suivait la rivière et menait à l'endroit du pont spécialement destiné à la décharge des bois. A sa suite, venait celle de Grande Poterne. Elle aboutissait au coin de la Boucherie, dans la rue de la Bannière. (Cérém. de 1763).

(2) Leroux, Histoire de Soissons, t. 2, p. 123 et p. 25 et t. 1^{er}, page 221.

Rue du Port Saigneux

(OU SEIGNEUX)

Ce n'est plus qu'une impasse qui était située vis à vis la porte de Notre Dame et où l'on remarque quelques vieux bâtiments qui devaient faire partie de l'hospice du monastère.

Il y avait au port Saigneux une maison appelée *Cour Saint Nicolas*

Cette petite rue touchait au rempart qui bordait la rivière près de la *Tour Lardier* ou de *Saint Voué*, qui existait, il y a quelques années.

On croit que se trouvait là l'ancien égout de l'abbaye, recevant les eaux des rues Saint-Antoine, de la Fausse Porte, de l'ancienne rue d'Ebroïn ou de la Brognerie, avant que celle-ci fût enfermée dans l'enceinte du jardin de l'abbaye au XVII^e siècle. La présence de cet égout aurait amené le nom de rue du *Port Saigneux*.

Rue de la Porte de Crouy (1)

Sa dénomination a été produite par l'ouverture de la nouvelle porte s'ouvrant sur la route de Soissons à Laon et qui passait d'abord par le village prochain de Crouy.

Cette localité avait été le chef lieu du fisc royal de *Croviacum* s'étendant jusqu'à Soissons et dans lequel se trouvait le *prædium* qui devint le palais et le monastère de Saint-Médard.

Au delà de la porte était un faubourg peu considérable du nom de *Petit Crouy*, lequel fut abattu en 1814-1815, lors des sièges de Soissons ; relevé

(1) *Bulletin de la Société historique*, t. 12, p. 52.

à peine depuis cette époque, il fut rasé une dernière fois, en 1870, dans une circonstance identique. La porte de Crouy a remplacé celle du Champ Bouillant ; c'est par elle que la place fut surprise dans la guerre des princes, dont l'armée s'empara rapidement du pont, de la halle, du château et bientôt des places et des remparts.

La rue Porte Crouy aurait porté jadis le nom de *rue de la Belle Image* jusqu'à l'angle de celle de Saint-Waast, où il y avait une statue de la Vierge. Il existe encore aujourd'hui, mais dans une autre rue et dans une niche, une statue de la Vierge tenant dans ses bras l'Enfant Jésus.

Les rues Porte Crouy et de Saint-Waast aboutissent à celle des Gravier.

Rue Porte Ozanne

(OU PORTE AUX ANES)

Les diverses formes du nom de cette rue sont *Porte aux Anes* au XVI^e siècle, mais généralement *Hozanne* ou *Ozanne*.

On l'appela pendant la Révolution rue *Sans Retour*. Le chemin sur laquelle elle s'ouvrait portait le nom de « Chemin de la porte aux Anes. »

Il est question, dans le *Pantagruel* de Rabelais, (L. IV. c. 13, p. 110) de la *croix Ozannièrre*, qui était certainement une croix où l'on chantait *Ozanna* le dimanche des Rameaux. Ailleurs, cette croix s'appelait *boisselière*, à cause du buis qu'on y attachait.

Il y avait dans l'église de St^e Croix d'Orléans une châsse contenant comme reliques des palmes que les juifs avaient portées à l'entrée de Jésus à Jérusalem en chantant *Hozanna*. Cette chasse s'appelait *châsse des Ozannes*.

Ces exemples rendent vraisemblables l'étymologie de la rue et de la porte Ozanne où elle aboutissait.

On voyait encore sur le rempart vis à vis cette rue, avant la construction des nouvelles fortifications, une tour appelée tour de l'*Évangile*. Le jour des Rameaux, le Clergé de la Cathédrale gagnait le rempart par la rue qui fait face au grand portail, allait chanter l'Évangile à cette tour, qui en a pris le nom et qui finit par *Ozanna filio David* et on rentrait dans la ville par la porte Ozanne en chantant *Ozanna filio David*, qui se répétait dans tous les chants de la bénédiction des Rameaux.

Nous n'oublierons pas de dire que des érudits locaux voient tout simplement dans la porte Ozanne une porte étroite de l'ancien rempart par où les ânes seuls pouvaient passer et que de là aussi serait dérivé le nom de la rue (*Cabaret*, rituel de Nivelon).

On remarque dans cette rue un bel hôtel à façade sculpté, dans le genre de la Renaissance appartenant à un Monsieur Jésus.

Rue du Pot d'Étain

Différents noms furent donnés à cette rue, l'une des plus belles et des plus longues de notre ville.

Il paraît qu'elle aurait été appelée d'abord rue de la *Fourberie*, soit de quelque acte extraordinaire de déloyauté, soit plutôt d'un corps de métier de fourbisseur d'armes au moyen-âge ; ensuite rue de *Fourrerie*, par corruption de *fourberie*, ou à cause du métier de fourreur qui s'y exerçait. Peut être même ces noms appartenaient-ils à de petites rues, vers la place Saint Pierre du

Parvis, qui n'existent plus et qui attonaient à celle du Pot d'Étain.

On n'est pas parvenu à élucider cette question. Enfin, au XVI^e siècle, on désignait cette dernière rue sous le nom de rue de la *Fourrerie*, autrement dite du *Pot d'Étain*, qui était l'enseigne d'un hôtel important et qui existait encore il y a quelques années. De cet hôtel il reste la porte cochère en style du temps de Louis XIV, la seule chose remarquable qu'on puisse signaler dans cette rue, avec un pignon élevé, en forme ogival, enclavé dans les maisons voisines dont on ignore l'ancienne destination et qui sont à voir aussi, surtout celle de M. Henry, tanneur.

Au XVI^e siècle on y trouvait la maison à l'enseigne du *Chevalet*, tenant au côté du cloître de Saint Pierre au Parvis ; l'*Hostel de la gerbe d'or*, tenant d'un lez à Claude du Tour et de l'autre à l'église Saint Pierre, par derrière à l'*hostel de Videbourse*. Il appartenait à Nicolas Cuiret, qui l'avait reçu en partie du duc de Mayenne « lieutenant général de l'État et Couronne de France », qui sans doute l'avait confisquée à un nommé Claude Villette, tenant la partie contraire des catholiques, à qui elle avait déjà appartenu. »

La *Gerbe d'Or* fut vendue en 1828 et remplacée par une autre hôtellerie, établie dans la maison attenante, ayant pour enseigne le *Chariot d'Or*, (Brayer), qui a disparu à son tour. C'est de l'extrémité de cette rue vers le Pont, que rayonnent celles du Mont Revers, de la Vieille Gagnerie et de la Bannière.

Au XVI^e siècle, on trouve une maison de la Vigniotte tenant à l'Hostel du Pot d'Étain, par derrière à Brulez, tapissier, par devant à la rue. Elle fut acquise à la fin de ce siècle par Jehan Le

gloux, premier valet du duc de Mayenne, en 1592, de Henri Havart, orfèvre de Paris, réfugié à Soissons, tenant à la rue de Loliotte ?

Rue des Prisons

Voir rue du *Beffroy*.

Rue du Promenoir

Elle prenait presque de l'extrémité de la rue Glatigny à droite et descendait au rempart vers la rivière. Elle conduisait autrefois au *promenoir*, devenu le cours et confondu maintenant avec le Mail. Elle a été naguère englobée dans les cours de l'établissement de Saint-Léger, vers 1868.

Rue des Prêtres

Voir rue de l'*Echelle du Temple*.

Rue Paix au Loup

Voir rue de la *Paix*.

Rue Puysegur

Cette rue a été ainsi appelée en mémoire du marquis de Puysegur, qui fut maire de Soissons de 1800 à 1806.

La rue part du boulevard Jeanne d'Arc et se dirige vers la route de Paris.

A son milieu, on a trouvé les vestiges d'un cimetière gallo-romain. En ces derniers temps, M. Collet a pu recueillir pour le musée des vases et différents objets découverts par M. Lelaurin, dans des sépultures.

Rue Racine

Louis Racine, fils du grand poète, lui-même

poète, a demeuré à Soissons, comme trésorier des finances, dans une maison voisine de la rue dont il s'agit.

Rue des Ruts

Voir rue du *Collège*.

Place de la République

C'est l'emplacement de l'ancienne porte Saint-Martin.

Voir ce nom.

Rue Richebourg

Elle s'appelait *Richebore* en 1165 (Cartul de Saint-Léger) et aussi rue de *divite burgo*, en latin. Elle sort de la Grande Place près de la Prison; l'église Saint-Victor incline à droite et donne naissance à gauche à la porte Ozanne, vers le débouché de la rue de Bethléem, avec lesquelles elle forme une petite place ou carrefour. Cette rue conserve le nom du quartier Richebourg et la rue de la Pomme Rouge se prolongeait peut-être jusqu'à la place.

En effet, dans la rue actuelle de Richebourg, il y avait une maison à l'enseigne de la Pomme rouge. Au XVI^e siècle, il y avait à Soissons une famille Richebourg et un Jehan de Richebourg, marchand fourbisseur.

Nous citerons aussi une maison de la rue *aux Asnes* près de la rue Richebourg (1581); une autre, rue Richebourg, tenant à la Pomme Rouge, appartenant à Notre-Dame des Vignes (1550).

Jehan Blancpain, curé de la paroisse Saint Remy de Fontenoy, louait vers cette époque une maison

en la rue qui descend de la rue Richebourg à celle *aux Anes* et un jardin séant devant le cimetière de l'église collégiale de Notre-Dame des Vignes.

On remarque aujourd'hui dans la rue Richebourg, un hôtel du temps de Louis XII, qui a appartenu à M. De la Prairie, président de la Société historique et archéologique de Soissons. Elle a conservé son ancienne physionomie.

Rue de la Rogère

Petite rue qui forme, en traversant la rue du Commerce, le prolongement de celle de l'Hôtel Dieu et aboutit à celle du Mont-Revers, (Brayer).

Son étymologie est inconnue, à moins que son vrai nom ne soit La Rogère, qui signifie : « la femme Roger. »

Place Royale

Voir *Place des Ecoles*.

Rue du Sac-Bardou

SACCI-BARDOU (OU RUE DU SAC)

Rue du *Cul de sac*. Ce nom est donné à une rue sans issue, appelée *impasse Bardou*. Bardou doit être le nom d'un bourgeois, principal propriétaire de l'impasse.

On ne sait pas trop où elle était située. Elle n'existe plus aujourd'hui.

Rue Saint-André

Voir rue *Saint Martin*.

Rue Saint-Antoine

Ainsi nommée d'une chapelle dédiée à Saint-

Antoine, qui n'existe plus, mais dont on voyait encore des vestiges il y a un certain nombre d'années, dans une maison occupée par M. Barbier, celle sans doute qui porte encore cette inscription : *A Saint Antoine*.

Cette rue est la continuation de celle des Minimes et finit à la Grande Rue ou rue du Commerce vers la Grande Caserne (autrefois Notre-Dame). A l'endroit où commence la rue des Chaperon-Rouges, il y avait une petite place où s'élevait, vis à vis cette rue, un arbre qu'on appelait *l'Arbre de Saint Antoine* et qui exista jusqu'au moment de la Révolution. Il paraît avoir été planté pour abriter de son feuillage le reposoir que chaque année on élevait en cet endroit à l'occasion de la Fête-Dieu.

Derrière la chapelle de Saint-Antoine, était le jardin des « Harquebusiers », et vis à vis ce petit édifice, de l'autre côté de la rue, *l'Hôtel du Lion Noir*, tenant à Nicolas Berlette, famille bien connue, dont un membre est auteur de la première Histoire de Soissons, restée manuscrite, et que possède la bibliothèque de la Ville.

Cette histoire a été publiée dans le *Bulletin de la Société Archéologique*, par les soins et avec des notes de M Plateau.

L'Hostel du Lion Noir était une grande maison située au coin de la rue du Commerce et de la rue Saint-Antoine. Elle donna son nom au carrefour ou coin du *Lion Noir*, formé par le croisement de ces rues.

Près du *Lion Noir*, il y avait *l'Hôtel des ciseaux d'or*, loué au sergent Delanoy. Tous deux appartenaient, en 1580, à un prêtre, messire Balthazar Gobelin.

Dans la rue qui descend du *Lion Noir*, selon une

autre pièce de la même époque, vers l'abbaye de Notre-Dame, il y avait une maison tenant à l'*Hostel de Bourbon*, qui était près de l'abbaye et à qui elle appartenait, et d'un autre lez à Sébastien Bara.

Là aussi se trouvaient l'*Hostel des Marmousets* et le puits Hermant.

Rue, faubourg et porte Saint-Christophe ou de Paris

Ce faubourg faisait la suite de la rue Saint-Christophe. Il s'étendait de la porte de ce nom jusqu'à l'église Saint-Remy.

Au xvi^e siècle, il était bien plus considérable qu'aujourd'hui. Ses habitants étaient presque tous cultivateurs, vigneron, tisserands.

Ils furent très éprouvés dans les différents sièges de Soissons, surtout en 1414, 1615, 1814 et 1870 où les maisons furent en grande partie détruites ou au moins dévastées et pillées.

Une partie suivait la route de Compiègne, l'autre partie la route de Paris.

La chapelle Saint Christophe a donné son nom à la porte, au faubourg et à la rue de ce nom.

Cette chapelle était située à l'intérieur de la porte, près du rempart (1598), où se trouvait le bureau d'octroi. (1)

Le faubourg, détruit pour la défense en 1814 et de nouveau pour la même cause en 1870, a été rebâti et embelli par de nouvelles constructions.

(1) *Bulletin de la Société Historique*, t. 12, p. 72.

La porte s'ouvrait sur l'ancien chemin de Paris et la voie romaine de Soissons à Senlis, remplacés par la route de Compiègne et par celle de Paris. (1)

Le cardinal Dubois avait inauguré un nouveau système de grandes voies sous la Régence. C'est de cette époque que datent celles-ci, aussi bien que celles de Reims par Soissons, de Laon et de Château-Thierry.

Le faubourg s'étend sur la route de Compiègne formant son unique rue jusqu'au cimetière et n'a rien de remarquable.

Il en est néanmoins fait mention, en 1350, en ces termes : *in burgo sancti Christophori* et les derniers vestiges de l'église Saint-Christophe indiquaient qu'elle remontait au XIII^e siècle.

On citait dans ce faubourg un *Hospice des Chartreux*, sans doute de Bourgfontaine et en longeant la chaussée de Compiègne, on trouvait à droite avant le chemin de Pommiers le *Four des Clercs*.

La rue Saint-Christophe commence à la porte de Paris, bâtie sous Henri II et reconstruite après 1830, et se termine au carrefour de la Grosse-Tête.

Elle a été élargie en 1830, ainsi que les rues qui en sont la suite et vont en ligne directe jusqu'à la rivière d'Aisne. Aussi a-t-elle perdu quelques maisons intéressantes par leur antiquité et qui étaient les représentantes de Soissons au Moyen-Age.

Nous citerons entre autre la *Maison des Atta-*

(1) La porte Saint-Christophe a disparu par suite du déclassement de la ville en 1890 et de la démolition des remparts.

ches en briques et en bois sculpté, dont la destruction provoqua des réclamations du comte de Montalembert ; elle était habitée en 1588, par un cordonnier (1).

Il y en avait d'autres rue de la Burie, mais moins curieuses et une formant le coin des rues Saint-Nicolas et des Cordeliers.

On peut encore énumérer d'autres habitations du XVI^e siècle en cette rue : une maison « entre deux piliers de la chapelle Saint-Christophe, 1594 » celle du *Blancq-Levrier* où demeurait Antoine Bouzior, trésorier de l'église de Soissons et qui tenait à celle de M^e Paul Lhermitte, Ecolâtre de la même église. Elle tenait, en 1591, à l'Hôtel Ste-Barbe et par derrière à l'Hôtel de la Trinité (2) ; l'Hôtel de Notre Dame de Liesse à la porte de Paris, sans doute, ou « souloit pendre l'image de Notre-Dame » ; l'Hostel des *Coquillards* ; la maison de *la Croix d'Or*, habitée par Gilles, marchand, tenant par derrière au jardin de la Trinité ; l'Hôtel du *Lion Rouge* (3).

On pourrait encore citer en ce siècle d'autres maisons habitées par des cordonniers, des chapeliers, des tonneliers et autres gens de métiers, notamment celle faisant l'un des coins du carrefour de la Grosse-Tête et habitée par Jehan Houet, horloger, et Guillaume Gobel, arquebusier. En ce carrefour, se trouvait aussi la maison du boulanger Hornet. « à l'enseigne du poingt d'or et main d'argent » contiguë à l'Hostel de la Grosse-Tête,

(1) *Bulletins de la Société Historique de 1854*, p. 278.

(2) *ibid.*, t. 12, p. 70.

(3) Archives de l'Aisne.

lequel avait pour « hoste », en 1588, Jehan de Meaux.

Ces renseignements précieux indiquent qu'au xv^e siècle, la rue Saint-Christophe était commerçante et en tout genre d'industrie. (1)

Il est bon de rappeler ici un fameux duel qui eut lieu dans cette rue et que rapporte le « Journal de la famille du Tour de Noirfosse » : Le 23 juin 1693, pendant un séjour de Louis XIV à Soissons, deux gardes du corps se sont battus derrière l'hostellerie de Notre-Dame de Liesse, à la porte de Paris ; l'un fut tué sur la place, l'autre survécut environ deux heures.

Le roi, averti, donna ordre au marquis de Sourches, Grand prévôt de France « qui était logé chez moi » d'informer et « comme ceste action sentait beaucoup le duel », les deux cadavres furent apportés dans les prisons où ils ont été enterrés « à platte terre pendant neuf jours, rafraîchis par les chirurgiens avec eau-de-vie et autres drogues contre la corruption, ayant été vuidés et sallés d'abord ».

Le lendemain, le roi voulant partir, donna ordre au Prévôt de laisser achever par le lieutenant criminel le procès commencé. Celui-ci ayant été remis puis examiné par lui et les maîtres des requêtes, l'action fut jugée criminelle « les accusés dégradés de noblesse, et ordonné que leurs cadavres seroient traînés sur la claie à la place publique » de la ville « pour y estre pendus par les pieds à une potence » puis jetés à la voirie et leurs biens confisqués.

Un exempt et le greffier de la prévôté vinrent

(1) *Bulletins de la Société historique*, t. 42, p. 71.

exprés à Soissons pour présider le 1^{er} juillet à l'exécution.

« Les corps furent jettés dans la plaine sur les sables du Maupas. »

Faubourg Saint-Crépin

OU DE REIMS

Ce faubourg tire son nom de l'abbaye de Saint-Crépin où il s'est formé. Il appartenait à cette abbaye, qui y possédait un clos, appelé le *Clos de la Folie*.

A peu de distance, se trouvait la maison seigneuriale et abbatiale de Coupaville avec vignes, carpier ou étang au-dessous de Ste-Geneviève.

A l'extrémité du faubourg, on rencontrait le jardin et la maison dits des « Cardinaux ».

L'église Saint-Pierre le Viel avait son presbytère près la Place.

Le faubourg Saint-Crépin était jadis entouré de « Viels fossés ».

Aujourd'hui, ce faubourg, connu sous le nom de faubourg de Reims, à cause de la route de Reims qui le traverse, est devenu assez considérable.

Il fait partie du quartier de la gare et est divisé en une certaine quantité de rues que l'on trouvera dans l'historique de chaque nom.

Il possède ses écoles particulières et son église Sainte-Eugénie, dues à une libéralité de Mme la comtesse de Finfe.

L'avenue de la Gare sépare maintenant le faubourg de Reims du faubourg de Crise.

Rue Saint-André

Voir rue *Saint-Martin*.

Rue Saint-Gaudin

AUTREFOIS RUE OU COUR DU PUIITS HERLIN

(Maison du Puits Herlin)

Son ancien nom était *Herlin* ou *Puits Herlin*, à cause d'un puits qui s'y trouve encore dans la cour d'une maison de cette rue, ayant appartenu à un nommé Herlin.

St. Gaudin, évêque de Soissons, au VIII^e siècle, ayant été précipité dans ce puits par des usuriers de la ville, dont il voulait réprimer les désordres, la rue fut nommée, en souvenir de ce martyr, rue du *Puits Saint-Gaudin* ou rue *Saint-Gaudin*. On attribua longtemps à l'eau de ce puits une vertu miraculeuse et on lisait encore, au siècle dernier, au-dessus de la maison où il se trouve, ces vers anciens qu'un bon chanoine à qui elle appartenait y avait fait mettre, au dessous d'une statuette du saint évêque :

- « Qui veut guérir de fièvres et de frissons
- « Vienne céans boire au puits du jardin
- « Auquel jadis fut jeté saint Gaudin
- « Noble martyr, évêque de Soissons.. »

Le puits était entouré d'une grille où il y avait des initiales que l'on conserve au Musée de la Ville.

La rue Saint Gaudin, triste, tortueuse et étroite, part de la rue Saint Remy et donne dans celle de l'Echelle du Temple. Du côté de la première, elle est bordée de hautes murailles en moellons, percées de petites portes très étroites, et soutenant des jardins en terrasse.

A l'un de ses angles, on voit une vaste habitation où Charles de Bourlon évêque de Soissons, établit pendant quelque temps son séminaire. A l'autre extrémité est l'ancien Hôtel du Temple.

Rue Saint-Gervais et place Saint-Gervais

Cette rue conduisait à la place Saint Gervais où aboutissent encore celles de l'Evêché, des Chaperons-Rouges, de l'Hôtel Dieu et du Bessroy.

Elle contourne le chevet de la Cathédrale, dédiée à s. Gervais et vient de la place du Cloître.

Au xv^e siècle, l'orfèvre Adrien Dequay louait une maison au chapelier Helye Leclercq, pour 6 écus et un chapeau de feutre par an.

On peut encore citer en cette rue, outre l'*Hostel de la Grosse Tour d'Or*, une maison devant l'Hôtel Dieu et tenant à l'*Hostel de l'Ange* (un fragment de tapisserie de l'Hôtel de l'Ange est visible au Musée) ; une autre maison ou *Hostel dite le Limasson* du vinaigrier Fournet ; une troisième dite *de la Petite Cour* (1593) tenant par derrière à la ruelle du Griffon.

Sur cette place s'ouvrait la porte d'honneur du palais à l'entrée de la ruelle actuelle de l'Evêché, au dessus de laquelle il y avait une vaste salle où se tenaient certaines réunions. (1) C'est là, par exemple, qu'eut lieu, par Charles de Roucy et des ecclésiastiques du Chapitre, l'interrogatoire des possédés d'Audignicourt.

Cette place, devant la porte de l'évêché, est citée en 1284. (*Arch.* de l'Hôtel-Dieu).

On y tenait le marché trois fois la semaine et il y avait là une fontaine dite de Saint-Gervais.

Dans la rue conduisant de Saint Gervais à Notre-Dame il y avait l'*Hôtel de la Rose*.

(1) Cette grande salle était appelée *Curia episcopi*, à moins que la *Curia* soit prise pour son officialité, qui s'exerçait rue du Chaperon Rouge.

Devant le portail de la Cathédrale existait un cimetière en 1598, (*Bulletin*. t. 12 page 73).

Maison devant le portail à la porte de la cour de l'évêché à l'enseigne de l'Ange, (page 73, *ibid*).

Rue Saint Jean des Vignes

RUE DE LA MONTAGNE EN 1793

De la place Dauphine ou de l'Hôpital se détachent trois rues, celle des Minimesses et de Panleu à droite celle de Saint-Jean à gauche, à partir de la grande porte de l'établissement.

Celle-ci conduit au monastère de Saint Jean, dont elle prit le nom et dont les belles ruines, surtout les flèches et le cloître, font l'admiration des touristes et des archéologues.

Elle sépare l'enclos de l'abbaye, aujourd'hui occupé par les magasins militaires et l'ancien couvent des capucins, fondé en 1613 par le duc du Maine, fils de Mayenne, devenu le couvent de la Croix.

Cette maison, comme les flèches de Saint Jean et son Cloître, eut beaucoup à souffrir des obus prussiens. La première maison de cette rue au coin de l'ancien *Jardin des pitances* de Saint-Jean (le n° 25, ancien 1) par sa porte et ses fenêtres oblongues indiquent l'époque de Louis XIII, à défaut de la date de 1625 ? qu'elle porte en inscription.

Rue Saint-Lazare]

St Ladre, la Maladrerie au moyen-âge, était devenu un hôpital, avant la construction de celui

qui a été détruit par les prussiens au siège de 1870.

Depuis on l'a reconstruit à peu près au même lieu.

Rue Saint-Léger

Cette rue, qui conduit de la place du Grand Marché à la rue Glatigny, donne sur le portail même de l'église de l'ancienne abbaye et lui a emprunté son nom.

Cette église, à la fois paroissiale et conventuelle sert de chapelle au Petit Séminaire Saint Léger. Son portail est une tour élégante qui date du xviii^e siècle et fait face à la rue Saint Léger, que l'on baptisa par un jeu de mot assez plat dans la Révolution, de rue *de la Légèreté*.

Les bâtiments de Saint-Léger longent entièrement la rue voisine de Glatigny, dont il a été question. Cet établissement important mérite d'être visité.

L'ancien cloître de l'abbaye, la salle capitulaire ont été conservés. Sa bibliothèque, qui rappelle celle de l'abbé Mercier, dernier abbé de Saint-Léger, a déjà pris une véritable importance.

Le monastère avait été fondé au xii^e siècle (1139) par Renaud le Lépreux, comte de Soissons. Occupé par des chanoines religieux et en dernier lieu par des Génovéfains, de la Congrégation de France, il fut à la Révolution vendu et dévasté et l'église livrée à des usages profanes, comme le monastère.

Elle fut rachetée par le diocèse, sous l'épiscopat de M. Cardon de Garsignies, qui en a fait son petit séminaire, très florissant sous la

direction des PP. Lazaristes. Ces derniers ont été remplacés à leur tour par des Eudistes, puis ceux-ci par des prêtres.

C'est aussi à l'extrémité de cette rue donnant sur la petite place du Grand Marché que les représentants de la France au Congrès de Soissons de 1728, tinrent leurs réunions dans une maison occupée dans ces derniers temps par M. Darras. « Le bel escalier et les bas reliefs de la salle principale qui sont relatifs à la paix, sont un des ornements de cette belle et grande maison. »

En 1139, l'église se trouvant dans la ville ne devrait-on pas en induire que les fortifications du moyen-âge ont été élevées entre 1133 et 1153 ? l'église avait d'un côté la Crise avec une ruelle et de l'autre la rue de Longpont, rue qui fut plus tard enfermée dans les jardins des religieux. (Dormay, t. 1^{er}, p. 111).

Derrière Saint-Léger « insulam prope s. Julianum » et « abam insulam prope s. Leodegarium » moulin « sub Turri » « Domum hospitaalem prope forum » Cart. p. 199. (Les mêmes choses. Cart. p. 204 à 224 « Capelle Saint Nicolas, 1160, (p. 224, cart.) L'Isle d'Aisne, concédée en habitation par le comte Hugues de Nesle, en octobre 1305, était formée par un petit bras de l'Aisne qui fut comblé et elle devint le Cours, puis le Mail. A l'extrémité de la rue Saint Léger, il y avait un petit pont pour y accéder ; c'était là qu'aurait été le pont gallo romain.

La crypte (partie ancienne) est antérieure à la fondation de l'abbaye (1139).

Rue Saint Martin

D'ABORD SAINT-ANDRÉ

La rue Saint André avait tiré son nom de l'é-

glise paroissiale dédiée à ce saint ; celle-ci tira le sien de l'église Saint Martin qui succéda à la première dans ce quartier, lorsqu'elle eut été ruinée à l'époque des Huguenots.

Cette église a été démolie à la Révolution, en 1795.

Sur l'emplacement de cette église, on pratiqua la rue Neuve Saint Martin, qui fut appelée dans la Révolution *rue de la Corderie*, parce qu'elle aboutissait à un endroit où travaillaient les cordiers de ce quartier. Cette ruelle fut concédée par la ville à l'hôpital général le 13 octobre 1819 et on la remplaça par une autre à l'extrémité gauche de cet établissement et entre lui et la maison de détention.

La rue Saint Martin fut appelée en 1793 *rue Marat* ; la rue *du Rempart Saint-Martin*, commence à la rue et à la porte Saint-Martin et va en effet à celle du rempart dont elle forme ensuite le chemin de ronde maintenant supprimé.

On appelait *coin du Lion d'or* à cause d'un hôtel de ce nom, le carrefour que la rue Saint Martin formait avec la rue de l'Hôpital.

Au xvi^e siècle, il est question d'une maison occupée par le chaussetier Minouflet en la rue conduisant à la porte Saint Martin où pendait l'enseigne du *Lion d'or*, tenant à la ruelle conduisant à Panleu et à l'arbre de Panleu.

Devant l'église Saint Martin se trouvait l'hôtel où pend l'enseigne *l'image Saint Martin*. Près de cette porte Saint Martin était la maison de *l'Escu de France*.

La rue Saint André, aujourd'hui Saint Martin, existait encore en partie en 1814 « au regard du rempart, de l'Arquebuse à la porte Saint Martin »

dit J. B. Brayer, auteur de la *Statistique de l'Aisne*, d'après les mémoires de M. Patté, notaire.

Elle était la continuation de la Grande Rue ou rue du Commerce et aboutissait à la porte Saint-André, qui ouvrait sur le faubourg de ce nom et près de laquelle était l'église paroissiale de Saint-André.

La porte Saint André cessa d'être la porte de la ville de ce côté, lorsqu'en 1555 on engloba dans la nouvelle enceinte le faubourg Saint-André.

La rue Saint Martin, qui aboutit à la porte du même nom, s'appela *Fausse porte Saint Martin*.

C'était une porte monumentale surmontée d'une salle et flanquée de deux tours qui furent démolies en 1555, dont on découvrit naguère les bases en construisant sur leur emplacement. Quant à la porte elle-même où il y avait au xvi^e siècle un jeu de paume, elle ne fut démolie qu'en 1824, pour dégager ce passage de la rue.

Ce vieux monument de l'ancien Soissons devait recevoir diverses additions, et devenir l'Hôtel de Ville.

Mais ce projet ne reçut qu'un commencement d'exécution et fut abandonné.

Dans la rue Saint André, il y avait le clos des Cordeliers ; là, en effet, avait été bâti le premier couvent des Cordeliers, (en 1228 au 1240'), transféré ensuite dans la rue de la Burie ou des Cordeliers.

On mentionne dans les titres du xvi^e siècle l'*Hostel Saint Bandry*, habitée par le cordier Hurillon et tenant par derrière au cimetière de l'Hôtel Dieu, l'Hôtel des Moulinets ; l'Hôtel des Maillets verts ; en 1590, la maison de Jehan Henry, couvreur

en tuiles et en ardoises ; la maison tenue par Anthoine Fournier, prévôt de la Cathédrale, à cause de la chapelle de la Madeleine.

La porte Saint André, reconstruite après le siège de 1414, en 1470, avait un châtelet entre deux tours, d'où on l'appela *Porte Neuve*, elle fut détruite en 1824, appelée *Fausse porte* alors. Elle servit d'Hotel de ville après la suppression de celui du pont, dans la salle surmontant la porte entre les deux tours, jusqu'au siècle suivant, xvi (Leroux, t. 2, p. 166).

L'ancienne porte Saint Martin ou de Reims et la rue à laquelle elle donne entrée, remplacée aujourd'hui par la place de la République, réunit trois avenues : celle de la Gare en ligne directe, à droite la route de Château-Thierry, dans la direction de l'ancienne chaussée gallo romaine et sur laquelle se trouve le faubourg de Crise et celui de la *Capelle* ? de Saint Lazare, s. Ladre, la Maladrerie, devenu l'hôpital avant celui actuel ; à gauche la route de Reims dans la direction d'une autre voie romaine vers cette ville.

Cette route traverse le faubourg dit de Reims, ou plutôt Saint Crépin, de la célèbre abbaye de ce nom, dont l'existence est de la plus haute antiquité et qui a marqué dans l'Histoire de France et dans l'histoire de la ville, aujourd'hui occupée par un asile et un orphelinat.

Rue Saint Nicolas

Voir rue du *Collège*.

Rue Saint-Pierre à la Chaux

La rue conduisait à Saint Pierre à la Chaux. Eglise et prieuré dépendaient de Coincy, qui exis-

taient encore en 1583, l'église fut entièrement détruite lors de la destruction des dernières fortifications.

Il restait une portion de cette église que l'on disait avoir été un temple romain. Il devait y avoir autrefois une porte de la ville de ce côté ?

« Vineæ prope S. Petrum de Calce. » *Cart.* de s. Léger, p. 252.

Dans cette rue se trouvait (encore en 1583) le *pressoir d'Ocquans*.

Place Saint Pierre au Parvis

Cette dénomination lui vient de ce qu'elle s'étendait devant le portail de l'église collégiale de Saint Pierre au Parvis, dont un reste précieux et complet existe encore.

Elle s'agrandit à la suite de la Révolution de l'emplacement de l'église du couvent de Notre-Dame, dont on voit encore en cet endroit quelques restes d'ogive, dans les bâtiments de la *Grande Caserne*, établie dans ce monastère et deux fenêtres romanes d'une charmante exécution enclavées dans une maison voisine. Le chapitre de Saint Pierre était chargé du soin spirituel de l'abbaye de Notre-Dame.

Hôtel du Barillet au cloître de Saint Pierre. (Voir rue de la *Vieille Gagnerie* où il est déjà nommé).

Rue du Parvis Notre Dame

Placée devant les tours de Notre Dame ou de la Cathédrale. Aujourd'hui *place de la Cathédrale*.

Rue Saint Quentin

OU DE LA GRANDE POTERNE

La dernière de l'artère qui, de la porte Saint-

Christophe, aboutit à la rivière d'Aisne en ligne directe.

Elle est ainsi appelée de l'ancienne église paroissiale de Saint Quentin, située à son extrémité à droite en descendant au port.

Elle commençait à l'angle de la rue du Pot d'Étain et on cite, au XVI^e siècle, la maison de Nicolas Lelong, marchand sellier, située près de cette église et faisant le coin de la place menant au Château-Gaillard, et tenant au rempart.

Les Juifs auraient eu un change dans ou du côté de cette rue, laquelle, d'après M. Matton, archiviste de l'Aisne, était appelée aussi rue de *la Lolliette, du Haut* ou de *Saint Quentin*, indifféremment sans doute.

Elle est citée sous ce dernier nom dans le *Journal de Lespaulard* (p. 13) et aboutissait au rempart où l'on avait pratiqué une poterne s'ouvrant sur la rivière, d'où vient qu'on a aussi appelé rue de *la Grande Poterne* celle que nous allons décrire

RUE DE LA GRANDE POTERNE

Cette porte, percée dans le rempart du côté de la rivière et dont on vient de parler, s'appelait *porte Saint Quentin* de la rue et de l'église près desquelles elle se trouvait, mais plus souvent *Grande Poterne*, par comparaison avec la *Petite Poterne*, qui s'ouvrait presque vis à vis de l'autre côté de l'eau dans le faubourg St Waast.

On entend par poterne une fausse porte pratiquée dans les murailles d'une ville pour faciliter les sorties en cas de siège, mais il peut arriver qu'elle favorise les surprises des assiégeants.

C'est par la *Grande Poterne* que Soissons fut surpris par les troupes de Charles VI, en 1414, qui

avaient passé à gué la rivière du côté du faubourg Saint Waast, en criant : *Ville gagnée* (4^e volume, *Annal.*)

La ville fut saccagée, ses églises envahies et sa population diminuée d'un tiers de ses habitants.

C'est encore par cette poterne que les Huguenots, en 1567, entrèrent et pendant plusieurs mois y mirent tout au pillage. Ils y étaient venus en se coulant le long de la rivière.

La *Grande Poterne* avait un pont levis et fut supprimée, selon Leroux, par suite de l'ouverture de la rue de la Paix. On en vit longtemps les restes dans le rempart, et les pans de mur qui l'accompagnèrent, ainsi que la *Petite Poterne*, indiquent que la ville était fortifiée des deux côtés de la rivière.

Elle fut abattue, en 1825, avec les remparts environnants, pour faire place à un mur crénelé, qui fermait le port et qui, à son tour, fut supprimé depuis le siège de 1870.

Dans cette démolition, on retrouva les traces des fondations de la Poterne.

La rue de la *Grande Poterne* se dirigeait à droite vers le *port à la Buche* et s'appelait aussi rue du *port à la Buche* (selon les *Archives de l'Aisne*, d'après M. Matton).

Cette rue avait deux rangées de maisons, dont l'une, celle du côté de la rivière, fut supprimée pour faire place au mur crénelé. Deux impasses, l'une l'impasse de St Quentin et l'autre l'impasse Luc, donnaient dans la rue du *Port à la Buche*, non loin de la rue Saint-Quentin.

RUE DU MOUTON D'OR

Située entre la rue des Rats et celle de Saint-

Quentin, la rue du Mouton s'arrêtait au carrefour du *Pot d'Etain*.

On a cru trouver l'étymologie de son nom dans la fabrication d'une monnaie d'or fin qui commença sous Louis IX et qui portait un agneau ou mouton. On appelait ces pièces *agnels* ou *moutons d'or*, dits à la grande et à la petite laine et elles eurent cours en France pendant plus de deux cents ans, dit Leblanc, dans son *Traité des Monnaies*.

Mais on ne voit pas que des monnaies d'or aient été fabriquées à Soissons, excepté sous les mérovingiens où des monnaies de Soissons ont été fabriquées par les monétaires Betto, Afielatus, Ragnomare, Audoald, Bituégaire, Elalius, etc. Ce qui a donné lieu à cette interprétation, c'est qu'il y aurait eu près de cette rue un Hôtel des Monnaies. Son nom viendrait plus simplement d'une enseigne représentant un mouton d'or.

Dans des contrats du xvi^e siècle, on cite plusieurs maisons de la Grande Rue, *tenant à l'hostel du Mouton d'or, près de l'Estappe*.

Cette rue fut appelée en ce siècle et depuis simplement *rue du Mouton*, notamment à propos d'une maison qui y était située, tenant au « pâtissier » Grenier et vendue par Pierre Belin, marchand, à Jehan Dequizez, sergent royal en l'Élection.

De cette rue sortait une ruelle allant au Mont-Revers, derrière la maison de Lamotte, messenger juré en l'Université de Paris, laquelle fut supprimée, en 1571, en partie, à cause de l'infection qu'elle exhalait et qui pouvait produire des maladies dangereuses.

A l'extrémité de la rue du Mouton et avant celle de St Quentin commençait une autre rue qui, avant

sa suppression, traversait le *Jardin de la Congrégation* et atteignait la rue de ce nom.

Le Chapitre exerçait sa justice sur la rue du Mouton jusqu'à cette petite rue menant à la chapelle St Crépin le Petit ou Crépinette, qui devint celle de Congrégation et notamment sur les maisons du *Mouton d'argent* et de l'*Ane rayé*.

Rue Saint Remy

& porte et faubourg Saint Remy

La rue St Remy sort de la rue de Panleu et correspond à celle des Minimes avec lesquelles elle forme le *carrefour ou coin Saint Remy* ; elle se dirigeait vers le rempart.

Là, autrefois, était l'église St Remy et son presbytère et, plus loin, la porte St Remy s'ouvrant sur le faubourg de ce nom.

Le prieuré cure de St Remy appartenait à St-Jean des Vignes, qui y nommait un prêtre de l'ordre.

Dans cette rue il y avait, dès le XII^e siècle, une maison de Prémontré, qui était comme le chef-lieu des biens que ce grand monastère possédait à Soissons et dans le Soissonnais.

Au XV^e siècle, Claude Merlet, docteur en médecine, avait en location du curé de St Remy un jardin tenant d'un lez au presbytère et de l'autre aux remparts de la ville.

Claude devait être parent de Jehan Merlet, joaniste et curé de l'église « paroissiale de Monseigneur St Remy de Soissons » lequel louait à un laboureur nommé Lupette une grange faisant le coin du carrefour Saint Remy, tenant d'un côté à la rue de la Procession et de l'autre à la rue St-Remy (Etude de M. Suin).

La confrérie de St Sébastien, établie en la chapelle de ce saint dans la cathédrale, louait au xvi^e siècle un jardin dit *le Jardin des Archers*, situé aux fossés de la ville derrière St Remy (*ibid*).

La porte Saint Remy qui existait encore, dit Dormay, en 1339, fut détruite. A la place de l'église, on édifia un bastion où était le magasin à poudre, qui fit explosion en 1815 et produisit un si grand désastre.

St Jean des Vignes avait une maison au xvi^e siècle (dénombrement) devant le lieu où était le *Béguineige* (maison de béguines) au carrefour Saint-Remy (*ibid*, p. 71 et Cartul) et en 1261 et 1267 des maisons provenant de *Hubelez le Pelletier* et de Jean le *Savetier*, près du presbytère de St-Remy et de la porte de la ville (*Annal.*, t. 2, p. 69) ou porte St-Remy ; près de cette porte il y avait *domum Framburgi* (cart. de s. Jean 1281, *Annal.* t. 4, p. 69.)

Elle aboutissait à la porte Saint Remy et le faubourg détruit à la prise de Soissons, en 1414, avec ceux de St Léger et de Crise.

Il y avait des maisons sises entre le cimetière Saint Remy et la maison des Béguines.

Entre cette rue et la tour Massé, était le Jardin de l'Arc (*Leroux*, t. 2, p. 125).

Sous la Révolution, la rue St Remy s'appelait rue du Bonnet Rouge.

On appelait encore une partie de la rue Saint-Remy, autrefois rue de *la Chaisne*.

Le quartier et la rue de *la Chaisne* n'existent plus ou du moins sous ce nom. Ils nous sont connus par un bourgeois qui vivait au xii^e siècle sous le nom de *Yves de la Chaisne*, contemporain de Bérard de la Porte l'Evêque (ou Bara), tous deux

bienfaiteurs de Prémontré, à qui ils se donnèrent avec plusieurs membres de leurs familles.

Ils apportèrent en dot à l'abbaye une maison du quartier de la Chaisne (*de Cathena*) et une autre maison « de la rue qui passe sous le mur de l'évêque » (*vice subtus murum episcopi*) et ne peut être que la rue des Minimes ? Mais les Prémontrés échangèrent celle-ci, parce qu'elle était dans un quartier trop bruyant (*ut pote in populari frequentia constituta*) contre une moitié de la vigne du clos que leur avait donné Lysiard, fils de Renaud de la Chaisne, en se faisant religieux, indépendamment de sa maison de la rue de la Chaisne (*vicus ad Cathenam*) (1).

Vers 1142, cette maison de la Chaisne fut l'objet d'un procès, qui se termina en faveur de Prémontré.

En 1190, un autre bourgeois s'appelait *Garnerus de Cathena* (2).

Où était située la rue de la Chaisne ? Une charte de 1142 semble la placer près de l'église St Remy, car, à cette date, l'abbé de Prémontré Hugues, voulant bâtir une maison à Soissons, à cause des biens que le monastère y avait reçus, Josselin de Vierzy lui donna un terrain ou emplacement, en dehors du quartier ou rue de la Chaisne *extra Cathenam* devant l'église Saint-Remy.

Ensuite l'abbaye acquit une vigne devant la porte même de cette maison qui prit le nom de *Maison de Saint Remy*, à cause de sa proximité

(1) *Cartul. de Prémontré, Annales, t. 2, p. 264.* — Bibliothèque de Soissons.

(2) *Cartul. de Saint-Léger.*

de l'église, qui se trouvait hors des murs, dans le faubourg. D'où l'on peut conclure ou induire, que la rue de la Chaisne se trouvait avec la maison de Prémontré, vers l'endroit où furent bâtis, au moyen-âge, l'église et la porte Saint-Remy.

Pourquoi l'a-t-on appelée de la Chaisne (*de Cathena*) ? ne serait-ce pas à cause de l'usage où l'on était de tendre des Chaisnes en certains quartiers en cas de troubles ? Ce ne pourrait être là qu'une conjecture hasardée.

Rue du Rempart Saint Remy

Elle a remplacé la rue *ou cul de sac des Capucins*, qui était à l'extrémité de la rue Saint-Remy.

RUE DES ARCHERS

Située derrière celle de St Remy. Le *connétable* des archers avait son pavillon derrière l'église St-Remy.

Faubourg Saint-Waast

Le pont donne accès *au bourg d'Aisne* ou *faubourg Saint-Waast*, ainsi appelé du titre de son église. Au sortir du pont se présentent plusieurs rues qu'il n'est pas toujours facile de distinguer :

RUE DE L'ÉCHELLE SAINT-MÉDARD

Cette rue, située à droite du pont, suit le bord de la rivière (aussi est-ce plutôt un quai qu'une rue proprement dite, car il n'y a de maisons que d'un côté) jusqu'à la poterne d'où partait le chemin conduisant au faubourg St Médard par les ouvrages extérieurs de la place.

Elle s'appelle ainsi de l'*Echelle* comme indiquant la hauteur des eaux de l'Aisne.

RUE DE L'ARBALÈTE

Elle est citée dans le cérémonial et ordre de marche du 27 juin 1763.

RUE DU TROU OU DU TROU AU LOUP

Ruelle de l'Egout (cours de la Crise (Dormay, t. 1^{er}) entre Saint Léger et le Château.

**Rue de Saint Waast
ou de l'église Saint-Waast**

L'IMPASSE D'ENFER. — LA RUELLE SAINT-WAAST. — LA

RUE DE LA PLAINE OU PLAINE SAINT WAAST

La rue *Messire Pierre Leroy* aboutit au carrefour d'où partent les rues de St Waast, porte Crouy et des Graviers.

La rue St Waast aboutit au lieu où s'élevait l'ancienne église collégiale et paroissiale de ce nom, consacrée à un atelier de salpêtre, à la Révolution, puis abandonnée et enfin démolie en 1798.

On y remarque l'impasse de l'Enfer ; à son extrémité Est se trouvent la ruelle St Waast et la rue de la Plaine, aboutissant aux remparts ; la plaine est une place où l'on a établi les nouvelles écoles, en partie du moins. Au n° 5 de la rue St-Waast, on peut remarquer une maison ancienne dont les fenêtres sont carrées et oblongues et dont la tourelle, comme toute la construction, indique le xvii^e siècle.

Quant au nom de la ruelle ou *cul de sac d'Enfer* (1) on ne saurait dire quelle en est l'origine.

(1) Nous citerons une maison aux *Chanoux* contigue ruelle *inferni* (Annal. t. 4.) à la ruelle d'Enfer.

Ajoutons seulement qu'à Paris la rue d'*Enfer* vient de ce qu'autrefois elle était connue pour un lieu de débauches et de volerie, où les bourgeois n'osaient se hasarder le soir, ce qui ne préjuge rien à l'égard de notre impasse d'*Enfer* au *fau-bourg Saint Waast*.

Rue de Saint-Yved

Cette rue était proche de celle de Longpont.

Saint Jean, lisons-nous dans le cartul. de cette abbaye avait une maison au Grand Marché, à laquelle il en ajouta, en 1322, une touchant au cellier de Longpont, entre le Marché et la rue Saint Yved.

Le cimetière de Notre Dame des Vignes était près de la rue de Longpont. (Archives de l'Aisne).

Rue Thiers

Thiers, grand historien, libérateur du territoire, ayant contribué à fonder la République.

Né en 1797, à Marseille, M. Thiers fut député et plusieurs fois ministre sous Louis-Philippe, député en 1848, et sous le second empire ; après la guerre de 1870, élu Président de la troisième République. Il fit la paix avec l'Allemagne et contribua beaucoup au paiement de l'indemnité de guerre, aussi l'appela-t-on le « libérateur du territoire ».

Il mourut à 80 ans, en 1877. Il était membre de l'Académie française et auteur de l'histoire de la Révolution, du Consulat et de l'Empire.

Par reconnaissance pour les services rendus, plusieurs villes donnèrent son nom à des rues. Il en fut ainsi à Soissons.

Ici la rue Thiers est une de celles percées dans

le quartier nouveau, sur l'emplacement des anciens remparts.

Elle aboutit sur la place de la République.

Rue Tortue

Voir rue *du Griffon*.

Rue des Trolles

Voir rue du *Heaume*.

Rue de la Trinité ou de la Mandellerie

(AMYDALARIE)

Son nom vient évidemment des vanniers qui l'habitaient. *Vanniers* et *Manneliers* sont deux mots identiques; St. Jean y possédait une maison (dénombrement du xvi^e siècle. St. Jean) et sur les quatre que possédaient à Soissons les chevaliers de s. Jean de Jérusalem; une rue de la *Mandellerie* « autrement de la Trinité », laquelle s'appelait *Maison de la Croix de fer*, tenait à l'*hôtel de la Croix de fer* et à la commanderie du Maupas, fut détruite par ceux de la Religion (titre de 1568 *ibid*). Elle est encore mentionnée dans un titre du même temps où l'on parle d'une ruelle à cul de sac dans la rue de la Mandellerie devant et à l'opposite de l'*hôtel de la Croix de fer*.

Dans un terrier de 1642, elle figure encore rue de la Mandellerie et près du rempart (*ibid* et voir *Annales*, t. 4, p. 160). C'est peut être cette ruelle qui partagea la rue de la Mandellerie en deux rues. la Trinité, lorsque la chapelle fut bâtie dans cette rue, jusqu'à la place du parvis et la Mandellerie proprement dite dans la partie qui mène à la rue de l'Echelle du Temple.

Ces deux rues qui, aujourd'hui n'en forment qu'une, devaient être distinctes anciennement ; la rue de la Trinité commençant à la rue de la Burie, paraît s'être terminée au coude (angle) qu'elle formait avec celle de la Mandellerie et qu'on appelait carrefour de la Trinité ; un cul de sac donnait dans cette rue qui tenait au rempart, à l'opposite de l'*hostel de la Croix de fer*, dépendant de la commanderie de Maupas ; en 1568, un hôtel tenant à l'*hostel de la Croix de fer* et à la commanderie de Maupas, était ruiné par les Huguenots. La maison dite de la Trinité était celle où était la chapelle de ce nom. Le n^o 8 est une ancienne maison dont le pignon, à longues et étroites ouvertures, donne sur la rue et ses lucarnes de la toiture sont assez remarquables. Au n^o 4, anciennement *Maison de la Trinité*, on voyait encore naguère, sur la rue, l'abside de la chapelle de la Trinité, ornée de ses gargouilles. Il en reste encore de faibles traces et dans les greniers les voûtes en bois sous la toiture.

Rue des Trois Rois

OU RUE D'AISNE (1793)

Faisant suite à la rue du Plat d'Étain, pour remonter vers le pont, elle va toucher aux rues de la Clef et du Pont, dont elle fait la séparation ; son nom lui vient évidemment d'une hôtellerie à l'enseigne des *Trois Rois*. Le tribunal de l'Élection siégeait en cet endroit après avoir été précédemment dans la rue des Rats, dans une maison dont la cour porte encore le nom de *cour de l'élection* et à laquelle, ainsi qu'on l'a vu, on aboutissait par une impasse dite aussi *impasse de l'Élection*,

Rue des Vieilles Etuves

Voir rue *Deflandre*.

Rue de la Vieille Gagnerie

OU SOUS NOTRE-DAME

On a donné à cette rue une origine assez bizarre : *Gagnerie* ou *Gagnage* signifie dans l'ancien langage les fruits pendant par racines ou les revenus des terres. Or, l'abbaye de Notre-Dame possédait les maisons qui avoisinent cette rue et même probablement dans la rue même une grange où l'on serrait une portion des récoltes de ses terres nécessaires aux besoins de la maison et de l'hospice qui en dépendait. C'est de là que viendrait l'étymologie de *Vieille Gagnerie* ou *Vieille Grange*. Telle est l'explication donnée avec d'autres preuves secondaires à l'appui par l'auteur de *la Statistique de l'Aisne*, M. Brayer, à qui nous en laissons toute la responsabilité.

Nous en hasarderons une autre qui nous paraît plus admissible. La dénomination de *Gagnerie* n'équivaudrait-elle pas à celle de *Vannerie*. Les *V*, en vieux français, remplaçaient souvent les *G* : ainsi, on disait *Wardre* et *Warder* pour garde ou garder. L'industrie de la vannerie s'exerce encore dans la rue de *la Vieille Gagnerie* et peut y avoir été exercée au moyen-âge.

Rue de la Vieille prison

Voir rue du *Beffroi*.

Rue des Vieux Cordeliers

Voir rue des *Cordeliers*.

Rue du Vieux Rempart

Le nom de cette rue indique qu'elle a remplacé le rempart du moyen-âge qui existait en effet de ce côté et allait de l'ancienne porte Saint-André ou fausse porte à la Tour Macé (laquelle existe encore dans le jardin d'une maison appartenant au séminaire). La rue suit la même direction et delà à la porte Saint Remy à partir de l'angle de la Petite caserne (l'ancien couvent des Minimesses), bordée d'un côté par les murs de la cour de la caserne et de l'autre par ceux des jardins qui appartenaient autrefois en partie à celui des Minimes. Elle part de la rue des Minimesses et débouche dans la rue de Panleu vis à vis l'aile nord du grand séminaire. Dès 1582, des jardins avaient envahi en ce lieu les fossés du vieux rempart.



LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

1897

Bureau

- MM. le vicomte DE BARRAL, Président.
BRANCHE DE FLAVIGNY, Vice-Président.
PÉCHEUR, (l'abbé) Secrétaire.
A MICHAUX, Vice-Secrétaire-Archiviste.
DELORME, Trésorier.

Membres Titulaires.

MM.

- 1849 BRANCHE DE FLAVIGNY, propriétaire à Soissons.
1850 PÉCHEUR (l'abbé), Chanoine honoraire à Oulchy-le Château, Officier d'Académie.
1865 DELAPLACE (l'abbé), curé d'Urcel.
1867 DEVIOLAINE (Emile), Manufacturier à Vauxrot, Conseiller général.

MM.


- 1870 COLLET, Conservateur du Musée de Soissons, Officier d'Académie.
- 1874 MICHAUX, Alexandre, Imprimeur à Soissons.
- 1874 LEGRY, Conseiller général, Maire de Vailly.
- 1874 MOREAU (Frédéric), *, propriétaire à Fère-en-Tardenois.
- 1875 CORNEAUX (l'abbé), Curé de Corcy et Longpont, Officier d'Académie.
- 1877 LABARRE, Président du Tribunal de commerce à SOISSONS.
- 1877 DELORME, ancien Notaire à Soissons.
- 1878 BRUN (Félix), employé au ministère de la guerre, à Paris.
- 1879 DE BARRAL (le vicomte), *, ancien Sous-Préfet de Soissons.
- 1879 LELAURIN, propriétaire à Bucy-le-Long.
- 1879 FÈVRE-DARCY, libraire à Soissons.
- 1882 QUINETTE DE ROCHEMONT, *, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 18, rue Marignan, Paris
- 1882 D'URCLÉ, receveur des finances, à Soissons.
- 1883 VAUVILLÉ, propriétaire à Pommiers, Of. d'Académie.
- 1883 CAILLET, ancien notaire à Soissons.
- 1883 CIROU, notaire à Villers Cotterêts.
- 1884 LEDOUBLE (l'Abbé) Secrétaire de l'Evêché de Soissons, Chanoine.
- 1884 MORIO DE L'ISLE (le baron) *, à Vauxcastille, ancien Sous-Préfet de Compiègne.
- 1885 LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), bibliothécaire du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'Institut, ancien élève de l'école des Chartes, Officier d'Académie.

MM.

- 1886 JUDAS, Bibliothécaire de la Ville de Soissons.
Officier d'Académie,
- 1886 LEBON Alphonse, propriétaire à Soissons.
- 1886 PLATEAU, maire d'Hartennes.
- 1886 FIRINO, conseiller général, à Fontenoy
- 1887 BLAMOUTIER, notaire à Soissons.
- 1887 DE CARDEVACQUE, propriétaire à Arras.
- 1888 DE BERTIER (Albert), (comte) à Cœuvres.
- 1889 DE MONTESQUIOU (Henri), (vicomte) à Longpont.
- 1890 BORGOLTZ (l'abbé), à Chavignon.
- 1892 THOMAS, notaire à Soissons.
- 1892 HINCELIN, commissaire-priseur à Soissons.
- 1893 DE REISET (le comte), à Vic-sur-Aisne.
- 1893 DUCHASTEL DE MONTROUGE, à Pasly.
- 1894 VIÉVILLE, curé doyen de Villers-Cotterêts.
- 1894 LHERMITTE, propriétaire, à Soissons.
- 1894 BEAUMONT, sous-directeur des Contributions
Indirectes, à Soissons.
- 1894 LAMBIN (Emile), 27, avenue de la République, au
Grand Montrouge (Seine).
- 1894 GAUGUIER, licencié en droit à Soissons.
- 1896 MICHEL (Charles), ent. de travaux à Vailly.
- 1897 LETOMBE (l'Abbé), curé d'Ambleny.
- 1897 LANDAIS (chanoine), archiprêtre à Soissons.
-

Membres Correspondants.

M. M.

- 1847 POQUET (l'abbé), Doyen de Berry-au-Bac.
1849 MATTON, ancien Archiviste du département, à
Laon, Officier de l'Université, Chevalier de la
Légion d'honneur.
1856 PILLOY, ancien agent-voyer d'arrondissement à
Saint-Quentin, Of. de l'Instruction publique.
1863 DE MARSY (Arthur), propriétaire à Compiègne.
1869 PIETTE (Edouard), *, président de la Société
archéologique de Vervins.
1873 BARTHÉLEMY (DE) à Courmelon.
1874 CESSON (Victor), artiste peintre à Coincy.
1874 PALANT (l'abbé), Curé de Cilly.
1874 PIGNON (l'abbé), doyen de Coucy-le-Château.
1882 BOUCHEL, instituteur à Presles-et-Boves.
1887 SERRURE (Raymond), à Paris.
1889 DE FLORIVAL, Président à Montdidier.
1892 BERCET (Gaston), à Quievy (Nord).
1892 SOREL (Alexandre), ancien président du Tribunal
civil de Compiègne.
- 

LISTE DES SOCIÉTÉS

avec lesquelles celle de Soissons est en correspondance

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE

- Société Académique de Laon.
- Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture de Saint-Quentin.
- Société Industrielle de Saint-Quentin.
- Société Archéologique de Vervins.
- Société Historique et Archéologique de Château-Thierry.
- Société Académique de Chauny.
- Union Géographique du Nord de la France, section de Laon.

ALGÉRIE

- Académie d'Hippone, de Bône.
- Société Archéologique de Constantine.

ALLIER

- Société d'Emulation du département de l'Allier, à Moulins.

ALPES-MARITIMES

- Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

ALPES (HAUTES)

- Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

AUBE

Société Académique d'Agriculture, Sciences, Arts
et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON

Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron,
à Rodez.

BOUCHES-DU-RHONE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de
Marseille.

Société de Statistique de Marseille.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.

CHARENTE

Société Archéologique de la Charente, à Angoulême.
Société des Archives de Saintonge et d'Aunis.

CHER

Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
Société Historique du Cher, à Bourges.

COTE-D'OR

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de
Dijon.

Société Archéologique de Dijon.

FINISTÈRE

Société Académique de Brest.

GARD

Académie du Gard, à Nîmes.

GARONNE (HAUTE)

Société d'Archéologie du Midi de la France, à
Toulouse.

GIRONDE

Société Archéologique de Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

HÉRAULT

Société Archéologique et Scientifique de Béziers.

JURA

Société d'Emulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Poligny.

LOIRE (HAUTE)

Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce
du Puy.

LOIRET

Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Orléans.

MANCHE

Société Nationale Académique de Cherbourg.

MARNE

Académie Nationale de Reims.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne,
à Châlons.
Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François:

MARNE (HAUTE)

Société Historique et Archéologique de Langres

MEUSE

Société Philomathique de Verdun.

NIÈVRE

Société Nivernaise des Sciences, Lettres et Arts,
à Nevers.

NORD

Commission Historique du Nord, à Lille.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Valenciennes.

Société d'Emulation de Cambrai.

Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des
Sciences, à Dunkerque.

Société d'Emulation de Roubaix.

OISE

Société Académique d'Archéologie de l'Oise, à Beauvais.

Société Historique de Compiègne.

Comité Archéologique de Senlis.

Comité Archéologique de Noyon.

Société française d'Archéologie, Compiègne.

PAS-DE-CALAIS

Académie des Sciences d'Arras.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Société Académique de Boulogne-sur-Mer.

PYRÉNÉES (BASSES)

Société des Sciences, Lettres et Arts. à Pau.

RHONNE

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Lyon.
Société Littéraire, Historique et Archéologique de
Lyon.

SAONE-ET-LOIRE

Société Eduenne d'Autun.
Académie des Sciences et Lettres de Mâcon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalonsur-Saône.

SARTHE

Société Historique et Archéologique du Maine, au
Mans.
Société d'Agriculture et Sciences de la Sarthe, au
Mans.

SAVOIE

Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, à
Chambéry.

SEINE

Société des Antiquaires de France.
Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France.
Société d'Anthropologie.
Société Philomathique de Paris.
Société française de Numismatique et d'Archéologie.
Association Philotechnique.
Société des Etudes Historiques.
Bulletin du Comité des travaux historiques.
Bulletin scientifique du Comité,

SEINE-INFÉRIEURE

Académie des Sciences et Arts de Rouen.
Comité des Antiquités de la Seine-Inférieure, à
Rouen.
Société Havraise d'études diverses, au Havre.

SEINE-ET-MARNE

Société d'Archéologie et Sciences de Seine-et-Marne, à Melun.

SEINE-ET-OISE

Commission des Antiquités et Arts de Seine-et-Oise ;
à Versailles.

Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Pontoise.

Société Archéologique de Rambouillet.

SOMME

Société des Antiquaires de Picardie à Amiens.

Société Linnéenne du Nord de la France.

Société d'Emulation d'Abbeville.

Société Archéologique et historique de Montauban.

VAR

Société Académique du Var, à Toulon.

Société d'Etudes Scientifiques de Draguignan.

VIENNE

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE)

Société Archéologique et Historique du Limousin,
à Limoges.

YONNE

Société des Sciences Historiques et Naturelles de
l'Yonne, à Auxerre.

Société Archéologique de Sens.



SOCIÉTÉS ÉTRANGERES

BELGIQUE

Académie Royale des Sciences et Lettres, à
Bruxelles.

Société Belge de Géographie à Bruxelles.

Société Malacologique, à Bruxelles.

NORWÈGE

Université Royale de Christiania.

ÉTATS-UNIS

Institution Smithsonianne, à Washington.

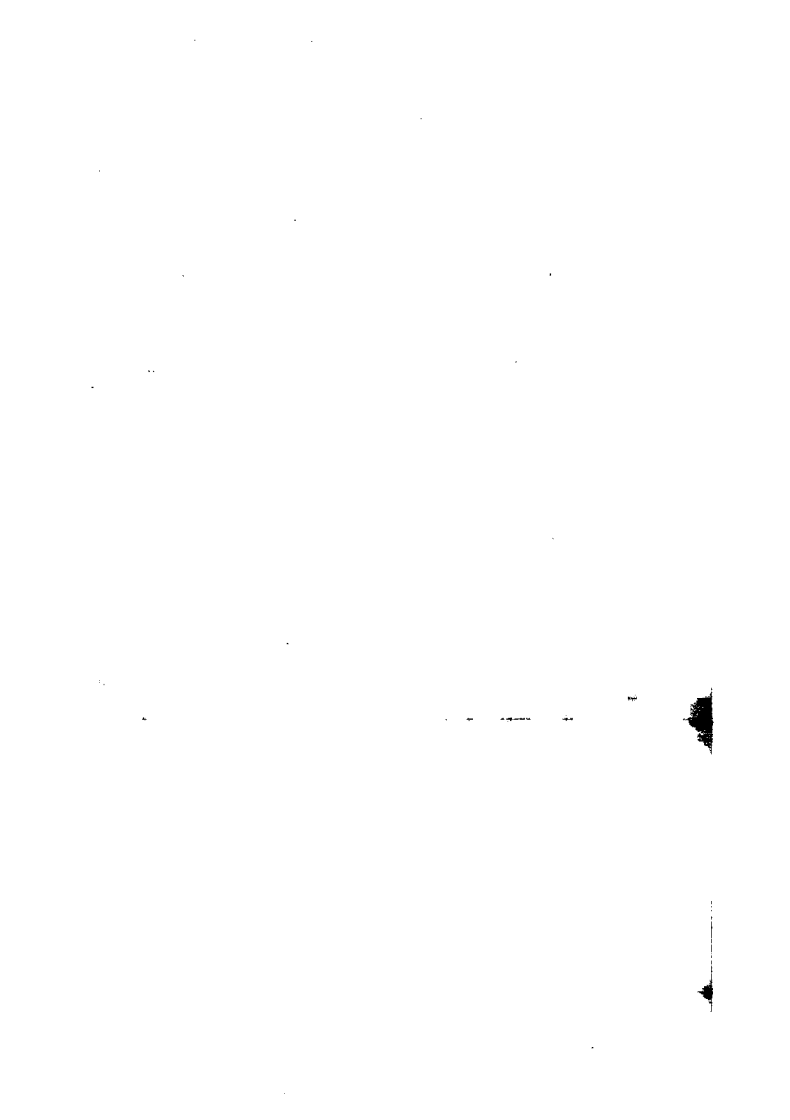


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SEPTIÈME VOLUME

(3^e Série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

ANNÉE 1897

PREMIÈRE SÉANCE. — 11 JANVIER 1897

	Pages
Election du bureau	3
Cartes postales d'Abyssinie	4
Mobilier d'église, de monastères et d'émigrés du canton de Villers-Cotterêts, par M. Collet.	4

2^e SÉANCE. — 8 FÉVRIER.

Découverte d'un Théâtre antique à Vervins	21
Le Palatium sous les Mérovingiens, par M. l'abbé Pécheur . . .	23

3^e SÉANCE. — 8 MARS

M. l'abbé Letombe, curé d'Ambleny, est admis comme membre titulaire	64
Condamnation d'un conscrit réfractaire, en l'an XIII, par M. Collet	66
Vente de livres d'église en l'an X, par le même	67
La tour Lardier	68

4^e SÉANCE. — 5 AVRIL

	Pages
Sur l'attribution des monnaies de Criciru, par M. Vauvillé. . .	73
Note sur le numérotage des maisons dans les rues de Soissons.	75

5^e SÉANCE — 3 MAI

Le cimetière gallo-romain des Longues-Raies, à Soissons, par M. Vauvillé	79
Anciennes ordonnances de police, par M. Collet.	85
Le Cinquantenaire de la Société archéologique de Soissons. . .	89

6^e SÉANCE — 4 JUIN

Ex-voto de l'église de Missy-sur-Aisne	103
Mort de M. Branche de Flavigny	103
Mort de M. Quatrevaux, professeur de faculté à Lyon	103
Vœu pour obtenir des réparations à Saint-Jean des Vignes. . .	104
La cure et les curés de Tannières, à la Révolution, par M. Collet.	105
Vermand, note sur le castrum veromanduorum.	110

7^e SÉANCE. — 5 JUILLET

Cinquantenaire de la Société historique de Neaux, par M. Michaux.	115
Réponse de M. Vauvillé, au sujet du castrum qui ne peut s'ap- peler à Pommiers.	117

8^e SÉANCE. — 2 AOUT

Station gallo-romaine au Plassier Huleu et Grand Rozoy, par M. Vauvillé	130
--	-----

9^e SÉANCE. — 4 OCTOBRE

Don de M. l'abbé Poquet	137
Station gallo-romaine de Mercin et de Pommiers, par M. Vauvillé.	138
Sur le dolmen de Missy-aux-Bois, par le même.	143
Fragment de manuscrit, communiqué par M. Plateau	149

10^e SÉANCE — 8 NOVEMBRE

Sur la maison renaissance de la Place du Cloître, par M. Plateau.	152
Station néolithique du Venizel, par M. Vauvillé.	153

	Pages
Monnaies gauloises et romaines, par le même	155
Bibliothèque et archives de Caranda, par M. Mickaux	159

11^e SÉANCE — 6 DÉCEMBRE

M. le chanoine Landais, archiprêtre de Soissons, est admis comme membre titulaire.	164
Note de M. Collet sur des Soissonnais condamnés pour fabrica- tion de faux assignats	165
Liste des curés de Pommiers, par M. l'abbé Letombe	166
Autographes soissonnais.	170
Cloches diverses, par M. Riomet	172

DEUXIÈME PARTIE

Les Rues de Soissons, par M. l'abbé Pécheur.

Préface.	I.
Avertissement.	III.
Les Enceintes	VI.
Sous les Gaulois	VI.
— Romains	VI.
— Au Moyen-Age.	VII.
— XVI ^e siècle	VIII.
— XVIII ^e siècle	IX.
— Fin du XVIII ^e siècle à 1814.	X.
— De 1814 à 1840	XIV.
— 1840 à 1895	XV.
Déclassement de la ville	1
Démolition des remparts. — Agrandissements et voies nou- velles.	1
Les Portes de la Ville	2
Porte Saint Christophe.	2
— Saint André (ou Saint Martin)	2
— du Champs de Mars, depuis du Champ Bouillant ou Porte Royale	3
— Hozanne	4
— Bara.	5
— Neuve	5
— Saint Voué.	6

	Pages
Fausse porte Saint Jean	6
La Poterne	6
Petite Poterne	7
Les rues, boulevards, avenues, impasses et places	8
Rue de l'Abattoir	9
— d'Aisne	10
Place d'Alsaco-Lorraine	10
Rue Arse ou Brulée.	10
— de la Bannière.	10
— du Chat Lié.	11
— et porte Bara.	11
— de Banton	15
Ruelle Banton	18
Rue du Beffroy, de la Vieille Prison ou des Prisons	18
— de Bethléem.	19
— de la Bienfaisance	19
— de la Boucherie	19
— de Bouvines.	20
— de la Broguerie	20
— Brulée	20
— de la Burie	20
— Carnot	22
Cour Céleste	22
Rue de la Chaisne	23
— du Champ Bouillant et Porte Bouillant ou Royale.	23
— du Chaperon Rouge	25
— des Charliers, de Chanly ou des Chantlis	27
— du Château-Guillard	27
— de Château-Thierry	28
— de la Clef	28
— du Commerce ou Grande Rue	28
— de la Cloche fondue.	30
Place du Cloître,	30
Rue de Coligny	31
— du Collège	31
— de la Congrégation et ruelle Saint-Crépin le Petit	34
— du Coq-Lombard, autrefois rue des Lombards	35
— des Cordeliers	36
— des Frères Mineurs	37
Faubourg de Crise	37
Rue de Crise.	33
Place Dauphine	38

	Pages
Rue Deffandre.	38
— d'Ébroin ou de la Brognerie.	40
Ruelle de l'Égout	42
Rue de l'Échelle du Temple	42
— place des Ecoles.	44
— de l'Église Saint-Waast	44
— d'Estrées.	45
— de l'Évêché, ou de Mantoue et place Mantoue ou place du Parvis de la Cathédrale.	48
Rue des Fenillants	46
— aux Fèves	47
Place de Finfe	47
Rue du Four l'Évêque	48
Rue des Framboisiers (au XVI ^e siècle des Franqbouziens)	48
— des Frères Mineurs	48
— Frisebois	48
— Gambetta.	50
— des Géronimus	50
— de Glatigny	50
— de la Grande Poterne	50
— Grande Rue	50
— du Grand Marché	51
Grand'Place ou place du Grand Marché	51
Rue du Vieux Marché	55
— des Gravieres ou du Gravier.	55
Petite rue ou passage du Gronier à Sel	56
Rue du Griffon ou rue Tortue	57
Impasse du Griffon	57
Rue de Guise	57
Impasse du Heaume et rue des Treilles ou du Heaume.	58
Rue de Héricourt	59
— de l'Hôpital	60
Place Dauphine	60
Rue de l'Hôtel-Dieu.	61
— de l'Intendance et place de l'Intendance de la Mairie ou Hôtel de Ville	61
Rue du Jardin Morant	62
— de Jaulzy ou de la Sonnerie	63
Ruelle Colin Foufry.	63
Boulevard Jeanne d'Arc.	63
Rue des Lombards	64
— de Longpont,	64

	Page
— Louis le Débonnaire	65
Mail	65
Rue du Mail	65
— de la Mandellerie	65
— de Mantoue	65
— de Matigny	65
— de Meneau	66
— Messire Pierre Leroy	67
— des Minimes	67
— des Minimessea	68
— des Miracles	68
— de la Monnaie	69
— du Mont-Revers et porte Saint-Voué	70
— du Mont Saint-Jean et rue des Moulins de Crise	71
— Morand	71
— du Mouton	71
— Neuve Saint-Christophe	71
— Neuve Saint-Martin	72
— Notre-Dame	72
— d'Orcamp	74
— de la Paix	74
— du Puits au Loup	74
— de Pampelume	75
— de Panleu	75
— de Crise et ruelle de Crise	78
Le canal de la Crise	79
Rue ou chemin du Mont Saint-Jean	80
— des Moulins de Crise	80
— du Passage	80
La Passerelle	80
Rue des Pavieurs	81
— du Petit Rempart	81
— de l'Arquebuse	81
Petite Rue	82
Rue de la Petite Poterne	82
Pieds Déchaux	83
— du Général Pille	83
— de la Plaine	83
— du Plat d'Étain	83
— de la Pomme Rouge	84
Pont de Soissons	85
Rue du Pont	86

	Pages
— du Port à la Bûche	86
— du Port Saigneux	87
— de la porte de Crouy	87
— de la porte Hozanne.	88
— du Pot d'Étain	89
— des Prisons	91
— du Promenoir.	91
— des Prêtres	91
— Puits au Loup	91
— Paységar.	91
— Racine.	91
— des Rats	92
Place de la République.	92
Rue de Richebourg	92
— de la Rogère	93
Place Royale	93
Rue du Sac Bardou	93
— Saint André	93
— Saint Antoine.	93
Rue, faubourg et porto Saint Christophe ou de Paris	95
Faubourg Saint-Crépin	99
Rue Saint Gaudin	100
— et place Saint-Gervais	101
— Saint Jean des Vignes	102
— Saint-Lazare	102
— Saint-Léger	103
— Saint-Martin	104
— Saint-Nicolas.	107
— Saint-Pierre à la Chaux.	107
Place Saint Pierre au Parvis	108
Rue du Parvis Notre-Dame.	108
— Saint Quentin	108
— de la Grande Poterne	109
— du Mouton d'Or.	110
Rue Saint-Remy, porte et faubourg Saint-Remy	112
— rue du Rempart Saint-Remy	115
— des Archers	115
Faubourg Saint-Waast	115
Rue de l'Échelle Saint-Médard	115
— de l'Arbalète	116
— du Trou ou du Loup	116
— de Saint-Waast ou de l'église Saint-Waast	116

	Pages
— Saint-Yvod	117
— Thiers.	117
— Tortue.	118
— des Treilles	118
— de la Trinité ou de la Mandellerie	118
— des Trois Rois	119
— des Vieilles Etuves	120
— de la Vieille Gagnerie	120
— de la Vieille Prison	120
— des Vieux Cordeliers.	120
— du Vieux Rempart	121



TABLE ALPHABÉTIQUE

DU SEPTIÈME VOLUME

(3^e série)

DU BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

A

	Pages
Abyssinie (carte postale)	4
Ancienville (mobilier d'église)	5
Apocrisiaire	28
Archives de Caranda	159
Armentières (pièce gauloise)	184
— (cloche)	172
Assignats faux	165
Autographes	170

B

Bibliothécaire palatine	51
Bibliothèque de Caranda	159
Bourgfontaine (mobilier)	11
Bouteiller	45
Branche de Flavigny (mort de M.)	103
Bureau pour 1897	3

C

Camérier	33
Caranda (Bibliothèque et archives)	159
Carte postale d'Abyssinie	4

	Pages
Castrum à Vermand	110
— de Pommiers	116
Chambellan	33
Chancelier mérovingien	30
Château d'Albâtre	99
Cimetière gallo-romain	79-125
— mérovingien à Pommiers	141
Cinquantenaire de la Société de Soissons.	89
— — de la Brie	115
Cloches	172
Comtes du Palais	33
Condamnation de faussaires	165
Connétable	46
Conscrit réfractaire	66
Corey (mobilier d'église)	6
Coyolles —	6
Criciru	73
Cugny (cloche)	174
Curés de Pommiers	166
— Tannières	105

D

Découvertes aux Longues-Raies.	98
Dépensier	52
Dolmen de Missy-aux-Bois	143
Dulauloy général,	170

E

Ecole palatine	55
Edile du Palais	50
Eglise, mobilier	4
Emigré —	4
Ex-voto de Missy sur Aisne.	103

F

Fauconnier	48
Faussaires condamnés	165
Faux assignats	165
Faverolles (mobilier d'église)	7
Fiévée, (autographe)	170
Fleury (mobilier d'église)	7

G

Grand-Rozoy	130
Gravures (don de)	137
Gravière des Longues-Raies	98-125

H

Haramont (mobilier d'église)	8
--	---

I

J

K

L

Lardier (tour)	68
Largny (mobilier d'Eglise)	9
Liste des Curés de Pommiers	166
Livres d'église (vente de)	67
Longpont	8
Longpré	8
Lorraine Henriette (de)	171
— Philippe (de)	171

M

Maire du palais	39
Maison romaine à Soissons	152
Mansionnaire	47
Maréchal	47
Meaux — Cinquantenaire de la Société Historique	115
Mercin — Station gallo-romaine	138
Mérovingien (Palais)	23
Missy - aux - Bois (dolmen de)	143
Missy - sur - Aisne (ex - voto)	103
Mobilier d'église sous la Révolution	4
Monastère —	4
Monnaies de Cricirru	73
— Gauloises au Plessier	132
— Gauloises	155
— Romaines	156
Montgobert	9
Mort de M. Branche de Flavigny	103
— de M. Quatrevaux	103

N

Noroy (mobilier d'église)	10
Noviodunum	75-118

O

Officiers palatins, (mérovingiens)	28
Oigny (mobilier d'église)	10
Ordonnances de police anciennes	85

P

Palatium (mérovingien)	23
Pisseleux (mobilier d'église)	11
Plessier - Huleu	139
Police (anciennes ordonnances)	85
Pommiers	117-141
— (curés de)	166
Poquet (don de M. l'abbé)	137
Portier du palais	49
Puisseux (mobilier d'église)	12

Q

Quatrevaux (mort de M.)	103
------------------------------------	-----

R

Référendaire mérovingien	36
Réfractaire en l'An VIII	66
Réparations à Saint Jean	104
Retheuil (mobilier d'église)	12
Révolution —	4
Rozoy le Grand	130
Rues de Soissons (deuxième partie)	

S

Saint-Jean des-Vignes (Réparations)	104
Sénéchal	44
Société Archéologique de Soissons (Cinquantenaire)	89
Soissons (Cimetière gallo-romain)	79
— Rues (deuxième partie)	
— Maison romaine	152
Soucy (Mobilier d'église)	13
Station Gallo-romaine au Plessier-Huleu et Grand-Rozoy	130

	Pages
Station gallo-romaine de Mercin.	138
— de Pommiers	141
— néolithique à Venizel	153

T

Taillefontaine (mobilier d'église).	13
Tannières (curés).	105
Théâtre antique à Vervins.	21
Tonloyer du palais	50
Tour Lardier.	68
Trésorier	52

U

Urcel (Sculpture de chapiteaux	158
--	-----

V

Veneur	48
Venizel (station néolithique)	163
Vente de livres d'église	67
Vermand (castrum)	106
Vervins (Théâtre antique)	21
Villers - Cotterêts (mobilier d'église)	13
Villers-Hélou	16
Vivières	17
Vou de réparation à Saint-Jean	104

W

Wallée (Cloche de)	174
------------------------------	-----

X

Y

Z

